



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

Etude sur les mutations des emplois et des métiers des secteurs de la banque, de la finance et de l'assurance dans l'économie verte

Réalisée dans le cadre du plan national de mobilisation pour les emplois et les métiers dans l'économie verte

pour le Commissariat général au développement durable,

Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

par la société

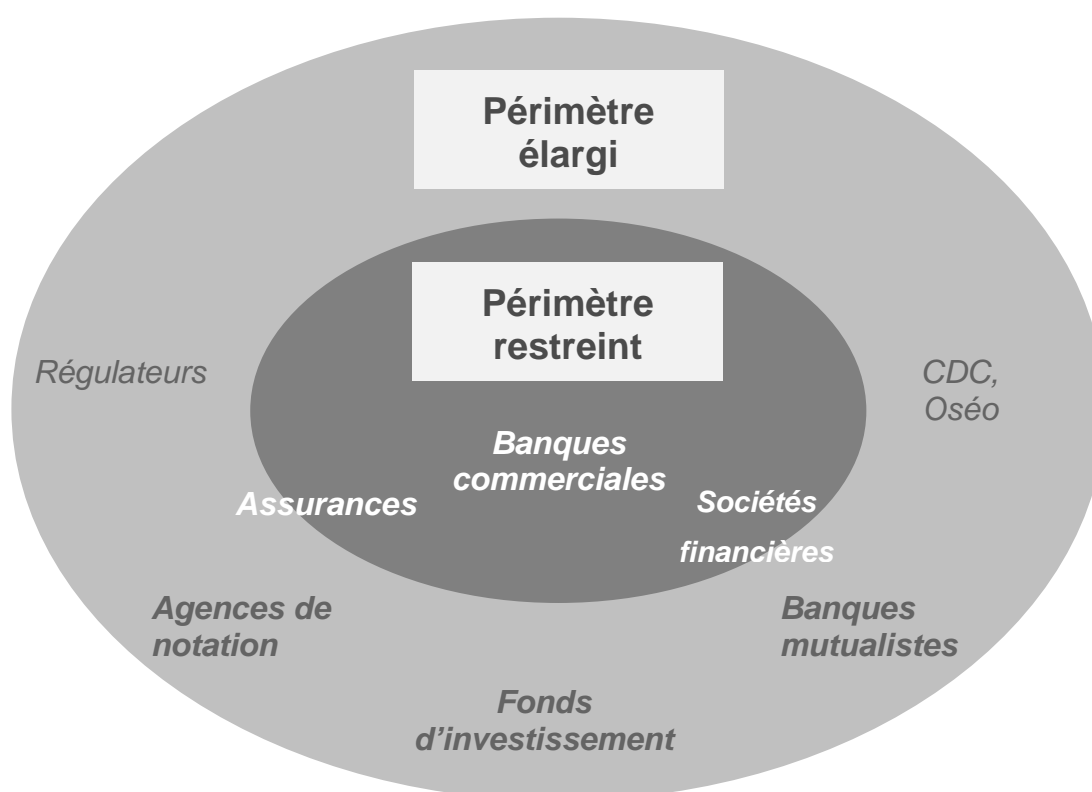


Décembre 2011

Synthèse

A la suite de l'impulsion donnée par le Grenelle de l'Environnement, cette étude de l'évolution des métiers de la finance vient compléter le panel d'études du « Plan Métiers » visant à mobiliser les filières pour s'adapter à l'économie verte.

Conformément aux souhaits des membres du comité de pilotage qui sont ici remerciés pour leur coopération, elle a cherché à refléter fidèlement l'organisation parfois subtile du secteur financier. Le périmètre d'étude a ainsi été découpé entre une composante restreinte (banques commerciales, sociétés d'assurance, sociétés de gestion) portant l'analyse quantitative et une composante plus large portant l'analyse qualitative (toutes banques, assurances et entreprises d'investissement).



Éléments de diagnostic

Les travaux et les entretiens menés au cours de cette étude ont mis en évidence que, quelle que soit leur spécialité et leur forme d'activité, tous les acteurs de l'industrie financière ont en commun d'évoluer dans des métiers très réglementés, sous la tutelle d'instances de régulation aux multiples missions. Tous, banquiers, assureurs, sociétés de gestion – mais aussi superviseurs ou agences de notation – ils recensent à l'intérieur de leurs structures un très grand nombre de fonctions et de métiers spécialisés sur un type de marché, un type de client ou un type de produit, et dont la caractéristique commune reste leur capacité d'adaptation et d'intégration des modifications structurelles de l'économie.

L'ensemble de l'industrie financière se trouve aujourd'hui à la fois acteur et catalyseur de la transition vers une économie plus verte, avec pour principal enjeu auquel répondre : comment, à son niveau de capacité et de responsabilité, s'adapter et contribuer à une économie qui, à long terme, utilise moins ou mieux la ressource énergétique et les matières premières non renouvelables et préserve l'environnement (définition p.7).

Malgré la variété et la spécialisation des métiers du secteur financier, les travaux de cette étude ont montré que, dans l'ensemble, la majorité des problématiques du développement durable sont en train d'être prises en compte par les acteurs du secteur (Engagements volontaires PRI ou Equator Principles, développement de fonds ISR, publication de rapport développement durable...). Cette adaptation s'opère depuis un certain nombre d'années déjà, et, au niveau macro, appelle les commentaires suivants :

- D'une part, la nature des métiers financiers eux-mêmes va peu évoluer avec la transition vers une économie verte il s'agira toujours de maîtriser des risques en lien avec l'octroi d'un crédit ou d'investissement ou en lien avec la gestion d'un portefeuille d'actifs. Les acteurs vont acquérir des compétences complémentaires pour intégrer des dimensions liées à l'économie verte dans les processus existants mais les types de métiers vont rester les mêmes.
- D'autre part, cette intégration des dimensions liées à l'économie verte va continuer à s'approfondir et c'est par le recours à des experts spécifiques (comme le secteur financier en recense dans tous les domaines) que les enjeux de l'économie verte vont être appréhendés (recours à des experts sectoriels ou à des ingénieurs conseils spécialisés sur le domaine des énergies renouvelables par exemple).

L'économie verte va entraîner des modifications dans l'économie, avec trois implications principales sur le monde financier

Le développement de nouveaux produits financiers

- * Des nouveaux produits à destination des particuliers (éco-prêts...)
- * Une offre de produits renouvelée à destination des entreprises
- * L'apparition de la finance carbone

Une approche de l'environnement par la gestion des risques

- * Le risque du changement climatique pour les assureurs et réassureurs
- * Le risque de la non-conformité réglementaire pour le Real Estate
- * La gestion des risques ESG
- * L'intégration de l'exposition environnementale dans l'analyse de risques

De nouvelles exigences de gouvernance

- * Une réduction de l'empreinte environnementale des entreprises du secteur
- * Un reporting environnemental et social (agences de notation extra-financière, développement de l'ISR)

Impacts de l'économie verte sur les différentes familles de métiers

		Nouveaux produits					Risques					Gouvernance	
		A destination des particuliers	A destinations des entreprises	Finance carbone	Micro finance Micro assurance	ISR	Changement climatique	Non conformité en rénovation immobilière	Risques ESG et réputation	Politiques sectorielles	Risque de contrepartie	Réduction de l'empreinte environnementale	Reporting environnemental et social
Banque	Chargé d'accueil clientèle	+	+										
	Chargé de clientèle de particuliers	++				++							
	Chargé de clientèle professionnelles		++	+					+				
	Autres métiers commerciaux	+	+	+									
	Traitement des opérations	+	+										
	Métier de l'informatique											+	+
	Management des points de vente et de traitements	+	+		+	+							
	Opérateurs financiers			+						++	+		
	Opérateurs de marché		+	++						++	+		
	Gestion d'actifs					++	+	+	+	++	+		
	Pilotage de direction						+	+	+	+		+	+
Assurance	Conception et adaptation de produits	+	+		+	++							
	Contrôle technique et prévention	+						+	+				
	Gestion des contrats	+	+					+					
	Commercial	+	+										
	Comptabilité												
	Réassurance		+	+			++		+				
	Gestion des actifs					++		++		+	+		
	Informatique et télécommunications											+	+
	Etudes et conseil						+	+		+			
	Direction						+	+	+			+	+

+ = impact **++** = impact fort

Au-delà des implications que l'avènement d'une « économie verte » engendre sur les métiers de l'industrie financière, sur la manière de les exercer et sur les cadres dans lesquels ils prennent place, une aspiration se généralise au sein des parties prenantes de l'industrie comme en son sein, visant à ce que l'économie verte permette concomitamment l'apparition d'une « finance durable », qui s'exprimerait notamment grâce à l'adoption de modes durables d'exercice des métiers de la finance. De ce point de vue, si l'adaptation des compétences existantes pour incorporer dans les processus actuels des éléments liés à l'économie verte et le recours à l'expertise sur des sujets pointus constituent les traits dominants de l'évolution des emplois dans le secteur de la finance liée à l'économie verte, il paraît nécessaire que l'offre de formation intègre, à tous les niveaux, la question de l'utilité sociale de la finance.

Mesures d'accompagnement envisagées

Si les acteurs de l'industrie financière ont initié une démarche d'intégration du concept de développement durable, l'étude réalisée a montré que le verdissement des métiers doit se poursuivre, principalement par le développement des compétences au sein des entreprises du secteur financier.

L'interaction entre les différents acteurs du secteur financier devra être conservée afin que se développe une expertise transversale homogène en adéquation avec les évolutions réglementaires et notamment celles relatives au Grenelle II et aux obligations de reporting environnemental et social.

En termes de gestion des ressources humaines, les métiers à haut niveau de qualification pourront engendrer des besoins de recrutement spécifiques, mais une meilleure intégration des concepts de développement durable dans les cursus de formation sera nécessaire pour accompagner et renforcer la transition du secteur.

Au-delà de ces remarques génériques, certaines recommandations orientées plus spécifiquement sur l'aspect formation professionnel que sur l'aspect métier peuvent être formulées.

En effet, les entreprises du secteur financier, soumises à une réglementation en perpétuelle évolution, ont su développer une capacité d'adaptation propre au secteur financier sur lesquelles elles pourront s'appuyer. C'est donc principalement la partie formation qui devra intégrer les nouvelles problématiques liées au développement durable et les manières d'y répondre, et les orientations décrites ci-après permettront d'accompagner au mieux les évolutions à venir dans le secteur financier.

Intégration de l'enjeu de l'économie verte dans la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

L'étude a permis de constater que les politiques de GPEC n'intègrent que rarement les enjeux liés au développement durable dans leurs prévisions. Or, même si ce besoin restera marginal, il a été identifié que des compétences d'experts seront indispensables et devront donc être anticipées dans les outils de gestion de compétences et d'emplois.

En général soumises à une obligation de négociation d'accord de GPEC de par leur taille, les entreprises des secteurs de la banque et de l'assurance sont les plus concernées. Il convient donc d'intégrer au plus vite les impacts de l'économie verte dans les démarches de GPEC des sociétés de la banque et de l'assurance. La négociation permettra de répondre aux nouveaux besoins d'adaptation des compétences et aboutira à la mise en place de plans d'action concrets pour chaque entreprise.

Objectifs et priorités de formation au niveau des branches professionnelles

L'impact de l'économie verte se trouvant être un thème transverse à l'ensemble des métiers financiers, toute orientation de la formation pourra s'appuyer sur l'OPCABAIA (organisme paritaire collecteur des fonds de la formation professionnelle continue interbranche des banques, sociétés et mutuelles d'assurances, des agents généraux d'assurance et des sociétés d'assistance), nouvellement créé, à travers la négociation d'accords paritaires pour chaque branche.

Par ailleurs, la reconnaissance d'une expertise développée et acquise par un salarié lors

d'une formation pourra passer par la mise en place d'une certification ou d'une labellisation. Ce type de reconnaissance gagnera notamment en crédibilité et lisibilité si l'action se met en place sur l'ensemble des branches.

Une refonte du socle de la formation initiale diplômante du secteur

L'analyse des référentiels de formations du domaine financier a révélé que le thème du développement durable n'est aujourd'hui que très peu intégré aux référentiels de formation des principaux diplômes de la banque et de l'assurance. Il est donc nécessaire, pour sensibiliser l'ensemble des futurs acteurs du secteur à cette problématique, d'adapter les référentiels de formations à tous les niveaux :

- Pour les BTS et Licences professionnelles, il s'agira plutôt d'intégrer des formations opérationnelles sur le concept de développement durable et ses impacts sur les produits bancaires et assuranciers ainsi que sur les métiers de chargé de clientèle.
- Pour les niveaux supérieurs, l'accent devra être mis sur le concept et ses conséquences : enjeux réglementaires liés au développement durable, gouvernance, approche par les risques.

De la sensibilisation à la formation continue des salariés de l'industrie financière

Les salariés du secteur aspirent également à bénéficier d'une formation particulière sur la thématique du développement durable. Certains organismes de formation proposent déjà des dispositifs d'introduction au concept et une majorité d'entreprises sensibilisent leurs salariés à la RSE pour favoriser l'application des actions mises en place.

Il s'agit maintenant d'intégrer complètement la problématique du développement durable dans les plans de formation des entreprises de l'industrie financière. Les dispositifs de « e-learning » peuvent être facilement adaptés au sujet : avec la présence de référents locaux internes, ce dispositif de formation en ligne permettra de toucher un maximum de personnes (localisation géographique, disponibilité, etc.).

Une formation adaptée aux formateurs

La thématique du développement durable étant encore émergente dans les lieux de formation, la disponibilité d'intervenants compétents sur ce thème est aujourd'hui questionnée. Une organisation spécifique doit donc être rapidement mise en place pour la « formation de formateurs ». Par ailleurs, pour les accompagner sur cette thématique nouvelle, il sera utile de développer des moyens pédagogiques adaptés aux attentes, tant pour la formation initiale diplômante que pour la formation continue.

La première étape serait donc, pour les branches professionnelles, l'Education Nationale et les principaux opérateurs de formation, de mener une analyse des besoins et des conditions de mise en œuvre de la formation.

Une communication interne et externe à améliorer pour conserver une attractivité

En matière de développement durable, la communication actuelle est essentiellement descendante et axée sur les actions de RSE. Or, l'arrivée sur le marché d'une génération beaucoup plus sensible aux sujets de société et au développement durable remet en cause

le fonctionnement même de cette communication. Celle-ci devra évoluer pour continuer à attirer les talents et les fidéliser.

La communication sur le développement durable devra avant tout être centrée sur l'implication du cœur de métier des entreprises de l'industrie financière sur la problématique du développement durable en général plus que sur la seule RSE. Par ailleurs, il s'agira de renforcer la prise en compte des initiatives du terrain, afin de rendre plus concrète l'implication des salariés.

Sommaire

Synthèse	3
Introduction générale	5
Contexte	5
Objectifs de l'étude	5
Trame de l'étude	6
Précisions méthodologiques	7
Un périmètre « industrie financière » à géométrie variable	7
Un périmètre « économie verte » en lien direct avec les orientations du Commissariat au développement durable	8
Une méthode de projection basée sur le point de vue d'un nombre restreint d'experts sectoriels	9
Première partie – Diagnostic des interactions entre économie verte et secteur financier	10
Introduction	10
1. Panorama du secteur financier	11
Des acteurs très divers dans un marché très réglementé	11
Des facteurs d'évolution d'abord liés aux préoccupations du secteur	40
Typologie des métiers par grands secteurs	44
1. Caractéristiques des ressources humaines de l'industrie financière	44
2. Les grandes tendances d'évolution par métier	45
3. L'exposition au développement durable des différentes familles de métiers	47
4. Evolutions quantitatives des métiers de la banque	50
5. Evolutions quantitatives des métiers de l'assurance	76
6. Evolutions quantitatives des métiers de la finance	105
7. La prise en compte du développement durable dans les cursus et dispositifs de formation existants	110
Les pratiques de formation continue des entreprises de l'industrie financière	117
2. Interactions entre économie verte et monde de la finance	121
De nouveaux produits issus de l'économie verte	121
Une approche de l'environnement par la gestion des risques	130
Des exigences de gouvernance nouvelles dans l'économie verte	141
Deuxième partie – Analyse prospective	148
Introduction	148
1. Analyse de l'évolution des métiers et des besoins de compétences	149
Les exigences de l'économie verte s'intégreront progressivement aux métiers existants...	150
Apportant des évolutions qualitatives des compétences nécessaires mais avec un impact quantitatif limité	156
2. Mesures d'accompagnement	158
Les mesures à mettre en œuvre en matière de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	159
Les mesures à mettre en œuvre en matière d'objectifs et de priorité de formation au niveau des branches professionnelles	160
Les mesures à mettre en œuvre dans le domaine de la formation initiale diplômante	161
Les mesures à mettre en œuvre dans le domaine de la formation continue	163
Les mesures à mettre en œuvre en matière de formation de formateurs	164
Les mesures à mettre en œuvre en matière de communication	165
Annexe – Acronymes et abréviations	166

Synthèse

A la suite de l'impulsion donnée par le Grenelle de l'Environnement, cette étude de l'évolution des métiers de la finance vient compléter le panel d'études du « Plan Métiers » visant à mobiliser les filières pour s'adapter à l'économie verte.

Conformément aux souhaits des membres du comité de pilotage qui sont ici remerciés pour leur coopération, elle a cherché d'abord à rendre accessible l'organisation parfois complexe du secteur financier. Le périmètre d'étude a ainsi été découpé entre une composante restreinte (banques commerciales, sociétés d'assurance, sociétés de gestion) sur laquelle une analyse quantitative a été menée et une composante plus large a porté une analyse qualitative (toutes banques, assurances et entreprises d'investissement).

Cependant, quelle que soit leur spécialité et leur forme d'activité, tous ces acteurs de l'industrie financière ont en commun d'évoluer dans des métiers très réglementés, sous la tutelle d'instances de régulation à l'échelon national et international. Tous, banquiers, assureurs, sociétés de gestion – mais aussi superviseurs ou agences de notation – ils recensent à l'intérieur de leurs structures un très grand nombre de fonctions et de métiers spécialisés sur un type de marché, un type de client ou un type de produit, et dont une des caractéristiques reste leur capacité d'adaptation aux changements des contextes et besoins économiques.

L'ensemble de l'industrie financière se trouve aujourd'hui à la fois acteur et catalyseur de la transition vers une économie plus verte. L'enjeu peut se formuler ainsi : comment, à son niveau de capacité et de responsabilité, s'adapter et contribuer à une économie qui, à long terme, utilisera moins ou mieux la ressource énergétique et les matières premières non renouvelables et préservera l'environnement (définition p.7).

Malgré la variété et la spécialisation des métiers du secteur financier, les travaux de cette étude ont montré que, dans l'ensemble, la majorité des problématiques du développement durable sont en train d'être prises en compte par les acteurs du secteur (Engagements volontaires PRI ou Equator Principles, développement de fonds ISR, politiques sectorielles, publication de rapport développement durable...). Cette adaptation s'opère depuis un certain nombre d'années déjà, et, au niveau macro, appelle les commentaires suivants :

- D'une part, la nature des métiers financiers eux-mêmes va peu évoluer avec la transition vers une économie verte il s'agira toujours de maîtriser des risques en lien avec l'octroi d'un crédit ou d'investissement ou en lien avec la gestion d'un portefeuille d'actifs. Les acteurs vont acquérir des compétences complémentaires pour intégrer des dimensions liées à l'économie verte dans les processus existants mais les types de métiers vont rester les mêmes.
- D'autre part, cette intégration des dimensions liées à l'économie verte va continuer à s'approfondir et c'est par le recours à des experts spécifiques (comme le secteur financier en recense dans tous les domaines) que les enjeux de l'économie verte vont être appréhendés (recours à des experts sectoriels ou à des ingénieurs conseils spécialisés sur le domaine des énergies renouvelables par exemple).

Au-delà des implications que l'avènement d'une « économie verte » engendre sur les métiers de l'industrie financière, sur la manière de les exercer et sur les cadres dans lesquels ils prennent place, une aspiration se généralise au sein des parties prenantes de l'industrie comme en son sein, visant à ce que l'économie verte permette concomitamment l'apparition d'une « finance durable », qui s'exprimerait notamment grâce à l'adoption de modes durables d'exercice des métiers de la finance. De ce point de vue, si l'adaptation des compétences existantes pour incorporer dans les processus actuels des éléments liés à l'économie verte et le recours à l'expertise sur des sujets pointus constituent les traits dominants de l'évolution des emplois dans le secteur de la finance liée à l'économie verte, il paraît nécessaire que l'offre de formation intègre, à tous les niveaux, la question de l'utilité sociale de la finance.

Dans le but d'accompagner au mieux les évolutions à venir, les travaux de l'étude ont permis d'identifier certains points pour lesquels une action favorable est possible, notamment à travers une plus grande intégration des problématiques de l'économie verte dans les politiques de GPEC, ainsi qu'au sein des formations initiales et continues.

Introduction générale

Contexte

Initié en 2007, le Grenelle de l'Environnement s'est donné pour objectif d'élaborer puis de mettre en œuvre des orientations politiques et des mesures portant en elles un nouveau modèle de société.

Dans la continuité des démarches alors engagées en France pour mettre en œuvre un développement durable et pour évaluer les conséquences des mutations engendrées, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) pilote depuis septembre 2009 le « Plan Métiers », plan national de mobilisation des filières et des territoires pour les emplois et les métiers de l'économie verte.

Faisant suite aux onze premiers domaines¹ étudiés dans ce cadre par des Comités de domaines organisés en gouvernance à cinq, le secteur financier vient enrichir ce panel d'études portant sur les métiers et les compétences particulières du secteur, leurs mutations à venir et les politiques d'emploi permettant d'accompagner ces mutations.

Objectifs de l'étude

La contribution du secteur financier dans l'économie en général est essentielle, et son rôle dans la transformation de l'économie devrait être central. Les engagements issus du Grenelle de l'Environnement concernent donc également l'industrie financière sur de nombreux aspects, que ce soit à travers la promotion de la finance responsable, le financement de l'innovation, ou l'information sociale et environnementale.

C'est ainsi que le MEDDTL a souhaité réaliser cette étude prospective sur les conséquences pour l'industrie financière de la mutation vers une économie verte.

L'objectif de l'étude est double : il s'agit d'une part de pouvoir disposer d'une cartographie dynamique des métiers et compétences nécessaires dans les métiers de l'industrie financière, afin d'accompagner et de promouvoir les mutations à venir, et d'autre part d'élaborer des recommandations sur les évolutions à porter aux politiques d'emploi, de ressources humaines et de formation pour effectuer au mieux la transition vers l'économie verte dans ces filières.

Cette étude s'est interdit de commenter telle ou telle pratique de certains métiers financiers dénoncées par des parties prenantes ou relevées par des autorités de régulation : son objet reste d'apprécier en quoi les compétences ou métiers du secteur vont évoluer en lien avec les exigences d'une transition vers une économie verte.

¹ Transports, automobile, énergies renouvelables, eau-assainissement-déchets-air, bâtiment, agriculture et forêts, systèmes éco-électriques, raffinage-carburants-chimie verte, tourisme, métiers de la mer, biodiversité-services écologiques.

Trame de l'étude

À cette fin, l'étude s'est déroulée en deux phases principales :

- La première a cherché à diagnostiquer les liens à plus ou moins long terme entre l'économie verte et l'industrie de la finance, et à établir à partir de ce diagnostic un panorama de la structuration actuelle de l'emploi dans le secteur financier.
- La deuxième phase, basée sur les résultats de la première, s'est attachée à analyser à différentes échéances les impacts engendrés par l'économie verte sur le milieu financier, envisageant aussi bien l'évolution des métiers que celle des besoins de compétences. Cette deuxième phase a permis de déterminer des pistes d'action en matière de politique d'emploi et de formation dans les métiers de la finance pour accompagner au mieux les évolutions attendues.

Après un propos liminaire exposant les options méthodologiques retenues, notamment la préférence du prisme environnemental plutôt que celui de la responsabilité sociale des entreprises, le choix d'un périmètre mixte (qualitatif et quantitatif) et la sollicitation d'un panel d'experts, ce rapport présente les résultats de l'étude en accord avec les phases réalisées.

Précisions méthodologiques

Un périmètre « industrie financière » à géométrie variable

L'étude vise à donner un aperçu global des différents secteurs de l'industrie financière en France avec un focus particulier apporté sur les évolutions en cours des métiers et des compétences mises en œuvre dans le cadre de l'émergence d'une économie dite verte. Toutefois, dans un souci de traitement de données cohérentes tant en termes de niveau détail des données collectées (vision métier) que d'année de référence, il a été convenu de retenir un périmètre mixte dans le cadre de l'étude. Ce dernier a deux composantes principales.

Un périmètre élargi pour l'analyse des impacts qualitatifs

Il s'agit ici d'adopter un périmètre élargi pour analyser l'impact qualitatif de l'économie verte sur les métiers de l'industrie financière.

L'ensemble des éléments recueillis à travers cette méthode permettront dans les phases suivantes de l'étude d'identifier les métiers les plus touchés par le développement d'une économie verte et de les hiérarchiser au regard, d'une part, de l'impact plus ou moins important des évolutions en cours et, d'autre part, du poids relatif du métier impacté (taille des effectifs) par rapport à l'effectif global, avant d'identifier les actions concrètes à mettre en œuvre pour accompagner ces évolutions. Sont ainsi intégrés dans ce périmètre élargi :

- Les institutions bancaires, toutes activités confondues
- Les sociétés d'assurance et de réassurance
- Les institutions de la finance comprenant les professionnels du secteur financier et les sociétés de gestion
- Les régulateurs et autorités de contrôle.

Un périmètre restreint portant sur l'analyse des impacts quantitatifs

Pour le secteur de la banque et afin de réaliser l'analyse détaillée par typologie de métier, le périmètre retenu est le même que celui de *l'Observatoire des métiers, des qualifications et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la banque* réalisé par l'AFB. Ne sont inscrites dans ce périmètre que les banques de l'AFB (qui sont les banques commerciales) et non pas les groupes mutualistes.

Les effectifs sont la seule information consolidant le périmètre AFB et les groupes mutualistes.

Pour le secteur de l'assurance, le périmètre retenu porte sur les métiers pris en compte par *l'Observatoire de l'Evolution des Métiers de l'Assurance*, c'est-à-dire les métiers qui s'exercent dans les entreprises dont les activités sont régies par le Code des assurances, à savoir :

- les sociétés anonymes (SA)
- les sociétés d'assurances mutuelles (SAM)

- les sociétés mutuelles d'assurances (SMA)
- Les métiers d'intermédiaires tels que les agents généraux d'assurances et courtiers ;
- Les métiers des auxiliaires d'assurances représentés par les experts d'assurances.

Pour le secteur de la finance, le périmètre retenu porte enfin sur les données proposées par *l'Observatoire des métiers des entreprises membres de l'AMAFI*, c'est-à-dire les entreprises relevant de la convention collective nationale des marchés financiers (ex bourse).

Les données analysées dans ce cadre portent sur la description des principaux métiers des secteurs retenus (hors fonctions supports et hors directions financières des sociétés non financières).

L'objectif consiste à obtenir une vision fiable et récente des caractéristiques des métiers (principales missions et activités) et des effectifs (effectifs par métier et leurs évolutions, pyramides des âges, niveaux de formation...). Sans être exhaustif, ce périmètre permet d'obtenir une vision précise des caractéristiques des effectifs des principaux métiers de l'industrie financière.

Un périmètre « économie verte » en lien direct avec les orientations du Commissariat au développement durable

La définition de la notion d'« économie verte » retenue dans le cadre de l'étude est celle proposée par le Commissariat au Développement Durable. Dans ce cadre l'économie verte vise à accompagner la montée en puissance des filières vertes, c'est-à-dire sobres en ressources naturelles et décarbonées. Plus précisément il s'agit d'une économie qui, à long terme, utilise moins ou mieux la ressource énergétique et les matières premières non renouvelables et préserve l'environnement. C'est ainsi une économie :

- qui émet beaucoup moins de gaz à effet de serre,
- qui privilégie les écotechnologies : l'ensemble des technologies dont l'emploi est moins néfaste pour l'environnement que le recours aux techniques habituelles répondant aux mêmes besoins,
- qui pratique la production et la consommation responsables, pense les productions en termes de cycle de vie,
- où les transports sont raisonnés, les villes durables, les territoires pensés et gérés globalement selon un mode de développement durable,
- qui protège et rétablit les services éco-systémiques rendus par l'eau, les sols, la biodiversité,
- qui met les hommes et les femmes au centre de l'entreprise et du projet social,
- qui promeut la participation de chacun à la décision et s'enrichit de la différence,
- qui respecte les cultures, les patrimoines,

- qui évalue les effets des décisions sur les générations futures.

Considérées comme non spécifiques à l'industrie financière, les politiques de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) ne font ainsi pas l'objet d'un développement particulier dans le cadre de l'étude. Il en est de même pour l'ensemble des politiques visant à favoriser l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, la lutte contre les discriminations ou bien encore la promotion du handicap.

Une méthode de projection basée sur le point de vue d'un nombre restreint d'experts sectoriels

Une analyse de l'impact, en termes d'effectifs, de l'économie verte sur l'industrie bancaire s'est avérée complexe à mettre en œuvre méthodologiquement avec des résultats plus qu'incertains. En effet, l'impact de l'économie verte sur l'industrie financière sera pour l'essentiel indirect car dépendant des transformations des secteurs d'activité des « clients » des organismes bancaires et d'assurance. Cet aspect limite nécessairement la portée d'une analyse économétrique dite « classique ».

Les principaux métiers du secteur de la finance, financer ou assurer des projets, distribuer des crédits ou gérer des actifs ne vont pas être structurellement affectés par l'économie verte, en revanche les modalités d'octroi ou de suivi, les conditions contractuelles associées, l'appréciation des risques intégreront de nouveaux critères liés à la transition vers une économie décarbonée.

Il a donc été retenu comme pertinent d'utiliser une méthode adaptée de la méthode Delphi qui consiste à faire se prononcer un nombre restreint d'experts sur la probabilité d'émergence de facteurs d'évolutions pris isolément. Il s'agit ainsi de mettre en évidence des convergences d'opinion et de dégager certains consensus sur des sujets précis, grâce à l'interrogation d'experts, à l'aide d'un questionnaire. Une des particularités de la méthode est qu'elle se base sur les intuitions d'un panel d'experts. Ces experts n'ont pas accès aux réponses de leurs pairs, ce qui permet d'éviter un biais d'auto-modération.

Tableau 1 : Exemple de questionnaire utilisé dans le cadre de la méthode

Facteurs et domaines d'évolution	Évolutions mentionnées	Degré de probabilité					Remarques (éléments justifiant votre réponse)
		Exclu	Incertain	Possible	Probable	Certain	
Evolution des métiers de la banque	Les marchés d'échange de quotas d'émission de CO2 va entrainer l'émergence d'un nouveau métier représentant environ 1 000 postes en France		✓				

L'analyse des résultats permet enfin de synthétiser les facteurs faisant consensus chez les experts et d'identifier et creuser par entretiens qualitatifs complémentaires, les facteurs faisant l'objet de dissension.

Première partie – Diagnostic des interactions entre économie verte et secteur financier

Introduction

Pour appréhender les mutations que pourront connaître les emplois et métiers du monde de la finance, il convient de dresser en première section un panorama du secteur financier.

Pour ce faire, nous présentons dans un premier temps la variété d'acteurs qui évoluent dans ce marché très réglementé. On peut distinguer trois grandes catégories d'acteurs : les banquiers, les assureurs et les entreprises d'investissement. Si les frontières entre ces domaines ne sont pas étanches (les banquiers pouvant proposer des produits d'assurance et être actifs sur les marchés financiers), cette catégorisation permet d'analyser les activités spécifiques à chaque domaine, les produits proposés et le poids économique de chaque domaine. Nous dressons ensuite un panorama des principales organisations professionnelles qui représentent les intérêts des entreprises concernées, et des acteurs chargés de réglementer leurs activités, en détaillant le rôle des agences de notation financières.

Dans un second temps nous exposons les principaux facteurs d'évolution du secteur financier. La réglementation y joue un rôle clé, en premier lieu celle qui a trait à l'exercice des métiers de banquier ou d'assureur, et ensuite par effet de ricochet celle qui s'applique aux domaines de l'environnement en créant notamment de nouveaux besoins de financement.

Ayant exposé la variété d'acteurs et les principales évolutions qu'ils connaissent actuellement, le troisième temps de la première partie s'attache à décrypter les métiers et formations associées par grand domaine (banque, assurance et finance). Nous détaillons pour chaque famille de métier le poids de ce métier dans le domaine concerné, les principales missions exercées, la pyramide des âges, l'évolution de l'emploi incluant les embauches et enfin les niveaux de formation nécessaires.

Dans une deuxième section, nous montrons comment les évolutions propres à l'économie verte sont sources de mutations dans le monde de la finance.

Le développement de nouveaux secteurs (bâtiment vert, énergies propres) de l'économie verte a entraîné l'apparition de nouveaux produits à destination des particuliers et des entreprises, ainsi que d'un secteur particulier que constitue la finance carbone. Les sujets environnementaux entraînent une nouvelle gestion de risque, aussi bien pour les assureurs avec l'impact du changement climatique que pour tous les acteurs dans la gestion de leur parc immobilier ou dans la préservation de leur réputation. Enfin, du fait de la réglementation et des nouvelles attentes des parties prenantes, une gouvernance nouvelle émerge chez les acteurs du monde de la finance.

1. Panorama du secteur financier

Il s'est souvent avéré très difficile de broser un portrait uniforme du monde de la finance. Et pour cause, la grande diversité de ses acteurs en fait un univers dans lequel les considérations génériques ne peuvent pas prévaloir. De plus, la connaissance de réglementations spécifiques aux différents acteurs est parfois indispensable pour comprendre leurs activités et leurs motivations.

Par conséquent, il est nécessaire de préciser ici quelles sont les principales catégories d'acteurs du monde financier et leurs activités, avant de pouvoir dresser un panorama des grandes familles d'emplois.

Des acteurs très divers dans un marché très réglementé

Les métiers de la banque

Présentation générale

Les bases de l'organisation actuelle du système bancaire français ont été posées dans les années 1980 : tout d'abord par la **loi bancaire de 1984 qui définit le cadre juridique unique de l'exercice des activités bancaires** (agrémentation et surveillance), puis par le retrait de l'État qui a suivi, principalement de 1986 à 1988.

Les établissements de crédit se voient ainsi attribuer le **monopole des activités de banque**. Leur vocation universelle est institutionnalisée, avec pour conséquence une forte concentration du secteur et le développement intense des réseaux mutualistes et des caisses d'épargne, favorisés entre autres par des avantages compétitifs et une gouvernance moins lourde (cf. infra).

En conséquence, le contrôle public faisant place à une organisation de type concurrentiel, le désengagement progressif de l'État s'est inscrit dans un mouvement de modernisation des cadres bancaire et financier, dicté par les processus concomitants d'élaboration du marché unique en Europe et de globalisation financière au niveau mondial, mais encadré notamment par la **mise en place internationale d'un ratio de solvabilité à respecter**.

Tous les agents économiques ayant désormais accès au marché, le **crédit n'assure plus que la moitié du financement des sociétés non financières** et l'encadrement strict du crédit est abandonné pour un encadrement par les taux d'intérêt.

Ainsi confrontées à la concurrence des marchés et à une forte pression sur les revenus d'intermédiation, les banques doivent s'adapter à l'évolution du patrimoine des ménages – avec le développement des portefeuilles de titres, et déterminer les stratégies leur permettant de conserver leur clientèle d'entreprises – qui se finance également sur les marchés de capitaux. S'engage alors, jusqu'à la fin des années 1990 et principalement chez les banques commerciales, un **vaste mouvement de diversification des activités bancaires** qui cherche à compenser la baisse des marges d'intermédiation par de nouvelles sources de revenus, essentiellement sous la forme de **commissions**.

Conséquences de cette évolution, la part des produits divers (commissions) dans le produit net bancaire de l'ensemble du secteur dépasse celle des marges d'intermédiation en 1997, et **le modèle de la bancassurance fait son apparition**, proposant des produits traditionnels à faible rendement (crédit) complétés par des services beaucoup plus rémunérateurs (moyens de paiement, assurances).

Après cette phase de diversification, l'enjeu des années 2000 s'est concentré sur le **développement d'un système de distribution suffisamment performant** pour répondre à la demande des consommateurs en matière de services financiers. C'est ainsi que la généralisation des technologies de l'information a accéléré la compétition entre les enseignes en permettant notamment la montée en puissance des banques en ligne.

Dans le même temps, la mondialisation définitive des échanges – matérialisée entre autres par la généralisation des activités de salle de marché et l'apparition des « hedge funds », et les évolutions plus rapides de la réglementation qui s'ensuivent ont contraint les banques à mettre en place des **structures de gouvernance conséquentes**.

En effet, la diversification et l'internationalisation des activités bancaires ont conduit à l'émergence de nouveaux risques. Les autorités de contrôle ont cherché à les prévenir en modernisant les organes de régulation (cf. infra) et en rendant primordiale la **conformité réglementaire**. De nouvelles normes prudentielles ont été édictées, principalement en matière de contrôle interne, de lutte anti-blanchiment, de solvabilité (ratio européen Bâle 2), suivant en cela les accords européens qui, aujourd'hui, sont à l'origine d'environ 70% de la réglementation bancaire nationale.

Le poids économique du secteur bancaire en France

Industrie structurante et vitale dans l'économie française, le secteur bancaire représente environ **4,8% de la valeur ajoutée** en France en moyenne sur la période 1995-2008², soit un poids comparable à celui des biens d'équipement, du bâtiment ou des transports, et largement supérieur au secteur automobile.

A la fin de l'année 2009, la France comptait **706 établissements de crédit** agréés par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), qu'ils soient généralistes, spécialisés ou prestataires de services d'investissement. Dans cette population, 30% des établissements sont détenus par des capitaux étrangers et 16% n'appartiennent pas à des groupes du secteur financier à proprement parler.

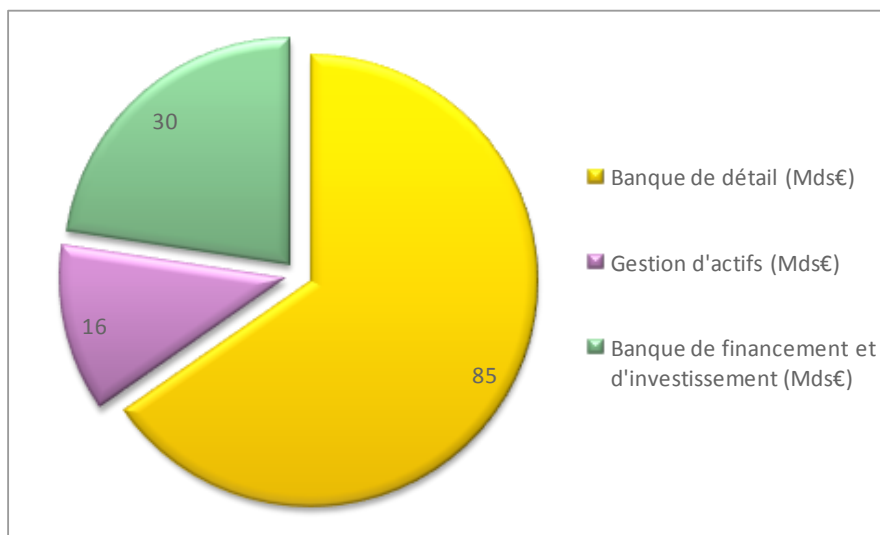
Principale composante du secteur financier pris dans son ensemble, les établissements de crédit emploient, en 2009, environ **380 400 salariés** sur les quelque 700 000 que compte le secteur, dont 204 000 pour le seul périmètre des banques commerciales.

Si la majorité des grands groupes bancaires français peuvent être qualifiés de banques universelles, leur activité reste organisée autour des principaux métiers qui sont de trois sortes : **banque de détail, banque de financement et d'investissement, gestion d'actifs**.

² INSEE, février 2010, site internet de la FBF

Le produit net bancaire réalisé par l'ensemble des établissements de crédit représente **132 Mds€** en 2009, tandis que les concours apportés à l'économie par le secteur bancaire français s'élèvent à 1 885 Mds€.

Tableau 2 : Structure par métier du PNB du secteur bancaire français en 2009³

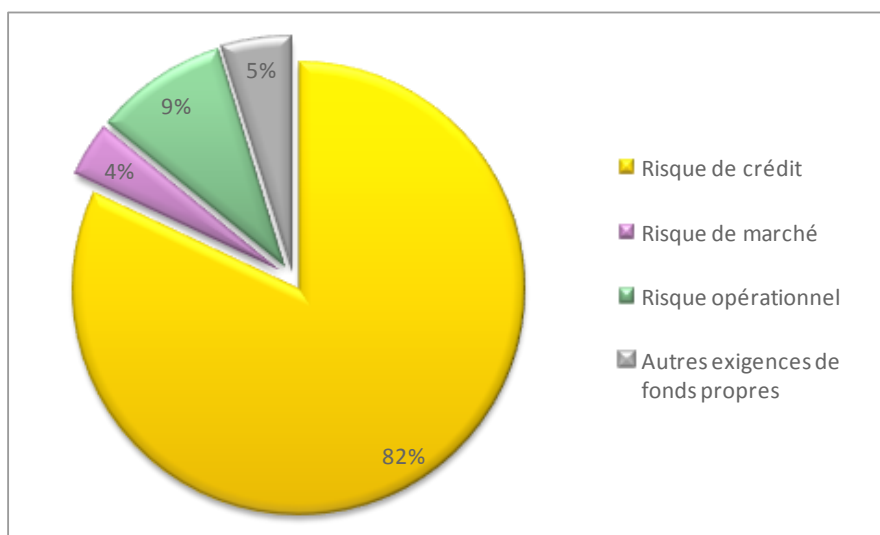


De manière générale, les activités de banque sont génératrices de risque pour les institutions bancaires. Pour garantir, dans la mesure du possible, la solvabilité et la résistance du système bancaire face à la réalisation éventuelle de ces risques, la réglementation prévoit le respect d'un ratio de solvabilité sous forme d'un niveau d'exigence minimale en fonds propres.

Le montant des fonds propres du système bancaire français atteint 277 Mds€ à fin 2009, couvrant ainsi le niveau global d'exigence pour le secteur qui s'élève à 180 Mds€.

³ Rapport annuel de l'Autorité de Contrôle Prudentiel 2009

Tableau 3 : Répartition par risque des exigences de fonds propres du système bancaire français en 2009⁴



Les principaux groupes bancaires français

Le phénomène continu de concentration observé depuis plusieurs décennies dans le secteur bancaire trouve son illustration y compris dans le périmètre des principaux acteurs. En effet, les restructurations observées depuis 1996 ont agrégé les onze « majors » de l'époque en ce qui constitue aujourd'hui les 5 principaux groupes bancaires en France, représentant plus de 50% des actifs du secteur⁵.

	Produit net bancaire (Mds€)	Effectifs
BNP Paribas	43,9	205 348
Société Générale	26,4	160 704
BPCE	23,4	125 000
Crédit Agricole	20,1	89 964
Crédit Mutuel - CIC	14,7	75 805

Tableau 4 : Les cinq principaux groupes bancaires français en 2010

⁴ Rapport annuel de l'Autorité de Contrôle Prudentiel 2009

⁵ Rapport annuel du CECEI 2008

La banque de détail

Le premier grand métier de la banque est celui de **l'accès bancaire aux particuliers**, aussi bien aux facilités bancaires qu'aux crédits. La banque de détail s'adresse aux particuliers et aux PME : elle a traditionnellement une fonction d'intermédiation entre les agents à excédent de financement dont elle collecte les ressources et les agents à besoin de financement à qui elle prête ces ressources.

En effet, en 2009 plus de 99% des Français ont accès aux services bancaires, et 24% sont multi-bancarisés, c'est-à-dire en relation avec au moins deux banques : le nombre de comptes à vue particuliers dans l'ensemble des réseaux bancaires dépassait 61 millions.

Bien que la tendance actuelle favorise la dématérialisation des actes bancaires, les banques de détail sont en général organisées en réseaux d'agences pour mailler le territoire – à l'exception toutefois des banques en ligne ou banques directes⁶, et ont traditionnellement pour fonction d'assurer trois types d'opérations :

- la **collecte des dépôts**
- la **distribution des crédits**,
- la **gestion des moyens de paiements** et des opérations interbancaires.

Les deux premières fonctions constituent le cœur de l'activité bancaire de détail et la source historique de ses revenus.

- La collecte des dépôts

Lieu a priori plus sécurisé que le domicile des particuliers ou le siège des PME, la banque fournit historiquement un compte, aujourd'hui dématérialisé, sur lequel sont enregistrés les sommes déposées par les clients et notées par la banque à leur crédit. De par l'utilisation qui en est faite ensuite par la banque, sous forme de trésorerie permettant de financer son activité, le dépôt consenti par un client s'apparente à un prêt à la banque, gratuit dans la majorité des situations.

Les dépôts peuvent être rémunérés dans le cas de certains comptes ou livrets particuliers (Livret A, Livret de développement durable, Compte sur livret...), dont la rémunération est le plus souvent administrée par l'État, et la distribution réservée à certains acteurs particuliers, comme ce fut le cas pour la Poste et les Caisses d'Épargne avec le livret A jusqu'en 2008.

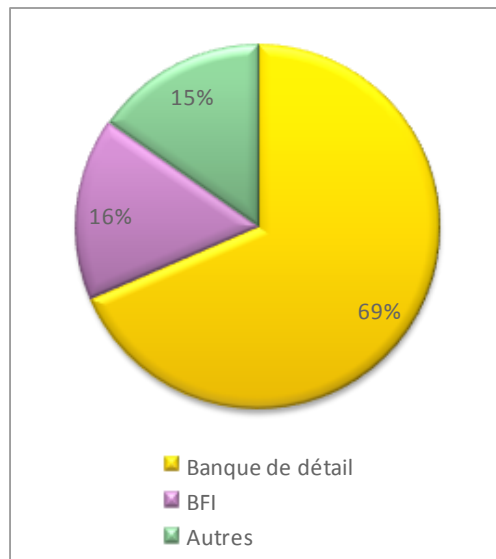


Tableau 5 : Répartition des emplois par secteur de l'activité bancaire en 2009

⁶ On appelle banques directes les banques ne disposant pas d'agences physiques, à l'inverse de la banque de réseau : la quasi-totalité des opérations est effectuée de manière dématérialisée.

Depuis 1999, les fonds déposés par les particuliers auprès des banques sur les comptes courants, comptes sur livret et plans d'épargne logement sont garantis à hauteur de 100 000 euros par le **Fonds de garantie des dépôts**, doté pour cette mission d'environ 1,8 Md€.

- La distribution des crédits

Deuxième mission de la banque de détail envers les particuliers et les PME, la distribution des crédits s'inscrit dans le jeu du financement de l'économie, soit par la création de monnaie nouvelle soit par refinancement sur le marché interbancaire.

Par définition, le crédit consiste à mettre à disposition de l'emprunteur une ressource donnée (le principal ou capital) et remboursable à plus ou moins long terme, moyennant le paiement supplémentaire d'un intérêt calculé sur la base d'un taux, fixe ou variable, mais connu préalablement à chaque période de calcul. En général récapitulées dans un accord de crédit, **les conditions** (montant, durée, taux d'intérêt) **dépendent du profil de l'emprunteur et de la confiance qu'a le prêteur** qu'il sera effectivement remboursé.

Selon l'objet qu'ils visent à financer, on distingue principalement six grands types de crédit, que sont **crédit immobilier, crédit-bail, crédit à la consommation (y compris crédit renouvelable), crédit d'exploitation, crédit d'équipement et ligne de crédit.**

Longtemps strictement administrée par l'État, la distribution du crédit en France reste encadrée par un dispositif législatif visant à protéger l'emprunteur et à lutter contre le surendettement.

Il est notamment défini un taux d'usure correspondant à un taux d'intérêt limite : publié trimestriellement par la Banque de France, il impose un taux d'intérêt maximal pour une dizaine de catégories d'opérations.

Par ailleurs, les **lois Scrivener 1 et Scrivener 2**, datant respectivement de 1978 et 1979, imposent aux établissements prêteurs de dispenser un certain nombre d'informations aux futurs emprunteurs.



Le surendettement

Pour prévenir et accompagner le surendettement, la loi Neiertz de 1989 a défini les conditions du surendettement et instauré les commissions de surendettement pour les personnes en grande difficulté financière.

Au nombre d'une par département, la commission peut notamment décider de la révision des crédits, du rééchelonnement des dettes et si besoin de la vente de certains actifs.

Introduite par la suite en 2000, la procédure de rétablissement personnel traite des dossiers dont la situation est « irrémédiablement compromise », vocable ne renvoyant plus uniquement aux dettes bancaires, mais plutôt à une forme de précarité sociale.

En chiffres :*

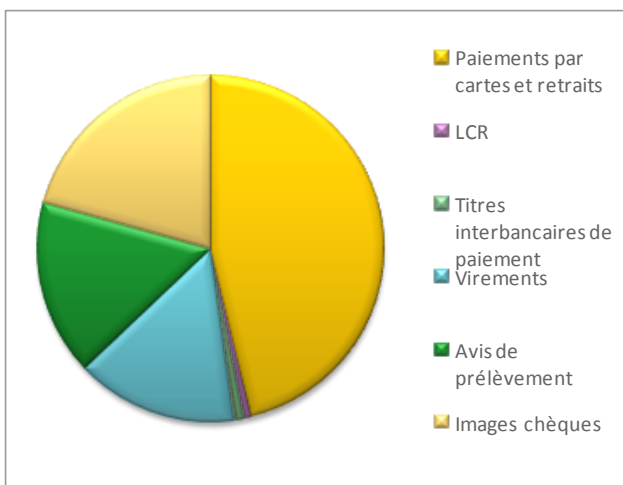
- Environ 200 000 nouveaux dossiers par an ;
- 782 900 personnes en cours de « désendettement » ;
- Endettement moyen de 44 600 €.

* Source Banque de France, sept. 2010

- La gestion des moyens de paiements et des opérations interbancaires

La banque de détail a également pour mission de permettre à ses clients de mobiliser leurs comptes de dépôts à travers un certain nombre de moyens de paiement (espèces, chèques, cartes de crédit et monétique, virements et prélèvements) dont elle assure elle-même la compensation, c'est-à-dire le mouvement des fonds du compte de l'émetteur vers celui du bénéficiaire, impliquant le cas échéant un transfert interbancaire.

Tableau 6 : Importance relative des moyens de paiement en 2009



Enfin, deux principaux types d'organisation capitaliste et de gouvernance coexistent en France : à côté du modèle classique de la **banque commerciale** dont l'actionariat est souvent indépendant, les **banques mutualistes** (ou coopératives de crédit) se distinguent par leur forme de contrôle dévolu aux sociétaires, souvent leurs clients, qui détiennent les parts et les droits de vote selon le principe coopératif « une personne, une voix ».

Dans ces établissements, les clients possédant eux-mêmes les entités et étant eux-mêmes engagés dans la vie démocratique des sociétés, **l'objectif de maximisation du profit est subordonné à celui des services aux clients** ; par conséquent, la distribution des bénéfices se fait plus souvent par constitution de réserves, offrant par là-même une souplesse supplémentaire pour engager des programmes de long terme en faveur notamment des enjeux développement durable.

En France, les grandes banques mutualistes sont principalement le groupe BPCE (Banques Populaires – Caisses d'Épargne), les caisses régionales du Crédit Agricole, et le Crédit Mutuel. Du côté des sociétés d'assurance, on peut mentionner la Macif, la Maif, Groupama ou la Matmut.

La coopération en action au sein du groupe BPCE

Acteurs majeurs de la vie économique, les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne témoignent chaque jour de leur engagement au service de leur région. Capteurs des réalités économiques et sociales des territoires, les sociétaires et leurs représentants en sont les meilleurs ambassadeurs. Clubs, conseils, réunions et séminaires de réflexion, universités d'été, forums dédiés sur Internet : les sociétaires échangent et proposent. Projets d'économie sociale et locale, Coups de Cœur, Prix Initiatives Région, Réunions Pépinières, Oscars du Bénévolat : les sociétaires agissent et s'investissent pour une société plus entreprenante et plus solidaire.

Source : site internet BPCE

La banque de financement et d'investissement

Le second grand métier de la banque est celui de **l'accès bancaire aux entreprises** dépassant la taille des PME, via la **banque de financement et d'investissement** ou BFI. Cette dernière apporte des services sophistiqués aux grandes entreprises dans une logique d'un sur-mesure partiel ou total. Elle offre entre autres des services liés à l'accès aux marchés actions/obligations/taux (émission, transaction, couverture...), au conseil en fusions et acquisitions, à l'accès aux financements bancaires plus ou moins complexes.

En effet, les grandes entreprises sont dépendantes des marchés pour leur financement, aussi bien pour leurs fonds propres (marché actions) que pour leur endettement (marché obligations et marché des taux). Pour garantir leur stabilité et leur compétitivité, elles ont donc besoin d'accéder au marché de manière concurrentielle. Les banques de financement et d'investissement ont pour rôle d'accompagner les entreprises au cours de ces différents exercices, et de leur apporter cet accès aussi bien aux marchés réglementés qu'aux marchés de gré à gré (*marchés OTC*).

Ainsi, les banques de financement et d'investissement regroupent en leur sein des activités variées parmi lesquelles on retrouve principalement :

- **L'émission de titres** sous toutes ses formes, de l'introduction en bourse aux augmentations de capital, OPE et OPA, en partenariat avec les sociétés de bourse ;
- La mise en place de **financements particuliers** et/ou importants à destination des clients grandes entreprises, parmi lesquels les prêts syndiqués auxquels peuvent participer un certain nombre de banques ;
- Le montage d'opérations de **fusion-acquisition** ;
- La **prise de participation** au capital d'entreprises pour compte propre ou pour compte de tiers ;
- Le rôle de **teneur de marché**, notamment sur les marchés d'instruments financiers, qui consiste à donner une fourchette de prix d'achat et de vente, permettant au marché de conserver une certaine liquidité ;
- Le **courtage**.

Par ailleurs, les BFI exercent également, pour leur compte propre, un certain nombre **d'activités de négociation portant sur tous types d'instruments financiers**, dont la diversification et le développement ont été favorisés par la financiarisation de l'économie.

A côté des traditionnelles actions et obligations sont progressivement apparus les instruments dérivés portant sur ces actions, puis d'autres formes de produits dérivés, dans un premier temps destinés à couvrir les risques liés aux évolutions des sous-jacents, notamment les taux d'intérêt, les cours de change et le pétrole. Plus récemment, la diversification des instruments dérivés à d'autres supports, notamment les matières premières alimentaires et les sous-jacents climatiques, s'est accompagnée ces dix dernières années de la montée en puissance d'une forme de spéculation pure, dissociée des problématiques de couverture.

En France, les banques de financement et d'investissement des groupes BNP Paribas (BNPP CIB), Société Générale (SGCIB) et Crédit Agricole (CACIB) figurent parmi les cinq premières de la zone euro, et sont des acteurs significatifs à l'échelle mondiale.

La gestion d'actifs

Le troisième grand métier des banques, représentant 12% du PNB en France, est celui de la gestion des actifs de ses clients, investisseurs institutionnels et particuliers plus ou moins fortunés. Elle travaille notamment par le biais de SICAV ou de FCP (cf. infra) pour les clients de la banque de détail, et peut également être amenée à utiliser certains produits de la banque d'investissement.

Plus exactement consubstantiel aux **sociétés de gestion**, le métier de la gestion d'actifs est décrit dans ses grandes lignes au paragraphe consacré aux entreprises d'investissement et aux sociétés de gestion.

L'activité de banque privée

Spécialité particulière de la gestion d'actifs, la banque privée se dédie à la gestion de fortune ou de patrimoine de clients aisés, à qui sont procurés des produits et des services financiers spécifiquement adaptés : conseils patrimoniaux et architecture du patrimoine, accès à certains fonds, conseils fiscaux et déclarations d'impôts, œuvres d'art, vignobles et immobilier de luxe...

Si cette activité est souvent présente dans des départements ou des agences spécialisés des banques généralistes, la constitution d'une filiale dédiée permet de proposer à une clientèle sélectionnée une offre plus réellement sur-mesure.

Les métiers de l'assurance et de la réassurance

Introduction

L'**assurance** consiste, en échange de la perception d'une cotisation ou prime, à fournir une prestation prédéfinie, financière ou autre, à un individu, une association ou une entreprise lors de la survenance d'un risque. L'assurance constitue par extension le secteur économique qui regroupe les activités de conception, de production et commercialisation de ce type de services.

Le **contrat d'assurance** constitue un transfert de risques : l'assuré cède un risque aléatoire à la compagnie d'assurances. Si le contrat prévoit une franchise, l'assuré conserve une partie du risque. La compagnie d'assurances accepte le risque en échange de la prime. L'assurance permet de mutualiser des risques qui ne pourraient être supportés à un niveau individuel. Les niveaux des cotisations sont établis en fonction de l'occurrence historique du risque couvert, la loi des grands nombres permettant d'estimer le montant des sinistres futurs, en incluant la marge visée par l'assureur.

Les produits d'assurance

Les produits proposés par les sociétés d'assurance sont généralement divisés en deux grandes catégories : les assurances Vie et les assurances IARD (Incendie, Accidents, Risques Divers) souvent confondues avec les assurances Dommages, encore appelé fréquemment le Non-Vie.

- **Les assurances Vie** : elles recouvrent deux domaines principaux : les assurances de risque (décès) et les produits d'épargne jouissant d'une fiscalité spécifique (épargne retraite, bons de capitalisation...).
- **Les assurances non-Vie** : elles se composent des assurances de Biens et de Responsabilité et celles liées à la Maladie et aux Accidents Corporels. Elles incluent aussi les activités liées à la protection financière (Couverture de Prêts, Caution, garantie Chômage...), au domaine juridique (Défense-recours, protection juridique...) ainsi que les prestations d'assistance.

Les produits (futures, swaps...) qui permettent de se protéger des risques de variations de devises ou de cours de matières premières ne sont pas considérés comme faisant parti du secteur de l'assurance, mais ils sont assimilés aux produits dérivés proposés par les acteurs des marchés financiers.

Le poids économique de l'assurance en France

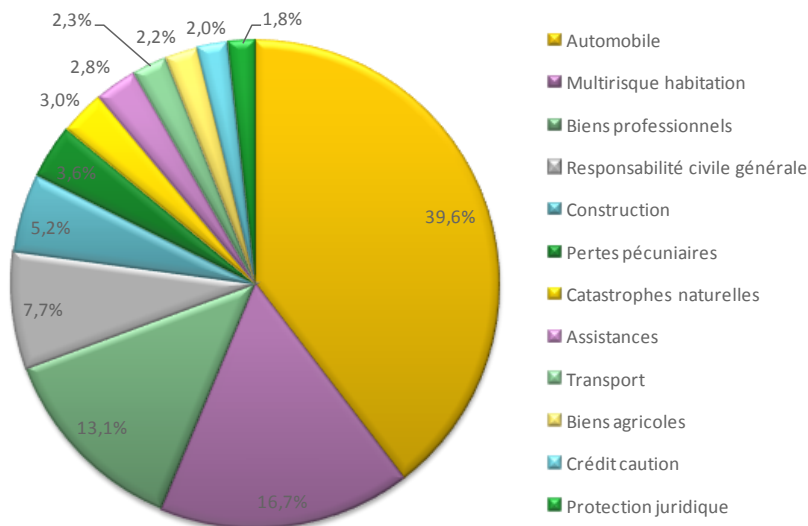
Le chiffre d'affaires du secteur de l'assurance en 2010 est de 207,2 Mrd d'euros⁷, réparti de la façon suivante :

- 161,5 Mrd d'euros pour les assurances de personnes (dont 83% pour l'assurance vie, le reste pour la maladie et les accidents corporels),
- 45,7 Mrd d'euros pour les assurances de bien et de responsabilité (automobile, multirisques habitation, professionnels, responsabilité civile générale, construction).

Dans la catégorie assurances de bien et de responsabilité, les assurances automobile, multirisques habitation et biens professionnels sont les premières par le chiffre d'affaires, comme l'indique ci-après le Tableau 8 : Structure du chiffre d'affaires directe en assurances de bien et de responsabilité en 2009 : Structure du chiffre d'affaires directe en assurances de bien et de responsabilité en 2009.

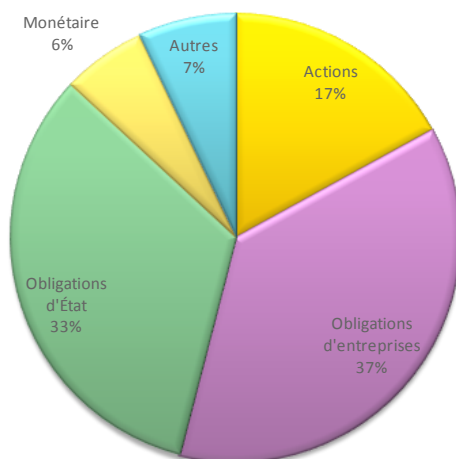
⁷ Source : « Tableau de bord de l'assurance » Janvier 2011, Association française des Assureurs.

Tableau 8 : Structure du chiffre d'affaires direct en assurances de bien et de responsabilité en 2009⁸



Dans la grande majorité des cas, il y a un délai de plusieurs années entre le versement de la cotisation et le paiement pour un sinistre. Cet argent est placé, conformément à la réglementation en vigueur, et ces placements contribuent de façon significative au résultat des compagnies d'assurance. Le montant total de ces placements des sociétés d'assurance en France en 2010 est de 1 680 Mds€ en valeur de marché, montant équivalent à 87% du PIB français.

La répartition de ces placements est la suivante⁹ :



⁸ Rapport annuel 2009 de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance.

⁹ Source : « Tableau de bord de l'assurance » Janvier 2011, Association française des Assureurs.

Tableau 9 : Placements des sociétés d'assurance en France en 2010¹⁰

Les assureurs comptent parmi les premiers investisseurs institutionnels français, ils jouent donc un rôle non négligeable dans nombre de secteurs. Par exemple, sur les 22,1 Mrd d'euros investis dans les PME à forte croissance en 2009 selon l'AFIC, les assureurs ont concouru à hauteur de 12% dans la levée de fonds.

Les acteurs de l'assurance

Les acteurs de l'assurance se répartissent en trois grandes catégories :

- Les sociétés d'assurance : « Ensemble des sociétés et quasi-sociétés financières dont la fonction principale consiste à fournir des services d'intermédiation financière résultant de la mutualisation de risques »¹¹
- Les mutuelles, qui se distinguent des compagnies d'assurance car elles sont à but-non lucratif, tous les bénéfices sont utilisés soit pour baisser les niveaux de cotisation des adhérents, soit pour renforcer la solvabilité de ces organisations.
- Les banques possédant une branche spécialisée dans les assurances.

Le classement des 10 premiers groupes d'assurance en 2008 (dernière année disponible) reflète cette diversité.

Tableau 10 : Les 10 premiers groupes d'assurance en France par le chiffre d'affaires (2008)¹²

	En France		
	Consolidé	Vie	Non-Vie
AXA	91,2**	15**	6,6**
CNP	28,3**	23**	2,1**
Crédit Agricole Assurance	22,0*	15,7*	1,9*
BNP Paribas Assurances	17,9**	9,5**	0,4**
AGF (groupe Allianz)	17,8**	8**	4**
Groupama	16,2**	6,5**	5,4**
Generali France	14,8**	10,6**	4,2**
Covéa (MAAF, MMA, GMF)	12,1*	3,1*	8,5*
Groupe Sogécap (Société Générale)	7,8*	7,5*	0*
Groupe Assurances du Crédit Mutuel	6,8*	4,8*	1,88*

** En French GAAP
* En IFRS
En milliard d'euros

Le secteur de la réassurance

La **réassurance** est l'activité par laquelle un réassureur prend en charge, contre rémunération, tout ou partie des risques souscrits par un autre assureur.

¹⁰ Source : « Tableau de bord de l'assurance » Janvier 2011, Association française des Assureurs.

¹¹ Définition INSEE : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/societes-assurances.htm>.

¹² Source : Site internet de la Fédération Française des Sociétés d'assurance http://www.ffsa.fr/sites/jcms/c_24050/les-dix-premiers-groupes-dassurances?cc=fn_7345.

Si les marchés de l'assurance sont relativement nationaux, le marché de la réassurance est mondial de part le montant des sommes engagées. Ainsi le chiffre d'affaires mondial de la réassurance a été de 190 milliards de dollars en 2009 dont 123 milliards en réassurance de dommages. Le chiffre d'affaires des sociétés de réassurance françaises a atteint lui 14,5 milliards d'euros en 2009 dont 4 milliards pour leurs filiales à l'étranger.¹³

Les principaux acteurs de la réassurance sont les suivants, SCOR étant le seul acteur français parmi les 10 premiers acteurs mondiaux.

Tableau 11 : Les 10 premiers groupes de réassurance dans le monde par les primes nettes souscrites (2009)¹⁴

	Primes nettes souscrites	Pays
Munich Re	32,5	Allemagne
Swiss Re	22,9	Suisse
Hannover Re	22,0	Allemagne
Berkshire Hathway (BHRG + GenRe)	17,9	Royaume-Uni
SCOR	17,8	France
Lloyd's	16,2	Royaume-Uni
RGA	14,8	Etats-Unis
Transatlantic	12,1	Etats-Unis
Partner Re	7,8	Etats-Unis
Everest Re	6,8	Etats-Unis

En milliard d'USD

Une évolution du secteur de l'assurance due au développement durable

Le secteur doit s'adapter face au risque climatique, et proposer de nouveaux produits aux particuliers et aux entreprises dans des domaines comme le bâtiment. Ces évolutions seront présentées plus en détail dans la section 2 « Interactions entre économie verte et monde de la finance ».

Les métiers des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion

Introduction

Comme l'ensemble des activités financières, l'activité des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion est très réglementée. Le périmètre d'activité de ces acteurs est précisé dans la législation économique et financière.

D'après le Code monétaire et financier, section 2, Article L531-4 (*Loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 art. 8 I Journal Officiel du 16 mai 2001*), « les entreprises d'investissement sont des personnes morales, autres que les établissements de crédit, qui fournissent des services d'investissement à titre de profession habituelle. » Les entreprises d'investissement étaient

¹³ Source : « Rapport annuel 2009 » FFSA

¹⁴ Ernst & Young d'après « Le Marché de la Réassurance en 2009 International et France », APREF et FFSA, http://www.ffsa.fr/sites/upload/docs/application/pdf/2010-07/apref_ffsa_finalconfresse2010.pdf.

autrefois appelées sociétés de bourse. Les services d'investissement couverts sont détaillés dans l'article L.321-1 du Code Monétaire et financier :

1. réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers ;
2. exécution d'ordres pour le compte de tiers ;
3. négociation pour compte propre ;
4. gestion de portefeuille pour le compte de tiers ;
5. conseil en investissement ;
6. prise ferme ;
7. placement garanti ;
8. placement non garanti ;
9. exploitation d'un système multilatéral de négociation.

La gestion de portefeuille constitue donc une des activités des sociétés d'investissement. Or, d'après le Code Monétaire et financier (Article L532-9, modifié par Ordonnance n°2009-107 du 30 janvier 2009 - art. 1) : « Les sociétés de gestion de portefeuille sont des entreprises d'investissement qui fournissent, à titre principal, le service d'investissement mentionné au 4 de l'article L. 321-1, ou qui gèrent un ou plusieurs organismes de placement collectifs mentionnés aux 1, 2, 5 et 6 du I de l'article L. 214-1. »¹⁵ Les sociétés de gestion de portefeuille sont donc des entreprises d'investissement spécialisées dans la gestion de portefeuille pour compte de tiers.

Présentation des activités des entreprises d'investissement

Les principales activités des entreprises d'investissement sont donc les suivantes¹⁶, la gestion de portefeuille faisant l'objet d'une description détaillée ultérieurement :

- **Réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers** : Service financier qui consiste, pour un intermédiaire, à réceptionner des ordres portant sur la négociation d'instruments financiers, à les centraliser et ensuite à les transmettre à un autre prestataire de service d'investissement en vue de leur exécution. L'ordre reste inchangé au cours de la réception et de la transmission.
- **Exécution d'ordres pour le compte de tiers** : Exercice d'une activité d'ordres pour le compte de tiers par tout prestataire habilité qui, en tant que courtier, mandataire ou commissionnaire, agit pour le compte d'un donneur d'ordres en vue de réaliser des transactions sur instruments financiers. Dans un contrat de courtage, l'intermédiaire met en rapport le donneur d'ordre avec un négociateur éventuel pour conclure un contrat, et n'intervient pas dans la négociation ou la conclusion de ce dernier. Dans un contrat de mandat ou de commission, l'intermédiaire qui agit au nom du donneur d'ordre mène lui-même le processus d'opération de marché à son terme (négociation, conclusion). Les intermédiaires qui négocient pour compte de tiers sont appelés « brokers ».
- **Négociation pour compte propre** : Achat ou vente d'instruments financiers pour son propre compte par un négociateur pour compte propre (NCP), aussi appelé « dealer ».

¹⁵ http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?sessionid=E87D4781BBD6E0F0821EA50F7577A209tpdjo02v_3?cidTexte=LEGITEXT000006072026&idArticle=LEGIARTI000006657368&dateTexte=&categorieLien=cid

¹⁶ Association Française des marchés financiers (AMAFI) : « Les activités des membres de l'AMAFI » : http://www.amafi.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=24&Itemid=40

Les NCP interviennent dans diverses opérations. En tant que contrepartie sur le marché, ils achètent ou vendent des instruments financiers pour leur propre compte, mais dans le cadre d'une activité d'intermédiation. Ils se portent eux-mêmes acheteurs ou vendeurs face à l'ordre de vente ou d'achat de leur client. Dans les activités d'arbitrage, les NCP tirent parti des écarts de cours afin de réaliser des plus-values.

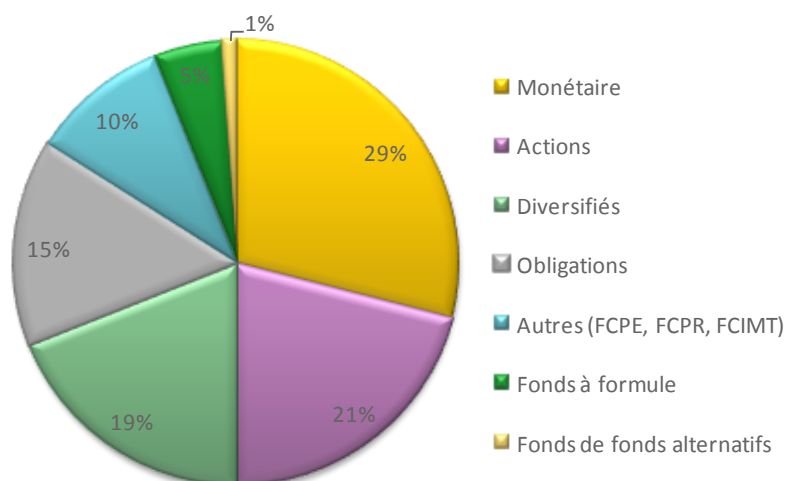
- **Prise ferme** : Souscription ou acquisition par l'intermédiaire financier auprès de l'émetteur ou du cédant d'instruments financiers, en vue de procéder à leur placement auprès des clients. L'intermédiaire achète les titres à l'émetteur ou cédant, à un prix convenu à l'avance, pour les replacer ensuite auprès de clients. Le remplacement des instruments financiers s'effectue directement auprès de la clientèle, ou par l'intermédiaire d'un négociateur. Le risque de contrepartie si l'opération n'aboutit pas est pris en charge par l'intermédiaire financier. Il se rémunère par un écart de cours.
- **Placement** : Recherche de souscripteurs ou d'acquéreurs pour le compte d'un émetteur ou d'un vendeur d'instruments financiers par voie de publicité, de sollicitation ou de démarchage, ou par la collecte d'ordres d'achat. Un consortium de placeurs, représentés par un chef de file effectue habituellement l'opération, chacun des placeurs étant tenu pour sa part respective. Le placement peut être garanti ou non.
- **Exploitation d'un système multilatéral de négociation** : Système qui, sans être un marché réglementé, assure la rencontre, en son sein et selon des règles non discrétionnaires, de multiples intérêts acheteurs et vendeurs exprimés par des tiers sur des instruments financiers, de manière à conclure des transactions sur ces instruments. Ce système peut être géré par un prestataire de services d'investissement agréé.

Le poids économique de l'activité de gestion en France

L'industrie française de gestion disposait de 2 656 Mds€ sous gestion à fin décembre 2010, soit l'équivalent de 138% du PIB français. La France se positionne au premier rang européen (20,6% du marché) et au deuxième rang mondial en termes de gestion financière d'OPCVM (1 339 Md€ en 2010). La répartition des encours des OPCVM est présentée dans le graphique ci-après. L'actif net des mandats y compris OPC de droit étranger s'élève lui à 1 318 Md€. ¹⁷

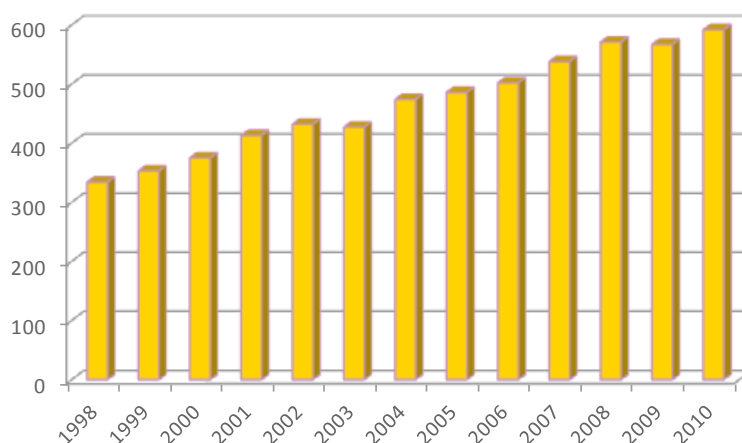
¹⁷ Source : AFG, Association Française de Gestion financière.

Tableau 12 : Répartition des encours des OPCVM, au 31/12/2010¹⁸



Si le montant global des encours gérés par les sociétés de gestion française reste stable depuis 5 ans (après avoir connu un doublement entre 2000 et 2006), le nombre de sociétés de gestion agréées continue d'augmenter régulièrement, comme le souligne la table ci-dessous.

Tableau 13 : Évolution du nombre de sociétés de gestion de portefeuille en France¹⁹



Cette augmentation s'explique en partie par un nombre croissant de sociétés de gestion entrepreneuriales spécialisées (gestion active, gestion quantitative, performance absolue, gestion alternative, capital investissement, gestion immobilière...). Ces sociétés de gestion de

¹⁸ Source : AMF, estimations AFG pour la catégorie « Autres ».

¹⁹ Source : AFG, Association Française de Gestion financière.

portefeuille sont des filiales dédiées d'établissements bancaires ou d'assurance, ou des « boutiques » spécialisées dans la gestion d'actifs.

Focus sur les produits des sociétés de gestion

Comme le soulignent les données statistiques fournies par l'Autorité de contrôle prudentiel et l'Autorité des Marchés Financiers, près de 80% des entreprises d'investissement agréées au 30 septembre 2010 sont des sociétés de gestion de portefeuille.

Tableau 14 : Évolution de la population des entreprises d'investissement (2009)²⁰

	31 /12/2008	31/12/2009	30/09/2010
ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT	727	723	715
I. ENTREPRISES DE DROIT FRANÇAIS AGRÉÉES PAR LE CECEI	103	98	96
II. SOCIÉTÉS DE GESTION DE PORTEFEUILLE AGRÉÉES PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS (a)	571	561	561
III. SUCCURSALES D'ENTREPRISES DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN RELEVANT DU LIBRE ÉTABLISSEMENT	53	53	58

(a) : Données communiquées par l'Autorité des marchés financiers

Du fait de cette prédominance des sociétés de gestion de portefeuille et d'un manque de données statistiques globales sur les autres types de société d'investissement, les paragraphes suivants se concentreront essentiellement sur l'activité de gestion de portefeuille.

Il existe deux catégories de **gestion d'actifs** :

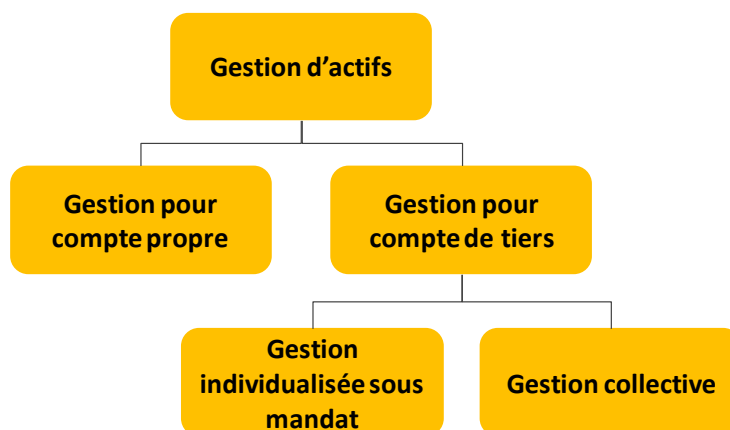
- la **gestion pour compte propre** : l'objectif est de rentabiliser les avoirs détenus en propre par une institution ou une entreprise, ces derniers assumant alors directement la composition et la gestion de leurs portefeuilles.
- la **gestion pour compte de tiers** : la gestion financière des capitaux ou épargnes d'investisseurs (privé ou institutionnels) sont déléguées auprès d'un intermédiaire financier, fréquemment une société de gestion.

La **gestion pour compte de tiers** compte elle deux branches :

- la **gestion de portefeuille** ou **gestion individualisée sous mandat** pour le compte d'entreprises, d'investisseurs institutionnels ou de particuliers ;
- la **gestion collective** par le biais des Organismes de placement collectif (OPC). La gestion collective propose aux porteurs des parts de portefeuille, permettant des techniques de gestion sophistiquées, une mutualisation du risque et la possibilité d'investir des montants de moindre importance.

²⁰ « Evolution de la population des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (Code monétaire et financier) » Banque de France, <http://www.banque-france.fr/acp/agrement/entreprises-d-investissement.pdf>.

Tableau 15 : Branches de la gestion d'actifs



Le **mandat de gestion** constitue le fondement juridique de la gestion pour compte de tiers. Par ce contrat entre un gestionnaire et un investisseur (le « mandant »), l'institutionnel ou épargnant privé délègue à un professionnel de la finance l'initiative des opérations sur le portefeuille de titres. Le client peut vendre ou acheter à tout moment les parts ou actions de l'organisme de placement collectif, ou rompre le mandat.

Le mandat de gestion de portefeuille entraîne deux obligations principales :

- l'**obligation de loyauté** : le gestionnaire et ses gérants se doivent d'agir dans l'intérêt exclusif du mandant.
- l'**obligation de moyens** : le gestionnaire doit disposer de moyens financiers, techniques et humains adaptés services d'investissement proposés

Concernant la **gestion collective**, celle-ci s'effectue par l'intermédiaire d'organismes de placements collectifs (OPC) ou de fonds. Les investisseurs finaux mettent en commun des fonds pour investir dans ces structures financières, qui constituent par exemple des portefeuilles de valeurs mobilières (OPCVM, Organismes de placement collectif en valeur mobilière) ou immobilières (OPCI, Organisme de placement collectif immobilier).

Lorsqu'un investisseur souscrit à un OPC, ce dernier émet, en contrepartie de la somme souscrite, de nouvelles parts dont l'investisseur devient propriétaire. Une part d'OPC constitue une valeur mobilière dont l'émetteur est la société de gestion et dont le cours s'appelle la valeur liquidative. Les fonds de l'OPC sont gérés par la société de gestion qui agit dans l'intérêt exclusif de l'investisseur final, porteur des parts. Ces fonds sont investis en instruments financiers variés : actions, obligations, titre de créance....

L'article L214-1 du Code monétaire et financier fixe une liste exhaustive de ce que sont les OPC :

- les organismes de placement collectifs en valeurs mobilières ;
- les organismes de titrisation ;
- les sociétés civiles de placement immobilier ;
- les sociétés d'épargne forestière
- les organismes de placement collectif immobilier.

Les OPCVM représentent plus de 50% des OPC par les montants d'actifs gérés.

Il existe **deux catégories principales d'OPCVM**, différenciés par leur nature juridique :

- les **SICAV** (Société d'investissement à capital variable) qui ont la personnalité morale propre à toutes les sociétés. Les porteurs possèdent alors des actions de la SICAV.
- les **FCP** (Fonds communs de placement) qui sont des copropriétés de valeurs mobilières. Ici les porteurs sont détenteurs de parts du FCP.

De nombreux autres produits de gestion d'actifs existent en plus de ces OPCVM, pour n'en citer que quelques uns : les fonds d'épargne salariale (Fonds communs de placement d'entreprise – FCPE - et SICAV d'actionnariat salarié), les Fonds communs d'investissement sur les marchés à terme (FCIMT), les fonds à formule, les fonds de fonds (OPCVM investissant dans d'autres OPCVM), les fonds indiciaires et les fonds de capital investissement (Fonds communs de placement à risques – FCPR dont les Fonds communs de placement de proximité – FIP - et les Fonds communs de placement pour l'innovation - FCPI).²¹

Les métiers de la supervision financière

Les secteurs de la banque, l'assurance et des marchés financiers sont fortement réglementés afin de garantir la stabilité macro-économique et la protection des consommateurs. La crise financière et économique a conduit à une refonte des institutions en charge de la régulation financière en France.

Jusqu'à mars 2010, la régulation reposait principalement sur quatre institutions, décrites dans le paragraphe suivant, qui ont fusionné pour devenir l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).

Une régulation des acteurs fondée sur 4 institutions jusqu'à mars 2010

- Le **Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement** (CECEI) : Le CECEI, émanant du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, délivrait les agréments pour les activités bancaires ainsi que pour chacun des services d'investissement décrits dans le paragraphe sur les sociétés d'investissement. Il avait le pouvoir de retirer les agréments si nécessaire.
- Le **Comité des entreprises d'assurance** (CEA) : Compétent pour les sociétés relevant du code des assurances, le CEA pouvait autoriser les différentes activités exercées par les entreprises d'assurance en délivrant des agréments, tout en contrôlant les modifications d'actionnariat.
- Le **La Commission Bancaire** (CB) : Présidée par le gouverneur de la Banque de France, elle était chargée de contrôler le respect par les établissements de crédit des dispositions législatives et réglementaires applicables et de sanctionner les manquements constatés, notamment par le biais d'amendes.

²¹ Association Française de Gestion financière, <http://www.afg.asso.fr/>.

- **L'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM)** : L'ACAM (anciennement Commission de Contrôle des Assurances, des Mutuelles et des Institutions de Prévoyance) était chargée de contrôler les entreprises du secteur de l'assurance relevant du Code des assurances pour les sociétés d'assurances, du Code de la mutualité pour les mutuelles et du Code de la sécurité sociale pour les institutions de prévoyance et de retraite. Elle exerçait notamment un contrôle sur la capacité future des organismes d'assurances à tenir leurs engagements envers les assurés ou adhérents.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel, responsable des acteurs du secteur financier

L'ACP a repris l'ensemble des prérogatives des 4 institutions dont elle est issue. Elle a trois missions essentielles²² :

- **Stabilité financière** : L'approche globale de l'ACP doit lui permettre de surveiller les risques dans l'ensemble du secteur financier, banques ou assurances. L'adossement à la Banque de France, institution indépendante du pouvoir politique disposant d'un savoir-faire reconnu, constitue un atout pour atteindre cet objectif.
- **Sécurité des consommateurs** : L'ACP doit veiller au respect par les entreprises soumises à son contrôle de leurs obligations en matière de pratiques commerciales à l'égard de leurs clientèles. Elle dispose de moyens de contrôles et de sanctions en cas de manquement.
- **Voix de la France dans les négociations internationales** : L'ACP cherche à renforcer l'influence de la France sur la scène internationale pour peser dans les réformes de la régulation financière, en tant qu'interlocuteur unique pour le secteur financier, de la banque et de l'assurance.

La **coopération entre l'ACP et l'AMF** est renforcée, comme le souligne l'exemple de l'agrément des sociétés d'investissement. L'exercice de chacun des services d'investissement décrits précédemment requiert un agrément. Cet agrément est délivré par l'ACP après approbation par l'Autorité des marchés financiers (AMF) de leur programme d'activité, sauf dans le cas des sociétés de gestion de portefeuille. Dans ce cas, l'agrément n'est pas délivré par l'ACP mais par l'AMF, sous la dénomination de société de gestion de portefeuille.²³

L'Autorité des marchés financiers, chargée de la supervision des marchés

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est née en 2003 de la fusion de la Commission des opérations de bourse (COB), du Conseil des marchés financiers (CMF) et du Conseil de discipline de la gestion financière (CDGF).

L'Autorité des marchés financiers est un organisme public indépendant, doté de la personnalité morale et disposant d'une autonomie financière, qui a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers, à l'information des investisseurs et au

²² « Qu'est-ce que l'ACP ? », http://www.acam-france.fr/presentation_acp/.



²³ Source : Autorité des marchés financiers http://www.amf-france.org/affiche_page.asp?urlidoc=psi.htm&lang=fr&ld_Tab=0

bon fonctionnement des marchés d'instruments financiers. Pour ce faire, elle a la responsabilité de réglementer, autoriser, surveiller et si nécessaire sanctionner dans quatre domaines²⁴ :

- **Opérations et information financière** : L'AMF réglemente les opérations financières et l'information diffusée par les sociétés cotées. Elle supervise et contrôle l'information délivrée, en veillant à ce qu'elle soit précise, sincère, exacte et diffusée à l'ensemble de la communauté financière.
- **Produits d'épargne collective** : Elle autorise la création de SICAV et de FCP et vérifie notamment l'information figurant dans le prospectus simplifié de chaque produit qui doit être remis au client avant d'investir, pour s'assurer que ces derniers comprennent les conséquences de leurs investissements.
- **Marchés et leurs infrastructures** : Elle définit les principes d'organisation et de fonctionnement que doivent respecter les entreprises de marché, les systèmes de règlement-livraison et les dépositaires centraux. L'AMF approuve également les règles des chambres de compensation.
- **Prestataires** : L'AMF fixe les règles de bonne conduite et les obligations que doivent respecter les professionnels autorisés à fournir des services d'investissement. Elle agréé les associations professionnelles chargées de la représentation collective, de la défense des droits et des intérêts des conseillers en investissements financiers et contrôle ces derniers.

²⁴ Source, Autorité des marchés financiers « Les missions de l'AMF », http://www.amf-france.org/affiche_page.asp?urldoc=lesmissionsamf.htm&lang=fr&Id_Tab=0

Panorama des principales organisations professionnelles du secteur de la finance

Secteur	Nom	Rôle et missions	Données clés
Banque	 <p>FBF (Fédération bancaire française)</p>	<p>La FBF regroupe l'ensemble des acteurs bancaires français, banques commerciales, coopératives et mutuelles incluses.</p> <p>Elle a trois missions principales, reflétée par une organisation en trois pôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Études et Activités bancaires et financières : ce pôle regroupe l'ensemble des expertises professionnelles et s'occupe de la négociation et la coordination avec les pouvoirs publics, les administrations centrales et les autorités de régulation, au niveau national et européen. • Information et Relations extérieures : ce pôle a pour but d'anticiper les évolutions de l'environnement politique, économique et social, de promouvoir le secteur bancaire et ses entreprises dans la société et d'assurer l'information de tous les publics de la banque. • Affaires européennes et internationales : basé à Bruxelles, ce pôle coordonne les relations avec les institutions européennes, les organisations professionnelles bancaires en Europe et dans le monde et les dossiers de banques étrangères implantées en France 	<ul style="list-style-type: none"> • Président : François Pérol (BPCE) • Directrice générale : Ariane Obolensky <p>430 entreprises bancaires représentant à fin 2009</p> <ul style="list-style-type: none"> • Près de 39 000 agences* • 400 000 salariés • Plus de 30 000 recrutements par an • 72 millions de comptes à vue • 2 017 Mrd d'euros de crédit • 1 515 Mrd d'euros de dépôt • 16 Mrd d'opérations de paiement traitées par an • 52 000 distributeurs de billets et guichets automatiques • Près de 3 % du PIB national <p>www.fbf.fr</p>
	 <p>AFB (Association française des banques)</p>	<p>L'AFB a un rôle de syndicat patronal dans le champ de la convention collective de la banque de janvier 2000, pour les banques commerciales et le groupe Banque populaire. Elle représente les employeurs dans le dialogue social et la négociation avec les organisations syndicales (convention collective, salaires, emplois, temps de travail, retraites, formation, ...),</p> <p>L'AFB est une personne morale fondatrice de la FBF, elle défend donc les intérêts de ses adhérents dans le domaine bancaire et financier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Président : Baudouin Prot (BNP Paribas) • Directrice générale : Ariane Obolensky • 9 éditions de la convention collective avec les accords de branche depuis 2010 <p>2 entités liées à l'AFB :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre de Formation de la Profession Bancaire • Organisme Paritaire Collecteur Agréé - Banques <p>www.afb.fr</p>

ASSOCIATION
FRANÇAISE
DE L'ASSURANCE

AFA
(Association française de
l'assurance)

Créée conjointement par la FFSA et la GEMA en 2007, l'AFA a deux missions :

- **Étudier les questions** concernant l'activité d'assurance pour définir des propositions et des actions communes
- **Être le porte-voix** des positions communes à tous les acteurs de la profession (sociétés et mutuelles d'assurances), en particulier vis-à-vis des pouvoirs publics

- Président : Bernard Spitz
- Secrétaire permanent : Gilles Wolkowitsch
- Conseil de l'AFA composé de 8 administrateurs : 4 de la FFSA et 4 de la GEMA
- Nombreuses commissions, dont développement durable, déontologie, accidents corporels...

• www.associationfrancaisedelassurance.fr/

Assurance



FFSA
(Fédération française des
sociétés d'assurance)

La FFSA, syndicat professionnel, compte 5 missions principales :

- **Représenter les intérêts de la profession** auprès de ses interlocuteurs, publics et privés, nationaux et internationaux
- **Être un outil de concertation** avec les différents partenaires tant externes - consommateurs, médias... - qu'internes - syndicats de salariés (négociations des conventions et accords collectifs). A ce titre, elle joue un rôle d'interface entre les entreprises adhérentes et les organismes techniques ou sociaux organisés et gérés pour compte collectif.
- **Étudier** en commun les problèmes techniques, financiers et juridiques. La connaissance des risques repose sur des observations statistiques les plus larges possible, ce qui implique de mener des études au niveau de l'ensemble du marché. La FFSA établit des statistiques rétrospectives et prospectives de l'assurance.
- **Informer le public**, notamment par l'intermédiaire de son site www.ffsa.fr. La FFSA participe aux grands débats de société par l'intermédiaire du Conseil d'Orientation et de réflexion de l'assurance (CORA) et à travers différentes publications sur la revue Risques.
- **Promouvoir les actions de prévention** afin de réduire la gravité et la fréquence des risques. La profession agit par le canal du site www.assureurs-prevention.fr, de la Prévention routière, du centre national de prévention et de protection (CNPP), de l'association Promotion et suivi de la sécurité routière en entreprise (PSRE) et de la Mission risques naturels (MRN).

- Président : Bernard Spitz
- Délégué général: Jean-François Leequoy
- Créée en 1937
- 245 sociétés d'assurance adhérentes (90% du marché français)

- 8 commissions : économique et financière ; analyse et gestion de risques ; distribution ; juridique, fiscale et de la concurrence ; assurances de biens et de responsabilités ; assurances de personnes ; réassurance et sociale

www.ffsa.fr



GEMA
(Groupement des entreprises mutuelles d'assurance)

Le GEMA est le syndicat professionnel des assureurs mutualistes. Il les représente auprès des pouvoirs publics, des élus, des partenaires économiques et sociaux. Il se mobilise pour apporter une vision mutualiste aux problèmes économiques, juridiques et sociaux du marché de l'assurance. Ses prises de position reflètent ses valeurs fondatrices : la solidarité, la démocratie et la transparence. Pour le compte de ses adhérents, au nombre de 49 à ce jour, le GEMA mène des études sur des problèmes techniques, économiques ou juridiques concernant l'assurance, la réassurance, l'environnement économique national et européen.

- Président : Gérard Andreck (MACIF)
- Secrétaire général : Jean-Luc de Boissieu
- Créée en 1964 par la Maaf, la Macif, la Maif, la Matmut et la GMF

49 sociétés adhérentes, représentant à fin 2009 :

- 36 000 salariés
- 23,3 millions d'assurés en non vie et 4,1 millions d'assurés en vie
- 21,3 Mrd d'euros de cotisations au total

www.gema.fr



AFECEI
(Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement)

L'AFECEI a une mission d'interface entre les entreprises du secteur financier et les pouvoirs publics.

Elle pour objet d'après les articles L 511-29 et L 531-8 du Code monétaire et financier :

- la « **représentation des intérêts collectifs** » des établissements de crédit, ses entreprises d'investissement, des entreprises de marché et des chambres de compensation
- l'**information** de ses adhérents et du public
- l'**étude** de toute question d'intérêt commun et l'élaboration des recommandations s'y rapportant en vue, le cas échéant, de favoriser la coopération entre réseaux
- l'organisation et la gestion de **services d'intérêt commun** à la profession.

- Président : François Pérol (BPCE)
- Directrice générale : Ariane Obolensky

L'AFECEI représente les intérêts de ses adhérents, qui sont eux-mêmes des organisations collectives : AFG, AFIC, AMAFI, ASPIM, ASF, BPCE, CNCM, CPCCM, CASA, CIFD, FBF, FNCA, GIFS, AFEPA

www.afecei.asso.fr



AFG
(Association française de gestion financière)

L'AFG est l'organisation professionnelle qui réunit tous les acteurs du métier de la gestion, qu'elle soit individualisée sous mandat ou collective.

Elle a quatre missions principales :

- **Assurer la représentation des intérêts** de ses membres, des organismes qu'ils gèrent et de leurs clients en tant qu'interlocuteur des pouvoirs publics français et européens, notamment concernant l'évolution de la réglementation.
- **Informier et assister ses adhérents.** L'AFG les soutient dans les domaines juridique, fiscal, comptable et technique.
- **Animer la réflexion collective** de la profession sur les règles déontologiques, la protection de l'épargne et son rôle économique, le gouvernement d'entreprise...
- **Promouvoir la gestion française** auprès de l'ensemble des acteurs concernés, investisseurs, émetteurs, politiques et médias

- Président : Paul-Henri de La Porte du Theil
- Délégué général : Pierre Bollon

590 sociétés de gestion de portefeuille adhérentes, représentant à fin 2010 :

- 2 600 Mrd d'euros d'encours sous gestion en France à fin 2010
- 11 300 fonds d'investissement (dont plus de 8 000 OPCVM à vocation générale)
- 70 000 emplois générés par la gestion pour compte de tiers
- 20% des avoirs financiers des ménages investis en OPCVM



AFIC
(Association française des investisseurs en capital)

en France et à l'étranger.

Les missions de l'AFIC sont les suivantes :

- **Développer les bonnes pratiques**, établir des règles strictes de déontologie, de gouvernement d'entreprises et de valorisation des portefeuilles, tout en favorisant l'autorégulation de la profession
- **Etre une force de propositions** sur l'ensemble des textes réglementaires régissant l'écosystème de la profession
- **Produire les statistiques de référence** sur l'activité, la performance et le poids économique et social du Capital Investissement
- **Promouvoir le Capital Investissement** au niveau régional, national et international, auprès des investisseurs institutionnels et des entrepreneurs
- **Former les professionnels** du Capital Investissement sur les nouvelles techniques financières et juridiques, afin de garantir le niveau d'expertise de la profession
- **Stimuler la recherche et l'innovation** par la création de relations avec les écoles, les universités, les organismes de recherche, les associations voisines...
- **Favoriser la croissance, le développement, la transmission et le retournement d'entreprises** en soutenant les initiatives destinées à encourager l'esprit d'entreprise en France
- **Favoriser le développement des marchés boursiers** pour assurer la liquidité des entreprises
- **Sensibiliser les investisseurs institutionnels** sur la performance, l'utilité économique et sociale du Capital Investissement et sur l'expertise des professionnels

www.afg.asso.fr

- Président : Hervé SCHRICKE (Xange Private Equity)
- Délégué général : Paul Perpère

270 sociétés de gestion sont adhérentes à l'AFIC, comptant 3 000 salariés

Le capital investissement en France, c'est (données 2007) :

- 20 % du marché des fusions-acquisitions.
- Près de 60 Mrd d'euros investis en 10 ans (dont 50% sur les trois dernières années) auprès de 10 000 entreprises.
- Des montants investis multipliés par 7 en 10 ans.
- 12,6 Mrd d'euros investis par les opérateurs français en France et à l'étranger.
- 1 550 entreprises accompagnées.

Les 4 500 à 5 000 entreprises en portefeuille des investisseurs en capital emploient 1,2 à 1,5 millions de salariés et réalisent 200 milliards de chiffre d'affaires en France.

www.afic.asso.fr



AMAFI
(Association des marchés financiers)

L'AMAFI représente les professionnels de la bourse et des marchés financiers en France. Elle a 5 missions principales :

- **Promouvoir les activités de marchés financiers** en France, notamment concernant les évolutions de la réglementation.
- **Représenter et défendre les intérêts des adhérents**. L'Association est également chargée de la représentation patronale de ceux de ses adhérents soumis à la Convention Collective Nationale de la Bourse.
- **Exprimer l'avis** de la Profession.
- **Inform**er les adhérents.
- **Réfléchir et proposer** au sein de comités permanents et de groupes de travail ad hoc.

- Président : Philippe Tibi (UBS France)
- Délégué général : Pierre de Lauzun

Créée en 1988 en tant qu'AFSB (Association Française des Sociétés de Bourse), devient l'AMAFI en 2008.

120 adhérents (entreprises d'investissement, établissements de crédit, opérateurs d'infrastructures de marché) : plus de 10 000 professionnels de la bourse et de la finance.

www.amafi.fr/

Étude sur les mutations des emplois et des métiers des secteurs de la banque, de la finance et de l'assurance dans l'économie verte

Ce tableau n'a pas vocation à présenter de manière exhaustive l'ensemble des organisations professionnelles du secteur de la finance. A noter que ce secteur est aussi organisé à un niveau international, avec par exemple l'AMICE (association des assureurs mutuels et des coopératives d'assurance en Europe) qui constitue le pendant européen du GEMA.

Ce secteur peut s'appuyer sur un fort réseau d'organisations professionnelles, qui compte aussi les organismes suivants :

- ASPIM : Association française des sociétés de placement immobilier
- ASF : Association française des sociétés financières
- AFEPA : Association française des établissements de paiement

Le rôle des agences de notation

Présentation

Les agences de notation sont des organismes spécialisés dans l'analyse du risque de défaut d'un emprunteur. Elles émettent régulièrement des opinions – sous la forme de notes – sur la capacité de cet emprunteur à faire face aux échéances de remboursement en intérêt et en capital d'une dette qu'il aura contractée.

Cette dette peut être de type bancaire ou obligataire, elle peut revêtir la forme d'émissions de billets de trésorerie ou de tout type d'instruments financiers portant intérêts.

L'emprunteur sollicite la notation et rémunère l'agence pour la prestation fournie, dans une fourchette de prix allant généralement de 50 000 à 150 000 €. Il peut s'agir d'un pays, une collectivité locale ou une entreprise privée (société financière, banque, compagnie d'assurance ou encore société industrielle). La qualité de la notation délivrée joue un rôle déterminant dans sa capacité à s'endetter, tant au niveau du coût de l'endettement que de la possibilité d'attirer des investisseurs.

Un marché partagé par 3 agences mondiales

Les agences de notation financière peuvent être spécialisées d'un point de vue géographique, par exemple l'Indian Credit Rating Agency en Inde, ou sectoriel comme MicroRate, agence dédiée à la notation d'institutions de microfinance.

Mais le marché demeure très concentré, avec trois grandes agences de notation représentant plus de 95 % du marché mondial²⁵ : Moody's, Standards & Poor's et Fitch Rating.

- **Moody's** : Créée en 1909 par John Moody, Moody's réalisait initialement de la notation d'obligations. A partir des années 1970, l'agence a diversifié son portefeuille de services pour évaluer la solidité de banques ou de pays. Aujourd'hui, avec 4 500 employés dans 26 pays, son chiffre d'affaires de 2 milliards de dollars annuel en fait un leader mondial de la notation, avec 40% du marché mondial.
- **Standard & Poor's** : Co-leader avec 40% du marché mondial comme Moody's, S & P est issu de la fusion en 1941 de Standard Statistics, une société créée en 1906 pour fournir des données économiques et financières sur de nombreuses entreprises américaines et de Poor's Publishing, un éditeur d'informations financières créé en 1868, initialement spécialisé dans les compagnies de chemin de fer. En plus de sa notation financière, Standard & Poor's est connu pour son indice S&P 500 des 500 plus grandes entreprises américaines cotées.
- **Fitch Rating** : Avec 15% du marché mondial de la notation financière, cette société a été créée en 1913 par John Knowles Fitch. Ce challenger des deux grandes agences de notation financières s'est développé récemment par le biais d'acquisitions externes, en particulier le rachat en 2000 de Duff & Phelps Credit Rating Co et Thomson BankWatch.

²⁵ Dernières données disponibles 2007, The Economist, <http://www.economist.com/node/9267952>.

Les échelles de notation des trois principales agences de notation comptent de 21 à 23 notes, de la « qualité de crédit » jugée la plus élevée (« AAA » pour Standards & Poor's et Fitch , « Aaa » pour Moody's) à celle jugée la plus basse (« D » ou « C »). Les notes des obligations rentrent dans deux grandes catégories :

- De AAA (Aaa pour Moody's) à BBB- (Baa3 pour Moody's) chez Fitch et Standard & Poor's, les obligations sont considérées comme « investment grade », c'est-à-dire qu'elles présentent un faible risque de non-remboursement.²⁶
- En dessous de BB+ (Ba1 pour Moody's) chez Fitch et Standard & Poor's, les obligations sont appelées « speculative grade » ou « high yield », elles affichent des rendements plus importants qui doivent compenser un risque réel de non-remboursement.

Deux agences spécifiques au marché français

En France, la **COFACE** (Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur) évalue les dettes commerciales de moins de 6 mois et de 100000 euros maximum de petites entreprises avec son service @rating, délivrant une échelle de notes similaire aux trois grandes agences de notation internationales. En complément, la COFACE propose de coupler cette notation avec une offre d'assurance-crédit. Mais la COFACE a indiqué en mars 2011 qu'elle renonçait à son projet de concurrencer les trois grandes agences mondiales, elle se concentrera désormais sur l'assurance crédit et l'analyse des risques pays.²⁷

La **Banque de France** attribue elle « une cotation » aux entreprises recensées dans la base de données FIBEN (Fichier Bancaire des Entreprises), cotation qui est une appréciation de la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans.

La cotation est utilisée pour les besoins de la politique monétaire - sélectionner les créances qui peuvent être utilisées par les banques pour leur refinancement - et pour les besoins du contrôle prudentiel - apprécier la solidité des actifs bancaires. La Banque de France a coté 209 369 entreprises en 2010, sur la base d'informations comptables, financières, judiciaires, liées à l'environnement financier et relatives à la situation des affaires.

Les destinataires de la cote sont les entreprises concernées ainsi que les établissements de crédit.

Un rôle reconnu par Bâle II

Le rôle des agences de notation est reconnu par Bâle II pour l'appréciation de la qualité du crédit retenue par un établissement de crédit dans le cadre de l'approche dite « standard » de calcul des besoins en fonds propres réglementaires. Il faut qu'une agence de notation soit **agrée** pour que son rating puisse être utilisé par une banque.

Les trois agences mondiales (Fitch, Standard & Poor's et Moody's) ainsi que la Banque de France et la COFACE sont agréés officiellement en tant qu'Organismes externes d'évaluation

²⁶ <http://bourse.trader-finance.fr/agence+de+notation/>.

²⁷ « Coface abandonne son projet d'agence de notation », Les Echos du 2 Mars 2011, <http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0201188372392-coface-abandonne-son-projet-d-agence-de-notation.htm>.

de crédit (OEEC). Ainsi, si une banque possède des crédits qui sont mal notés par ces agences, elle doit augmenter ses fonds propres réglementaires.

Les pistes de réforme des agences de notation

Trois principales pistes de réforme sont actuellement avancées pour garantir l'indépendance des agences de notation et s'assurer que les notes qu'elles attribuent reflètent correctement le risque de solvabilité financière.

- Un retour au **système investisseur-payeur** : Jusqu'aux années 1970, l'investisseur payait l'agence de notation pour avoir une évaluation de la société dans laquelle il souhaitait investir. Cette solution permettrait de réduire les risques de conflit d'intérêt, mais pose le problème de la mise à disposition du public de l'information.
- Une mise en place d'une **agence de notation publique** : Cette option a été envisagée par la présidente de la SEC et les autorités scandinaves, de nouveau pour réduire le niveau de conflit d'intérêts. Pour autant, ce problème réapparaîtrait pour l'évaluation de dettes souveraines, avec de possibles pressions politiques pour l'attribution des notes.
- Une interposition d'**un tiers indépendant** : Une solution intermédiaire a été proposée²⁸ où une autorité de marché (comme l'AMF en France) ou un conseil représentatif des investisseurs s'interposerait entre l'émetteur et l'agence de notation. Le paiement de la notation continuerait d'être à la charge des émetteurs mais la sélection et l'instruction de l'agence reviendrait à l'autorité de marché, réduisant ainsi le conflit d'intérêts.

L'apparition des agences de notation extra-financière

Les informations relatives à la responsabilité sociale et environnementale publiées par les entreprises se densifient et se systématisent le plus souvent sous l'impulsion réglementaire. Ces informations témoignent également d'une prise en compte de progressive des enjeux environnementaux et sociaux dans l'exercice des activités. Pour porter un regard critique sur ces informations de nouvelles agences de notation dédiées à l'analyse de ces critères extra-financiers sont apparues au cours des dernières années.

Ces agences tentent d'apprécier à partir de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance la qualité des engagements pris en matière de responsabilité sociale et environnementale et la réalité des performances réalisées. Des critères spécifiques à chaque secteur d'activité sont développés.

Les acheteurs de ces analyses sont notamment des investisseurs du domaine de l'investissement socialement responsable (ISR). Ce marché est en plein essor depuis que des investisseurs institutionnels intègrent dans leurs critères de gestion les aspects environnementaux et sociaux, comme le fait par exemple le Fonds de Réserve pour les Retraites.

Le fonctionnement et le marché que représentent ces agences sont détaillés en section II « Interactions entre économie verte et monde de la finance ».

²⁸ Vincent Fabié, "A Rescue Plan for rating Agencies, Blue Sky - New Ideas for the Obama Administration" <http://ideas.berkeleylawblogs.org/2009/04/19/a-rescue-plan-for-rating-agencies/>

Des facteurs d'évolution d'abord liés aux préoccupations du secteur

Les impulsions de la régulation financière permettent de faire progresser les pratiques

Les principaux faits générateurs de changement structurel pour le secteur financier sont liés soit aux évolutions de la réglementation soit aux évolutions des besoins des clients qui s'internationalisent de plus en plus.

L'assujettissement à une réglementation et, de manière plus large, aux organes de régulation qui la négocient, l'édicte, la mettent en place et contrôlent son application, est un prérequis à l'exercice de toute activité financière. A ce titre, **la réglementation a continuellement accompagné le développement et les évolutions du système bancaire**, et plus encore à une époque où les mouvements de l'économie mondiale se sont fortement accélérés.

Dans les deux dernières décennies, et concernant aussi bien les banques que les assurances, de nombreux textes ont instauré de nouvelles règles en matière de maîtrise des risques, de solvabilité, de contrôle interne et de déontologie, et ont ancré la conformité réglementaire en automatisme quasi-immédiat.

Parmi les réformes les plus emblématiques de la mise à jour continue de la réglementation financière, **l'apparition d'une exigence de solvabilité pour les assurances** (Solvency 1, 1973) **puis pour les établissements de crédit** (Bâle 1, 1988) leur a progressivement imposé d'être capables de mesurer leurs risques. Dans un premier temps, une évaluation simplifiée des engagements ou des primes permettait de déterminer, par l'application d'un pourcentage uniforme (ratio Cooke dans le cas des banques), la marge de solvabilité à couvrir par les fonds propres de l'établissement.

Les réformes Bâle 2 (2006) et Solvency 2 (2010) requièrent désormais une quantification beaucoup plus fine des risques encourus par les établissements. Notamment, le cadre de Bâle 2 repose principalement sur une exigence de fonds propres répartie entre trois risques principaux qui sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel : la pondération des engagements par la quantification des risques détermine ainsi une exigence de fonds propres plus précise (ratio McDonough pour les banques, SCR pour les assurances) et donc, *a priori*, mieux adaptée. Parallèlement, elles introduisent également une notion de pilotage de cette exigence de fonds propres, ainsi qu'une forme de discipline de marché.

Les processus de mise en conformité à Bâle 2 et à Solvency 2 dans les banques et les assurances ont été complexes et longs, donnant lieu à de lourds investissements tant humains qu'informatiques ou pécuniaires. Ils ont permis non seulement la mise en place des procédures, normes, structures et outils de mesure et de contrôle des risques nécessaires, mais également la diffusion et l'assimilation définitive d'une forme de culture réglementaire.

Cependant, l'effet procyclique de ces dispositifs conjugué aux stratégies de réduction des risques par la titrisation ayant favorisé l'amplification de la dernière crise financière, le G20 et le

Comité de Bâle²⁹ se sont fixés pour objectif de mettre au point une nouvelle régulation du système bancaire d'ici 2013 (Bâle 3). Les recommandations visent principalement à augmenter les exigences en matière de fonds propres, de liquidité, d'endettement et de provisions, afin de préparer les banques à une nouvelle crise de grande ampleur.

Intégrant de nouveaux risques (risque de liquidité notamment), redéfinissant les fonds propres et cherchant à mettre en place des mesures contracycliques, l'accord de Bâle 3 imposera aux acteurs du secteur bancaire une nouvelle forme d'évolution, une nouvelle forme d'adaptation réglementaire, et une nouvelle réflexion sur la manière d'exercer leur activité.

Des réglementations concernant d'autres secteurs conduisent à des adaptations du secteur financier

Les dernières années ont vu émerger de nouvelles réglementations concernant des secteurs d'activité significatifs de l'économie française, principalement les secteurs concernés par la mutation vers une économie verte.

Composante majeure de la transformation décidée, le **Grenelle de l'Environnement** et les lois qui en ont découlé ont notamment imposé de nouvelles règles aux secteurs du bâtiment, de l'énergie et des transports, règles qui supposent une adaptation des acteurs du secteur financier.

Ainsi, dans le secteur du bâtiment, la généralisation à l'horizon 2012 des « bâtiments basse consommation », à la réalisation plus coûteuse, dans les constructions neuves, suppose l'existence de **financements supplémentaires et adaptés** pour les plus gros projets.

Parallèlement, le Grenelle de l'Environnement prévoit un rythme soutenu de l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le cadre de la rénovation des bâtiments. Pour subvenir aux besoins des travaux nécessaires, de nouveaux produits d'assurance sur les chantiers et sur les travaux terminés ont vu le jour. De même, de nombreuses nouvelles techniques étant utilisées et un certain nombre n'ayant pas encore pu obtenir la certification du CSTB³⁰, le « **Pass Innovation** », plus rapide à obtenir (6 mois au lieu de 18 en moyenne), a été créé pour permettre à ces techniques d'être tout de même assurables, et ce malgré le fait que leur mise en pratique requiert un effort significatif de formation.

Dans le domaine de l'énergie, les objectifs fixés à la suite du Grenelle de l'Environnement visent entre autres une part de 23% d'énergie finale d'origine renouvelable ainsi qu'une baisse de la consommation d'énergie de l'ordre de 20%.

L'atteinte de ces objectifs passe par un développement sans précédent des nouvelles formes d'énergie que sont principalement l'éolien, le solaire, la biomasse et la géothermie, avec ici aussi de nouvelles formes d'investissement, de financement, de risques et d'assurance adaptées aux nouvelles techniques et au cadre réglementaire particulier de la production d'énergie et des tarifs de rachat. De même, la mise en place de projets de réduction de la consommation en énergie, s'inscrivant dans le dispositif français des certificats d'économie

²⁹ Créé en 1974, le Comité de Bâle réunit les représentants des banques centrales internationales. Historiquement composé de 13 pays, le Comité de Bâle s'est élargi à 27 pays en 2010.

³⁰ Conseil Supérieur des Techniques du Bâtiment

d'énergie (CEE), nécessite la prise en compte de ces certificats dans le montage et la compréhension de tous les enjeux qui leur sont liés, notamment technique, juridique, financier.

Toutefois, ces dernières évolutions et les changements qu'elles impliquent dans le secteur financier ne sont que **la suite d'un mouvement continu auquel les acteurs financiers ont toujours su s'adapter** et auquel ils continueront de s'adapter. Ainsi, les obligations réglementaires nées du Grenelle de l'Environnement sont **déjà prises en compte et implémentées** dans les structures de fonctionnement des banques, assurances et autres sociétés financières.

Les banques cherchent les nouveaux territoires de croissance...

En France comme dans l'ensemble des pays occidentaux, le secteur bancaire anime et finance une économie mature dont les taux de croissance sont en retrait par rapport aux nouveaux pays industrialisés que sont principalement le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (pays « BRIC »).

Dans ces pays, les industries et infrastructures sont en rapide développement, les économies affichent une forte croissance et ont en général assimilé le fonctionnement des marchés mais, à quelques exceptions près, les banques locales n'ont pas encore la dimension et la résilience des banques occidentales.

Ces territoires sont donc devenus un nouveau théâtre de compétition entre des banques internationales à la recherche de croissance, où le succès passe par une inculturation souvent synonyme de croissance externe pour acquérir la nationalité locale.

... Tandis que la situation des économies développées leur imposent de nouvelles précautions

Dans le même temps, les économies occidentales subissent le contrecoup de leur maturité et de leur croissance plus lente, qui s'additionnent aux séquelles de la dernière crise financière. L'endettement lourd des États se traduit par la dégradation de la notation financière dans bon nombre de pays européens, avec pour conséquence un financement plus difficile, un service plus coûteux et une exposition plus risquée.

Les banques et compagnies d'assurances françaises sont exposées aux dettes de pays dont la situation budgétaire est jugée inquiétante, comme la Grèce, le Portugal, l'Irlande, mais également l'Italie et l'Espagne. Ces circonstances inédites leur imposent de s'adapter sur les fondamentaux de leur activité, et en l'occurrence de revoir les stratégies de portefeuilles non risqués et de couverture : en effet, la dégradation des notations a fait naître des **besoins inattendus en fonds propres** pour couvrir l'augmentation des risques.

L'adaptation aux besoins des clients reste un moteur d'évolution

Au-delà de toutes les transformations décrites précédemment, les acteurs du monde financier s'ajustent aux **besoins des agents économiques**.

Ainsi, et la tendance est surtout visible dans le secteur des assurances, **l'évolution des besoins des clients se transforme en nouveaux produits**, à l'instar des exemples suivants :

- Le nouveau dispositif de responsabilité des entreprises en biodiversité prévoit que le préfet puisse porter plainte lorsqu'il l'estime nécessaire. Par conséquent, les entreprises s'assurent pour faire face à cette menace, et les compagnies d'assurance doivent s'équiper d'experts en biodiversité pour arbitrer les litiges et ne pas risquer de devenir « payeur aveugle ».
- Les compagnies d'assurance sont fréquemment d'importants gestionnaires de parcs immobiliers. L'obligation de présenter le diagnostic de performance énergétique dans les annonces depuis le 1^{er} janvier 2011 leur impose de se former à l'existence, au contenu et à la valeur du DPE.
- Depuis quelques années est apparue une tendance de la part des investisseurs à souhaiter intégrer dans leurs portefeuilles des critères d'investissements équitables et éthiques en plus de la performance. Pour fournir les investisseurs, les compagnies d'assurance ont suivi le mouvement et ont mis sur pied les Investissements Socialement Responsables (ISR).

Pour faire face à ce nouveau type de besoins, les sociétés du secteur financier ont commencé à recruter des personnels qui, même s'ils n'ont pas un profil essentiellement environnemental, ne sont plus aujourd'hui des financiers purs.

De manière générale, il appert que les facteurs reconnus d'évolution du monde financier sont **en premier lieu inspirés par les problématiques intrinsèques au secteur**, avant de naître d'un consentement encore hésitant au développement durable. Partant, ils ne remettent pas en cause les métiers mais plutôt **la manière de les exercer**. Pour cette raison, leurs impacts semblent à ce stade être **principalement qualitatifs**, l'effet quantitatif paraissant marginal.

En outre, la présentation ci-dessus des différents acteurs montre que le secteur financier regroupe une population très diverse, sociétés internationales et acteurs publics, intermédiaires financiers de tous types, de la banque de marché à la réassurance, tous soumis à de nombreux facteurs n'ayant pas essentiellement trait au développement durable où à une mutation verte de l'économie. Par conséquent, **les transformations à venir dans le secteur financier ne relèvent pas d'abord de l'économie verte** ; cependant il apparaît qu'un certain nombre de nouveautés, apportées depuis quelques années par un mouvement d'éco-responsabilisation des agents économiques, ont déjà conduit le secteur financier à évoluer pour s'y adapter.

Typologie des métiers par grands secteurs

1. Caractéristiques des ressources humaines de l'industrie financière

Les conditions d'exercice des métiers de la banque et de l'assurance ont profondément évolué, sous l'effet de trois facteurs convergents ayant eu un impact sur les compétences à détenir dans le cadre de leur exercice.

L'intensification de la concurrence commerciale

Lancée au début des années 90, la culture « commerciale » s'est largement intensifiée au cours des années 2000, notamment du fait de phénomènes de concentration de l'activité en un nombre réduit d'acteurs développant une stratégie de conquête et de développement de portefeuille.

Cette culture s'appuie sur les principes de la globalisation de l'offre, les techniques du marketing direct, l'analyse approfondie de la situation du client, l'ensemble de cette stratégie ayant pour objectif de proposer les produits et services les mieux adaptés à un segment de clientèle donné.

Elle correspond à un changement qualitatif profond dans les métiers de l'accueil et de chargés de clientèle au sein des agences bancaires :

- la clientèle doit être systématiquement prospectée par mail, téléphone, rendez-vous, d'où une place plus importante accordée au travail commercial stricto sensu
- l'approche de vente est différente. Il s'agit de séduire la clientèle par la qualité du service rendu. Le chargé de clientèle particuliers devra donc être de plus en plus apte à donner des conseils après avoir fait une analyse de la situation du client (fiscale, patrimoniale)

Cela signifie que les chargés de clientèle bancaire doivent avant tout être de bons commerciaux, que la dimension comportementale prend progressivement, vis-à-vis de la clientèle haut de gamme en particulier, de plus en plus d'ampleur et que les chargés de clientèle, s'ils restent des généralistes, doivent faire preuve d'un plus large professionnalisme.

Un double mouvement : polyvalence et spécialisation

On assiste également à un double mouvement lié à une plus forte polyvalence pour les uns essentiellement les emplois « intermédiaires » et une plus forte spécialisation pour certaines fonctions que l'on peut caractériser comme des emplois d' « experts ». Une part croissante du

personnel est ainsi concernée par un élargissement des compétences, tandis que des postes de plus en plus spécialisés concerneront les emplois de haut niveau de qualification.

La polyvalence est favorisée en raison d'un certain nombre d'avantages qu'elle est susceptible de procurer :

- une organisation elle-même qualifiante : des salariés polyvalents pourront, en principe, plus facilement évoluer vers d'autres activités
- une plus grande souplesse au niveau de la gestion des salariés
- un meilleur service rendu : la logique de portefeuille client est systématisée, le client dispose ainsi d'un interlocuteur unique, quel que soit le thème traité (assurance, service bancaire, voire téléphonie)

Pour les réseaux bancaires, où le contact avec la clientèle est direct, l'impératif d'un élargissement des tâches est indispensable, compte tenu de la stratégie commerciale affichée, celle-ci modifiant progressivement le niveau de qualification demandé à l'embauche.

Dans le même temps, certains besoins spécifiques sont apparus nécessitant une spécialisation plus forte et entraînant l'émergence de spécialistes des techniques et des produits financiers de plus en plus complexes (experts en innovation par exemple qui doivent identifier les marchés porteurs de produits nouveaux, selon une approche marketing, savoir effectuer les analyses des risques et des rendements de produits de plus en plus complexes, ...).

Une évolution générale du niveau de qualification

Les entreprises du secteur bancaire vont continuer de connaître une réduction des postes de faible niveau de qualification - en droite ligne des évolutions déjà constatées, phénomène qui explique, en partie, la poursuite de l'augmentation des niveaux de qualification moyenne des salariés.

On assiste toutefois à quelques créations d'emploi de faible niveau de qualification : par exemple, les banques se sont lancées dans des opérations de vente directe pour des produits simples. Ces actions de marketing direct font appel, en dehors des spécialistes de haut niveau qui conçoivent les produits, les modalités de commercialisation et de rédaction des contrats, à une population de faible niveau affectée à des tâches répétitives d'exécution : envoi de mailing, réponses téléphoniques.

2. Les grandes tendances d'évolution par métier

Les métiers de l'accueil

Les métiers de l'accueil se caractérisent par un mouvement de substitution importante des téléopérateurs aux chargés d'accueil et services, notamment à travers le développement des plateformes d'accueil, de conseil et de vente à distance et des systèmes de gestion multicanal (téléphone, internet...). Ces métiers se sont largement développés au cours de ces dernières années, notamment à travers un mouvement de centralisation (création de centres d'appel

essentiellement en charge d'appels entrants) sans toutefois que les secteurs de la banque et de l'assurance ne connaissent, pour le moment, de mouvements d'externalisation auprès d'opérateurs prestataires spécialisés, voire de pratiques d'offshoring, comme d'autres secteurs ont pu connaître au cours des dernières années : téléphonie, vente à distance...

Les chargés de clientèle

L'accroissement de la concurrence a rendu nécessaire une recherche plus attentive de la clientèle, et l'adaptation permanente de l'offre à ses besoins de plus en plus sophistiqués.

Ce phénomène se manifeste à deux niveaux :

- dans le type de produit offert : dans la diversité de produits offerts à la clientèle - particuliers et entreprises - il faut être performant dans chaque catégorie. Le responsable marketing doit pouvoir identifier les différents types de clientèle, concevoir des produits adaptés à chacune d'entre elles ; le chargé de clientèle particulier doit pouvoir proposer, conseiller une clientèle plus aguerrie et plus volatile, ayant des besoins plus spécifiques et moins banalisés. C'est dans cette perspective de recherche de nouveaux débouchés que s'est par exemple développée la distribution par les banques de produits d'assurance dès le milieu des années 90.
- dans la structure organisationnelle de chaque établissement bancaire : le personnel en contact avec la clientèle apparaît plus valorisé, notamment à travers une meilleure reconnaissance de l'activité des particuliers, mieux considérée comme contributrice au résultat de la banque.

Les années récentes ont également été source de gains de productivité importants sur l'activité particuliers. Une partie des opérations de contact clients ont en effet été reportées vers les centres d'appel, voire directement en gestion par le client à travers de nouveaux canaux de gestion (internet, smart phones...). On assiste également à une complexification de l'activité, du fait de l'émergence de nouveaux produits nombreux et fortement réglementés (le PTZ+ constitue un exemple souvent cité) et qui nécessitent le développement d'une expertise de plus en plus conséquente et actualisée de la part des chargés de clientèle.

Pour les chargés de clientèle entreprises, plus spécifiquement, on constate qu'après une explosion des effectifs au début des années 2000, les moyens humains affectés ont continué à croître mais de manière moins significative au cours des dernières années. En termes qualitatifs, les métiers du conseil aux entreprises.

Evolution des métiers du backoffice

Les secteurs des back offices et services à la clientèle voient leur poids diminuer en termes d'effectifs. Les évolutions en cours peuvent principalement être caractérisées par des phénomènes d'automatisation et de dématérialisation d'une part, et une évolution des formes d'organisation entraînant une spécialisation des métiers d'autre part.

L'intégration des avancées technologiques dans les produits et la démarche commerciale a entraîné une réduction continue du nombre d'opérateurs, une partie des tâches de saisie étant réalisées par les conseillers en agence, voire directement par les clients eux-mêmes.

L'évolution des formes de commercialisation semble également avoir eu une influence sur les besoins en effectifs. En termes d'organisation, on a assisté ainsi à une spécialisation des unités de production par activités et par conséquent une spécialisation des personnels sur des gammes relativement précises d'activité : assistance, gestion des risques, expertise...

Evolution des métiers de la banque de financement et d'investissement

D'après l'observatoire des métiers de la banque, les métiers de négociation et de trading sont sujets à des évolutions basées sur des mutations technologiques. On s'oriente vers un processus davantage automatisé, avec l'intégration du modèle dans le processus de décision même.

Les originateurs voient leur rôle de plus en plus valorisé. Leur domaine d'activité est très concurrentiel, avec un nombre de clients et de transactions possibles relativement restreint. Dans ce cadre, il importe à chaque BFI d'avoir la meilleure « force de frappe » commerciale pour détecter et conclure les transactions.

Les structureurs sont également des professionnels très recherchés. L'innovation est essentielle pour prendre des positions de leader sur de nouveaux créneaux. Le développement de produits dérivés et hybrides ne semble pas être achevé, laissant augurer un réel besoin de ces profils.

Les fonctions de contrôle des risques connaissent également des mutations, et doivent s'adapter au nouvel environnement des risques. Ces fonctions évoluent vers des rôles impliquant non seulement la connaissance des procédures internes et des réglementations, mais aussi une maîtrise des techniques financières et informatiques.

Au total, les emplois de la banque de financement et d'investissement en France connaissent des mutations. Ils doivent, à la fois, faire face à des gains de productivité entraînant des réductions d'effectif et faire face aux exigences de la relation clientèle, de l'innovation sur les produits et des contrôles qui entraîne des besoins nouveaux.

3. L'exposition au développement durable des différentes familles de métiers

Si les caractéristiques particulières des différentes familles de métiers de l'industrie financière sont détaillées dans la suite de ce chapitre, il apparaît nécessaire de disposer en préalable d'un tableau synthétique mettant en évidence l'exposition aux différentes facettes de l'économie verte de ces familles de métiers, afin de visualiser lesquelles sont les plus impactées.

Étude sur les mutations des emplois et des métiers des secteurs de la banque, de la finance et de l'assurance dans l'économie verte

Pour faciliter la lecture, les intitulés des familles de métiers reprennent les libellés détaillés dans la suite du rapport.

		Aspects de l'économie verte											
		Nouveaux produits					Risques					Gouvernance	
		A destination des particuliers	A destination des entreprises	Finance carbone	Microfinance/Microassurance	ISR	Changement climatique	Non-conformité en rénovation immobilière	Risques ESG et réputation	Politiques sectorielles	Risque de contrepartie	Réduction de l'empreinte environnementale	Reporting environnemental et social
Banque	Chargé d'accueil clientèle	+	+										
	Charge de clientèle de particuliers	++				++							
	Charge de clientèle professionnelle		++	+						+			
	Autres métiers commerciaux	+	+	+									
	Traitement des opérations	+	+										
	Métiers de l'informatique											+	+
	Management des points de vente et des traitements	+	+		+	+							
	Opérateurs financiers				+					++	+		
	Opérateurs de marché		+	++						++	+		
	Gestion d'actifs					++	+	+	+	++	+		
	Pilotage et direction						+	+	+	+		+	+
Assurance	Conception et adaptation de produits	+	+		+	++							
	Contrôle technique et prévention	+						+	+				
	Gestion des contrats	+	+					+					
	Commercial	+	+										
	Comptabilité												
	Réassurance		+	+			++		+				
	Gestion des actifs					++		++	+	+			
	Informatique et télécommunications									+		+	+
	Etudes et conseil						+	+		+			
	Direction						+	+	+			+	+

Dans ce tableau synthétique, il apparaît que la majorité des familles de métiers vont être impactées par les évolutions liées à l'économie verte mais dans la majorité des cas il s'agit d'intégrer des risques et opportunités liés à l'économie verte dans des processus déjà existants qu'il s'agisse de la conception de nouveaux produits ou le contrôle des risques. Dans de nombreux cas, cette intégration est en train de s'opérer : chez les réassureurs par exemple, les risques de catastrophes naturelles liés au changement climatique sont reconnus et intégrés dans les modélisations (rapport RSE de Swiss RE 2010),

Le développement des politiques sectorielles visant à caractériser les risques environnementaux (mais également sociaux et sociétaux) pour des secteurs d'activité

sensibles apparaissent comme un moyen efficace d'intégrer les sujets de transition verte dans les politiques d'investissement.

De manière similaire le développement de méthodologie d'Investissement Socialement Responsables par des équipes dédiées au sein de la gestion d'actifs participe de cette prise en compte du risque « environnement » et offre également de nouveaux produits de placement.

4. Evolutions quantitatives des métiers de la banque

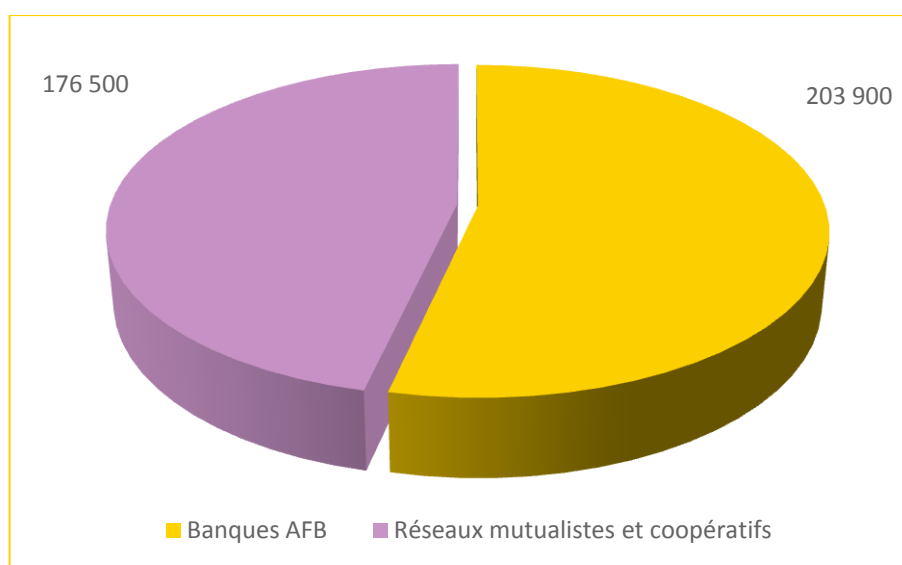
Note méthodologique :

Le périmètre des métiers concernés par le domaine d'analyse de l'Observatoire s'apprécie au regard du champ d'application de la Convention Collective Nationale de la Banque

Sont comprises dans ce champ, les entreprises agréées en qualité de banques en application de l'article L 511-9 du code monétaire et financier, à l'exclusion de celles qui relèvent du champ d'application des sociétés financières. Le périmètre est également étendu au Groupe Banques Populaires, soit au total 54% des effectifs de la banque prise en compte dans son ensemble.

Sont donc exclues de ce périmètre, les groupes mutualistes (46% des effectifs de la banque) qui relèvent d'une autre convention collective et dont les effectifs ne sont donc pas pris en compte par l'observatoire des métiers de la banque.

Tableau 16 : Répartition des effectifs des banques (données 2009)³¹



³¹ Source : AFB

Famille de métier : Chargé d'accueil clientèle

Tableau 17 : Chargé d'accueil clientèle – Part de la famille de métier dans la population totale³²

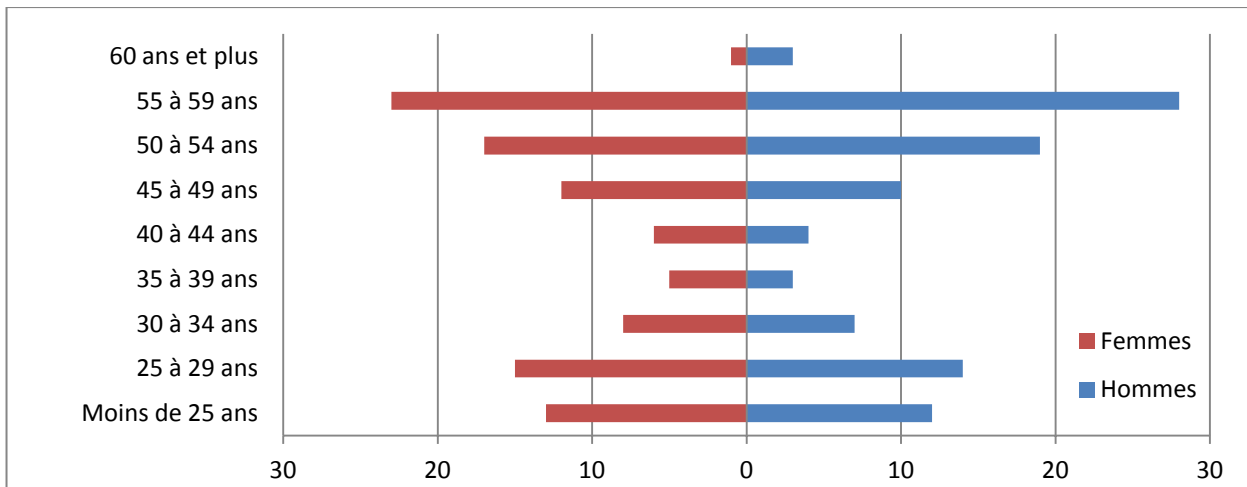


Tableau 18 : Chargé d'accueil clientèle – Description des principaux métiers de la famille

Intitulé du métier	Principales missions
Téléopérateur	Le téléopérateur a pour mission de gérer les appels entrants. Ses principales tâches sont de renseigner les clients sur les demandes courantes, les orienter vers la personne qui est le mieux à même de répondre à leur requête et de proposer et organiser des rendez-vous. Le téléopérateur joue également un rôle commercial, il a pour objectif de convertir un prospect en client.
Télé-conseiller	Le télé-conseiller a pour mission principale de conseiller la clientèle dans la réalisation d'opérations courantes (virements entre comptes, demandes de chèquiers etc.) et de transactions financières simples (achat/vente de SICAV, ordres de bourse etc.). Il est également chargé de les effectuer. A plus ou moins long terme, tout téléopérateur a vocation à devenir un télé-conseiller.

Tableau 19 : Chargé d'accueil clientèle – Pyramide des âges de la famille de métier

³² Source : Observatoire des Métiers de la Banque



On dénote une véritable rupture générationnelle pour le métier de chargé d'accueil clientèle. Deux grandes générations se distinguent avec d'un côté une certaine sur-représentation de la population senior et de l'autre des profils plus jeunes. La quasi absence des profils médians (35-44 ans) s'explique par la baisse drastique des recrutements sur la période 1985-2000.

Tableau 20 : Chargé d'accueil clientèle – Évolution des effectifs de la famille de métiers³³

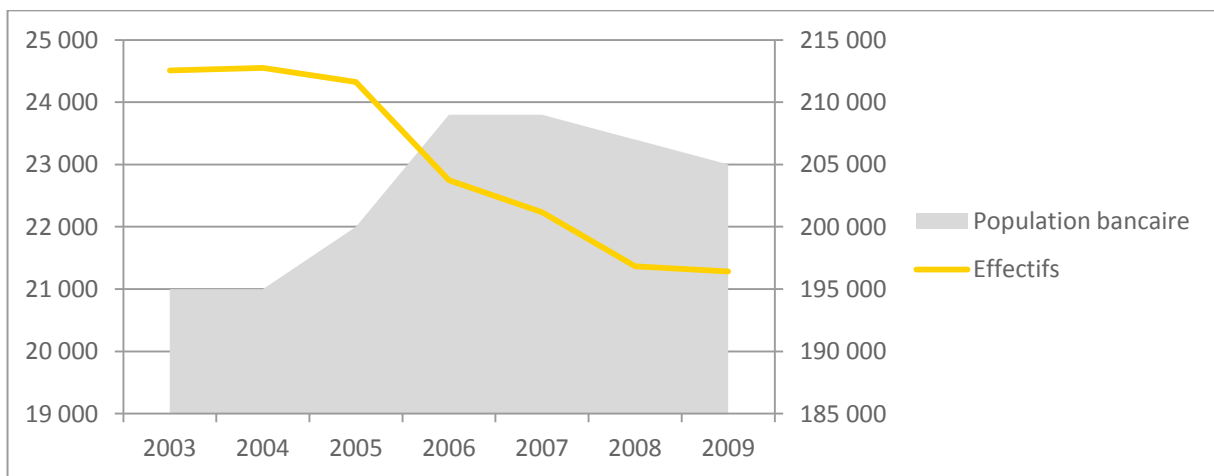
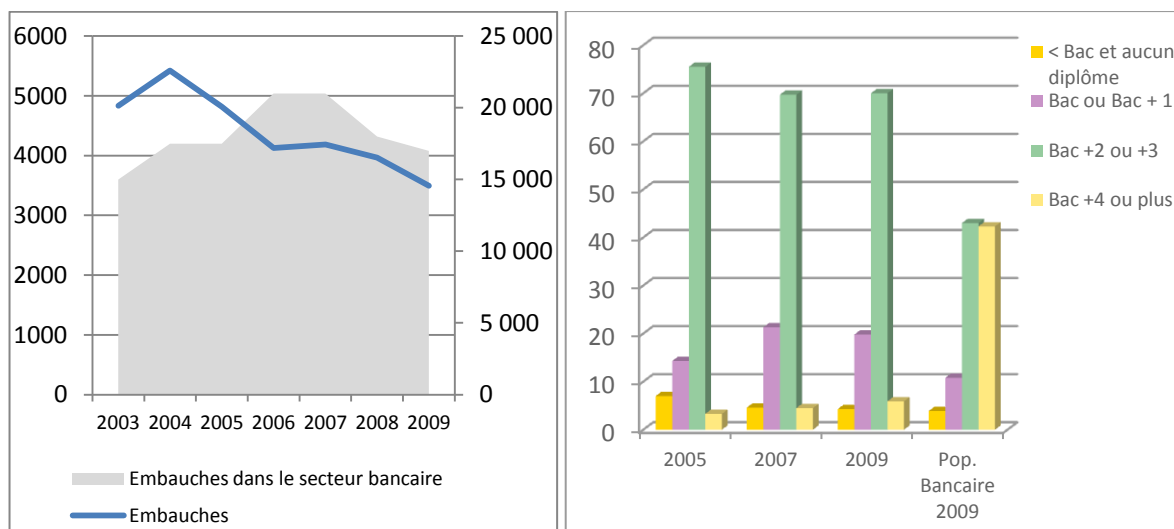


Tableau 21 : Chargé d'accueil clientèle – Évolution des embauches et de la composition des embauches

³³ Source : Observatoire des métiers de la Banque

Étude sur les mutations des emplois et des métiers des secteurs de la banque, de la finance et de l'assurance dans l'économie verte



On peut apprécier, à travers le graphique concernant l'évolution de l'effectif de chargés d'accueil clientèle, une diminution significative du nombre d'emplois. Cette tendance commencée en 2004 s'intensifie à partir de 2005, puis se stabilise en 2008. Cette réduction des effectifs s'explique en partie par le développement de la banque en ligne qui entraîne le non remplacement d'une partie des départs à la retraite.

Famille de métier : Chargé de clientèle de particuliers

Tableau 22 : Chargé de clientèle de particuliers – Part de la famille de métier dans la population totale³⁴

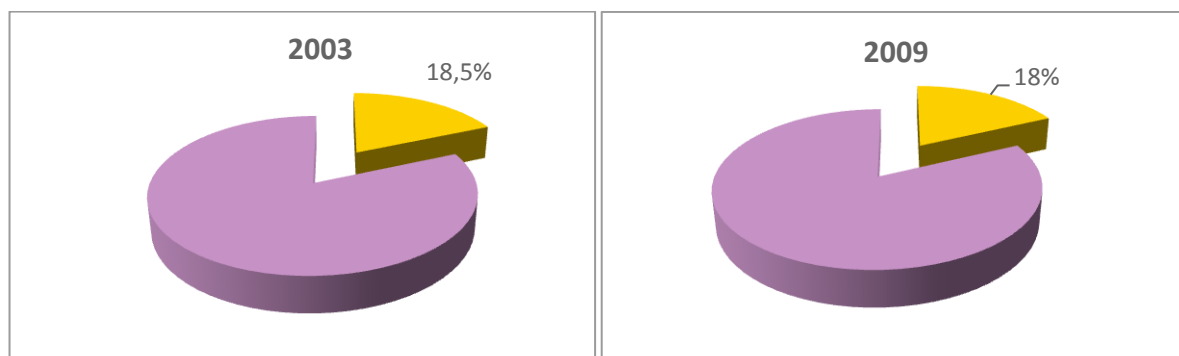
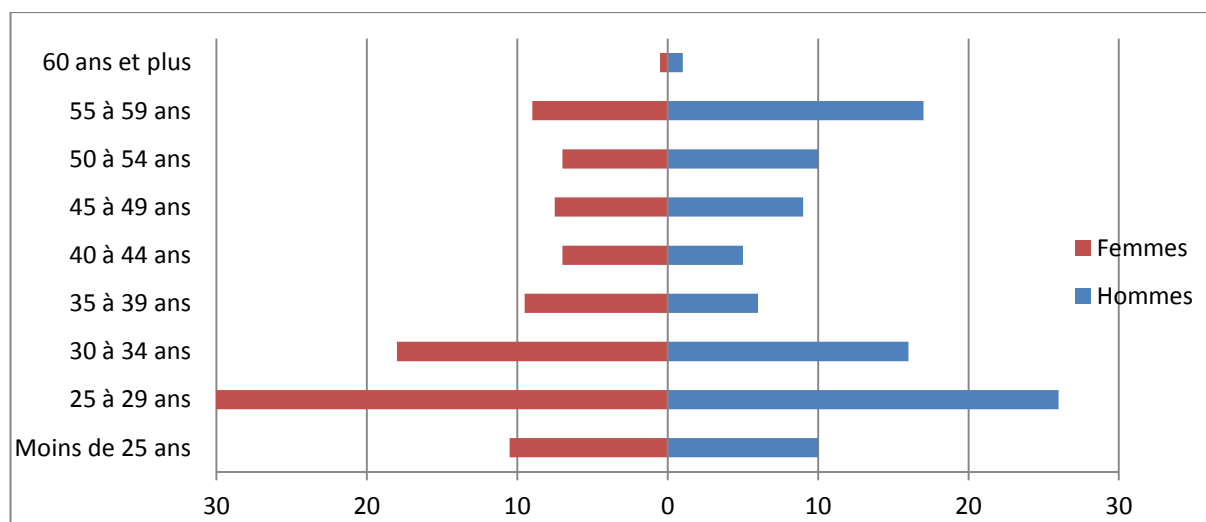


Tableau 23 : Chargé de clientèle de particuliers – Description des principaux métiers de la famille

Intitulé du métier	Principales missions
Chargé de clientèle de particuliers	<p>Le chargé clientèle de particuliers est un commercial, en charge d'un portefeuille de personnes physiques plus ou grand. Sa principale tâche est vendre des produits et services à ses clients, tout travaillant à leur fidélisation en les fidélisant. Le deuxième volet de sa tâche est de rechercher de nouveaux clients.</p> <p>Sa performance est évaluée en fonction du nombre de nouveaux clients et du nombre de produits vendus.</p>

Tableau 24 : Chargé de clientèle de particuliers – Pyramide des âges de la famille de métier



³⁴ Source : Observatoire des métiers de la Banque

Comme pour le métier de chargé d'accueil, le métier de chargé de clientèle de particuliers est marqué par une certaine rupture générationnelle. Le renouvellement des effectifs semble toutefois avoir été opéré au cours des dernières années puisque pas moins de 50% de l'effectif a moins de 35 ans chez les hommes et 70% chez les femmes.

Tableau 25 : Chargé de clientèle de particuliers – Évolution des effectifs de la famille de métier³⁵

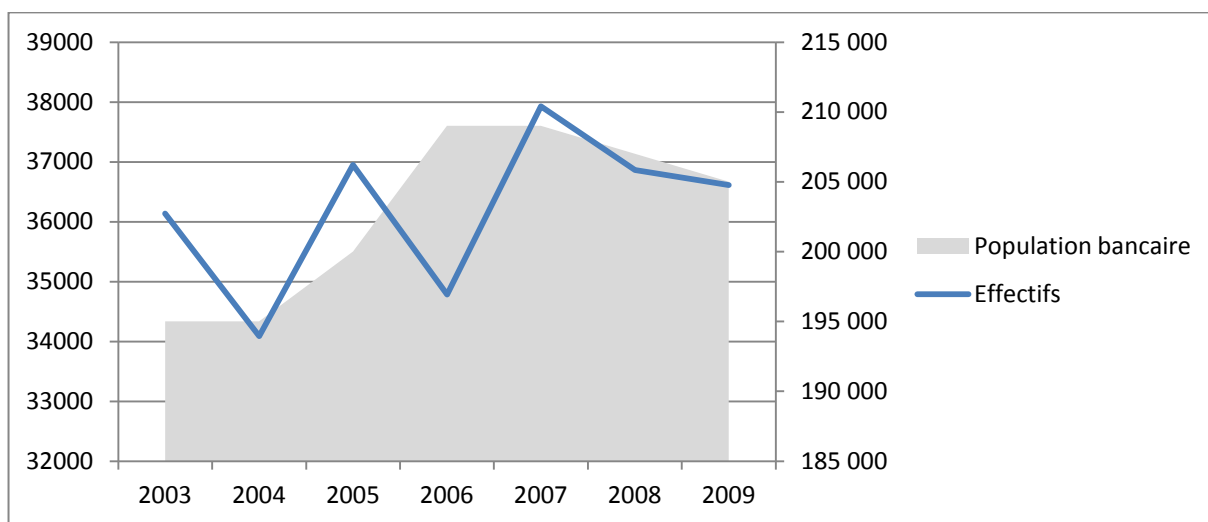
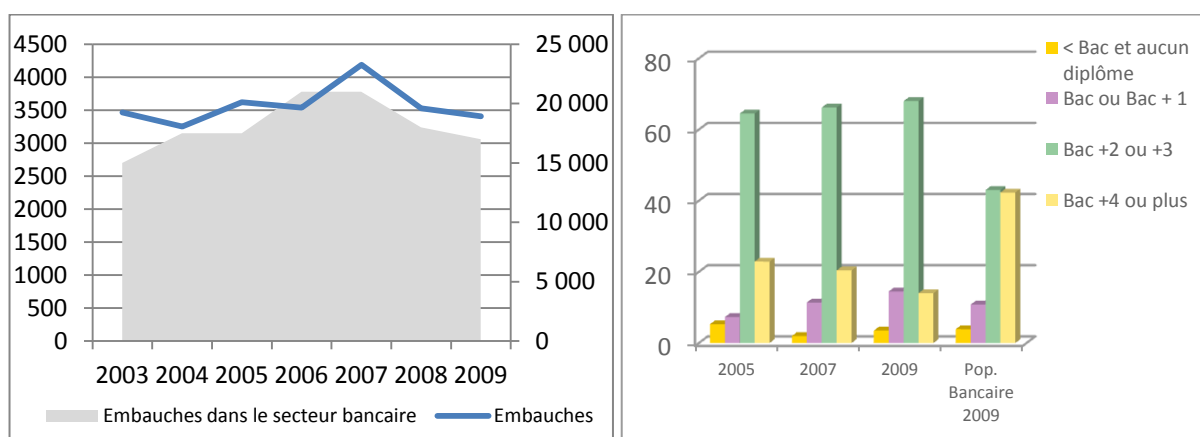


Tableau 26 : Chargé de clientèle de particuliers – Évolution des embauches et de la composition des embauches



Entre 2003 et 2007 on observe une grande volatilité dans l'effectif de cette famille de métier, sans doute du fait de compensations décalées dans le temps de nombreux départs à la retraite. Les profils recherchés pour cette population porte essentiellement sur les profils bac +2 ou +3.

³⁵ Source : Observatoire des métiers de la Banque

Famille de métier : Chargé de clientèle professionnelle

Tableau 27 : Chargé de clientèle professionnelle – Part de la famille de métier dans la population totale³⁶

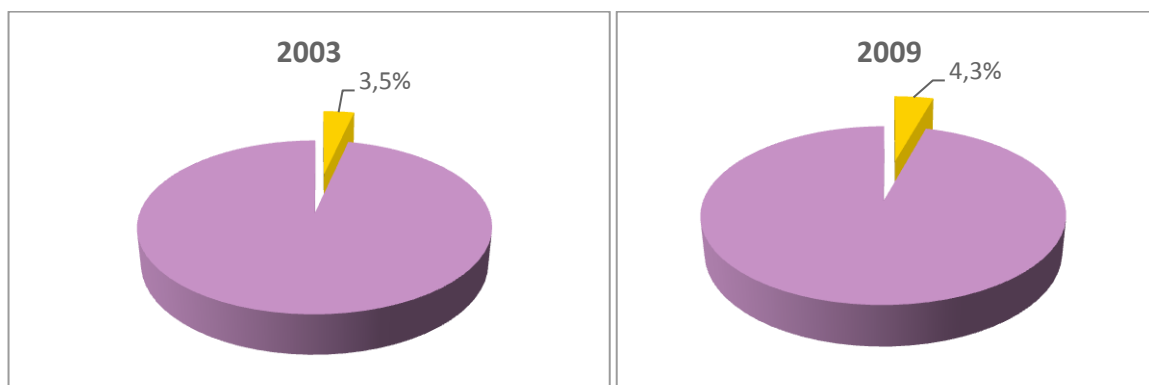
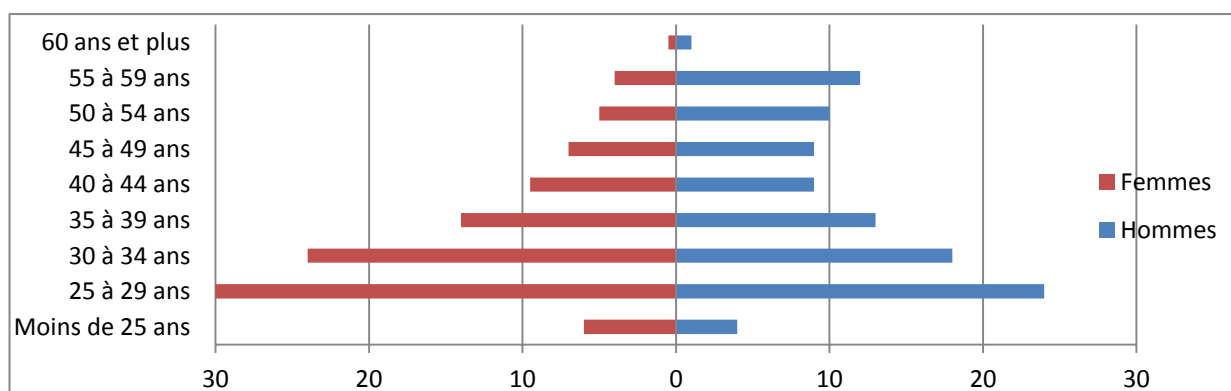


Tableau 28 : Chargé de clientèle professionnelle – Description des principaux métiers de la famille

Intitulé du métier	Principales missions
	Le chargé de clientèle professionnelle a pour mission de gérer, conseiller et développer une clientèle de professionnels dont le chiffre d'affaires peut atteindre 2,3 millions d'euros. Il est leur principal interlocuteur pour ce qui est de la gestion de leur patrimoine tant professionnel que privé.
Chargé de clientèle professionnelle	<p>Ses tâches recouvrent trois volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commercial, qui consiste à réaliser des actions de prospection afin de vendre des produits et services - Conseil, dont la tâche est d'entretenir des relations personnalisées avec ses clients dans le but de les fidéliser et de mieux connaître leurs besoins - Technique, dans ce cadre, il a pour mission d'instruire des dossiers de crédit et effectuer des placements tout en gardant sous contrôle le risque de son portefeuille

Tableau 29 : Chargé de clientèle professionnelle – Pyramide des âges de la famille de métiers



La population des chargés de clientèle de professionnels se caractérise par sa jeunesse. Comme pour la population des chargés de clientèle particuliers, on peut constater que le

³⁶ Source : Observatoire des métiers de la Banque

renouvellement des départs à la retraite a été largement effectué au cours des années 2000 entraînant par la même une féminisation accrue du métier.

Tableau 30 : Chargé de clientèle professionnelle – Évolution des effectifs de la famille de métiers

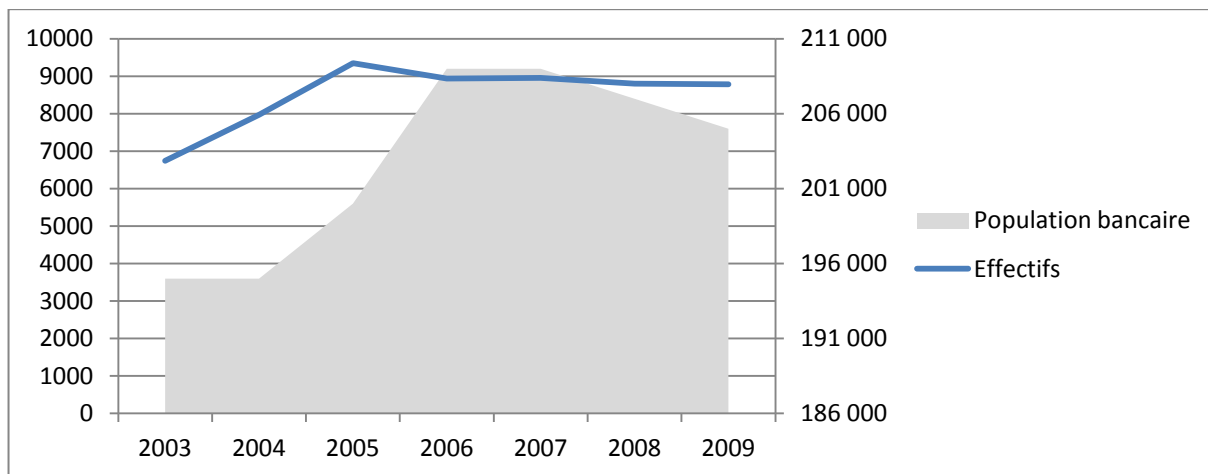
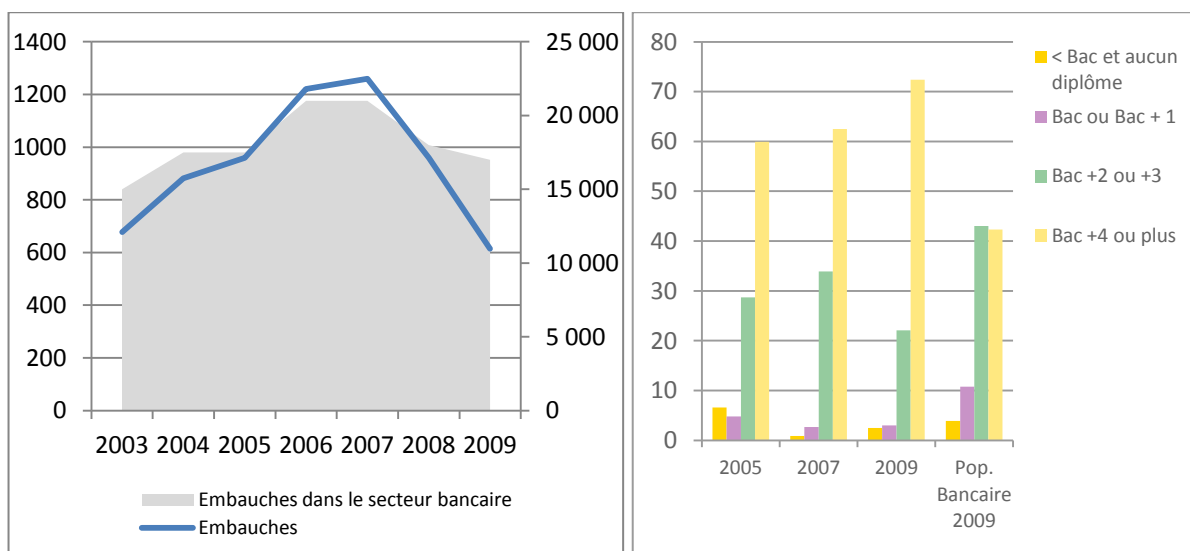


Tableau 31 : Chargé de clientèle professionnelle – Évolution des embauches et de la composition des embauches



La population globale de chargés de clientèle professionnelle a rapidement augmenté entre 2003 et 2005 puis s'est stabilisée. Pour sa part, le nombre d'embauches a significativement augmenté jusqu'en 2007, année de rupture à partir de laquelle le nombre d'embauches a rapidement diminué, sans doute du fait de la crise économique, jusqu'à arriver en 2009 au niveau de 2003.

Force est de constater que pour cette famille de métier le niveau d'exigence en terme de diplôme est plus important que pour les chargés de clientèle particuliers, 70% des nouveaux entrants ayant un niveau bac +4 ou plus.

Famille de métier : Autres métiers commerciaux

Tableau 32 : Autres métiers commerciaux - Part de la famille de métier dans la population totale³⁷

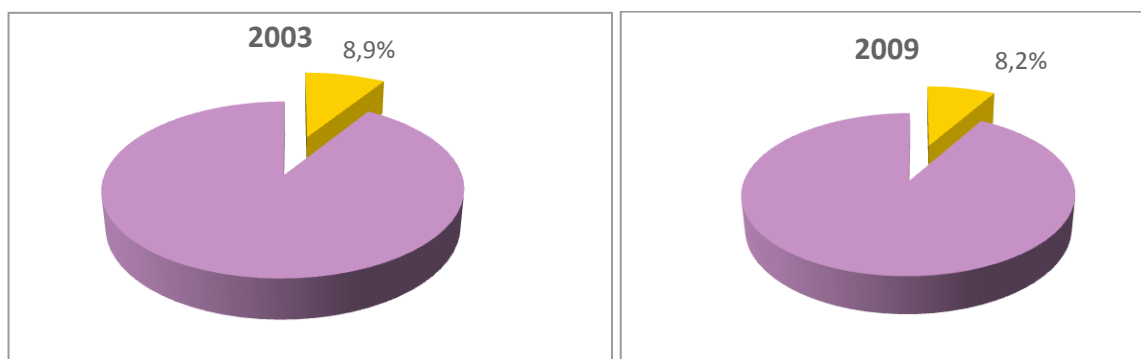
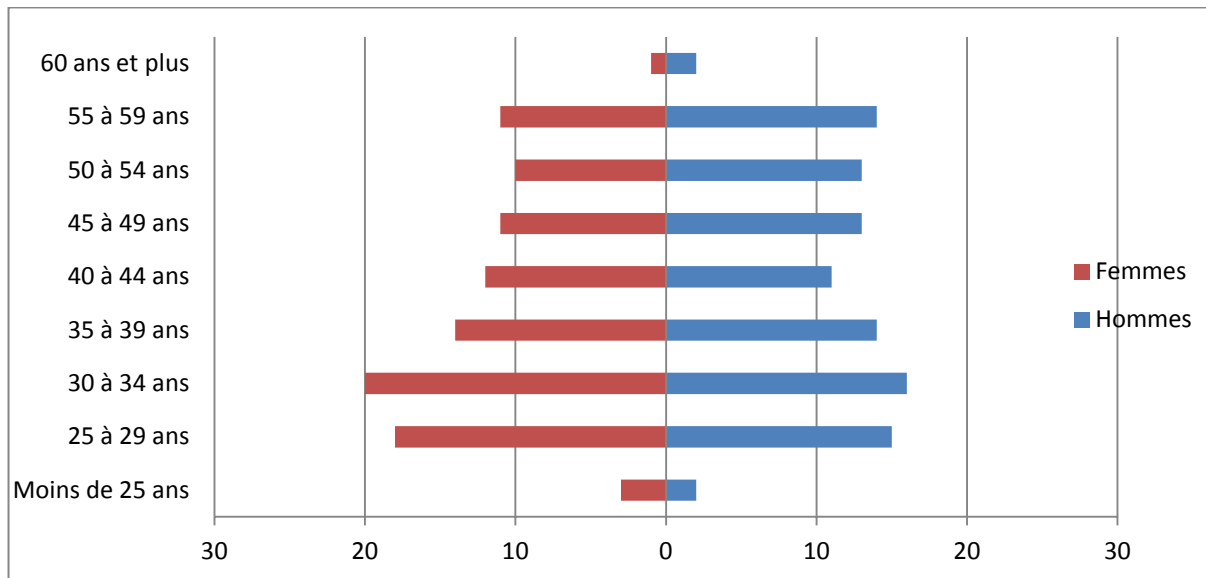


Tableau 33 : Autres métiers commerciaux – Description des principaux métiers de la famille

Intitulé du métier	Principales missions
Chargé de clientèle d'entreprises	<p>Le chargé de clientèle d'entreprises a pour mission de développer les relations entre sa banque et des entreprises dont le CA dépasse généralement 1,5 millions d'euros.</p> <p>Une de ses tâches principales est d'analyser les besoins de ses clients et leur offrir les meilleures opportunités de développement. Par ailleurs, il est en charge de leur proposer les produits et services adaptés à leurs besoins. Il agit comme coordinateur entre les différents départements spécialisés de la banque et les besoins de ses clients</p>
Conseiller en patrimoine	<p>Le spécialiste en gestion de fonds a pour mission d'investir à long terme les fonds de ses clients (fonds de pensions, assurances etc.) Il y a trois catégories de gestionnaire de fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le gestionnaire de portefeuilles dont la tâche est de décider des actifs dans lesquels investir. Ce dernier est spécialisé par industrie, région ou type d'actif. - Le gestionnaire de relation clients dont la tâche est d'attirer de nouveaux clients et de gérer la relation avec les clients existants. De part sa position auprès du client, il joue un rôle important dans la création de nouveaux produits. - L'analyste, pour sa part, fait un travail de recherche. Après avoir réalisé une étude sur le marché dont il est spécialiste, il conseille le gestionnaire de portefeuilles sur les investissements à réaliser.
Opérateur en banque privée	<p>L'opérateur de banque privée est en charge de la gestion de comptes de personnes physiques dépassant le million d'euros. Il a pour principale mission d'aider ses clients à investir dans le but d'entretenir leur fortune tout en assurant la gestion des risques. Il existe deux grandes catégories d'opérateurs de banque privée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'opérateur qui investit directement l'argent de ses clients ou les oriente sur leur choix. - L'opérateur chargé de l'aspect relationnel, celui-ci s'occupe de la relation avec ses clients et réalise également des tâches de prospection

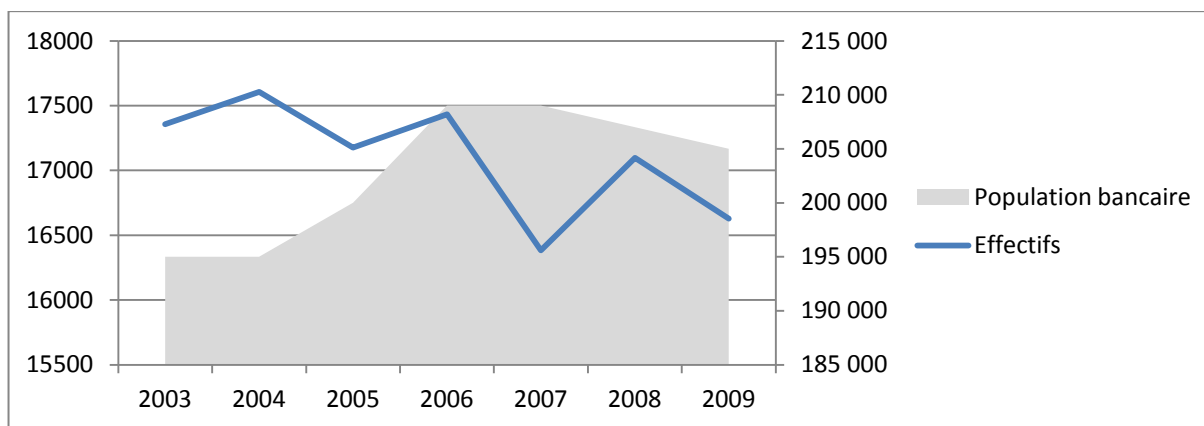
³⁷ Source : Observatoire des métiers de la Banque

Tableau 34 : Autres métiers commerciaux – Pyramide des âges de la famille de métiers³⁸



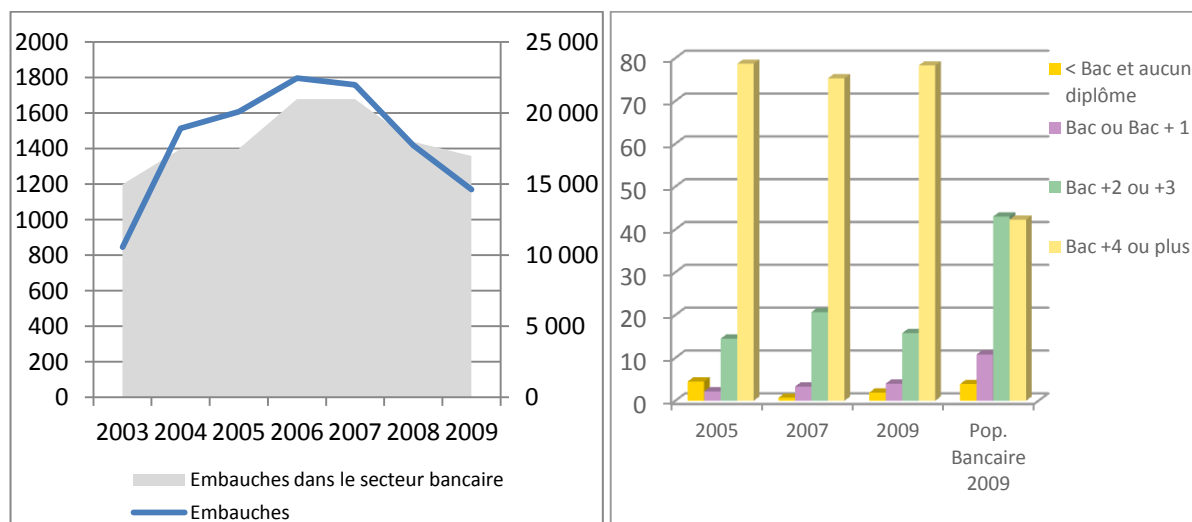
On constate que la distribution des âges dans les autres métiers commerciaux est cylindrique, avec néanmoins une très faible partie des moins de 25 ans et des plus 60 ans.

Tableau 35 : Autres métiers commerciaux – Évolution des effectifs de la famille de métiers



³⁸ Source : Observatoire des métiers de la Banque

Tableau 36 : Autres métiers commerciaux – Évolution des embauches et de la composition des embauches



L'analyse de l'effectif de ces métiers fait ressortir une diminution constante de cette population avec un pic de réduction entre 2006 et 2007, suivi d'une forte augmentation entre 2007 et 2008. Contrairement à la tendance précédente, le nombre d'embauches a été en constante augmentation jusqu'en 2007, tournant à partir duquel on constate une forte baisse. Cette diminution coïncidant avec le début de la crise économique. L'augmentation de l'effectif malgré la diminution du nombre d'embauches peut également être due à la réduction du turn-over lié à la crise.

Famille de métier : Traitement des opérations

Tableau 37 : Traitement des opérations – Part de la famille de métier dans la population totale³⁹

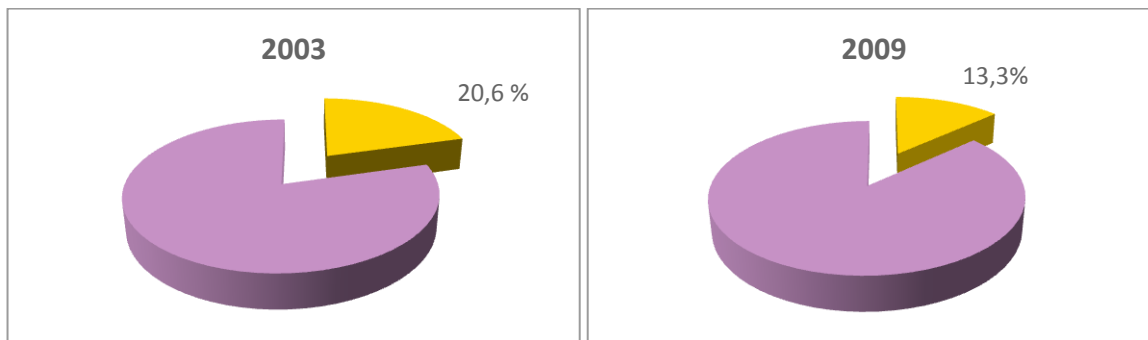
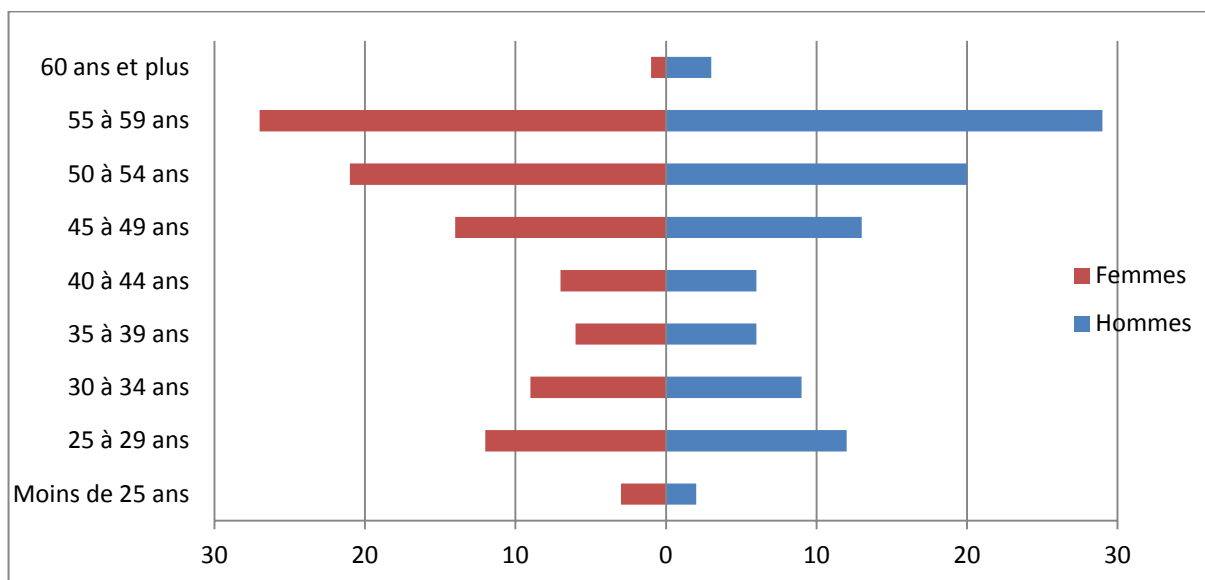


Tableau 38 : Traitement des opérations – Description des principaux métiers de la famille

Intitulé du métier	Principales missions
Technicien administratif des opérations bancaires	<p>Le technicien administratif a pour mission de gérer les opérations qui découlent de la vente de produits bancaires. Dans ce cadre, il réalise la saisie, le codage et le suivi informatique des tâches administratives liées aux opérations financières (virements, chèques, titres etc.).</p> <p>Il peut également se trouver en contact avec le client dans le service après-vente.</p>

Tableau 39 : Traitement des opérations – Pyramide des âges de la famille de métiers



³⁹ Source : Observatoire des métiers de la Banque

On constate dans le métier de traitement des opérations une véritable rupture générationnelle. La population proche de la retraite est, néanmoins, bien plus importante que celle des relativement jeunes.

Tableau 40 : Traitement des opérations – Évolution des effectifs de la famille de métiers

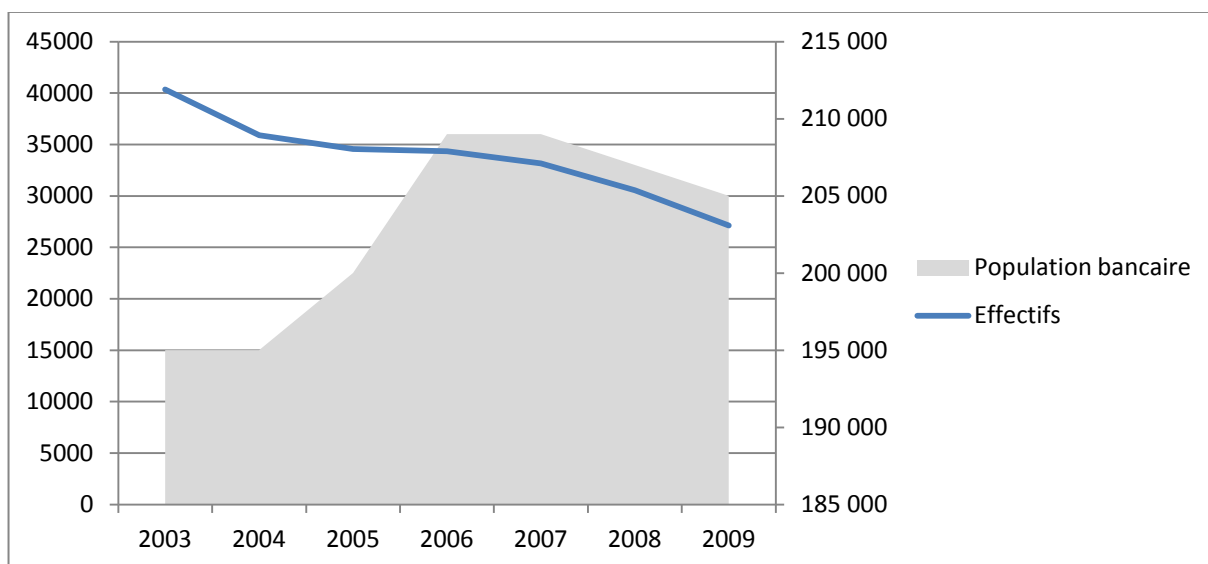
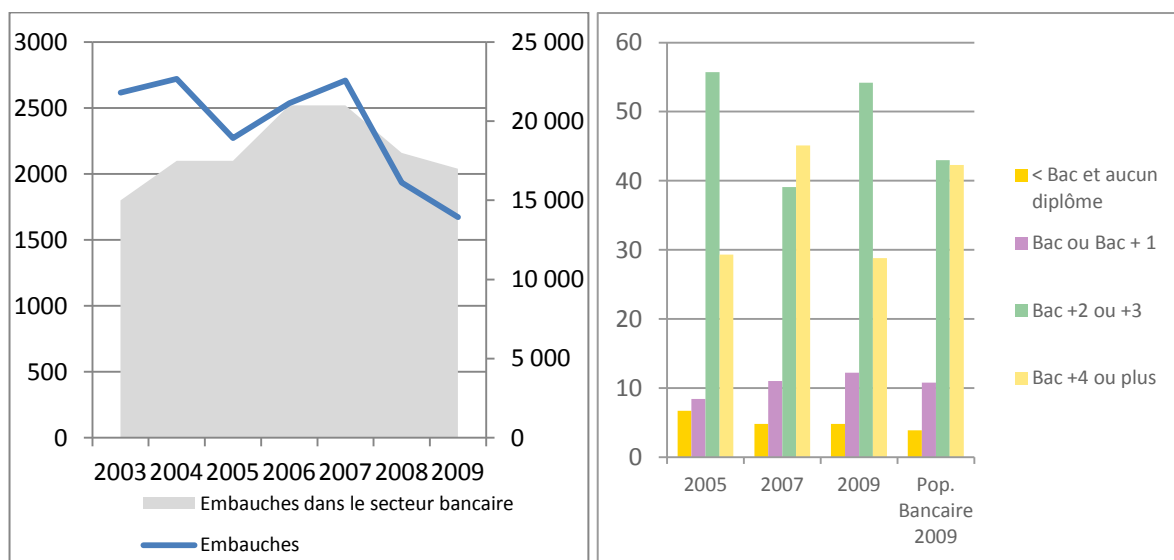


Tableau 41 : Traitement des opérations – Évolution des embauches et de la composition des embauches



L'effectif de la famille de métier de traitement des opérations a diminué d'environ un tiers sur les six dernières années. Cette tendance se retrouve également dans l'évolution des embauches du métier. Une des raisons qui expliquent ce phénomène est liée à l'automatisation continue des tâches de traitement des opérations ainsi que le développement de la banque en ligne.

Famille de métier : Métiers de l'informatique

Tableau 42 : Métiers de l'informatique – Part de la famille de métier dans la population totale⁴⁰

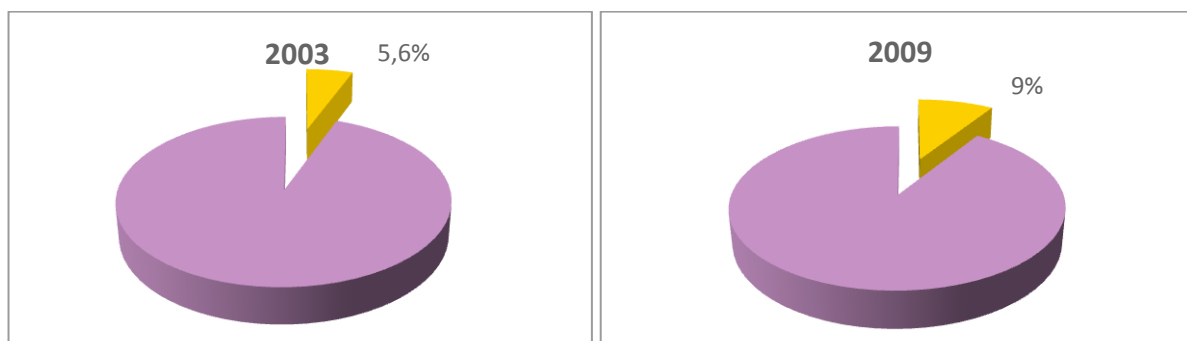
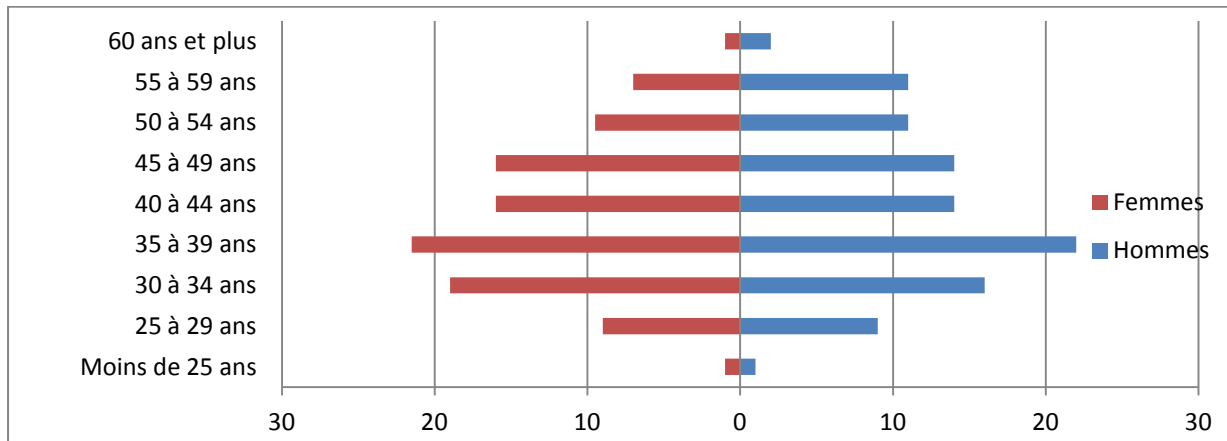


Tableau 43 : Métiers de l'informatique – Description des principaux métiers de la famille

Intitulé du métier	Principales missions
Informaticien	L'informaticien de banque a pour mission, dans le réseau commercial, d'assurer la transmission de flux d'information, tout en garantissant la sécurité des échanges et des sites internet. En ce qui concerne le travail sur les marchés, il a pour tâche de développer des programmes permettant d'automatiser les opérations, ainsi que d'assurer le fonctionnement optimal des ordinateurs.
<p>Responsable de projet informatique et organisationnel</p> <p>Chef de projet informatique</p>	<p>Le chef de projet informatique doit réaliser et concevoir le système informatique. Il a pour mission de sélectionner les prestataires extérieurs tout en respectant budget, planning et contraintes techniques.</p> <p>Il est en charge de coordonner et de piloter les projets avec son équipe.</p>
Organisateur	<p>L'organisateur doit assurer trois types de mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La maîtrise d'ouvrage d'un projet - La réalisation d'études d'impact et les validations techniques sur des projets mis en œuvre dans différents services - La réalisation d'une veille sur les nouveaux produits informatiques

⁴⁰ Source : Observatoire des métiers de la Banque

Tableau 44 : Métiers de l'informatique – Pyramide des âges de la famille de métiers



On constate que dans les métiers de l'informatique il y a plus ou moins un équilibre générationnel, avec une légère surreprésentation des 35 à 39 ans. Cette dernière s'explique par le l'explosion de l'informatique lorsque cette génération est entrée sur le marché du travail.

Tableau 45 : Métiers de l'informatique – Évolution des effectifs de la famille de métiers

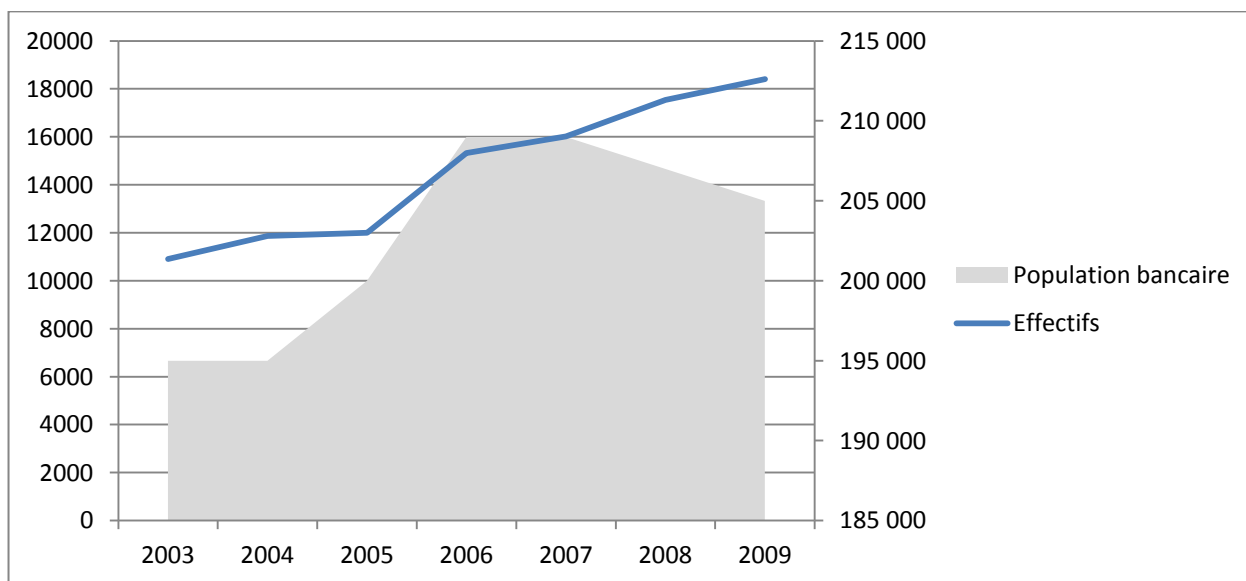
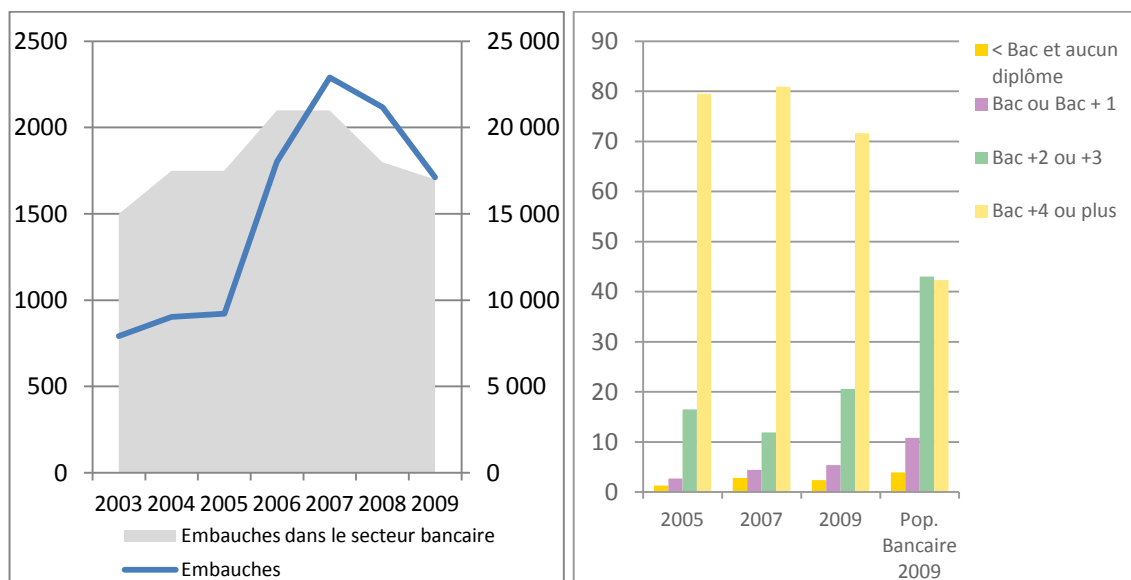


Tableau 46 : Métiers de l'informatique – Évolution des embauches et de la composition des embauches⁴¹



La population d'informaticiens dans les métiers de la banque n'a cessé de rapidement augmenter depuis 2003. Le nombre d'embauches a pour sa part suivi cette tendance jusqu'en 2007, année du début de la crise économique. Ce phénomène s'explique par les besoins croissants du secteur bancaire de services et réseaux informatiques.

⁴¹ Source : Observatoire des métiers de la Banque

Famille de métier : Management des points de vente et des traitements

Tableau 47 : Management des points de vente – Part de la famille de métier dans la population totale

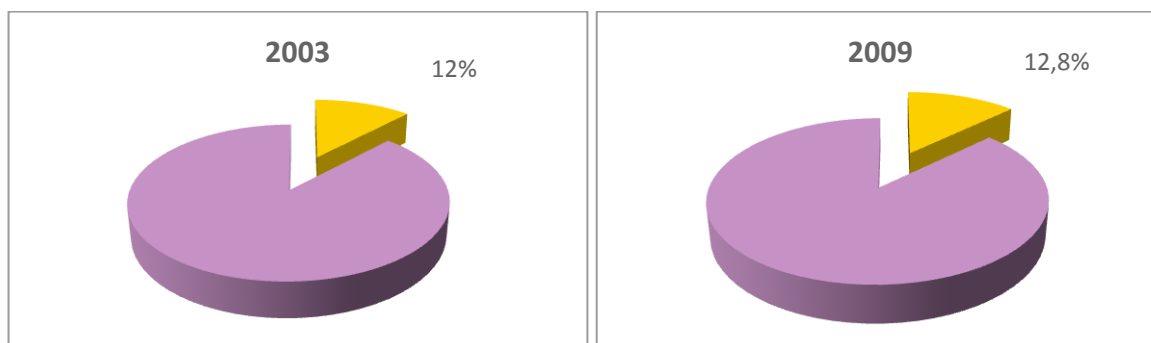
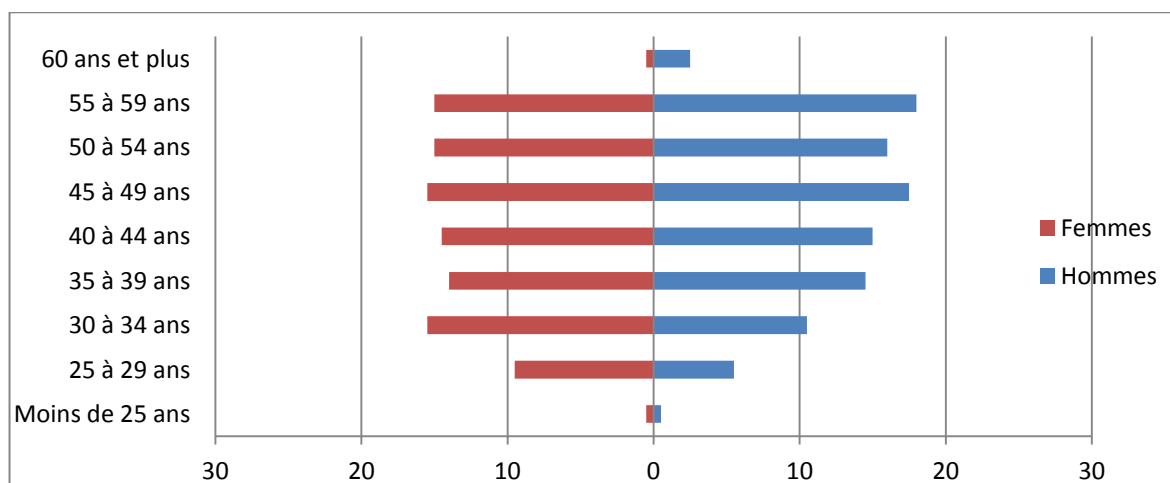


Tableau 48 : Management des points de vente – Description des principaux métiers de la famille

Intitulé du métier	Principales missions
Responsable d'un point de vente	<p>Dans sa mission, le responsable d'un point de vente, joue principalement trois rôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animateur et développeur, dans ce cadre, il représente la banque localement. En contact direct avec la clientèle, il adapte et gère l'offre commerciale de proximité. Il se consacre également aux relations avec les clients locaux à fort potentiel, met en valeur son point de vente et choisit et pilote les actions promotionnelles et publicitaires. - Gestionnaire d'un centre de profit, dans ce rôle, il est responsable de la rentabilité de l'agence qu'il dirige. Tout en gardant la maîtrise des risques, le responsable point de vente doit assurer la qualité du service et l'atteinte des résultats. - Manager, en cette qualité, il répartit les tâches, gère le personnel et assure un climat de travail propice
Responsable d'unité ou expert traitant les opérations bancaires	<p>Dans sa mission, le responsable d'unité gère une équipe. Il leur communique les informations réglementaires et fiscales, les évolutions des produits et opérations bancaires. Il doit finalement assurer la qualité du travail de son équipe ainsi que le respect des délais de traitement.</p>

Tableau 49 : Management des points de vente – Pyramide des âges de la famille de métiers



On constate que la répartition par classe d'âge des managers de points de vente et de traitement est cylindrique, avec toutefois une sous représentation des plus jeunes et des plus de 60 ans. S'agissant de métiers d'encadrement, une plus grande expérience est en général requise.

Tableau 50 : Management des points de vente – Évolution des effectifs de la famille de métiers

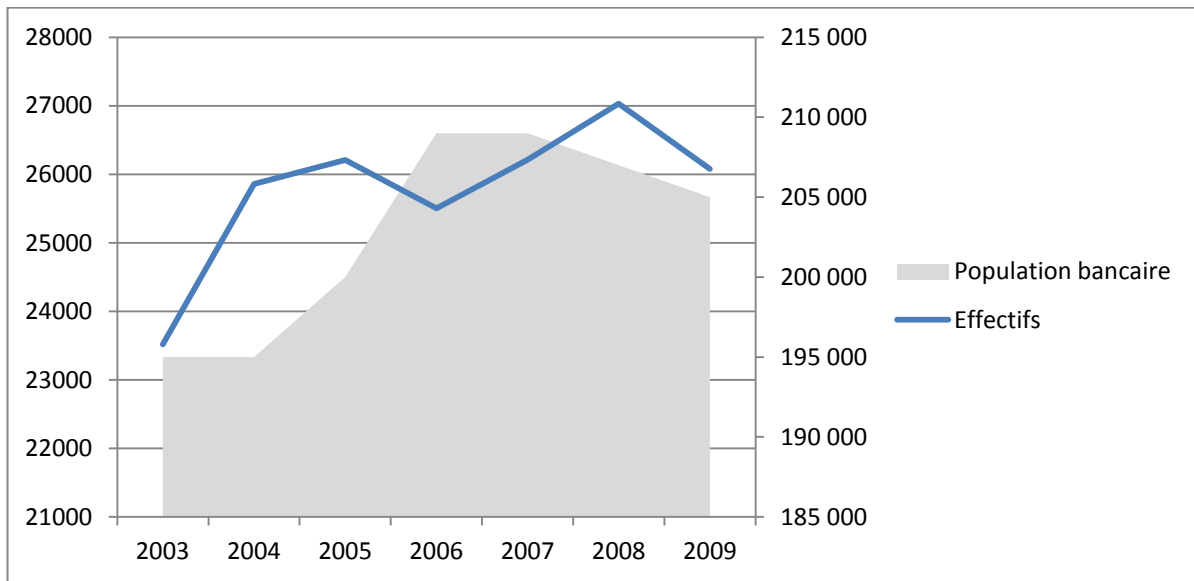
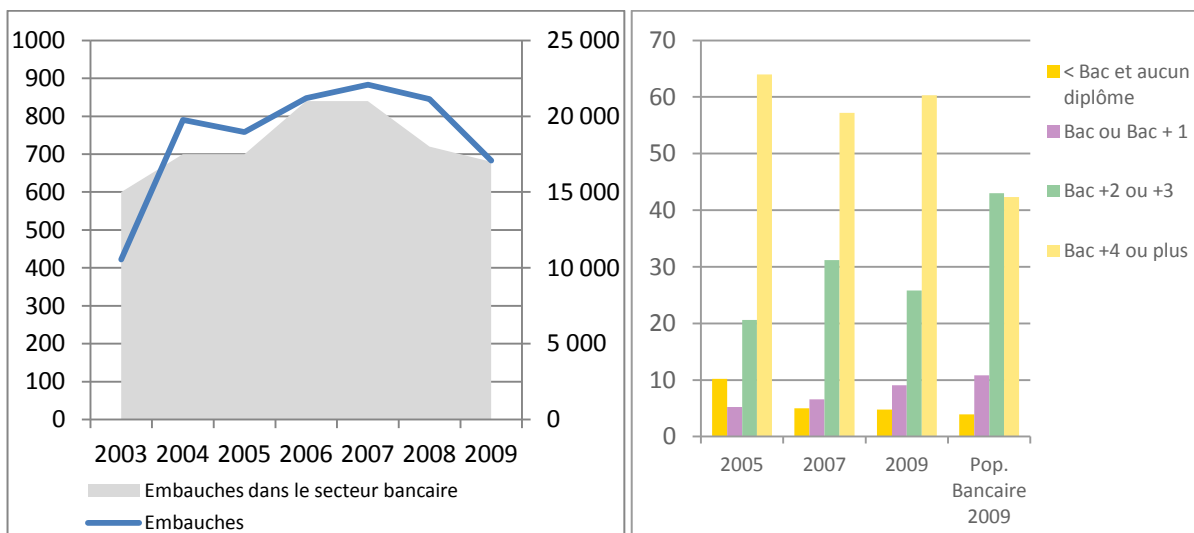


Tableau 51 : Management des points de vente – Évolution des embauches et de la composition des embauches



Force est de constater qu'après une forte expansion entre 2003 et 2004 tant de l'effectif que du nombre d'embauches, due à l'accroissement du nombre de point de vente sur le territoire, l'effectif des managers de points de vente et des traitements a été relativement stable avant de diminuer entre 2008 et 2009, pendant la crise.

Famille de métier : Opérateurs financiers

Tableau 52 : Opérateurs financiers – Part de la famille de métier dans la population totale⁴²

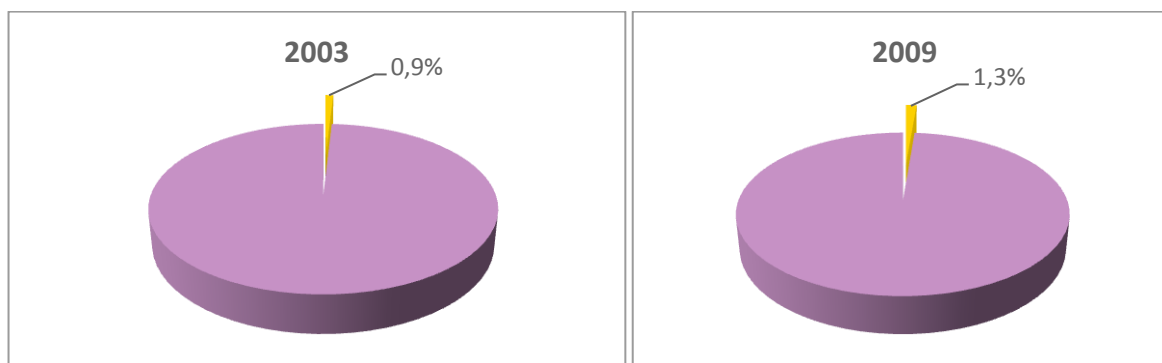
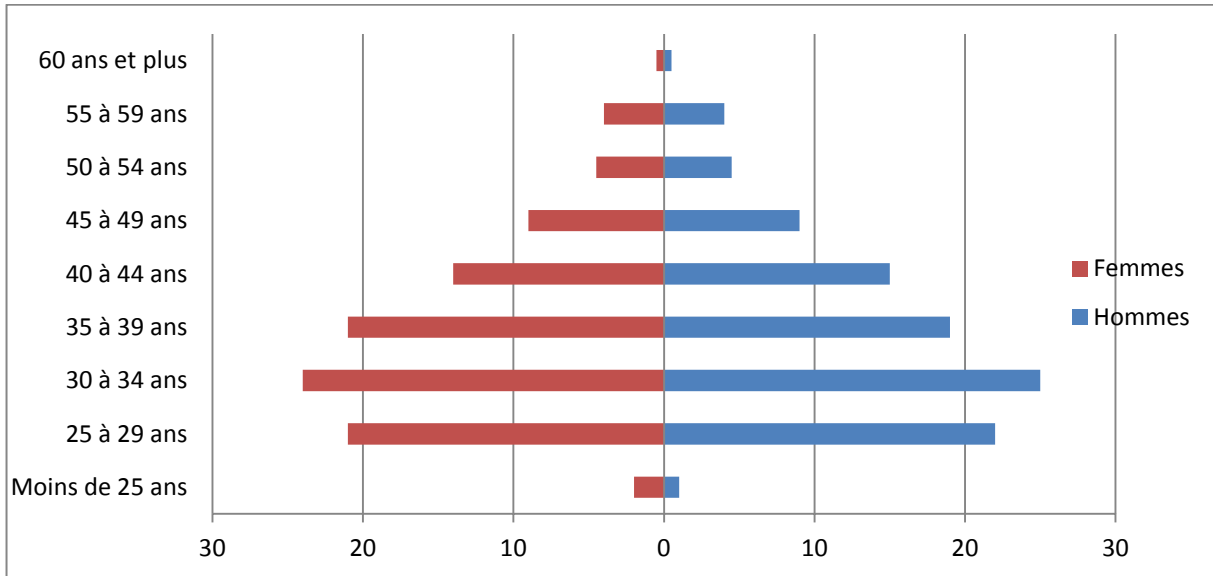


Tableau 53 : Opérateurs financiers – Description des principaux métiers de la famille

Intitulé du métier	Principales missions
Opérateur sur le marché d'actions et d'obligations	Dans les départements d'Equity Capital Markets et Debt Capital Market, les opérateurs produisent des opérations financières permettant à de nombreuses organisations de lever des fonds. L'opérateur a pour mission de trouver des mandats. Une fois obtenus, il doit conseiller les organisations mandataires sur l'émission de valeurs mobilières. Une partie importante de son travail consiste à adapter les produits aux besoins de ses clients
Spécialiste en fusion acquisitions	La tâche du spécialiste en fusion acquisitions a deux volets. Le premier consiste à « originer » des transactions, c'est-à-dire proposer à de potentiels clients des opérations qui peuvent leur permettre de renforcer leur position au sein de leur secteur. Le second volet consiste à exécuter l'opération. C'est la partie technique, au cours de laquelle la tâche du spécialiste en fusion acquisition est d'analyser la société cible, son marché, son prix et de définir la structure optimale de la transaction.
Concepteur et conseiller en opérations et produits financiers Opérateur en private equity	Le private equity consiste à investir en fonds propres dans les entreprises. L'opérateur est chargé d'analyser les comptes des entreprises cibles afin de donner un avis sur la possibilité d'y investir. Si l'opération est acceptée, il peut également intervenir dans la phase d'exécution.
Spécialiste en investissements alternatifs	La gestion alternative d'investissements est décorrélée des marchés financiers. Il s'agit d'investissements dans des produits autres que des actions et obligations en cherchant des profits élevés. Il y a quatre grandes catégories de missions possibles pour les spécialistes en investissements alternatifs : <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse, qui consiste en l'élaboration de modèles informatique permettant de déterminer la stratégie d'investissement du fond - Les ventes et le marketing, le spécialiste occupant ce type de tâches doit établir la liaison avec les investisseurs - Le trading, consistant à mettre en exécution la stratégie d'investissement définie par l'analyste - La gestion de risque et le back office, ces derniers assurent le suivi des opérations et estiment les risques auxquels s'expose le fonds

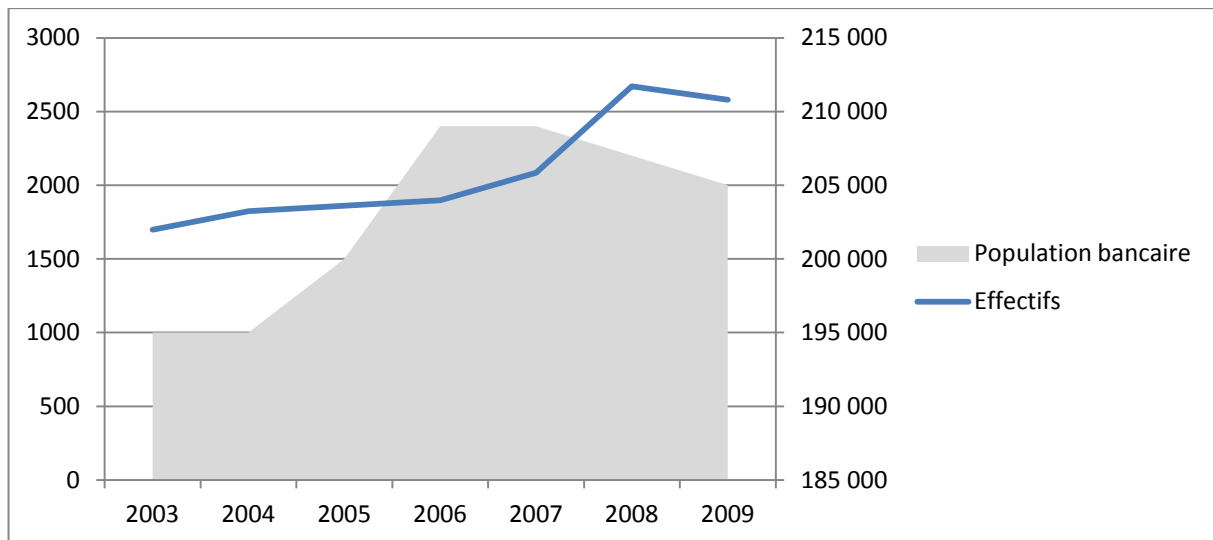
⁴² Source : Observatoire des métiers de la Banque

Tableau 54 : Opérateurs financiers – Pyramide des âges de la famille de métiers⁴³



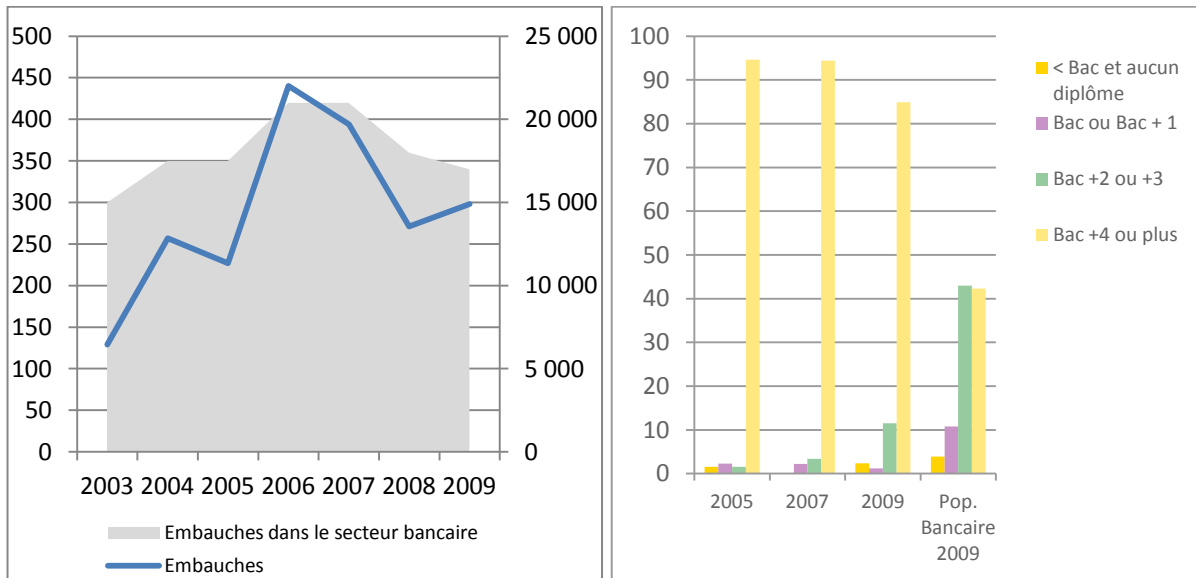
On constate dans le métier d'opérateur financier une véritable distribution pyramidale avec une grande partie de la population ayant entre 25 et 39 ans. Ce phénomène trouve son explication dans la forte hiérarchisation du métier qui entraîne un taux de turn-over régulier sur sur les tranches d'âge les plus jeunes (25 à 39 ans).

Tableau 55 : Opérateurs financiers – Évolution des effectifs de la famille de métiers



⁴³ Source : Observatoire de métiers de la Banque

Tableau 56 : Opérateurs financiers –Évolution des embauches et de la composition des embauches



On peut observer que l'effectif d'opérateurs financiers n'a cessé d'augmenter depuis 2003. Sa part dans la population totale a été multipliée par deux. La forte augmentation de cet effectif pendant la crise, alors que le nombre d'embauches a chuté est due au fait qu'un bon nombre d'opérateurs ont dû retarder leur migration vers d'autres métiers ou industries.

Famille de métier : Opérateurs de marché

Tableau 57 : Opérateurs de marché – Part de la famille de métier dans la population totale⁴⁴

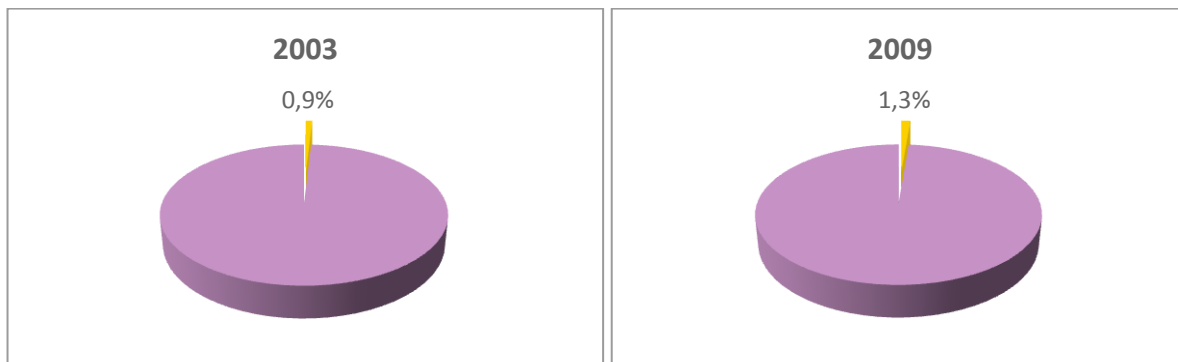
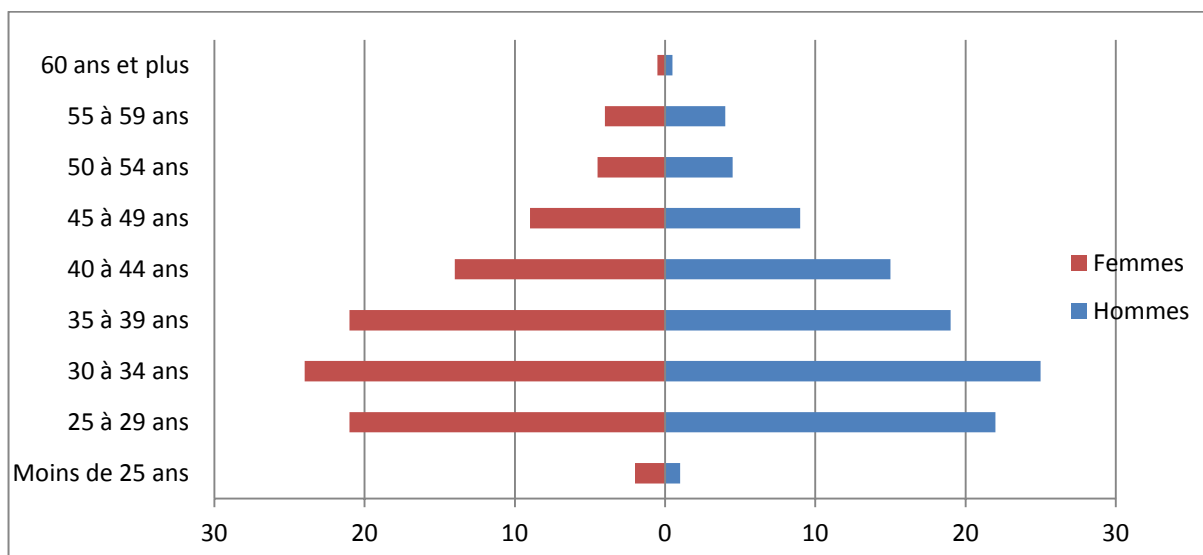


Tableau 58 : Opérateurs de marché – Description des principaux métiers de la famille

Intitulé du métier	Principales missions
Opérateur de marché	<p>L'opérateur de marché est un spécialiste du marché secondaire. Il y a deux types d'opérateurs de marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ceux dont la spécialité est le trading, dont la tâche est d'acheter et de vendre des produits sur le marché financier. - Ceux dont la spécialité est la vente, ils ont pour mission d'informer leurs clients de l'état du marché, de son évolution et des transactions possibles.

Tableau 59 : Opérateurs de marché – Pyramide des âges de la famille de métiers



⁴⁴ Source : Observatoire des métiers de la Banque

En la contextualisation opérée pour les métiers d'opérateurs financiers peut également être prise en compte en ce qui concerne les opérateurs de marché : des métiers fortement hiérarchisés, nécessitant de par leur contexte d'exercice, une population jeune et un faible besoin de fonctions d'encadrement.

Tableau 60 : Opérateurs de marché – Évolution des effectifs de la famille de métiers

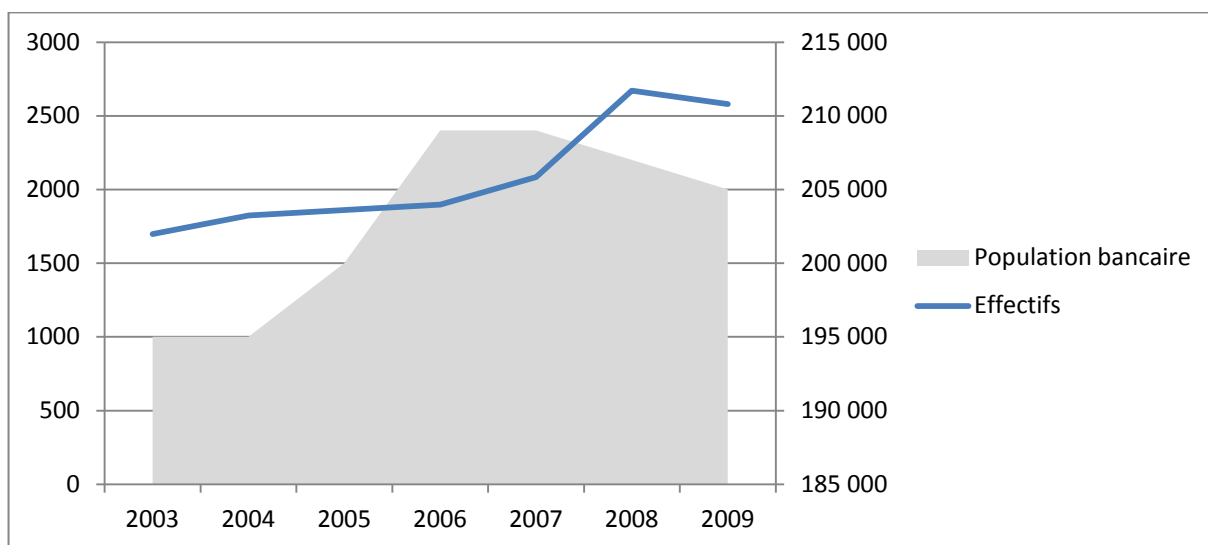
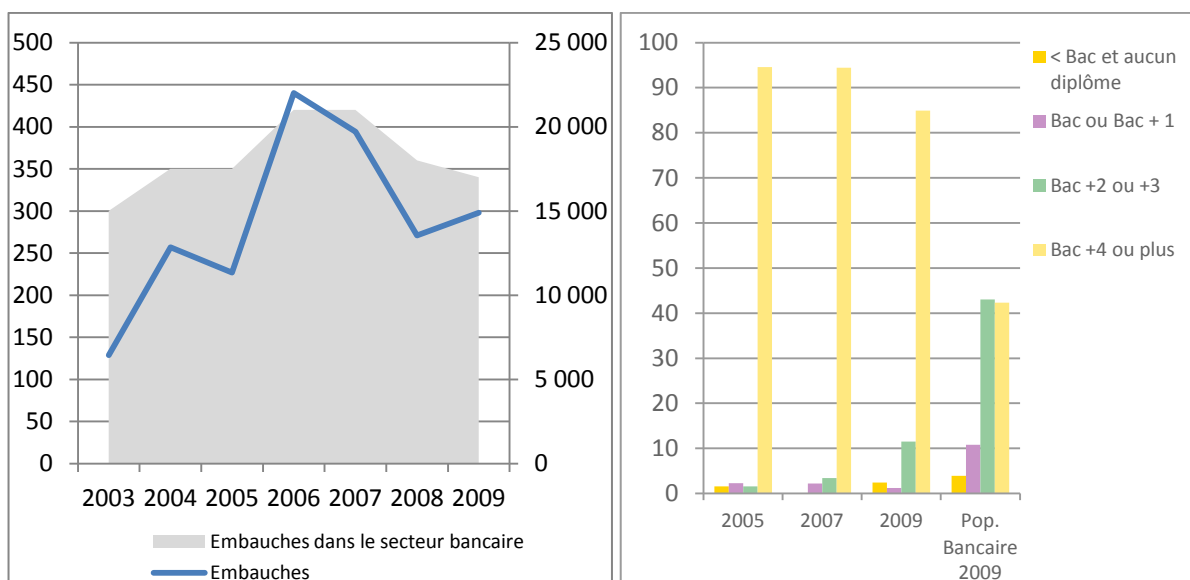


Tableau 61 : Opérateurs de marché – Évolution des embauches et de la composition des embauches



On observe une augmentation constante de cette population depuis 2003 avec un pic entre 2007 et 2008. Les embauches, pour leur part, après une augmentation entre 2003 et 2007 diminuent drastiquement. L'augmentation de l'effectif peut être analysée au regard du gel du turn-over du fait de la crise.

Famille de métier : Pilotage

Tableau 62 : Pilotage – Part de la famille de métier dans la population totale⁴⁵

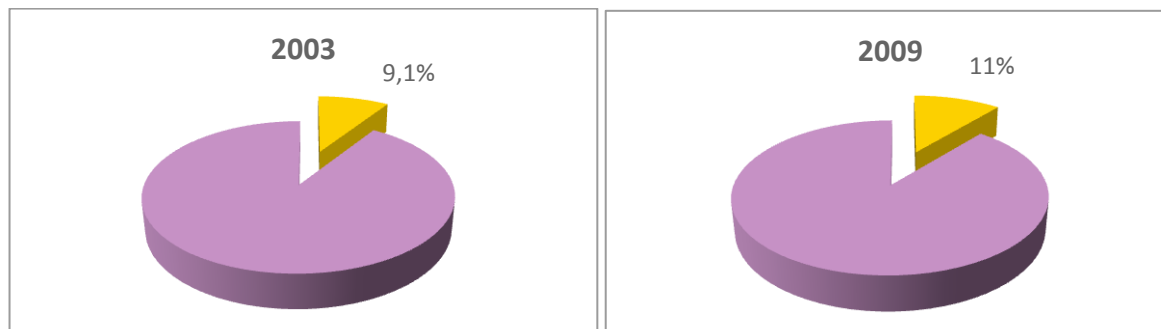
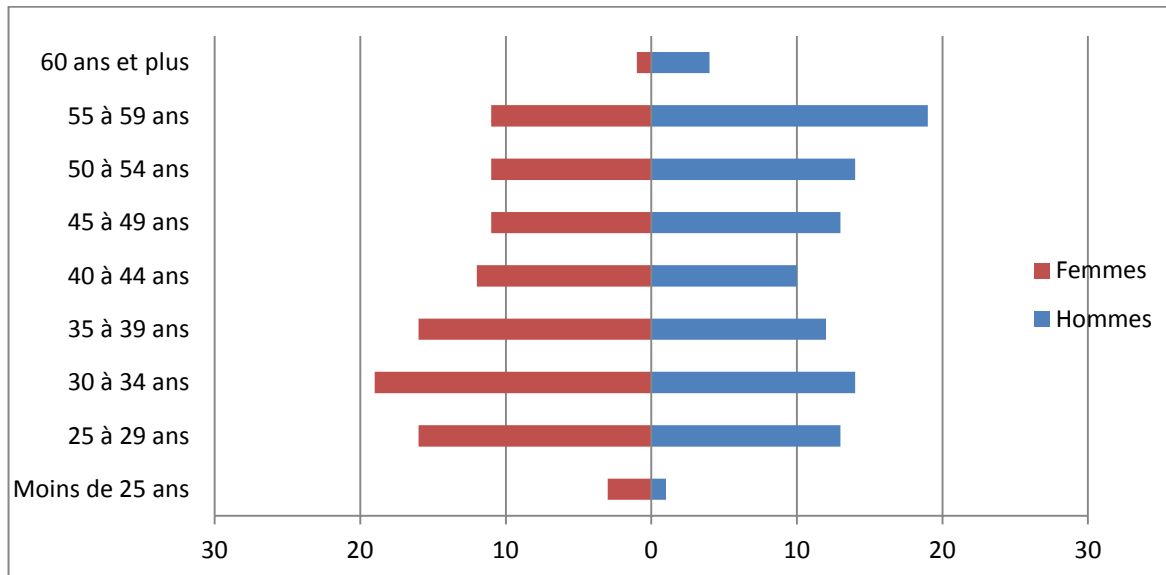


Tableau 63 : Pilotage – Description des principaux métiers de la famille

Intitulé du métier	Principales missions
Analyste de risques	<p>La gestion du risque dans une banque se divise en deux grands métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse des risques de crédit (ou risques opérationnels). Ils sont gérés de façon centralisée dans un département dédié. Le rôle de l'analyste est principalement d'estimer et gérer le risque des contreparties avec lesquelles sa banque traite, dans la mesure où elles ne se seraient pas en mesure d'honorer leurs engagements. - L'analyse des risques de marché (ou risques systémiques). Dans ce cas, le rôle de l'analyste est de mesurer l'exposition de la banque à chacun des risques pris séparément, puis collectivement pendant une période définie.
Inspecteur, auditeur, déontologue	<p>L'inspecteur a quatre missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des analyses sur pièces et sur place par référence aux lois, règlements et usages en vigueur, - Faire respecter la réglementation en vigueur et éventuellement la faire évoluer - Etablir conformément à la loi, les rapports prévus en cas de malversation ou fautes professionnelles - Aider à la prise de décision de la Direction générale
Juriste, fiscaliste	<p>Le juriste est en charge de la partie de contentieux de l'établissement. Toutefois, en amont, il a également un rôle de conseil.</p> <p>Le fiscaliste a, pour sa part, une mission de gestion fiscale de la banque ou du groupe, tout en ayant un rôle de conseil en optimisation fiscale. Il peut également agir en externe en conseillant les clients de l'établissement.</p>
Contrôleur de gestion	<p>Le contrôleur de gestion mesure la performance de la banque grâce à des indicateurs qu'il a mis en place. Il a également un rôle de gestion prévisionnelle, notamment en ce qui concerne l'analyse stratégique et la planification budgétaire.</p>
Métiers comptabilité	<p>Le comptable a pour mission principale de produire les états comptables légaux et réglementaires de la banque.</p>

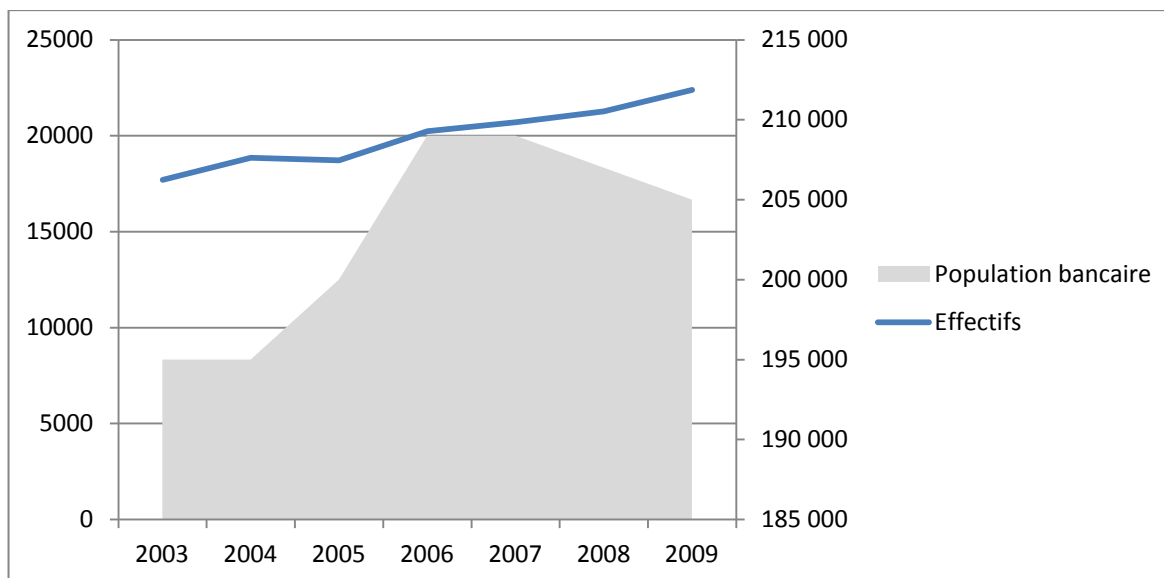
⁴⁵ Source : Observatoire des métiers de la Banque

Tableau 64 : Pilotage – Pyramide des âges de la famille de métiers⁴⁶



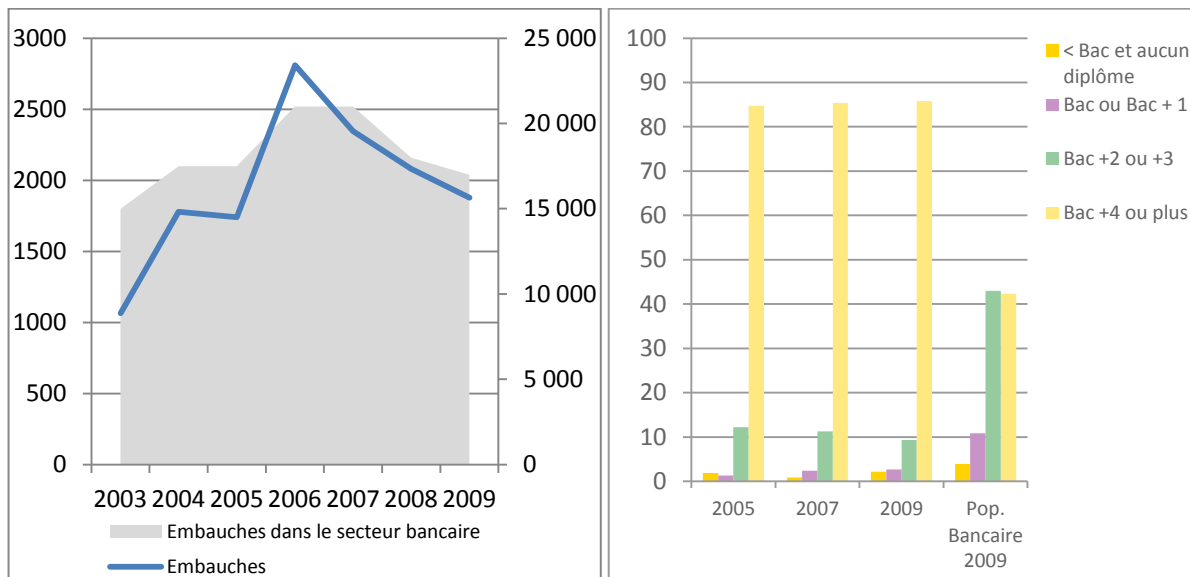
On constate que la distribution par tranches d'âge des métiers pilotage est cylindrique. Chez les hommes la population des 55-59 ans est légèrement surreprésentée, tandis que pour les femmes, il s'agit de la population des 30-34 ans, démontrant la féminisation accrue des métiers de pilotage.

Tableau 65 : Pilotage – Évolution des effectifs de la famille de métiers



⁴⁶ Source : Observatoire des métiers de la Banque

Tableau 66 : Pilotage – Évolution des embauches et de la composition des embauches



On observe que le nombre de personnes exécutant un métier de pilotage a graduellement augmenté depuis 2003, la crise ne semble pas avoir eu, dans ce cas, d'effet majeur. Toutefois, on constate que le nombre d'embauches a fortement diminué à partir de 2006 (avant la crise), le renouvellement générationnelle des emplois de pilotage semblant ainsi avoir été effectué au cours des années 2000.

5. Evolutions quantitatives des métiers de l'assurance

Note méthodologique :

Les données présentées sont issues de la base de données de l'observatoire des métiers de l'assurance. L'enquête porte sur les salariés présents au 31/12/2009 dans les sociétés d'assurances adhérentes de la FFSA ou du GEMA ainsi que dans les organismes professionnels.

Famille de métier : Conception et adaptation de produits

Tableau 67 : Conception et adaptation de produits – Part de la famille de métier dans la population totale⁴⁷

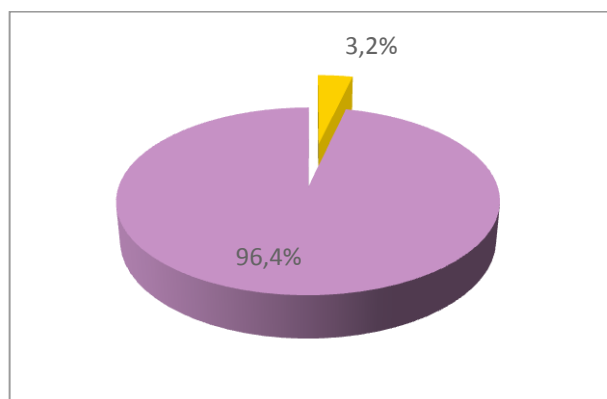


Tableau 68 : Conception et adaptation de produits – Description des principaux métiers de la famille

Intitulé du métier	Principales missions
Etudes techniques ou actuarielles et élaboration des concepts ou versions de produits dans une gamme	<p>Le métier des études techniques ou actuarielles a plusieurs volets. Il consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser les évolutions techniques, fiscales, sociales, économiques, etc. susceptibles d'avoir une influence sur les produits. - Réaliser des études statistiques et actuarielles - Suivre les contrats existant sur le marché - Adapter les produits au vu de ces évolutions et études, au travers de la rédaction de cahiers des charges et de notes internes.
Marketing commerciale et animation	<p>Le métier du marketing et animation commerciale consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser les évolutions techniques, fiscales, sociales, économiques, etc. susceptibles d'avoir une influence sur les produits - Suivre l'évolution des contrats existant sur le marché - Au vu de ces éléments, élaborer une politique de produits et réaliser le lancement et coordination d'études de marché pour tester la pertinence de ces derniers - Concevoir les méthodes de commercialisation et de communication des produits à distribuer
Etudes Polyvalentes	<p>Le métier des études polyvalentes, au sein de la famille du métier de conception et adaptation de produits, consiste à réaliser les études techniques ou actuarielles liées à la création et à l'adaptation des produits.</p>

⁴⁷ Source : Observatoire des métiers de l'Assurance au 31/12/2009

Tableau 69 : Conception et adaptation de produits – Répartition des effectifs par sous-famille en pourcentage

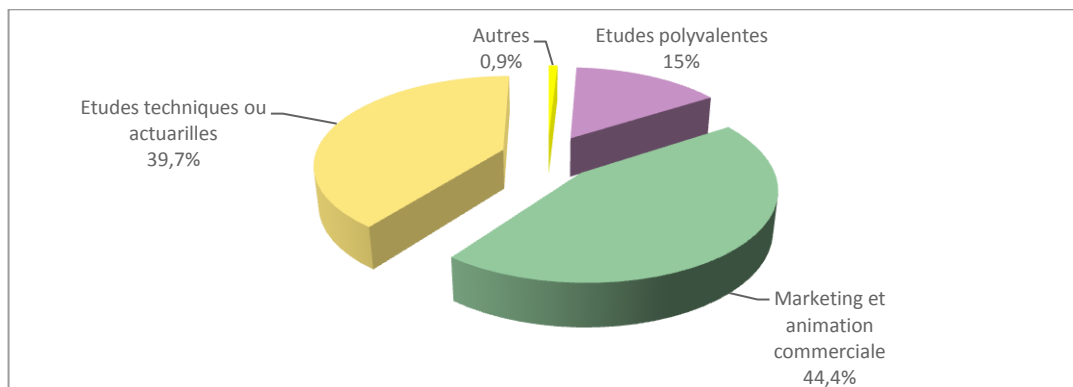
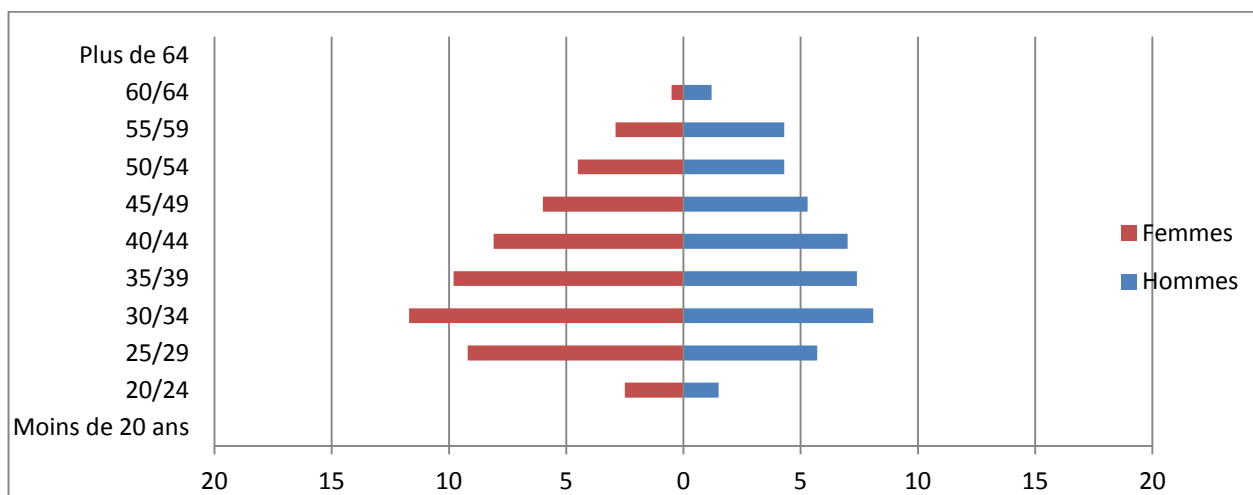


Tableau 70 : Conception et adaptation de produits – Pyramide des âges de la famille de métiers

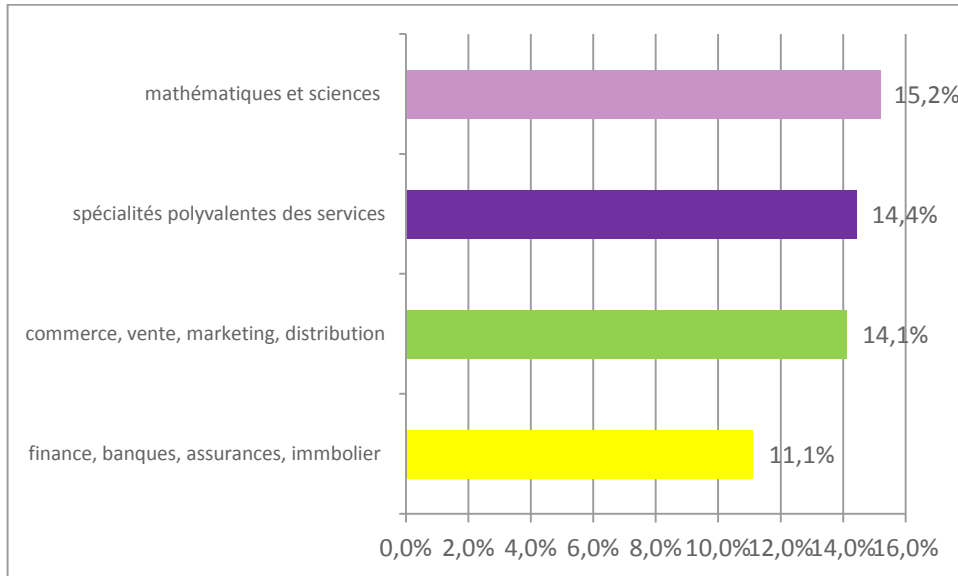


On constate que dans le métier de la conception et adaptation de produits, la répartition par classe d'âge se fait de manière pyramidale. On peut également observer qu'il y a dans ce métier une surreprésentation des femmes notamment à la base de pyramide.

Tableau 71 : Conception et adaptation de produits – Caractéristiques des effectifs

Age moyen	Ancienneté moyenne	Niveau de formation
39 ans	10,9 ans	<ul style="list-style-type: none"> - 16,4% des salariés ont un niveau de diplôme inférieur ou égal au bac - 48,1% des salariés ont un niveau de diplôme supérieur à la maîtrise

Tableau 72 : Conception et adaptation de produits – Diplômes les plus fréquents



Famille de métier : Contrôle technique et prévention

Tableau 73 : Contrôle technique et prévention – Part de la famille de métier dans la population totale⁴⁸

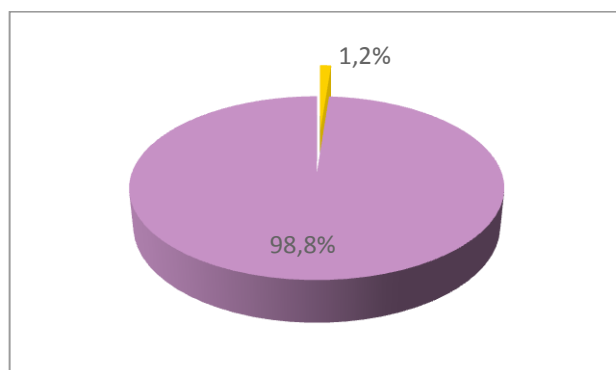


Tableau 74 : Contrôle technique et prévention – Description des principaux métiers de la famille

Intitulé du métier	Principales missions
Analyse des risques, prévention	Le métier de l'analyse des risques consiste à estimer les risques encourus par les assurances dans leurs différentes relations contractuelles. Pour ce faire, le spécialiste en risques doit préalablement définir les limites des risques. Une fois ces dernières établies, il est en charge de réaliser une analyse et un suivi des risques tout en mettant en place des actions de prévention ainsi que de concevoir et réaliser des actions de formation adaptées au risques.
Contrôle technique, certification, agrément, réalisation d'essais techniques	Le métier de contrôle technique, certification, agrément, réalisation d'essais techniques a plusieurs volets. Il consiste à : <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier la sincérité des informations fournies et la régularité des opérations - Contrôler les titulaires de qualifications - Réaliser des essais normalisés des matériels ou des systèmes Les spécialistes de contrôle technique apportent une expertise en systèmes de prévention et protection
Expertise salariée, y compris contre la fraude	Le métier de l'expertise salariée a des caractéristiques différentes en fonction du cadre dans lequel il est réalisé. <p>Quand il est réalisé pour les assurances de dommages, il consiste en la réalisation d'une évaluation du bien à assurer, puis, dans le cadre du règlement d'un sinistre, l'expert salarié doit vérifier la cause du dommage, ses circonstances et évaluer le montant du dommage.</p> <p>Quand il est réalisé pour les assurances des personnes, il consiste en une évaluation préalable à la délivrance de garanties telles que celles d'un décès ou d'une invalidité. Dans le cadre du règlement d'une prestation, le spécialiste contrôle l'état de santé d'un assuré y prétendant.</p> <p>Dans une optique de lutte contre la fraude, l'expert a pour mission de la détecter et d'engager les poursuites éventuelles.</p>

⁴⁸ Source : Observatoire des métiers de l'Assurance au 31/12/2009

Tableau 75 : Contrôle technique et prévention – Répartition des effectifs par sous-famille en pourcentage⁴⁹

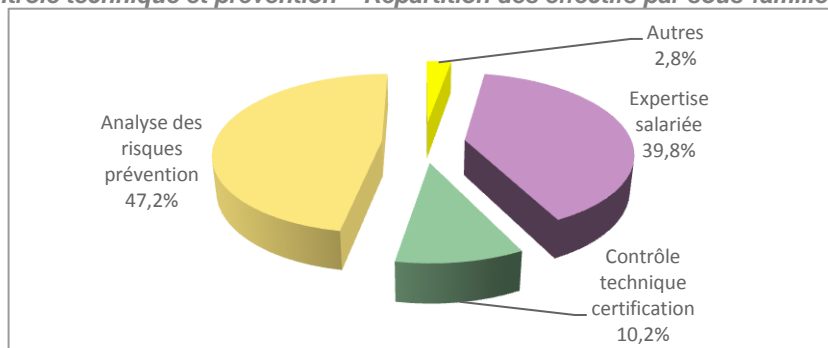


Tableau 76 : Contrôle technique et prévention – Pyramide des âges de la famille de métiers



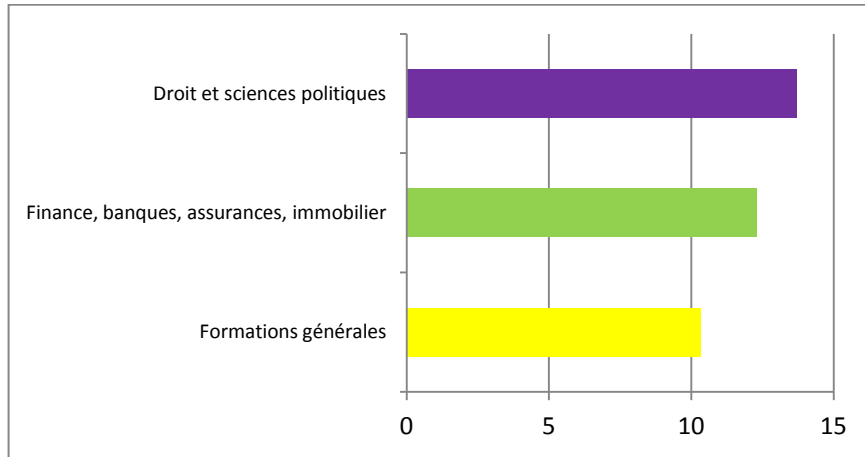
Le métier du contrôle technique et prévention se caractérise par une population relativement âgée et au sein de laquelle la population masculine est largement surreprésentée.

Tableau 77 : Contrôle technique et prévention – Caractéristiques des effectifs

Age moyen	Ancienneté moyenne	Niveau de formation
44,8 ans	14,3 ans	<ul style="list-style-type: none"> - 25,7% des salariés ont un niveau de diplôme inférieur ou égal au bac - 33,9% des salariés ont un niveau de diplôme supérieur à la maîtrise

⁴⁹ Source : Observatoire des métiers de l'Assurance au 31/12/2009

Tableau 78 : Contrôle technique et prévention – Diplômes les plus fréquents



Famille de métier : Gestion des contrats

Tableau 79 : Gestion des contrats – Part de la famille de métier dans la population totale⁵⁰

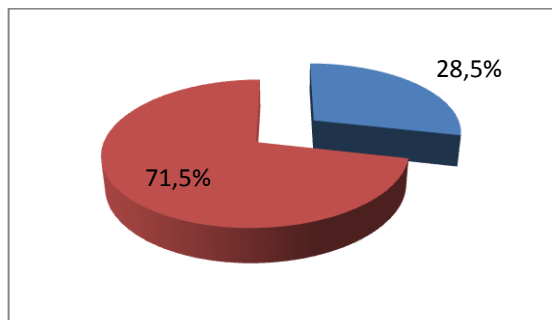


Tableau 80 : Gestion des contrats – Description des principaux métiers de la famille

Intitulé du métier	Principales missions
Souscription	<p>Le métier de souscription a plusieurs volets. Il consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et formaliser les besoins des clients - Adapter l'offre de produits à leur demande - Déterminer les garanties à offrir, le montant des cotisations à payer et les conditions d'ajustement de la tarification.
Emission, production, encaissement des cotisations	<p>La mission principale d'un responsable d'émission, production et encaissement des cotisations est de rédiger les clauses particulières adaptées à chaque risque dans les contrats. Parmi ses tâches se trouvent également, la gestion des modifications des contrats et la suspension, résiliation et rachat de ces derniers. Finalement, les titulaires du métier ont pour charge de contrôler l'encaissement des cotisations.</p>
Indemnisation / règlement	<p>Le spécialiste en indemnisation et règlement a la charge de l'ouverture et du suivi des dossiers d'indemnisation. Dans ce cadre là, il a pour principale mission d'évaluer le dommage, de vérifier que les garanties soient applicables à l'évènement et après avoir apprécié les responsabilités, il détermine les indemnités dues. En cas de contentieux, il a la possibilité de proposer un règlement à l'amiable, le cas échéant, il travaille en étroite collaboration avec les avocats dans la préparation de l'argumentaire et le suivi des procédures judiciaires.</p>
Recouvrement de créances sur des tiers	<p>Le chargé de recouvrement de créances sur des tiers a pour mission d'appliquer et suivre les procédures permettant le recouvrement des créances sur des personnes autres que les assurés.</p>
Qualité et surveillance du portefeuille	<p>Le métier de gestionnaire de portefeuille a plusieurs volets. Les principales missions de ce type de gestionnaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse des portefeuilles après avoir déterminé les critères à prendre en compte et avoir collecté les données nécessaires - La renégociation des contrats et l'équilibrage des portefeuilles - La formation et l'assistance technique et commerciale des intermédiaires - La participation à l'élaboration d'une politique de qualité du portefeuille - Le suivi de la performance commerciale et des résultats techniques.
Suivi des risques en assurance crédit	<p>Le spécialiste des risques en assurance crédit a pour tâche d'analyser les risques des entreprises ou des professionnels en vue de l'acceptation du concours à accorder. Une fois le contrat établi, ils sont chargés de suivre le risque tout au long de la durée du contrat.</p>

⁵⁰ Source : Observatoire des métiers de l'Assurance au 31/12/2009

Le décompteur a pour principale mission de gérer les dossiers des prestations d'assurance maladie ou invalidité. Dans ce cadre là, ses principales tâches sont :

- | | |
|-------------------------------|---|
| Gestion des décomptes maladie | <ul style="list-style-type: none"> - D'assurer la liquidation des prestations maladie ou invalidité - De vérifier les décomptes des prestations - De traiter les réclamations et les demandes d'information - D'assurer la gestion administrative des dossiers des assurés - D'assurer le recouvrement des cotisations |
|-------------------------------|---|

Tableau 81 : Gestion des contrats – Répartition des effectifs par sous-famille en pourcentage

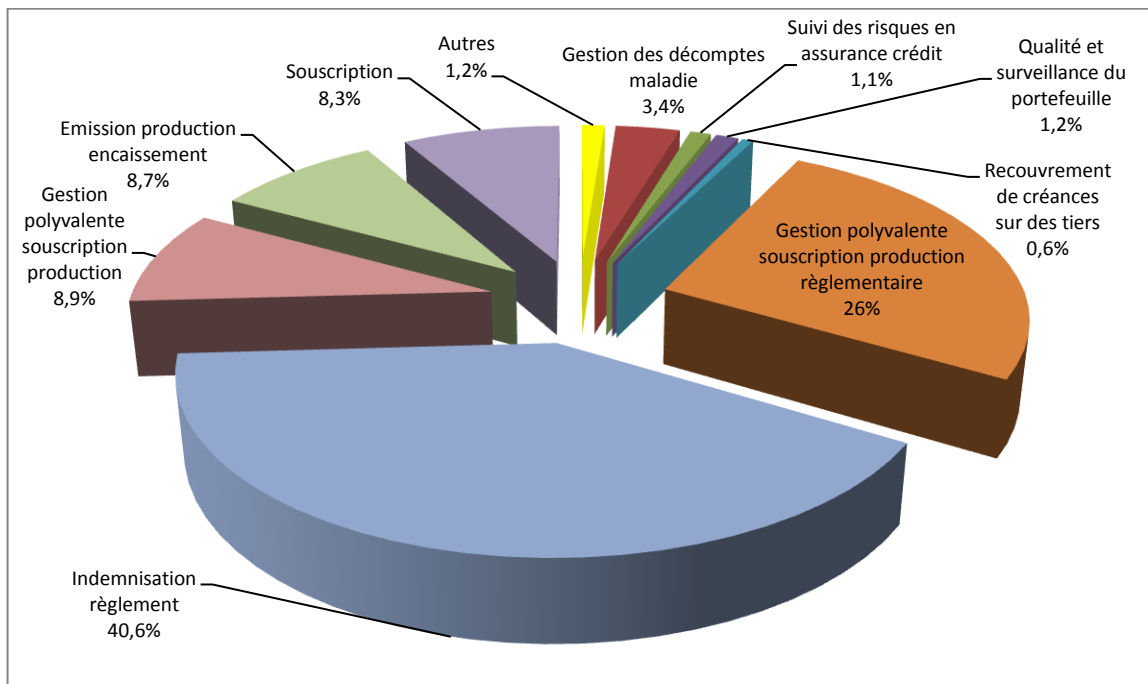
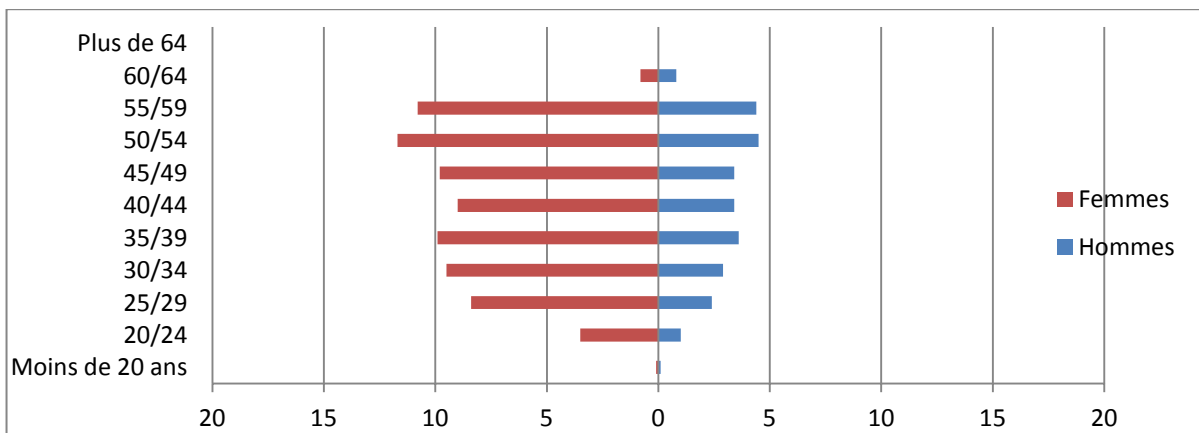


Tableau 82 : Gestion des contrats – Pyramide des âges de la famille de métiers

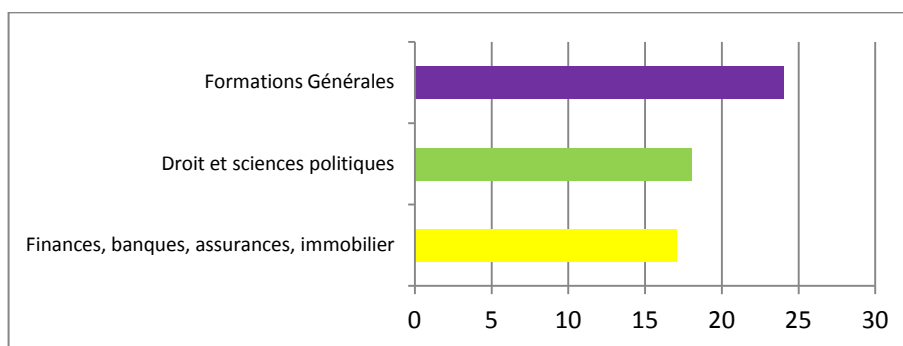


Largement féminisés, les métiers de la gestion de contrats se caractérisent par une relative homogénéité en termes de répartition par classe d'âge.

Tableau 83 : Gestion des contrats – Caractéristiques des effectifs⁵¹

Age moyen	Ancienneté moyenne	Niveau de formation
42,5 ans	16,9 ans	<ul style="list-style-type: none"> - 47,9% des salariés ont un niveau de diplôme inférieur ou égal au bac - 15,8% des salariés ont un niveau de diplôme supérieur à la maîtrise

Tableau 84 : Gestion des contrats – Diplômes les plus fréquents



⁵¹ Source : Observatoire des métiers de l'Assurance au 31/12/2009

Famille de métier : Commercial

Tableau 85 : Commercial – Part de la famille de métier dans la population totale

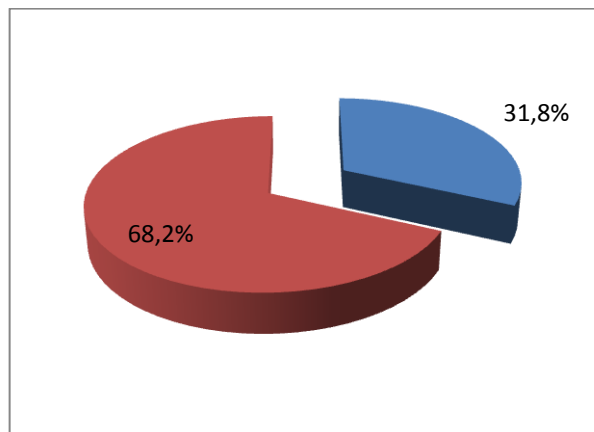


Tableau 86 : Commercial – Description des principaux métiers de la famille

Intitulé du métier	Principales missions
Vente des contrats aux guichets	L'activité de vente des contrats aux guichets consiste à analyser les besoins de la clientèle, élaborer les offres appropriées, proposer, négocier et conclure des contrats avec des futurs clients. Une fois ces derniers signés, le vendeur doit assurer le suivi de ses clients.
Vente des contrats dans un réseau de salariés Vente directe et souscription par téléphone	L'activité de vente des contrats, qu'elle soit dans un réseau de salariés ou directe, consiste à rechercher une clientèle, organiser des plans commerciaux, analyser les besoins de la clientèle et élaborer les offres appropriées. Une fois cette partie conclue, le vendeur négocie la vente du contrat, en conclue la vente et assure le suivi de ses clients.
Ventes aux guichets et gestion polyvalente souscription, production, règlement Ventes hors aux guichets et gestion polyvalente souscription, production, règlement	Cette activité consiste à vendre des contrats, assurer leur souscription, l'encaissement des cotisations et régler les indemnités.
Animation ou gestion de guichets, agences générales ou cabinets de courtage Encadrement d'un réseau salarié	Cette activité consiste à animer un réseau de distribution tout en administrant les moyens alloués. Ce gestionnaire est responsable de : <ul style="list-style-type: none"> - La négociation des objectifs et des budgets commerciaux - Du management de ses collaborateurs dans le but d'atteindre ses objectifs - La mise en place d'actions commerciales - L'évaluation des résultats commerciaux La différence entre le gestionnaire de guichet ou cabinet de courtage et le gestionnaire d'un réseau de salariés, est que dans le premier cas, les commerciaux ne sont pas salariés de l'entreprise alors que dans le second cas ils le sont.

Tableau 87 : Commercial – Répartition des effectifs par sous-famille en pourcentage⁵²

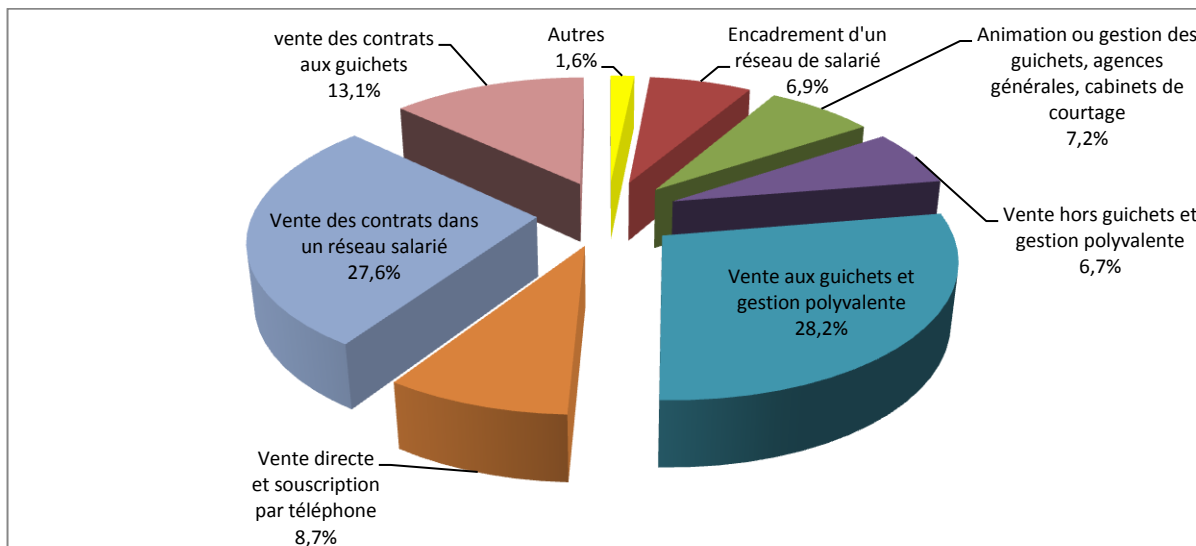


Tableau 88 : Commercial – Pyramide des âges de la famille de métiers

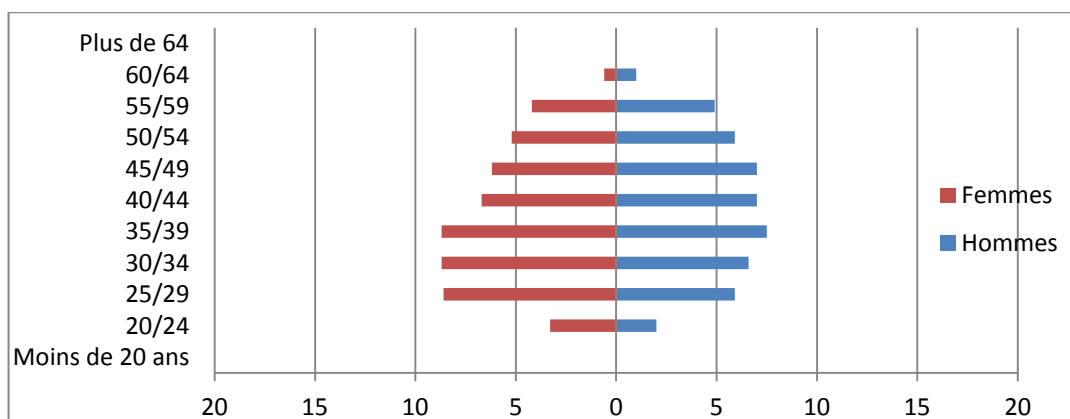
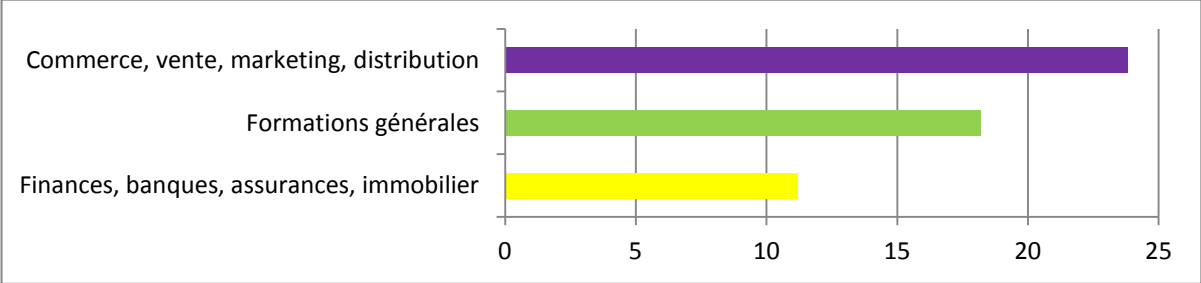


Tableau 89 : Commercial – Caractéristiques des effectifs

Age moyen	Ancienneté moyenne	Niveau de formation
39,9 ans	11,1 ans	<ul style="list-style-type: none"> - 42,1% des salariés ont un niveau de diplôme inférieur ou égal au bac - 20,0% des salariés ont un niveau de diplôme supérieur à la maîtrise

⁵² Source : Observatoire des métiers de l'Assurance au 31/12/2009

Tableau 90 : Commercial – Diplômes les plus fréquents



Famille de métier : Comptabilité

Tableau 91 : Comptabilité – Part de la famille de métier dans la population totale⁵³

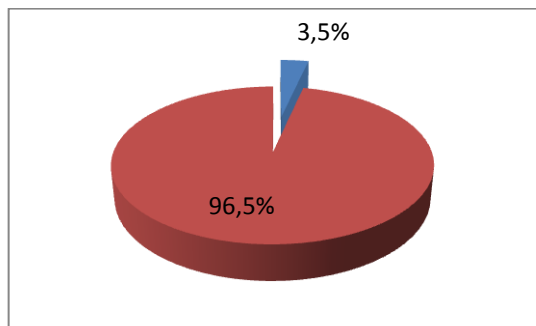
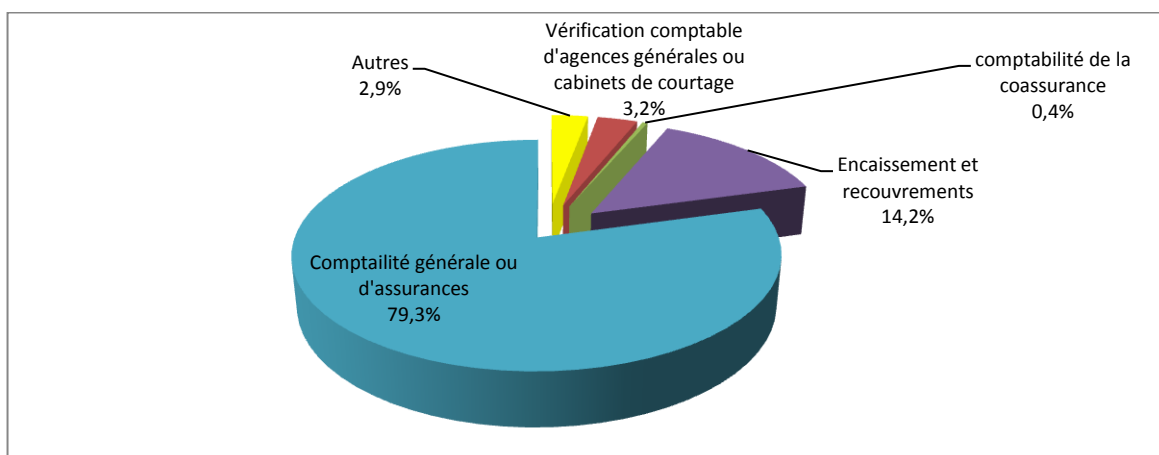


Tableau 92 : Comptabilité – Description des principaux métiers de la famille

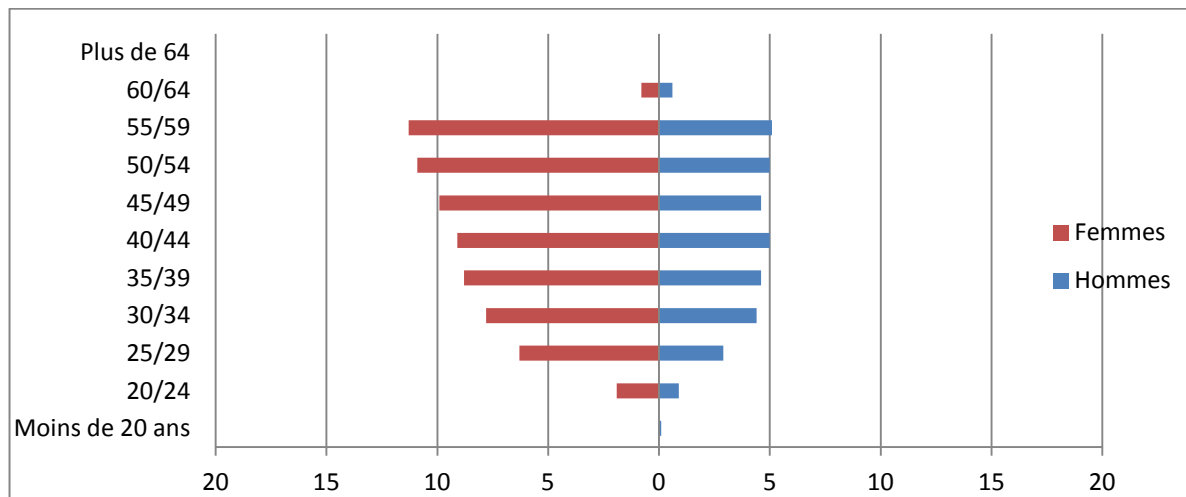
Intitulé du métier	Principales missions
Comptabilité générale ou d'assurances	Le métier de la comptabilité générale repose sur plusieurs volets. Il consiste à : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des imputations comptables - Réaliser des opérations d'inventaire - Etablir les états comptables de la société - Contrôler le respect des règles prudentielles
Vérification comptable d'agences générales ou cabinets de courtage	La vérification comptable d'agences consiste à s'assurer de l'application des règles de gestion comptable, établir les comptes de fin de gestion et assister les agences dans la réalisation des procédures administratives et le recouvrement des créances

Tableau 93 : Comptabilité – Répartition des effectifs par sous-famille en pourcentage



⁵³ Source : Observatoire des métiers de l'Assurance au 31/12/2009

Tableau 94 : Comptabilité – Pyramide des âges de la famille de métiers

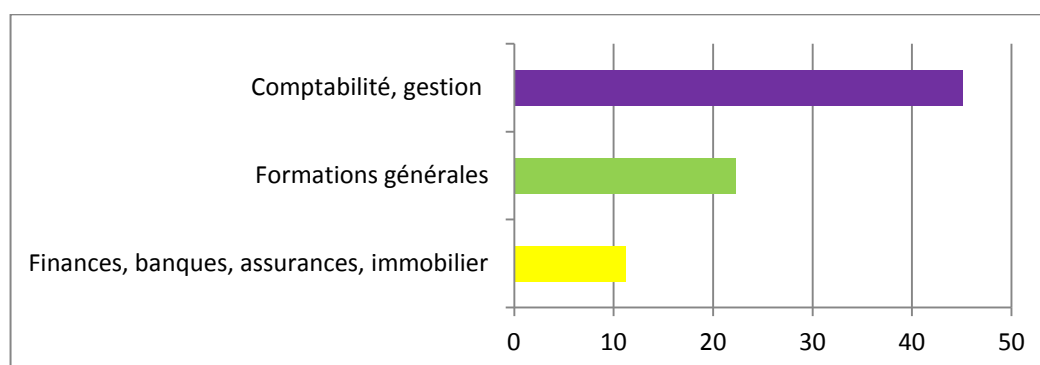


Les métiers comptables sont largement féminisés et se caractérisent également par une population légèrement plus âgée que la moyenne des effectifs (43,3 ans de moyenne d'âge).

Tableau 95 : Comptabilité – Caractéristiques des effectifs

Age moyen	Ancienneté moyenne	Niveau de formation
43,3 ans	17 ans	<ul style="list-style-type: none"> - 52,4% des salariés ont un niveau de diplôme inférieur ou égal au bac - 11,9% des salariés ont un niveau de diplôme supérieur à la maîtrise

Tableau 96 : Comptabilité – Diplômes les plus fréquents



Famille de métier : Réassurance

Tableau 97 : Réassurance – Part de la famille de métier dans la population totale⁵⁴

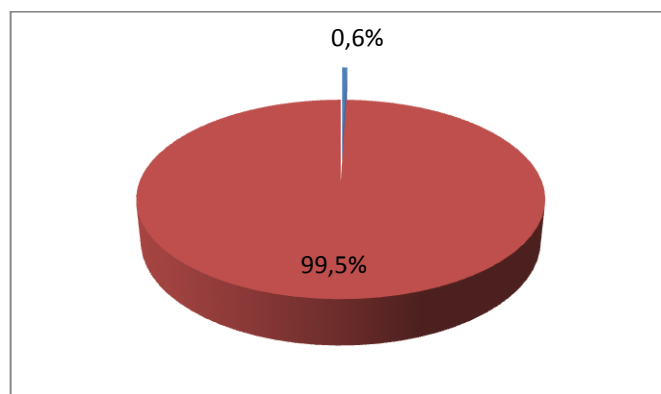


Tableau 98 : Réassurance – Description des principaux métiers de la famille

Intitulé du métier	Principales missions
Vente	<p>Dans le métier de la réassurance, le travail du vendeur a plusieurs volets. Il consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher de nouveaux clients et établir avec eux des relations commerciales - Participer à l'élaboration de la politique commerciale - Réaliser des études techniques - Suivre le déroulement des traités et leur renouvellement - Suivre les sinistres
Gestion des traités de réassurance	<p>Le métier du gestionnaire des traités de réassurance consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer les différents documents contractuels après avoir étudié les différentes propositions et formuler des avis sur ces dernières - Produire des historiques et des statistiques - Préparer des rendez-vous commerciaux
Comptabilisation	<p>Le métier de comptabilisation consiste à tenir à jour les différents comptes et statistiques des traités et suivre les comptes tiers</p>
Supports techniques	<p>Dans le cadre de la réassurance, les supports techniques ont pour mission principale d'analyser les engagements et cumuls de la société. Pour ce faire, ils se doivent de réviser les méthodes de cotation, élaborer des taux de marché, réaliser des études de rentabilité et élaborer les conditions techniques de souscription</p>

⁵⁴ Source : Observatoire des métiers de l'Assurance au 31/12/2009

Tableau 99 : Réassurance – Répartition des effectifs par sous-famille en pourcentage

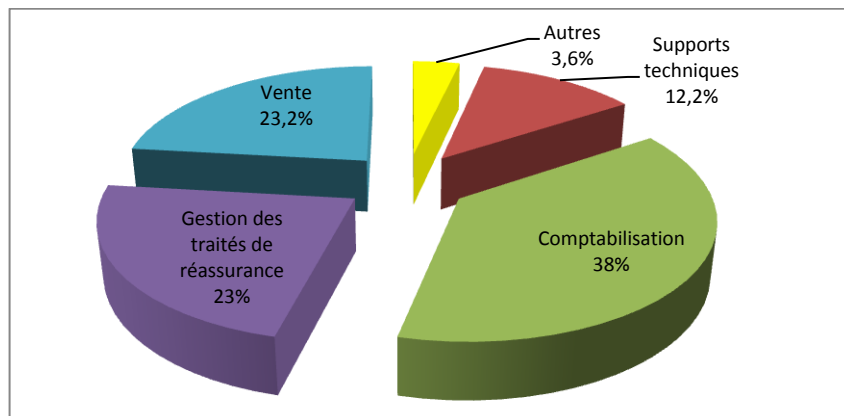


Tableau 100 : Réassurance – Pyramide des âges de la famille de métiers

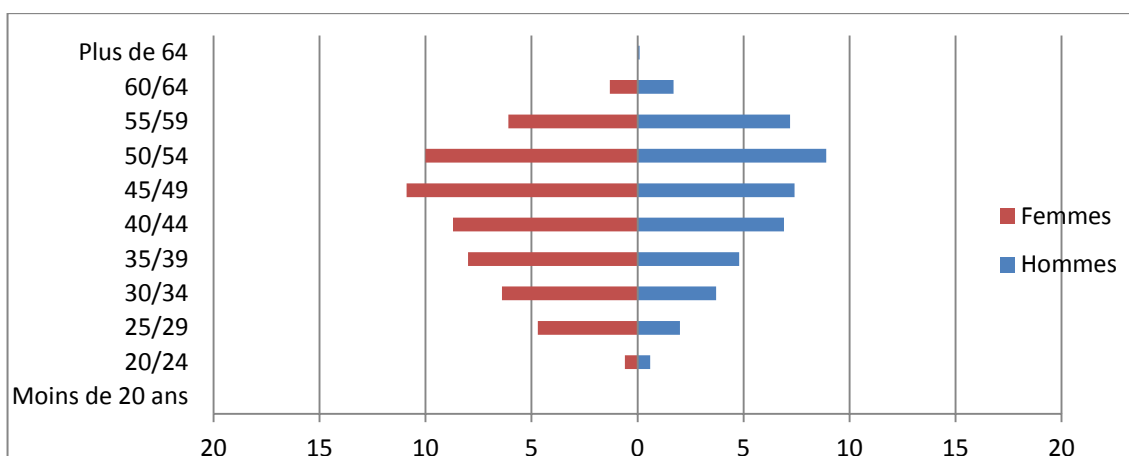
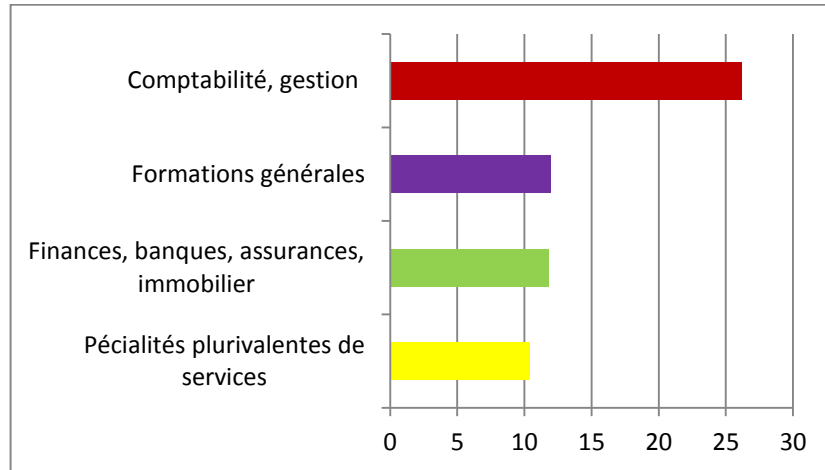


Tableau 101 : Réassurance – Caractéristiques des effectifs

Age moyen	Ancienneté moyenne	Niveau de formation
44,6 ans	14,9 ans	<ul style="list-style-type: none"> - 40,4% des salariés ont un niveau de diplôme inférieur ou égal au bac - 28,2% des salariés ont un niveau de diplôme supérieur à la maîtrise

Tableau 102 : Réassurance – Diplômes les plus fréquents



Famille de métier : Gestion des actifs

Tableau 103 : Gestion des actifs – Part de la famille de métier dans la population totale⁵⁵

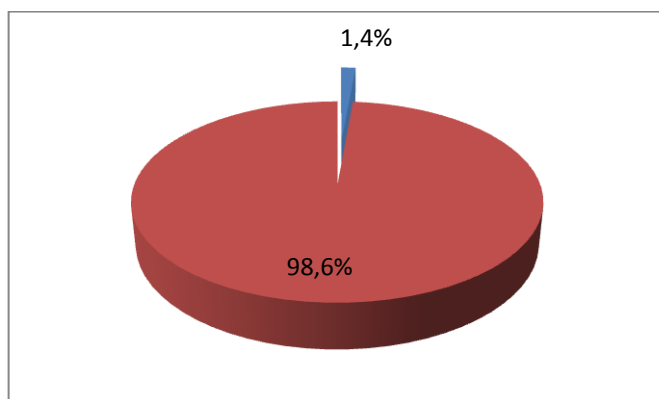


Tableau 104 : Gestion des actifs – Description des principaux métiers de la famille

Intitulé du métier	Principales missions
Gestion financière et immobilière	<p>Le métier de gestionnaire d'actifs financiers et immobiliers a plusieurs volets. Il consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer les placements financiers de l'entreprise Négocier l'achat et vente de valeurs mobilières - Gérer les comptes et optimiser les flux de trésorerie - Conseiller la société en matière d'investissements et de financements
Investissements immobiliers	<p>L'investisseur immobilier a pour principale mission d'analyser les marchés des bien et valeurs mobilières, y rechercher les meilleurs placements. Il doit également négocier la vente et l'achat de valeurs mobilières</p>
Gestion immobilière	<p>Une fois l'investissement immobilier réalisé, le gestionnaire immobilier assure la gestion des placements immobiliers de l'entreprise d'assurance</p>

⁵⁵ Source : Observatoire des métiers de l'Assurance au 31/12/2009

Tableau 105 : Gestion des actifs – Répartition des effectifs par sous-famille en pourcentage

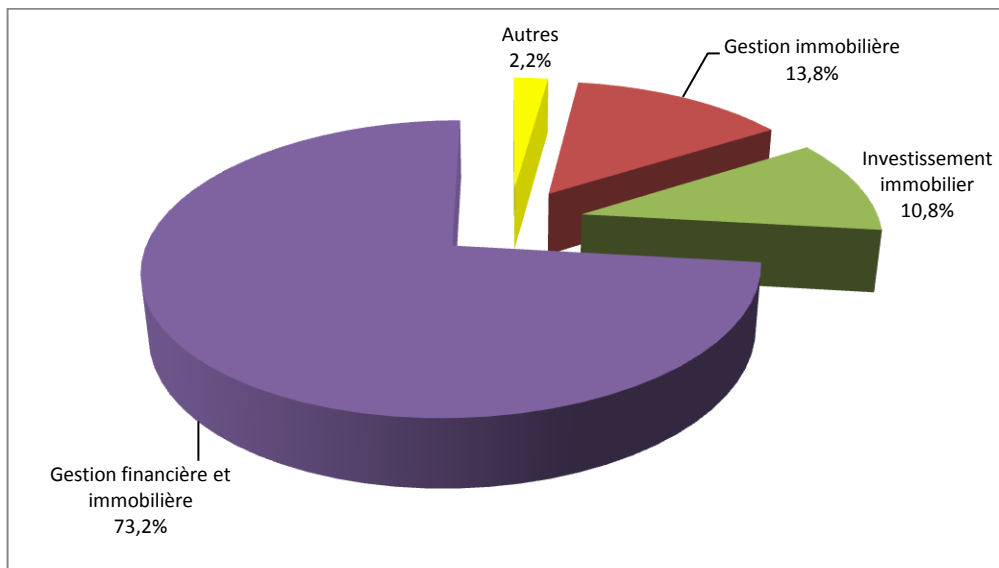


Tableau 106 : Gestion des actifs – Pyramide des âges de la famille de métiers

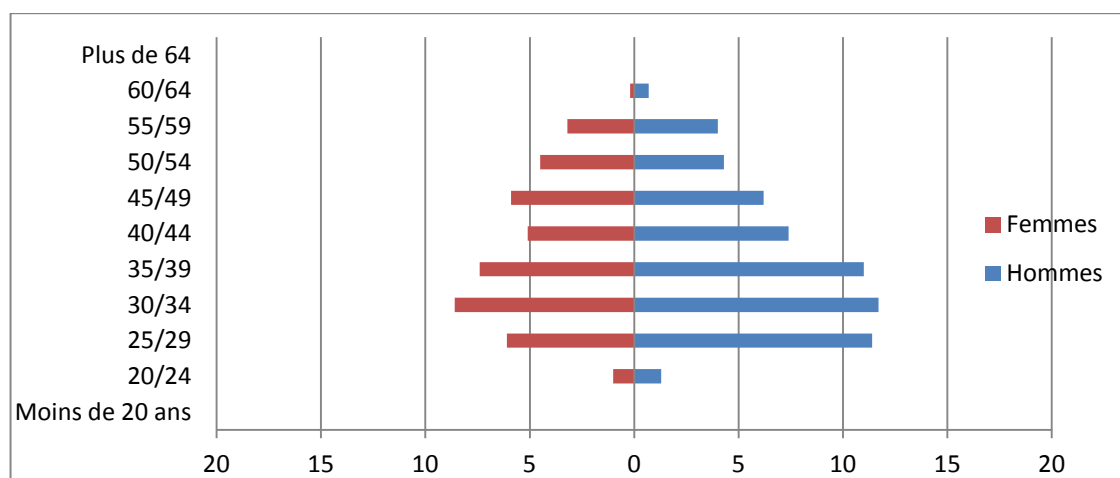
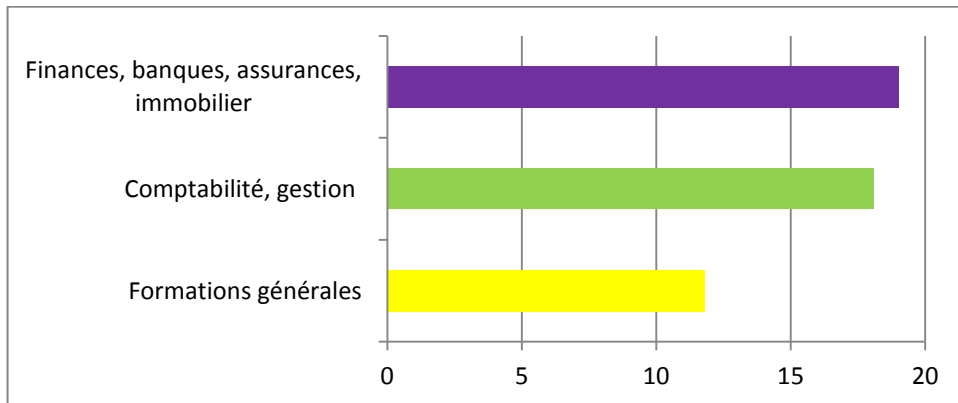


Tableau 107 : Gestion des actifs – Caractéristiques des effectifs

Age moyen	Ancienneté moyenne	Niveau de formation
38,8 ans	9,2 ans	<ul style="list-style-type: none"> - 24,5% des salariés ont un niveau de diplôme inférieur ou égal au bac - 46,4% des salariés ont un niveau de diplôme supérieur à la maîtrise

Tableau 108 : Gestion des actifs – Diplômes les plus fréquents



Famille de métier : Informatique et télécommunications

Tableau 109 : Informatique et télécoms – Part de la famille de métier dans la population totale⁵⁶

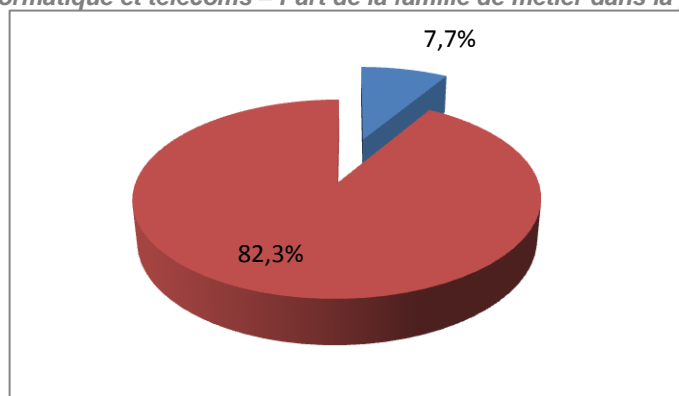


Tableau 110 : Informatique et télécoms – Description des principaux métiers de la famille

Intitulé du métier	Principales missions
Etudes	<p>Le chargé d'études informatiques a pour principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De définir les spécialisations fonctionnelles d'une application informatique - De participer aux choix techniques concernant son domaine de spécialité - De mettre en œuvre les différents projets informatiques au sein de la société - De réaliser ou de participer à l'écriture de programmes informatiques et de produire les logiciels applicatifs - De rédiger les consignes d'exploitation des programmes et logiciels
Exploitation	<p>Le métier de l'exploitation informatique et de ses réseaux a plusieurs volets. Il consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Piloter, surveiller et garantir la sécurité des installations informatiques - Assurer le bon fonctionnement des unités informatiques centralisés, de ses réseaux, des bases de données et des logiciels de la société
Informatique distribuée	<p>Le chargé de l'informatique distribuée a pour principale mission d'assister et conseiller le personnel sur l'utilisation optimale des dispositifs informatiques.</p>

⁵⁶ Source : Observatoire des métiers de l'Assurance au 31/12/2009

Tableau 111 : Informatique et télécoms – Répartition des effectifs par sous-famille en pourcentage

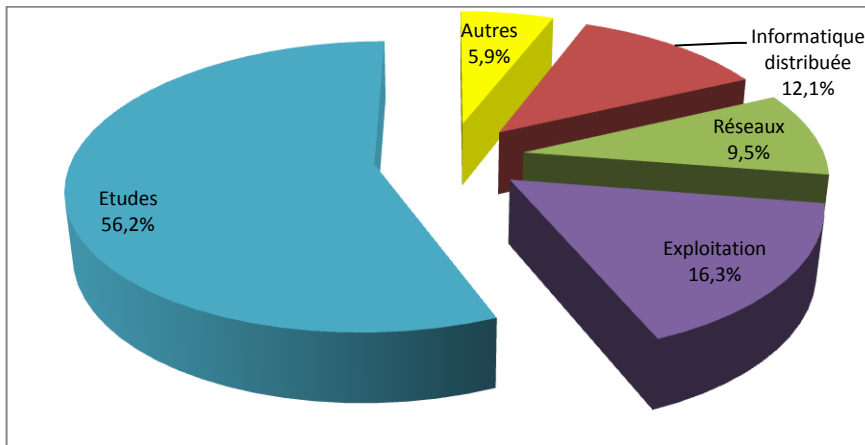
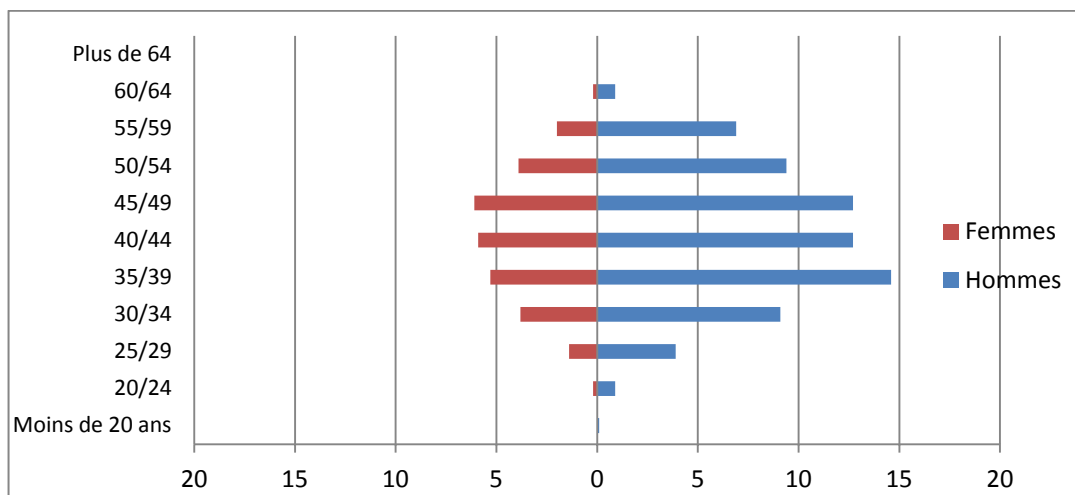


Tableau 112 : Informatique et télécoms – Pyramide des âges de la famille de métiers

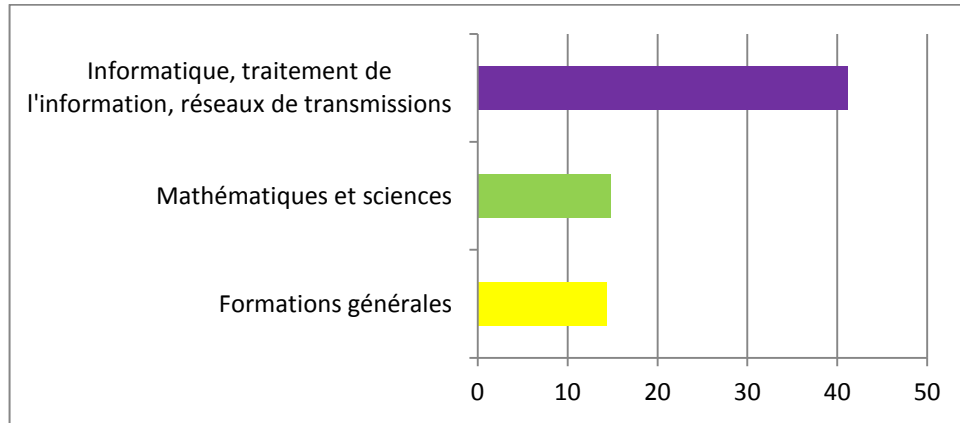


On constate que dans les métiers de l'informatique il y a une surreprésentation de la tranche d'âge de la population allant de 35 à 49. Il y a, dans une ce métier, une distribution très inégale entre hommes et femme, les premiers représentant plus de 70% des effectifs.

Tableau 113 : Informatique et télécoms – Caractéristiques des effectifs

Age moyen	Ancienneté moyenne	Niveau de formation
42,5 ans	12,8 ans	<ul style="list-style-type: none"> - 24,7% des salariés ont un niveau de diplôme inférieur ou égal au bac - 28,4% des salariés ont un niveau de diplôme supérieur à la maîtrise

Tableau 114 : Informatique et télécoms – Diplômes les plus fréquents



Famille de métier : Études et conseil

Tableau 115 : Études et conseil – Part de la famille de métier dans la population totale⁵⁷

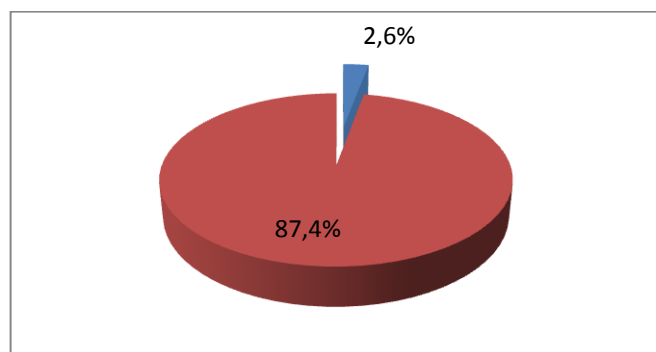


Tableau 116 : Études et conseil – Description des principaux métiers de la famille

Intitulé du métier	Principales missions
Etudes et conseil juridique, fiscal, contentieux	<p>Le métier de conseil juridique, fiscal et contentieux consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un suivi de la législation nationale, communautaire - Assister les différents responsables et services de la société dans l'application des normes juridiques et fiscales - Réaliser des études et participer au choix des procédures à utiliser et des actions à mettre en œuvre pour assurer un suivi de leur réalisation - Conseiller la clientèle via le réseau
Etudes économiques, financières et statistiques	<p>Le métier des études économiques, financières et statistiques consiste à réaliser un suivi des évolutions sectorielles afin de conseiller les différents acteurs sur les meilleures stratégies à prendre.</p>
Secrétariat général, conseil de direction	<p>Le secrétariat général est chargé de préparer les réunions des instances de direction, rédiger les comptes-rendus qui en émanent et d'assister la direction dans la prise de décision stratégique</p>

Tableau 117 : Études et conseil – Répartition des effectifs par sous-famille en pourcentage

⁵⁷ Source : Observatoire des métiers de l'Assurance au 31/12/2009

Étude sur les mutations des emplois et des métiers des secteurs de la banque, de la finance et de l'assurance dans l'économie verte

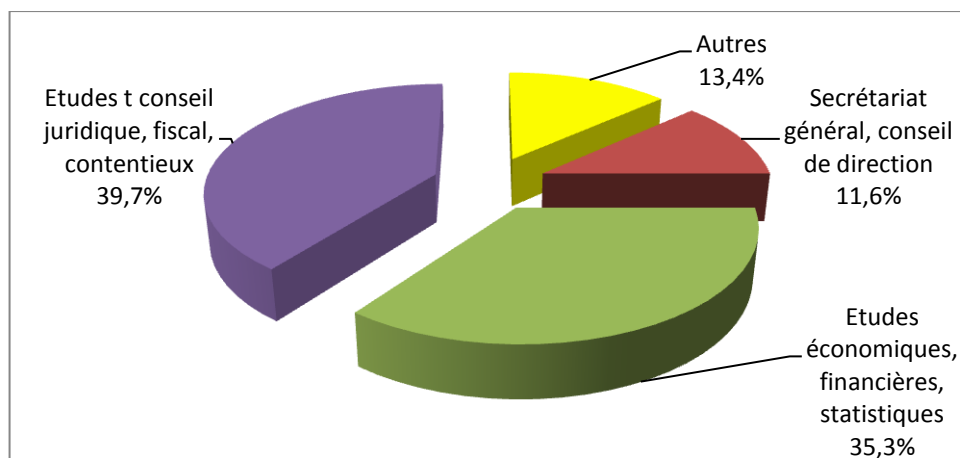


Tableau 118 : Études et conseil – Pyramide des âges de la famille de métiers

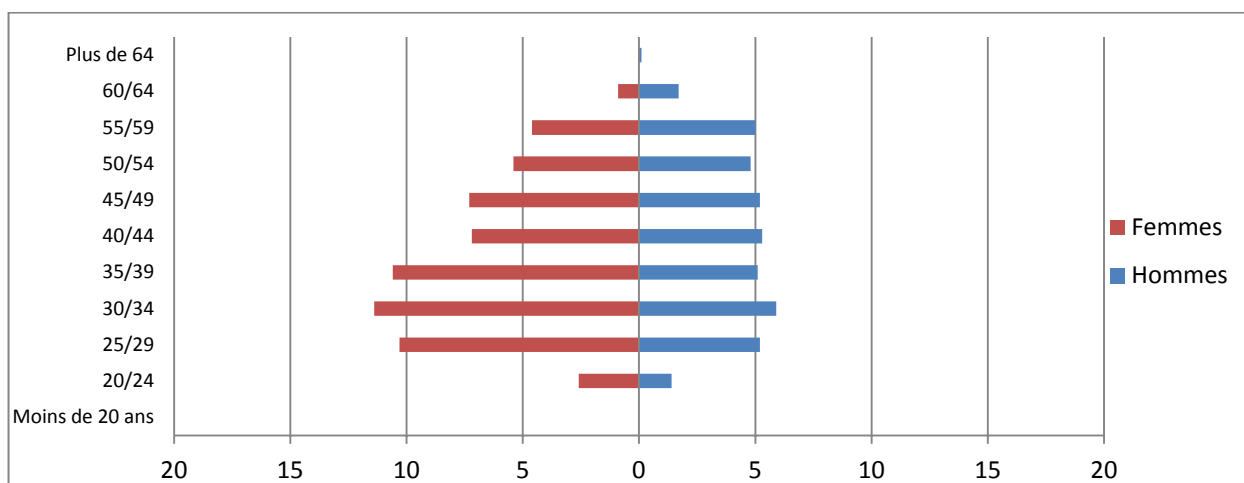
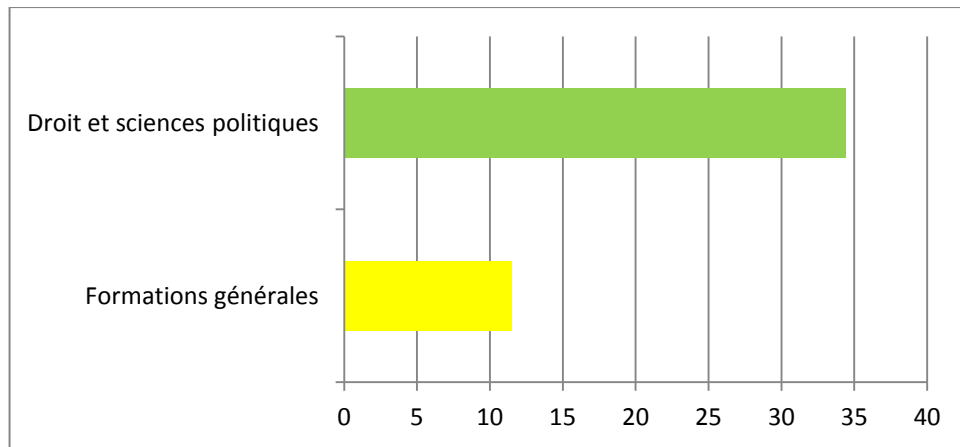


Tableau 119 : Études et conseil – Caractéristiques des effectifs

Age moyen	Ancienneté moyenne	Niveau de formation
40 ans	12,3 ans	<ul style="list-style-type: none"> - 19,1% des salariés ont un niveau de diplôme inférieur ou égal au bac - 45,4% des salariés ont un niveau de diplôme supérieur à la maîtrise

Tableau 120 : Études et conseil – Diplômes les plus fréquents



Famille de métier : Direction

Tableau 121 : Direction – Part de la famille de métier dans la population totale⁵⁸

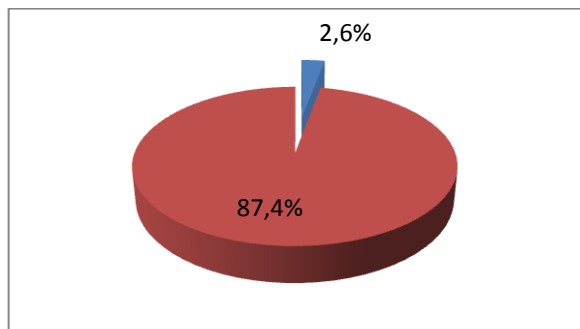
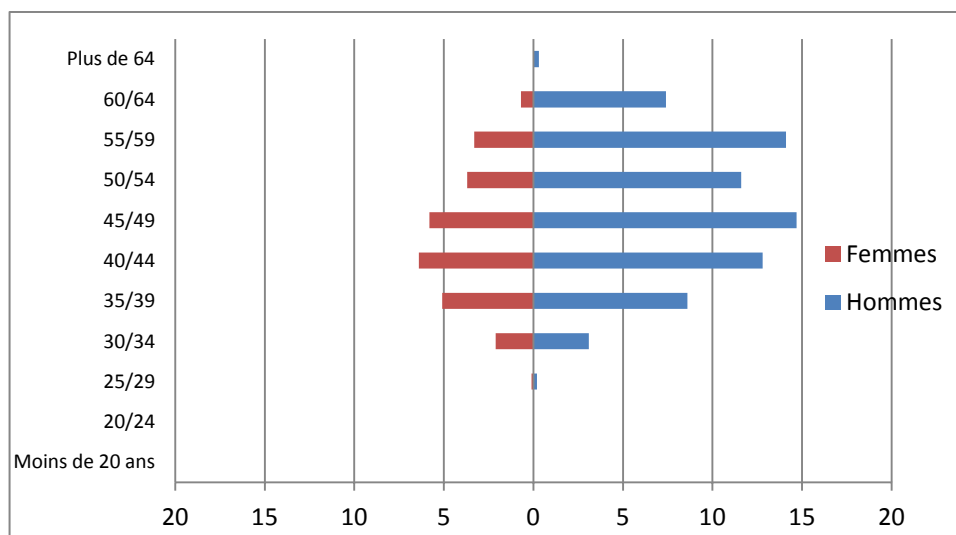


Tableau 122 : Direction – Description des principaux métiers de la famille

Intitulé du métier	Principales missions
Direction générale et direction de centre de production	<p>La principale mission de la direction générale et de la direction de centres de production est de mettre en œuvre les objectifs généraux de l'entreprise. Dans ce cadre là, la direction réalise un contrôle et suivi de résultats tout en veillant à l'optimisation de la répartition des moyens pour y parvenir.</p> <p>La seconde tâche de la direction est d'identifier et définir les objectifs et vecteurs de développement à moyen et long terme.</p>

Tableau 123 : Direction – Pyramide des âges de la famille de métiers



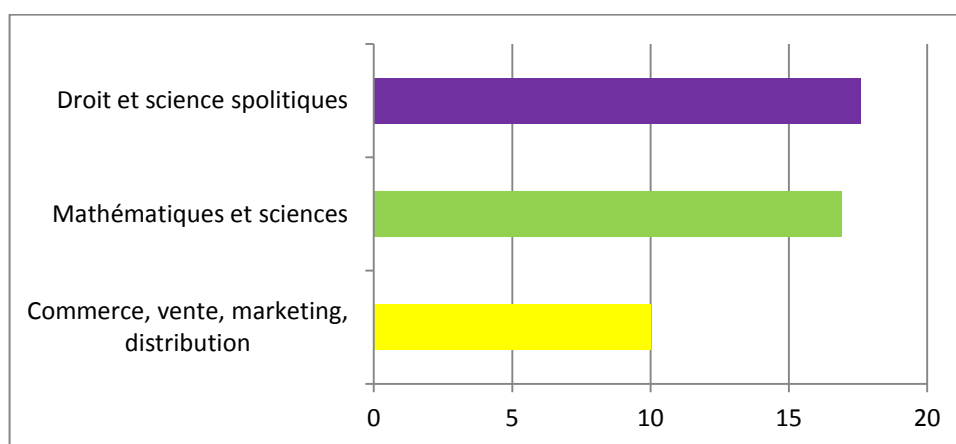
On constate dans les postes de direction, la distribution par tranches d'âge des effectifs prend une apparence de pyramide inversée. C'est la population des 44 à 60 ans qui est la plus largement représentée.

⁵⁸ Source : Observatoire des métiers de l'Assurance au 31/12/2009

Tableau 124 : Direction – Caractéristiques des effectifs

Age moyen	Ancienneté moyenne	Niveau de formation
47,6 ans	14,6 ans	<ul style="list-style-type: none"> - 14,1% des salariés ont un niveau de diplôme inférieur ou égal au bac - 58,5% des salariés ont un niveau de diplôme supérieur à la maîtrise

Tableau 125 : Direction – Diplômes les plus fréquents



6. Evolutions quantitatives des métiers de la finance

Note méthodologique :

Les données présentées résultent d'une part de l'enquête sur les effectifs réalisée par l'**AMAFI** auprès de ses adhérents. Pour l'année 2009, elle porte sur 32 sociétés sur les 56 relevant de la convention collective de la bourse.

Elle s'appuie d'autre part sur les données recueillies par l'Association française de la gestion financière (**AFG**) auprès de ses adhérents, soit 500 sociétés de gestion de portefeuilles (SGP).

Chacun des deux organismes représentatifs ayant sa propre grille d'analyse des métiers, il n'a pas été possible d'opérer un regroupement cohérent de l'ensemble des effectifs de la finance dans le cadre de l'étude.

Les métiers de la finance

Les adhérents de l'AMAFI

Tableau 126 : Métiers de la finance – Répartition des effectifs par métier

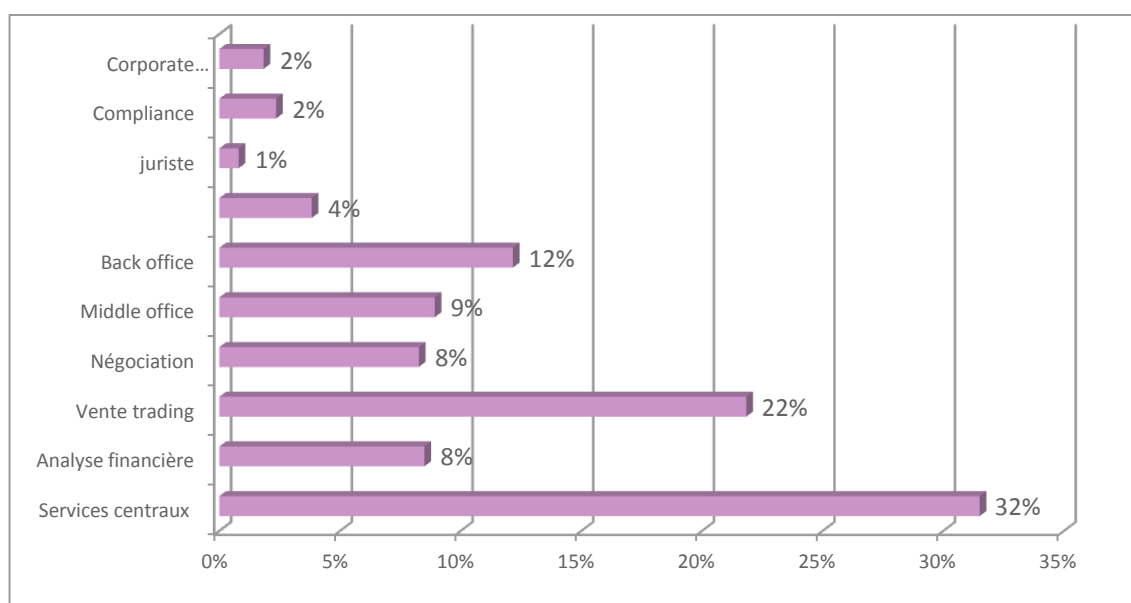


Tableau 127 : Métiers de la finance – Description des principaux métiers des marchés financiers

Intitulé du métier	Principales missions
Réception et transmission d'ordres pour compte de tiers	Il s'agit du service financier qui consiste, pour un intermédiaire, à réceptionner des ordres portant sur la négociation d'instruments financiers, à les centraliser pour ensuite les transmettre à un autre prestataire de service d'investissement en vue de leur exécution. L'activité de réception et de transmission n'opère aucune modification de l'ordre.
Exécution d'ordres pour le compte de tiers	Exerce une activité d'ordres pour le compte de tiers tout prestataire habilité qui, en qualité de courtier, mandataire ou commissionnaire, agit pour le compte d'un donneur d'ordres en vue de réaliser des transactions sur instruments financiers. Dans un contrat de courtage, l'intermédiaire met en rapport le donneur d'ordre avec un négociateur éventuel pour conclure un contrat, sans intervenir dans la négociation ou la conclusion de ce dernier. Dans un contrat de mandat ou de commission, l'intermédiaire, agissant au nom du donneur d'ordre va lui-même mener le processus d'opération de marché à son terme (négociation, conclusion). On désigne par « brokers » les intermédiaires qui négocient pour compte de tiers.
Négociation pour compte propre	Le négociateur pour compte propre (NCP) ou « dealer », achète ou vend des instruments financiers pour son propre compte. Les NCP interviennent dans divers types d'opérations. ⁵⁹ En qualité de contrepartie sur le marché, ils achètent ou vendent des instruments financiers pour leur propre compte, mais dans le cadre d'une activité

⁵⁹ Source : AMAFI

	d'intermédiation. Autrement dit, ils se portent eux-mêmes acheteurs ou vendeurs face à l'ordre de vente ou d'achat de leur client. Dans le cadre des activités d'arbitrage, les NCP tirent parti des écarts de cours afin de réaliser des plus-values. Les entreprises de marché assurent la liquidité des instruments financiers négociés par des engagements (contrat préalable avec l'émetteur des titres et convention avec l'entreprise de marché) à l'achat et à la vente sur certaines valeurs à l'intérieur de limites prédéfinies.
Gestion de portefeuille pour le compte de tiers	L'activité de gestion consiste pour un prestataire, conformément aux objectifs et modalités spécifiques convenus avec le client, à administrer et à disposer des instruments qui composent un portefeuille d'investissement, pour le compte du client, tiers, avec une certaine liberté d'appréciation.
Prise ferme	L'intermédiaire financier souscrit ou acquiert directement auprès de l'émetteur ou du cédant des instruments financiers, en vue de procéder à leur placement auprès des clients. L'intermédiaire réalisant la prise ferme achète les titres à l'émetteur ou cédant, à un prix convenu à l'avance, pour les replacer ensuite auprès de clients. Le remplacement des instruments financiers s'effectue directement auprès de la clientèle, ou, par interposition d'un négociateur. La rémunération se fait sous forme d'écart de cours. Le prestataire de service d'investissement qui procède à la prise ferme prend en charge le risque de contrepartie lorsque l'opération ne peut aboutir.
Placement	L'activité de placement consiste en la recherche de souscripteurs ou d'acquéreurs pour le compte d'un émetteur ou d'un vendeur d'instruments financiers par voie de publicité, de sollicitation ou de démarchage, ou par la collecte d'ordres d'achat. L'opération s'effectue en général par le relais d'un consortium de placeurs, représentés par un chef de file. Chacun des placeurs est tenu pour sa part respective. Une société de participation peut aussi être créée.

Tableau 128 : Métiers de la finance – Évolution des effectifs des entreprises des marchés financiers

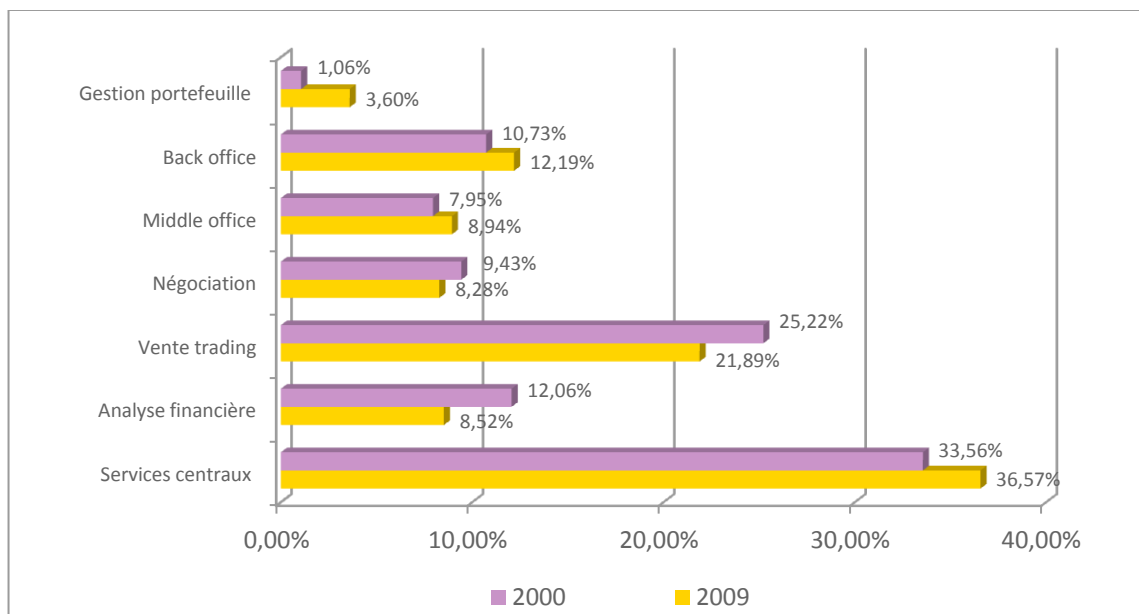
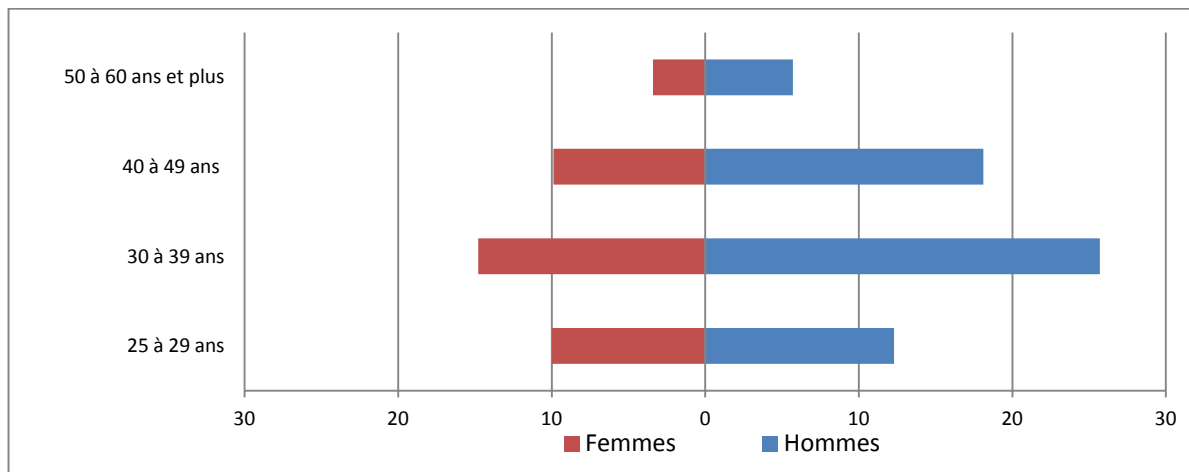
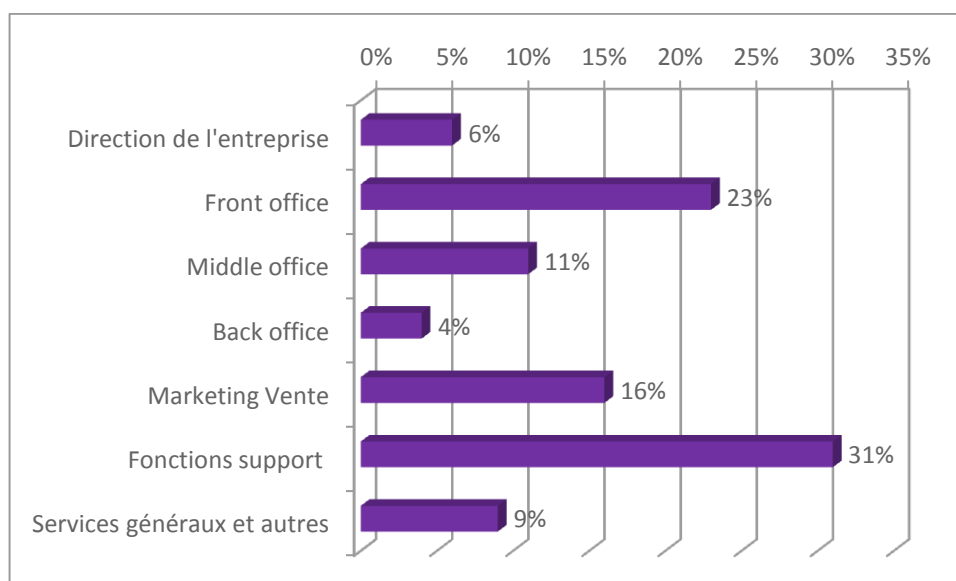


Tableau 129 : Métiers de la finance – Pyramide des âges de l'effectif des entreprises des marchés financiers



Les adhérents de l'AGF

Tableau 1309 : Métiers de la finance – Répartition des effectifs par métier



Intitulé du métier	Principales missions
Direction de l'entreprise	Réglementairement, la direction de la société de gestion doit être assurée par au moins deux personnes. Dans les sociétés de gestion entrepreneuriales de petite taille cette fonction est souvent cumulée avec celle de gérant et/ ou avec celle du RCCI. On éte également incluses dans cette rubrique les fonctions suivantes : secrétariat général, comptabilité générale et contrôle de gestion de la SGP.
Front office Gestion	Coeur du métier, le front office est en charge de l'ensemble des actes de gestion financière des portefeuilles, c'est-à-dire des décisions d'investissement ou de désinvestissement. Responsable de ces décisions, le gérant met en oeuvre l'allocation d'actifs et décide du style de gestion en fonction de son engagement contractuel, tout en tenant compte bien entendu des contraintes réglementaires. Pour cela, il s'appuie sur le travail des analystes financiers (analyse de la valeur, analyse économique...) qui vont l'informer des éventuelles opportunités de marché. Pour exécuter les ordres d'achat ou de vente de titres chez les brokers ou sur les marchés, le gérant fait appel au service chargé de la négociation. Les négociateurs, souvent regroupés en tables de négociation suivant les actifs traités (actions, obligations...), transmettent aux brokers ou à leurs contreparties les ordres émis par les gérants et ont pour mission de rechercher les meilleures conditions d'exécution possibles.
Middle office Contrôle	En charge du traitement administratif des transactions transmises et négociées par le front office, cette fonction vérifie et contrôle les ordres passés par celui-ci en les rapprochant des confirmations envoyées par les brokers ou les contreparties. Le middle office complète également ces ordres des conditions et instructions de règlement/livraison. Ainsi, il révèle les tenues de position du front office, veille aux diverses opérations sur titres. Cette fonction est aussi en charge, dans certains modèles d'organisation, du contrôle des risques de marché pris par le front office, ainsi que du reporting et du calcul de la performance des portefeuilles. Le contenu de l'activité de middle office peut toutefois sensiblement varier d'une société à l'autre.
Back office Administration de fonds	Les ordres validés par le middle office sont ensuite transmis à la fois au back office de la société de gestion et au back office du dépositaire. Ce dernier assure le suivi des opérations d'appariement et de déboucement du règlement/livraison. Le back office de la SGP est en charge, quant à lui, de l'administration des fonds, c'est-à-dire la comptabilité et la valorisation des portefeuilles et donc le calcul de la valeur liquidative des portefeuilles. Le traitement juridique des portefeuilles (enregistrement et modification des fonds auprès de l'AMF...) fait également partie de son activité.
Marketing Commercialisation	Les fonctions commerciales (vente, conseil...) de la société de gestion s'adressent plus fréquemment à d'autres intermédiaires financiers ou distributeurs qu'à l'investisseur final directement (exception faite de la gestion institutionnelle), la distribution des produits de la gestion pour compte de tiers étant essentiellement déléguée à d'autres intermédiaires (grands réseaux bancaires ou d'assurance, conseillers indépendants...). Sont rattachés à cette rubrique les métiers et fonctions en charge de la gestion de la gamme et de la marque (marketing, promotion...) et de la recherche et développement, en liaison avec les gérants, le juridique et la communication.

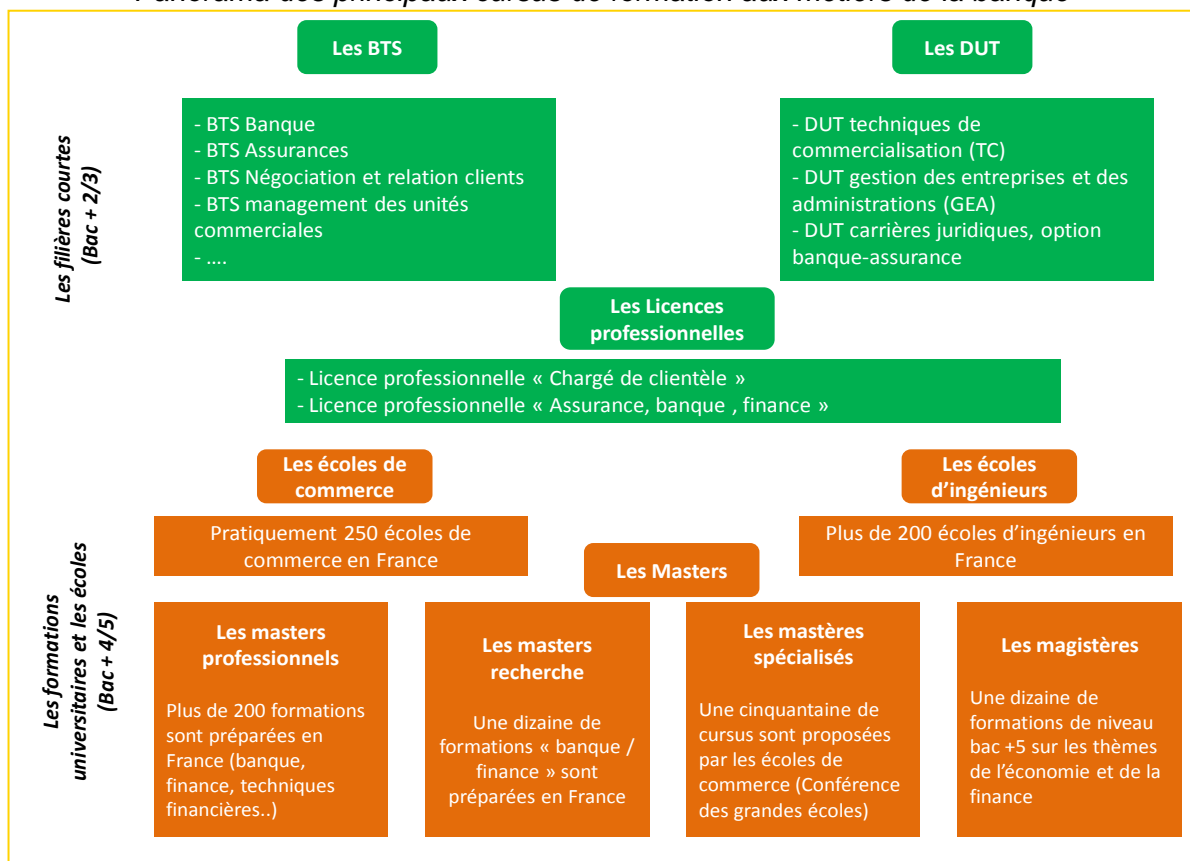
7. La prise en compte du développement durable dans les cursus et dispositifs de formation existants

De bac + 2 à bac + 5, de nombreux cursus proposent une spécialisation permettant d'accéder aux métiers de la banque, de l'assurance ou de la finance : BTS (brevets de technicien supérieur), licences professionnelles, masters, écoles de commerce, instituts d'études politiques... Le développement commercial a été une priorité stratégique pour les banques et assurances au cours des dernières années. Celui-ci s'est caractérisé par l'embauche de candidats ayant le niveau bac+2, issus de formation à vocation commerciale, est orienté vers la gestion de la clientèle des particuliers. Pour les autres métiers de la banque et de l'assurance (gestion des entreprises, autres métiers spécialisés et fonctions supports), les voies de recrutement privilégiées portent majoritairement sur les profils bac +4 à 5 et il en est de même pour le secteur de l'assurance.

Le secteur de la banque et de la finance

Présentation des principaux dispositifs de formation du secteur

Panorama des principaux cursus de formation aux métiers de la banque



La FBF, Fédération bancaire française, recense une dizaine de BTS et DUT (banque, négociation et relation client, informatique de gestion, etc.). L'université offre aussi un certain nombre de cursus spécialisés. On compte ainsi une vingtaine de licences professionnelles en banque et environ 200 masters professionnels. Les diplômés des écoles supérieures de commerce et des écoles d'ingénieurs ou d'IEP (instituts d'études politiques) sont également recherchés : leur formation polyvalente leur permet de s'adapter aux besoins du secteur. L'observatoire des métiers de la banque dénote que 87% des recrutements récents ont été effectués à bac minimum bac +2.

Le secteur se caractérise également par la montée en puissance récente de l'alternance. Le secteur bancaire qui ne comptait presque aucun apprenti dans ses effectifs en 1990, en accueille désormais 8000 chaque année du niveau bac jusqu'au master.

Un concept de développement durable absent des référentiels de formations des principaux diplômés

L'analyse des référentiels de formation des principaux diplômés dans les domaines de la banque et de la finance montre qu'il n'est pas fait mention de la thématique du développement durable ou de tout autre dispositif visant la sensibilisation des étudiants sur ce thème. Si le thème fait l'objet d'enseignements spécifiques, celui-ci est pris en compte au travers de la mise en œuvre d'initiatives individuelles locales déployées par les établissements ou à l'initiative des élèves eux-mêmes.

Il manque notamment au sein de ces cursus :

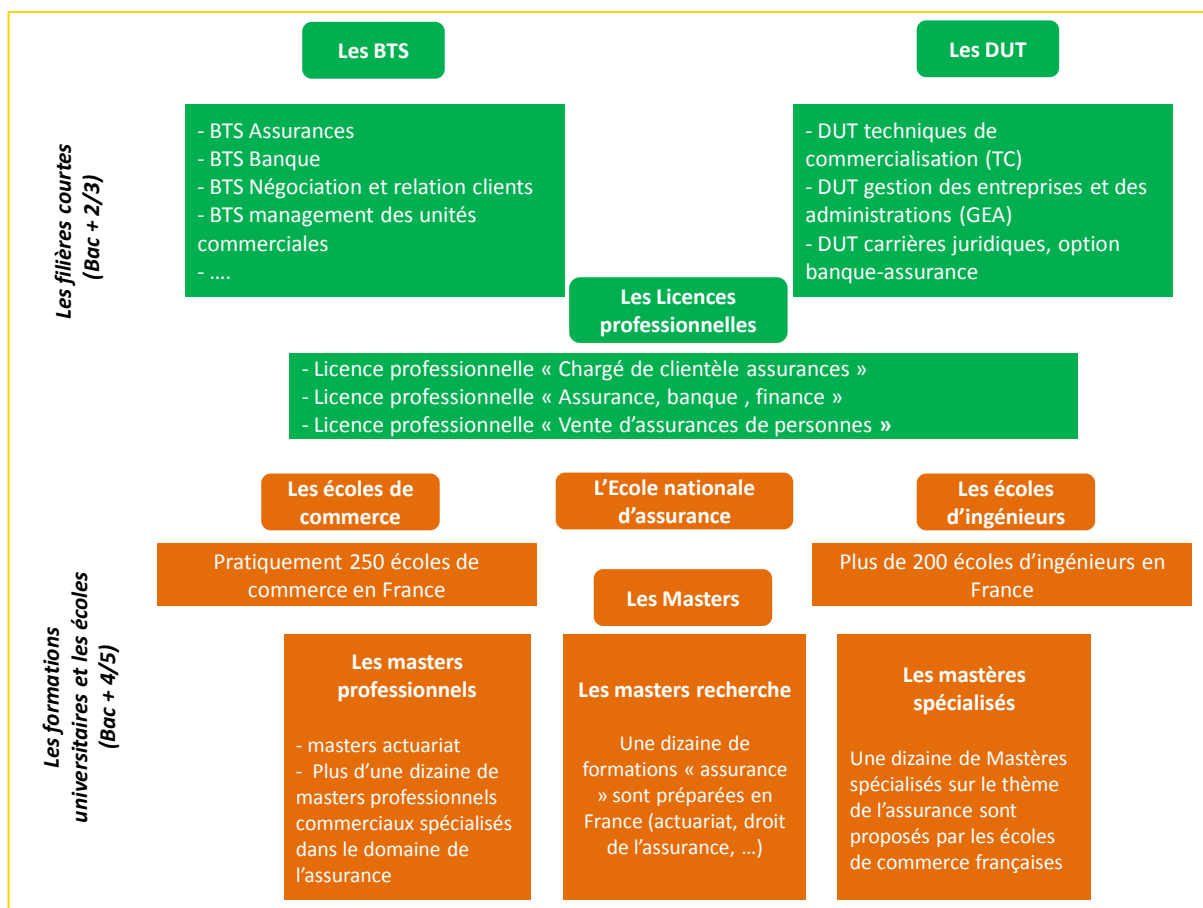
- pour les diplômés de niveau III (BTS-DUT) : une formation opérationnelle sur le concept de développement durable et ses impacts sur les produits bancaires et assuranciers
Les fondements du concept de développement durable : les origines du concept de développement durables, ses évolutions et ses principes réglementaires
 - o Les produits bancaires et/ou assuranciers du développement durable : le marketing du développement durable, les outils et services et leurs caractéristiques
 - o Les impacts du concept sur les métiers de chargé de clientèle : savoir-être et obligation de conseil du chargé de clientèle
- Pour les de niveau II et I (Licence-Master) : une formation plus conceptuelle aux enjeux réglementaires du développement durable, aux nouvelles modalités de gouvernance et à l'approche par les risques :
 - o Les fondements économiques du développement durable
 - o Les questions éthiques soulevées par une approche devant conjuguer développement et préservation des ressources, gestion de biens communs...
 - o L'impact du concept sur les modalités de gouvernance des entreprises de la banque et de l'assurance, sur les modalités de gouvernance des entreprises des secteurs clients
 - o L'approche du développement durable par les risques : les nouveaux risques environnementaux, énergétiques et démographiques...

Enfin, et plus largement, une présentation des évolutions de la pensée économique en lien avec le thème du développement durable pourrait également être intégrée aux enseignements économiques généraux.

Le secteur de l'assurance

Présentation des principaux dispositifs de formation du secteur

Panorama des principaux cursus de formation aux métiers de l'assurance



Contrairement au secteur de la banque, le concept de développement durable est pris en compte dans certains référentiels de formation

Le référentiel de formation du BTS « assurance » contient une mention explicite au thème du développement durable à travers l'identification d'un savoir spécifique portant sur « Le développement durable et ses enjeux, le principe de précaution ». La FFSA fait état d'un véritable intérêt de la part des étudiants de BTS, relayés par leurs professeurs, sur ce thème. Régulièrement réunis dans le cadre d'un réseau, les responsables pédagogiques des BTS

« assurance » ont pu partager avec les FFSA les modalités permettant la prise en compte du concept et de sa déclinaison spécifique dans le domaine de l'assurance.

Selon la FFSA, les principaux thèmes pouvant être abordés portent sur les thématiques suivantes :

- Le changement climatique et son impact sur les métiers de l'assurance et de la réassurance
- Les évolutions récentes :
 - o L'impact du Grenelle de l'environnement sur le secteur du bâtiment
 - o Les évolutions réglementaires récentes dans le domaine de l'environnement (principe du pollueur-payeur, impact des activités industriels sur la biodiversité...) et leurs impacts sur les métiers de l'assurance
- Les évolutions des besoins des assurés et des investisseurs (investissement ISR, assurances vie...)

L'analyse des référentiels de formation des autres principaux diplômes dans le domaine de l'assurance montre qu'il n'est pas fait mention de la thématique du développement durable ou de tout autre dispositif visant la sensibilisation des étudiants sur ce thème. Si le thème fait l'objet d'enseignements spécifiques, celui-ci est pris en compte au travers de la mise en œuvre d'initiatives individuelles.

Comme pour les diplômes menant aux métiers du secteur bancaire, les diplômes en lien avec le secteur de l'assurance pourraient systématiquement intégrer un module dédié aux enjeux du développement durable pour les métiers de l'assurance. A ce titre, les préconisations d'évolution à apporter aux diplômes de niveau II et I du secteur bancaire peuvent être reprises pour les diplômes préparant aux métiers de l'assurance.

Panorama de l'offre de formation sur le thème du développement durable

Une offre de formation spécifique sur le thème générique du développement durable présente depuis plusieurs années en France

L'offre de formation sur le thème du développement durable est essentiellement proposée au niveau bac + 4 et 5. Ces formations attirent un nombre régulier d'élèves, et les responsables de formation les estiment de plus en plus réalistes au regard des besoins du marché du travail. Dans le cadre de ces formations, une grande place semble accordée aux connaissances nécessaires (reconnues comme non stabilisées) et aux outils essentiels pour mettre en place une démarche de RSE, ou « faire du développement durable » en entreprise.

Pour répondre à une demande croissante des entreprises, de nombreux établissements ont développé une offre de formation continue, qui s'est étoffée ces dernières années. Les rapprochements entre l'entreprise et les universités ou écoles se multiplient pour des raisons économiques (partenariats financiers) et pédagogiques (des comités se constituent pour définir les compétences dont ont besoin les acteurs de terrains). Dès lors, beaucoup d'écoles d'enseignement supérieur s'orientent vers une offre de formation continue.

Liste des principaux Masters sur le thème du développement durable

Master 2 « Développement durable appliqué » / Paris Dauphine

Le Master « Développement durable appliqué » est un master Professionnel et de Recherche organisé par l'Université de Paris Dauphine et qui vise la formation de cadres spécialistes du développement durable. Les enseignements proposés portent sur les domaines de la gestion, du droit, la comptabilité, la dimension géographique liées au développement durable.

Les débouchés du Master Développement Durable Appliqué sont principalement orientés vers :

- les grandes entreprises nationales ou internationales, notamment avec implantations dans le pays du partenaire étranger
- le Conseil en Développement durable,
- les ONG,
- les Villes et Collectivités territoriales,
- les Administrations.

Mastère spécialisé « Management du développement durable » / Mines Paristech - ISIGE

Le Mastère spécialisé « Management du développement durable » des Mines Paristech forme chaque année une trentaine d'étudiants aux expertises scientifiques et techniques ainsi qu'aux outils des politiques publiques et aux enjeux sociétaux.

En termes de débouchés, les diplômés s'orientent généralement vers les métiers du développement durable :

- Responsable environnement dans de grands groupes industriels, chef de service ou responsable HQE
- Consultants dans les grands cabinets de conseil, dans des agences de notation, dans des bureaux d'études spécialisés
- Chargés de mission environnement et développement durable dans des collectivités territoriales et dans des syndicats professionnels, des CCI, à l'ADEME, dans les DRIRE et les ministères

Intitulés des autres Masters et Mastères spécialisés sur le thème du développement durable

Master 2 « Développement Durable » du Centre d'Etudes et de recherches sur le développement international / CERDI de Clermont-Ferrand

Master 2 « Management de l'environnement des collectivités et des entreprises » en co-habilitation des universités Paris VII - Paris XII et l'Ecole Nationale des Ponts & Chaussées

Master 2 « Politiques environnementales et Développement durable » de l'Institut Catholique de Paris

Mastère spécialisé « Management de l'Environnement / Master Environnement et Stratégie du Développement Durable » de l'ESC La Rochelle

Master 2 « Management environnemental et développement durable » de l'Université de Technologie de Troyes

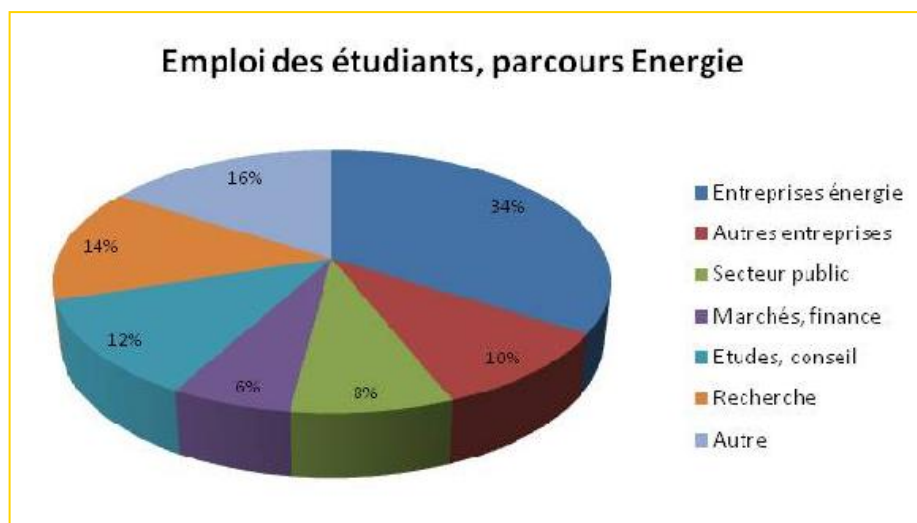
Master 2 « Gestions, Environnement et Développement Durable (GEDD) » de l'Université de Nice-Antipolis

Master 2 « Economie et gestion de l'environnement et du développement durable » de l'Université du Littoral Côte d'Opale

Nota : ce tableau n'a pas vocation à présenter de manière exhaustive l'ensemble des formations spécialisées sur le thème du développement durable

L'émergence d'une offre de formation croisant les thèmes de l'économie ou de la finance et celui du développement durable

Si l'offre de formation de spécialistes du développement durable semble se stabiliser, on constate en revanche la multiplication d'offres abordant un aspect particulier du développement durable, comme le développement des pays émergents, le commerce équitable, les énergies propres, l'économie sociale et solidaire, toujours en cycle supérieur. Il en est de même pour les thèmes de l'économie et de la finance sur lesquels, on peut citer les deux exemples suivants :



Source : Master EDDEE

Master 2 « Economie du développement durable, de l'environnement et de l'énergie » (EDDEE) / ParisTech

Formant une centaine d'étudiants par an et organisé par des écoles de ParisTech (AgroParisTech, Polytechnique, Ecole des Mines, Ecole des Ponts...) en partenariat avec la faculté de Nanterre, le Master 2 EDDEE (Economie du Développement Durable, de l'Environnement et de l'Energie) est organisé en deux parcours distincts :

- Le parcours Environnement qui comprend des enseignements économiques ainsi que les bases scientifiques des enjeux énergétiques et environnementaux
- Le parcours Energie qui comprend également une base économique mais également des enseignements plus techniques spécifiques aux filières énergétiques

Si une part importante des étudiants s'oriente vers les entreprises de l'énergie, les métiers de la finance carbone et de la finance de l'énergie apparaissent également attractifs (6% des étudiants au cours des dernières années), en particulier autour des besoins d'identification, de gestion et de certification de projets générateurs de crédits de réduction d'émission, de certificats d'économie d'énergie ou bien encore d'utilisation d'énergies renouvelables.

Mastère spécialisé « Ingénierie et gestion de l'environnement » / HEC

Créé par HEC et accueillant des étudiants venus de différents horizons, le Mastère spécialisé « Management du développement durable » privilégie une approche pluridisciplinaire permettant d'acquérir une vision globale des mécanismes à l'œuvre. Le cursus est organisé autour de deux grands blocs : enjeux et contexte du développement durable ; développement durable et environnement des entreprises. Le second bloc passe en revue différents paramètres : marketing, communication, lobbying, aspects éthiques, responsabilité sociale de l'entreprise...

En matière d'orientation, les étudiants du master semblent s'orienter vers les métiers suivants :

- Entreprises de technologie verte : éco-construction, énergie, eau

- Management du développement durable
- Analyste de projet financier travaillant sur les technologies vertes ou sur le développement des pays émergents
- Auditeur ou consultant spécialisé sur le thème du développement durable
- Investissement socialement responsable ou analyste extra-financier en agence de notation

Chaire de recherche « Finance Durable et Investissement Responsable » / AFG - Université de Toulouse - Polytechnique

L'AFG a pris en 2007 l'initiative de créer une chaire de recherche Finance Durable et Investissement Responsable. Cette chaire est financée par une quinzaine de sociétés de gestion et deux autres institutions (la CDC et le FRR). Première dans son genre au niveau mondial, la Chaire FDIR s'appuie sur les compétences d'équipes de chercheurs d'une réputation internationale. Cette Chaire a pour objectif de faire émerger de nouvelles méthodologies de recherche afin de mieux identifier, mesurer, puis intégrer dans les analyses financières les critères extra-financiers à la base de la création de valeur dans les entreprises. Chercheurs et financeurs soulignent l'intérêt social et économique que revêt une telle initiative, notamment en matière d'objectivation des arguments visant à montrer qu'un développement de la finance durable et de l'investissement responsable est aujourd'hui non seulement possible, mais surtout nécessaire. Selon eux, ce développement devrait contribuer à créer les conditions d'une croissance plus durable et répondant aux besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures. Cette chaire est particulièrement active dans la diffusion des problématiques et connaissances relatives à l'ISR et à la RSE, aussi bien, entre autres, auprès des étudiants et doctorants de l'Université de Toulouse que ceux de Polytechnique.

Les pratiques de formation continue des entreprises de l'industrie financière

Un taux d'accès à la formation élevé des salariés

La grande caractéristique des systèmes bancaires et de l'assurance a longtemps été leur système de formation professionnelle institutionnalisé, mis en place, pour la banque, depuis 1932 avec ses diplômes. Certifié par l'Education nationale, il permettait d'embaucher des jeunes de niveau V pour leur permettre de faire tout leur parcours de formation dans la banque, du CAP et BP jusqu'aux formations supérieures (Institut Technique de Banque - ITB -, CESB). Ce système faisait correspondre le niveau de formation à la hiérarchie des emplois selon le principe de l'égalité des chances et permettait une fidélisation du personnel à une époque où les besoins en main d'œuvre étaient grands. Les mondes de la banque et de l'assurance sont ainsi caractérisés par une forte tradition de promotion interne, liée aux diplômes propres des secteurs. Cette tradition se caractérise ainsi par un niveau d'accès toujours élevé à la formation professionnelle continue, comme le démontre les tableaux ci-dessous :

Banques AFB

Formation continue (dans les entreprises de 10 salariés et plus)	Secteur				Tous secteurs			
	(1994-1996)		(2005-2007)		(1994-1996)		(2005-2007)	
Taux de participation financière*	5,1	%	3,0	%	3,3	%	2,5	%
Taux d'accès à la formation*	82,6	%	79,4	%	34,0	%	41,4	%
Durée moyenne des stages (en heures)	39	H	36	H	39	H	30	H

Source : Céreq. Exploitation des déclarations fiscales 24-83 portant sur les stagiaires pris en charge dans le cadre du plan de formation (hors CIF et alternance)

Assurances

Formation continue (dans les entreprises de 10 salariés et plus)	Secteur				Tous secteurs			
	(1994-1996)		(2005-2007)		(1994-1996)		(2005-2007)	
Taux de participation financière*	4,3	%	3,5	%	3,3	%	2,5	%
Taux d'accès à la formation*	52,0	%	62,9	%	34,0	%	41,4	%
Durée moyenne des stages (en heures)	47	H	37	H	39	H	30	H

Source : Céreq. Exploitation des déclarations fiscales 24-83 portant sur les stagiaires pris en charge dans le cadre du plan de formation (hors CIF et alternance)

Les contenus de la formation continue

Les établissements de la banque et de l'assurance ont besoin de personnels dotés d'une expertise accrue, et sans cesse mise à jour, pour appréhender de nouvelles contraintes réglementaires et possibilités technologiques, qui imposent certaines révisions dans l'architecture et les contenus de la formation professionnelle bancaire, financière et assurancière.

En effet, la complexification des structures rend nécessaire une prise en compte des enjeux de leur développement et de la gestion de leurs risques. Les contraintes de ce nouvel environnement se traduisent en exigences supplémentaires d'adaptabilité, de réactivité des profils les plus qualifiés face aux évolutions très rapides de la réglementation.

La formation professionnelle bancaire doit permettre d'accompagner ces évolutions pour fournir des réponses adaptées aux besoins des entreprises et de leurs salariés.

L'intégration de la thématique du développement durable dans les dispositifs de formation continue

Les secteurs de la banque et de l'assurance ne découvrent pas ces questions. Les dispositifs de formation proposés depuis cette année par le CFPB (Centre de Formation de la Profession Bancaire) et l'IFPAS (Institut de Formation de la Profession de l'Assurance) en constituent la preuve.

Assurance dans le développement durable

Être acteur sur ce secteur

<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> > Présenter le développement durable comme une opportunité de croissance et d'innovation pour l'assurance > Illustrer par l'approche de nouveaux produits adaptés aux nouvelles contraintes et opportunités > Devenir acteurs de la croissance et du positionnement de l'entreprise d'assurance sur ces marchés 	<p>Public</p> <ul style="list-style-type: none"> > cadres de services marketing > commerciaux, ou techniques > managers d'équipes désireux de s'associer à l'évolution de leur entreprise vers le développement durable
--	--

PROGRAMME   

A Cadre législatif

1. Grenelle de l'environnement 1 et 2
2. Nouvelles contraintes et opportunités
3. Point sur l'application du contenu législatif
4. Rôle de la Commission développement durable de l'AFA, les perspectives

B Nouvelles approches en marketing / innovation

Sources et la méthodologie de l'innovation produits / services dans l'assurance appliquée au développement durable

C Nouvelles solutions d'assurance

1. Exemples de nouveaux produits et services
2. Difficultés de mise en œuvre
3. Débats en cours

D Focus sur l'impact sur certains secteurs

1. Construction et le bâtiment
2. Nouvelles infrastructures de l'énergie renouvelable (éolienne et solaire)
3. Application à l'assurance automobile et à la MRH
4. Application à l'assurance agricole

Investissement socialement responsable

Favoriser le développement de l'investissement socialement responsable

<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> > Connaître et maîtriser la gestion des actifs socialement responsables (normes ISR) en vue de la développer au sein de la gestion des actifs de l'entreprise d'assurances 	<p>Public</p> <ul style="list-style-type: none"> > cadre dirigeants / gestionnaires d'actifs désireux de connaître les mécanismes de gestion liés à l'ISR en vue de le promouvoir dans le cadre de leur stratégie de gestion des actifs
---	--

PROGRAMME   

A Les origines de l'investissement socialement responsable, historique de ce mode de gestion alternative, les pionniers

B Panorama de l'investissement socialement responsable au niveau global et au niveau du secteur de l'assurance en France, l'environnement technique et institutionnel, les agences de notation

C Divers modes de gestion et styles de gestion de l'ISR

D Le « track record » de l'ISR au plan quantitatif et qualitatif ; l'ISR et la crise financière de 2008

E L'ISR et l'adaptation aux nouvelles régulations et cadres prudentiels (Solvabilité 2)

F Focus sur des modes de gestion ISR :

1. Assurance Takaful
2. Micro assurance
3. Micro finance
4. « Social business »

G Perspectives de développement de l'ISR dans le cadre du développement durable dans les compagnies d'assurance ; conditions de réussite, échanges d'expériences

Formation proposée par le CFPB :

Développement durable : quels enjeux pour les banques ?

JOUR 1

Les fondements du développement durable

- *L'émergence du concept et ses évolutions*

les prémices

la naissance du concept

les protocoles sur le changement climatique

les sommets récents les plus emblématiques

- *Les fondements économiques du développement durable*

les évolutions de la pensée économique

OMC, commerce international et protection de l'environnement

l'économie des ressources naturelles

développement durable et territoires

Finance et éthique

- *ISR et RSE*

les fondements de l'ISR

les acteurs du développement de l'ISR

les modèles d'évaluation extra-financière

la performance de l'ISR

la RSE

- *La microfinance*

les enjeux de la microfinance

l'historique du microcrédit

les acteurs du microcrédit

la microassurance

JOUR 2

L'approche par les risques

- *Les nouveaux risques planétaires*

Les caractéristiques des nouveaux risques

Les risques démographiques

Les risques énergétiques

les risques médicaux et de santé

les risques environnementaux

- *La finance carbone*

les acteurs du dispositif

les mécanismes du marché du carbone

les politiques climatiques et le prix du carbone

Les produits bancaires du développement durable

- *Le nouveau paradigme du marketing du développement durable*

le marketing classique de la valeur ajoutée

le marketing de la valeur étendue

- *Les produits durables du retailbanking*

les produits d'épargne responsables

les crédits responsables

les produits d'assistance et de dépendance

Les services à la personne

- *Les produits durables de la BFI*

les PPP et le financement des projets de la sphère publique

le rôle des banques dans le financement des projets territoriaux

- *Les produits durables de l'activité de marché*

les dérivés climatiques

les dérivés de matières premières

Enjeux

Le développement durable a longtemps été assimilé à des préoccupations de nature environnementale.

La loi NRE de 2001 a constitué, en France, un premier pas dans l'intégration de ces préoccupations au sein des entreprises.

La gestion des nouveaux risques climatiques, énergétiques et de santé, ainsi que les effets d'une crise qui conduit à imaginer de nouveaux modèles de développement, sont autant de challenges auxquels les banques souhaitent apporter des outils appropriés.

Le stage a pour objet de présenter l'état des lieux de ces réponses «durables » en France et dans le monde.

Objectifs

Rappeler les grandes évolutions du concept et de ses évolutions

Explicitier les bases de la réflexion économique sur le développement durable

Apporter un éclairage sur l'ISR et la RSE

Faire le point sur les avancées de la microfinance en France

Explicitier les mécanismes et l'état des lieux de la finance du carbone

2. Interactions entre économie verte et monde de la finance

L'économie verte apporte un nouvel éclairage aux activités du monde de la finance, et pousse ce dernier à proposer de nouveaux produits, à appréhender de nouveaux risques et à modifier ses modes de gouvernances.

De nouveaux produits issus de l'économie verte

De nouveaux besoins de services financiers ont émergé pour répondre aux mutations de l'économie qui s'oriente vers l'économie verte depuis une dizaine d'années. Le monde de la finance a donc développé de nouveaux produits financiers, à destination des particuliers et des entreprises. La finance carbone constitue un nouveau segment à part entière qui sera donc présenté de façon spécifique.

Des nouveaux produits à destination des particuliers

Contexte :

De nombreux secteurs sont concernés par l'économie verte, mais le bâtiment concentre pour l'heure l'essentiel de l'offre de financement en produits verts aux particuliers. Les produits d'épargne responsable grand public sont présentés dans une section ultérieure.

Le **secteur du bâtiment** est le plus gros consommateur d'énergie de notre pays, avec plus de 42% de la consommation d'énergie finale. Il est responsable également de près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre. Or le Grenelle de l'Environnement prévoit la mise en œuvre à grande échelle d'un programme de réduction des consommations énergétiques des bâtiments, entraînant des besoins de financement conséquents. Pour ne citer que quelques uns des objectifs ambitieux de ce programme :

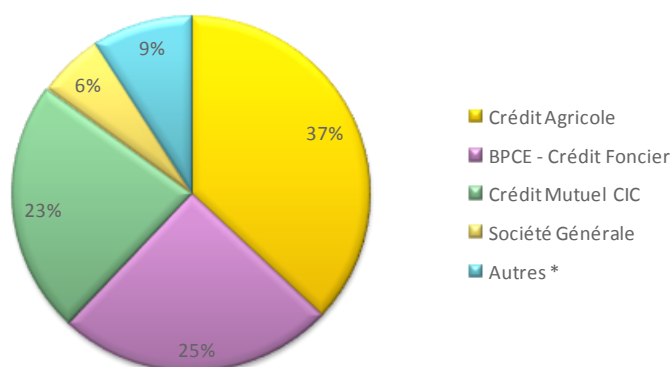
- généraliser la construction des « bâtiments basse consommation » (BBC) à l'horizon 2012 et les « bâtiments à énergie positive » à l'horizon 2020 ;
- réduire les consommations d'énergie du parc de bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici 2020 et, à cette fin, conduire un programme ambitieux de rénovation thermique et énergétique des bâtiments pour atteindre le rythme de 400 000 rénovations de logements, chaque année, à compter de 2013 ;
- rénover l'ensemble des logements sociaux, avec, d'ici 2020, la réalisation de travaux sur les 800 000 logements sociaux les plus énergivores.

Implications pour le secteur financier :

Pour que les objectifs mentionnés précédemment soient atteints, un certain nombre d'aides au financement ont été développées, aides distribuées par les grands réseaux bancaires et d'assurance en France⁶⁰ :

- En 2007, le livret développement durable a remplacé le Codevi (Compte pour le développement industriel). Un pourcentage (2 % en 2008, 5% en 2009 et 10% en 2010) des fonds perçus au travers des livrets développement sont alloués à la création de prêts écologiques ou **éco prêts**. Ils doivent servir à la **lutte contre le changement climatique**. Ces prêts à taux bonifié distribués par les banques en France sont dans la grande majorité des cas dédiés à la rénovation thermique des bâtiments, mais ils peuvent aussi servir à l'achat d'énergies renouvelables ou de véhicules faiblement émetteurs de GES.
- En avril 2009, le gouvernement a lancé les éco-prêts à taux zéro (ou **Eco-PTZ**) destinés à financer jusqu'à 30 000€ de **travaux de rénovation énergétique** pour les particuliers. En 2010, 150 000 éco PTZ ont été distribués. Seules les banques ayant signé une convention avec l'Etat peuvent distribuer l'Eco-PTZ (cf table ci-après).

Tableau 131 : Parts de marché dans la distribution des Eco-PTZ en 2010



*Autres banques : BNP Paribas, La Banque Postale Crédit Foncier, Crédit Immobilier de France, Solféa, Domofinance, LCL.

- Au 1^{er} janvier 2011, le prêt à taux zéro plus (**PTZ +**) a été lancé pour favoriser l'accès à la propriété pour les primo-accédants, que ce soit dans le neuf ou dans l'ancien. Le montant du prêt accordé est **dépendant de la performance énergétique du bien immobilier**.
- Les assureurs mettent actuellement sur le marché des **garanties de performance énergétique pour la rénovation des bâtiments** à destination des particuliers et des professionnels : si à l'issue des travaux le maître d'œuvre n'a pas atteint l'objectif initial,

⁶⁰ « Les aides financières habitat 2011 », ADEME.

l'assureur peut prendre en charge le différentiel de charges, voir finance les travaux complémentaires à effectuer pour atteindre l'objectif initial.

Avec la loi **Scellier BBC** de 2009, les particuliers qui investissent dans de **l'immobilier à but locatif** dans les zones reconnues déficitaires en logement peuvent bénéficier **d'une réduction d'impôts** de 13% s'il s'agit de logements non BBC (bâtiment basse consommation), contre 22% en 2011 et 18% en 2012 sur du logement BBC. De nombreuses banques ont développé des sociétés de placement civil immobilier (SPCI) Scellier BBC, dont les parts sont vendus aux particuliers, les faisant ainsi bénéficier de l'avantage fiscal.

Les banques doivent maintenant prendre en compte des incitations fiscales existantes dans le calcul des prêts qu'elles peuvent accorder, comme par exemple le **crédit d'impôt développement durable** qui permet aux particuliers de déduire de leur impôt sur le revenu une partie des dépenses qu'ils engagent pour améliorer l'efficacité énergétique de leur résidence.

Enfin, une nouvelle **offre d'épargne verte** à destination des particuliers s'est développée, qui va alimenter une offre de produits renouvelée pour les entreprises. Il existe aujourd'hui dans pratiquement toutes les banques et dans certaines compagnies d'assurance des possibilités de placements dits verts même si la France reste encore en retard dans ce secteur. Cette épargne peut ainsi être destinée directement à des projets d'énergies renouvelables ou d'économies d'énergie. A noter qu'une banque, la Nef, a une offre de produits destinés uniquement à soutenir la création et le développement d'activités professionnelles et associatives à des fins d'utilité sociale et environnementale.



Le développement de la microfinance

Il reste encore une fraction de la population en France qui ne dispose pas, ou plus, d'un accès au crédit bancaire or l'économie verte est une économie « qui met les hommes et les femmes au centre de l'entreprise et du projet social ». De nouveaux produits sont donc apparus pour répondre à cette demande.

En France, des banques sont partenaires d'ONG pour soutenir le développement de la micro-finance. L'ADIE par exemple a été créée par Maria Nowak sur la volonté de transposer en France les formes du microcrédit moderne développées dans les pays du Sud. Elle s'est spécialisée dans le microcrédit professionnel. Pour ce faire, l'ADIE a développé dès 1993 des partenariats avec le monde bancaire. Elle peut aujourd'hui avoir des lignes de crédit auprès des banques pour prêter cet argent aux micro-entrepreneurs.

Le Crédit Agricole a lui mis en place un partenariat avec la Grameen Bank de Mohammed Yunus, le fondateur du microcrédit au Bangladesh, pour créer la **Fondation Grameen Crédit Agricole**, qui vise le développement de la micro-finance dans le monde en offrant des financements adaptés à des Institutions de micro-finance et des entreprises de social business.

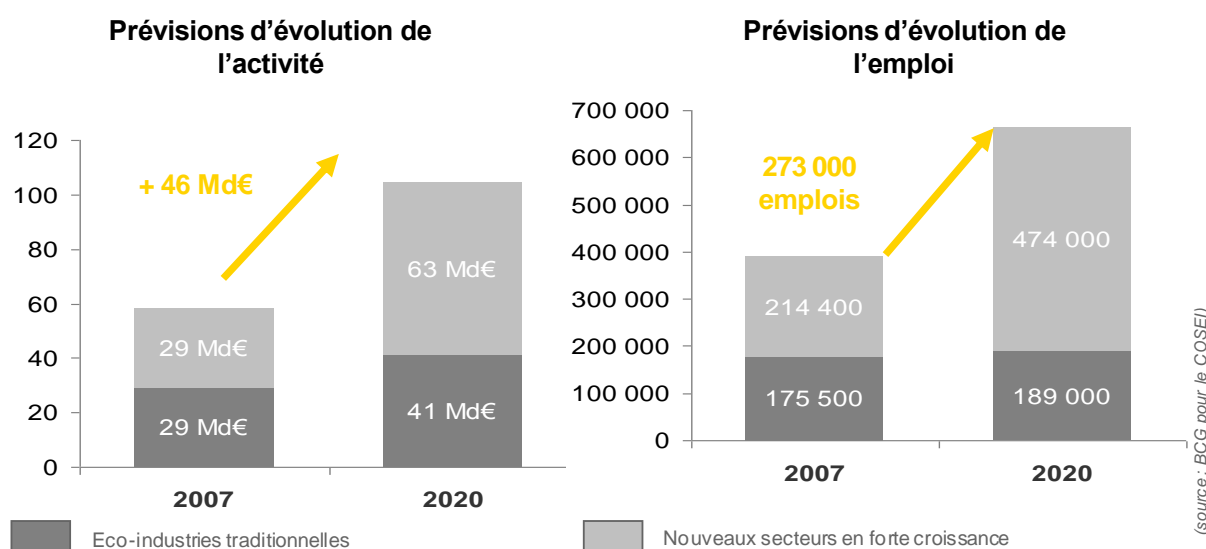
Si l'implication des banques françaises en microfinance va souvent au-delà du cadre national, ces dernières doivent développer des expertises spécifiques pour offrir de nouveaux services financiers.

Une offre de produits renouvelée pour les entreprises

Contexte :

Comme l'indique la table ci-après, les éco-entreprises connaissent une croissance forte en France, tant dans les éco-industries traditionnelles (gestion des déchets, traitement de l'eau...) que dans les nouveaux secteurs (énergies renouvelables, efficacité énergétique...).

Tableau 132 : Prévisions d'évolution de croissance des éco-industries



Implications pour le secteur financier :

Cette croissance forte a besoin d'être financée, à la fois par des acteurs publics et privés.

Dans le domaine du **bâtiment**, on peut mentionner notamment le développement des **contrats de performance énergétique** (CPE) où peuvent être impliquées les départements Project Finance des banques. Dans le cadre de partenariats public-privé (PPP), la banque finance les travaux réalisés par un maître d'œuvre en s'associant avec un promoteur immobilier, et se rémunère sur une partie des économies d'énergie générées. Si à l'issue des travaux le maître d'œuvre n'a pas atteint l'objectif initial, la banque et le promoteur peuvent prendre en charge le différentiel de charges, voir financer les travaux complémentaires à effectuer pour atteindre l'objectif initial de réduction des consommations d'énergie.

La **FFSA s'est associée au Pass'Innovation**, procédé normatif accéléré de nouvelles techniques et produits. Les assureurs ont décidé que toute innovation bénéficiant d'un Pass'Innovation (dont l'obtention est réduite à 6 mois) serait assurable dans l'attente de bénéficier d'un avis technique délivré par le Centre scientifique des techniques du bâtiment (18 mois). »⁶¹

⁶¹ Rapport annuel 2009 de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance

A destination des gestionnaires de logements sociaux et des collectivités, l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) proposent un **éco-prêt logement social** au taux fixe bonifié de 1,90% sur une durée de quinze ans. L'objectif est de permettre la rénovation thermique du parc de logements sociaux les plus consommateurs en énergie.⁶²

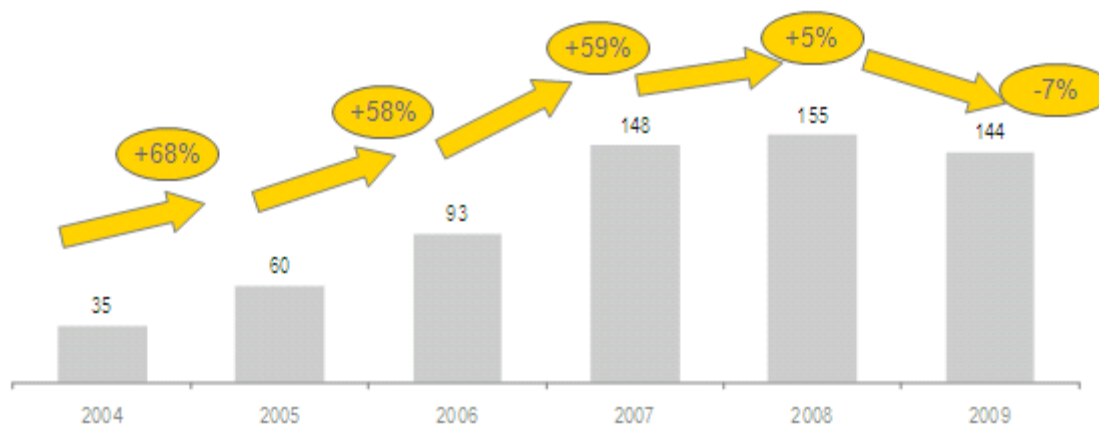
OSEO, un partenaire du monde financier dans le financement des éco-industries

En lien avec Oséo et l'ADEME, la DGCIS a lancé en 2009 un **appel à projets éco-industries**. Doté d'une enveloppe de 30 M€ sur trois ans, il vise à soutenir les projets de recherche et développement collaboratifs, notamment dans le domaine de la prévention, de la mesure et de la lutte relatives aux pollutions locales : air, eau, déchets, etc. Sur 61 dossiers déposés, 35 ont été retenus, parmi lesquels de nombreuses PME innovantes. Suite à ce premier résultat satisfaisant, un deuxième appel à projets a été lancé en 2010. Il vient d'être clôturé : 64 projets sont en cours d'expertise.

Dans le cadre du grand emprunt, Oséo a une enveloppe de **500 millions € de prêts verts bonifiés** pour financer les investissements des PME et ETI liés aux projets de développement durable. Ces prêts d'un montant allant de 50 000 € à 3 millions d'euros se font par un cofinancement bancaire sur la base d'un euro investi par OSEO pour un euro investi par la banque partenaire.

Oséo propose aussi des **garanties** pour 2 Mrd d'€ de **prêts bancaires privés développement durable** distribués par les réseaux bancaires en France.

Table 133 : Évolution des investissements « énergie propre » dans le monde (Mrd de dollars)⁶³



Le **marché des énergies renouvelables**, dont le poids économique encore marginal par rapport à la gestion de l'eau et des déchets, a **connu de très fortes progressions dans les années passées**. La hausse des investissements enregistre cependant un ralentissement en

⁶² Actu-environnement : « Eco-prêt logement social : mode d'emploi à destination des gestionnaires et des collectivités » http://www.actu-environnement.com/ae/news/eco_pret_logement_social_mode_emploi_6829.php4

⁶³ New Energy Finance.

2009, s'expliquant par des conditions de financement peu favorables, un tassement de la demande de nouvelles capacités de production.

Les dernières données disponibles laissent penser qu'un **rebond a eu lieu en France en 2010**. Cette année, les investisseurs en capital ont investi 262 millions d'euros dans 82 entreprises du secteur des cleantech en France, soit une augmentation de 55 % par rapport à 2009. Au quatrième trimestre 2010, pas moins de 22 levées de fonds ont été réalisées pour un montant global de 65,2 millions d'euros.⁶⁴

A noter que le volume de ces **investissements restent sensibles au cadre réglementaire**, qui s'ajuste au fur et à mesure, ainsi dans la filière photovoltaïque en France les évolutions sur les tarifs de rachat ont entraîné des impacts sur les investissements dans la filière.

L'apparition de la finance carbone

Contexte :

Les pays signataires du **protocole de Kyoto**, entré en vigueur après sa ratification par la Russie en 2005, se sont engagés à réduire globalement leurs émissions de gaz à effet de serre de 5,2% sur la période 2008-2012 par rapport à l'année de référence 1990, chaque pays ayant des objectifs qui lui sont propres. Pour faciliter leur réalisation, le protocole de Kyoto prévoit, pour ces pays, la possibilité de recourir à des mécanismes dits « de flexibilité » en complément des politiques et mesures qu'ils devront mettre en œuvre au plan national. Ces mécanismes sont au nombre de trois :

- **Mécanisme des permis négociables** : Système de marché de permis d'émission, le mécanisme des permis négociables vise à encourager l'amélioration des systèmes de production les plus polluants et les moins efficaces. Plusieurs marchés de permis d'émission ont été mis en place à l'échelle d'entreprises, de régions géographiques ou d'États. Un système européen d'échanges de permis a vu le jour en 2005. Il est décrit plus en détail dans les paragraphes ultérieurs.
- **Mécanisme de développement propre (MDP)** : Les MDP doivent permettre aux pays développés de réaliser leurs objectifs en investissant dans des projets de pays en développement (PED). Le mécanisme génère des crédits d'émission sur la base de projets d'investissement démontrent une additionalité en termes de réduction des GES. Ces droits peuvent être stockés ou échangés et doivent être partagés entre l'investisseur étranger et le pays ou le partenaire hôte.
- **Mise en œuvre conjointe (MOC)** : La MOC est un mécanisme de financement de projets ayant pour objectif le stockage de carbone ou la réduction de GES. Il concerne les projets industriels ou forestiers visant à lutter contre l'effet de serre et lancés particulièrement par la Russie et les pays d'Europe centrale et orientale. Les crédits générés peuvent être achetés et échangés par des investisseurs.

En l'état actuel des négociations internationales, il n'y a pas de suite envisagée pour prendre la succession du protocole de Kyoto

⁶⁴ Source : Club Cleantech de l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), en collaboration avec le site GreenUnivers et Ernst & Young

L'UE a mis en place dès 2005 un premier **Système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE)** comprenant trois phases : une phase pilote de 2005 à 2007, une phase d'application du protocole de Kyoto de 2008 à 2012 et une troisième phase de 2012 à 2020 visant un renforcement du système, avec la mise aux enchères des quotas qui étaient distribués gratuitement avant.

Implications pour le secteur financier :

Les systèmes de permis négociable, dont le SCEQE est le plus important en volume au niveau mondial, ont conduit à la création de bourses d'échanges de quotas et d'un certain nombre d'instruments financiers apparentés, avec des acteurs spécialisés dès l'émergence du marché en 2005.

En Europe, l'essentiel des échanges de quotas spot s'effectue à Paris sur la plateforme **Bluenext**, créée en décembre 2007 par NYSE Euronext et la Caisse des Dépôts et Consignations. Or les échanges spot ne représentent que 10% des volumes totaux échangés, contre 90% pour les produits dérivés, qui permettent aux acteurs de se couvrir contre la volatilité des cours. L'essentiel des produits dérivés est échangé sur la plateforme **European Climate Exchange (ECX) de Londres**, qui prend aussi des parts de marché à Bluenext sur le marché spot. Cette dernière cherche actuellement à se positionner en tant que plateforme européenne unique de mise aux enchères des quotas pour la phase 3 du SCEQE.

Des **acteurs français** ont réussi à se positionner sur **l'ensemble de la chaîne de valeur de la finance carbone**, de l'origination de projets MDP/MOC au courtage de crédits en passant par l'analyse du marché ou la gestion de places de marché (cf ci-après Table 134 : Les acteurs dans la chaîne de valeur de la finance carbone en France). Parmi les plus importants, on peut citer :

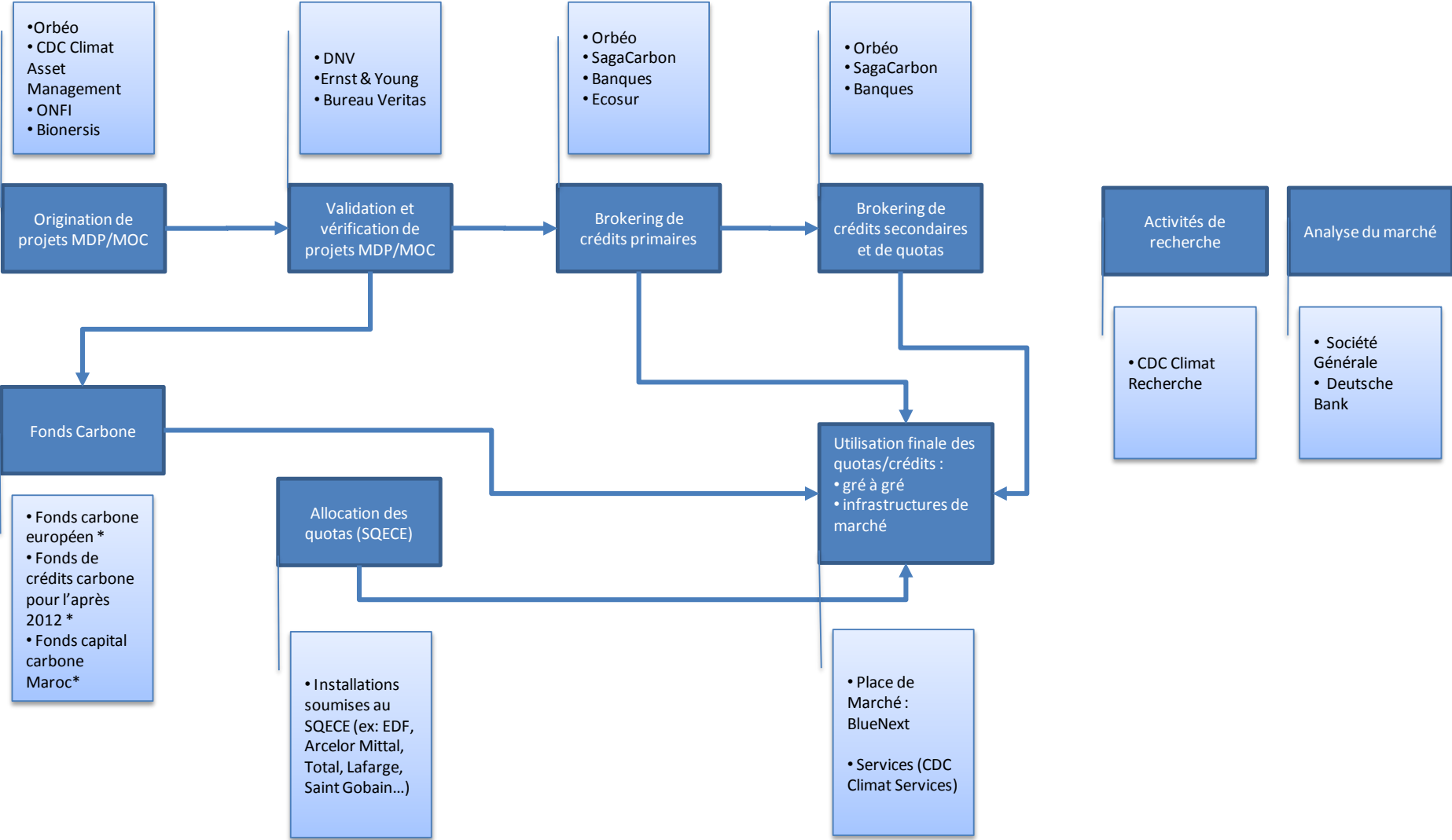
- **Orbéo** : joint-venture entre Rhodia et la Société Générale. Orbéo s'est d'abord développée grâce aux projets MDP montés par Rhodia, qui représenteraient environ 15 % des crédits carbone émis dans le monde depuis 2006. En combinant l'ensemble des projets de réductions d'émissions de gaz industriels, ce sont plus 100 millions d'unités de réduction certifiée des émissions de carbone (URCE) qui ont été générées. Orbéo a racheté OneCarbon et son portefeuille de projets en 2009. Elle possède aujourd'hui un total de 100 projets en développement ou générant déjà des crédits.
- **Bionersis** : leader mondial de la valorisation du biogaz généré par les décharges d'ordures ménagères. Son activité se concentre dans les pays en développement et s'inscrit dans le cadre du protocole de Kyoto.
- **CDC Climat** : une équipe de recherche spécialisée dans la finance carbone. L'objectif est de comprendre, anticiper et faciliter la mise en place d'instruments économiques pour agir efficacement face au changement climatique.

Depuis la création du premier **fonds carbone** créé en 1999 par la Banque Mondiale (Prototype Carbon Fund), des investisseurs financiers comme Goldman Sachs, Merrill Lynch ou JP Morgan ont lancé leur propre fonds. On assiste d'ailleurs à une restructuration et concentration des acteurs du marché primaire et de l'origination de crédit, avec une progression de fonds de type « achats de crédit carbone ».

Si le marché de la finance carbone a connu une expansion rapide au cours des dernières années, il reste globalement un **marché de niche**. On peut ainsi estimer que de 300 à 500

salariés travaillent spécifiquement sur ce marché sur la place de Paris. De plus, l'expansion de ce marché a connu une baisse dernièrement, suite aux incertitudes pesant sur la suite qui sera donnée au Protocole de Kyoto. Sa **croissance pourrait être fortement ralentie** en cas d'échec des négociations internationales.

Étude sur les mutations des emplois et des métiers des secteurs de la banque, de la finance et de l'assurance dans l'économie verte



Une approche de l'environnement par la gestion des risques

Le changement climatique, facteur de risque pour les assureurs et les réassureurs

Contexte :

3,4 milliards de personnes sont actuellement menacées par des catastrophes naturelles et ce particulièrement dans les pays en développement selon une estimation du groupe de réassurance Swiss Re.⁶⁵ Or si le lien de causalité directe avec le changement climatique n'est pas toujours établi, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indique que le réchauffement climatique va très certainement aggraver l'amplitude des catastrophes naturelles.⁶⁶

Implications pour le secteur financier :

Au cours des vingt dernières années, les aléas climatiques ont engendré un coût global de 34 milliards d'euros pour les assureurs. En raison de l'impact du changement climatique et de la propension des populations à aller de plus en plus dans les zones à risque, l'indemnisation des dommages matériels liés aux événements naturels pourrait doubler pour atteindre 60 milliards d'euros sur la période 2010-2030.⁶⁷ Les assureurs doivent donc adapter leur mode de calcul des risques et encourager la prévention du risque climatique.

La question se pose plus particulièrement pour les réassureurs qui sont appelés en dernier ressort lors de catastrophe naturelles majeures. Ainsi, l'ouragan Katrina avait coûté à l'industrie mondiale de la réassurance 62,2 milliards d'euros d'après des estimations de Munich Re⁶⁸.

Les assureurs et réassureurs pourraient donc être appelés à agir dans le domaine de l'adaptation aux conséquences du changement climatique, afin de limiter les coûts futurs en indemnités. Swiss Re effectue ainsi des modélisations assez précises pour évaluer l'impact financier du changement climatique dans différentes zones géographiques, par exemple en Inde, pour réduire l'impact de sécheresses futures dans le Maharashtra (cf table ci-après).

⁶⁵ Swiss Re « Weathering climate change: Insurance solutions for more resilient communities », 2010.

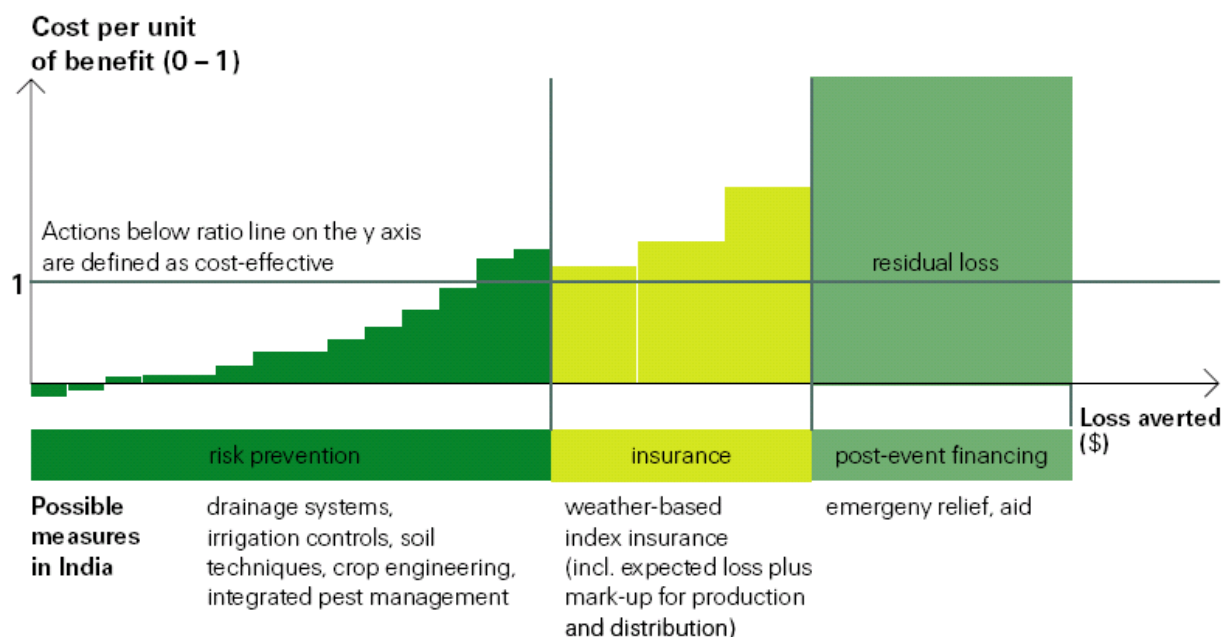
⁶⁶ GIEC « Synthèse du rapport d'évaluation », 2007.

⁶⁷ Fédération Française des Sociétés d'Assurance « Rapport annuel 2009 ».

⁶⁸ Bloomberg, « European Reinsurers Fall as Japan Earthquake May Cost Industry \$34 Billion », <http://www.bloomberg.com/news/2011-03-14/japan-earthquake-may-cost-insurers-34-billion-tsunami-toll-yet-to-come.html>.

Table 135 : Courbe de coût des mesures d'adaptation au changement climatique dans le Maharashtra⁶⁹

Figure 3: Cost curve of climate adaptation measures



Le tableau indique en abscisse la perte évitée et en ordonnée le coût par unité de bénéfice des mesures envisageables (systèmes d'irrigations, assurances, aide d'urgence). Dans ce modèle, 80% des pertes potentielles peuvent être couvertes par des mesures de prévention des risques ou d'assurance.

Le risque de non-conformité réglementaire dans la gestion des parcs immobiliers des banques et des assurances

Contexte :

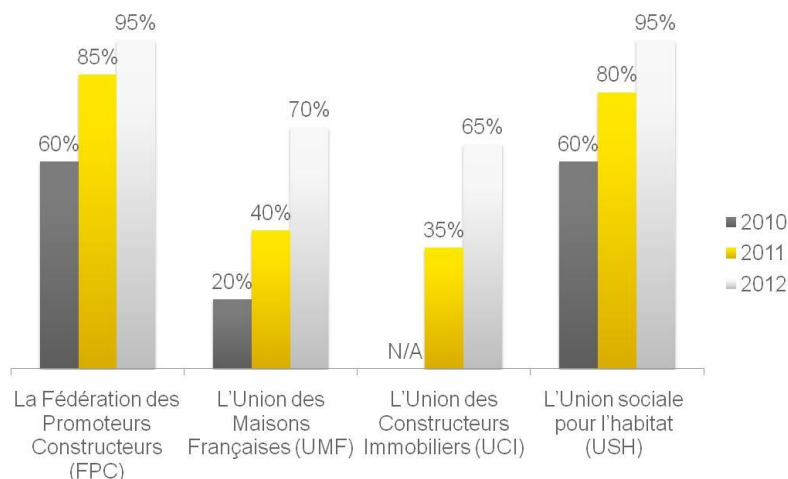
Toute nouvelle construction sera prochainement soumise à la Réglementation Thermique, RT 2012, imposant le niveau BBC (50kWh de consommation d'énergie primaire par m² et par an en moyenne). Applicable à tous les permis de construire déposés à partir du 1er janvier 2013 dans le secteur résidentiel, la RT 2012 est anticipée à partir de la fin 2011 pour toutes les constructions du parc tertiaire (privé et public) et celles en zone ANRU.

Cette réglementation est basée sur la performance : elle fixe des objectifs de consommation énergétique en valeur absolue et des exigences de résultat.

Dans le secteur résidentiel, les principaux acteurs de la construction⁷⁰ se sont engagés, dès juillet 2010, sur des objectifs chiffrés et progressifs de réalisations de logements BBC d'ici 2012, accélérant ainsi l'application de la nouvelle RT.

⁶⁹ Swiss Re « Weathering climate change: Insurance solutions for more resilient communities », 2010.

Table 136 : Objectifs de construction BBC d'ici 2012 dans le secteur résidentiel



Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Convention.pdf>

Dans le secteur tertiaire, privé notamment, la performance énergétique du patrimoine immobilier et les exigences du Grenelle sont désormais des caractéristiques pleinement prises en compte par les investisseurs immobiliers. On ne peut désormais plus mettre sur le marché des immeubles obsolètes du point de vue énergétique.

Concernant le parc existant, le Grenelle II prévoit des objectifs de rénovation thermique du parc tertiaire privé. Le décret d'application précisant les modalités d'application et le degré d'ambition de la rénovation est actuellement soumis à une concertation, il devrait être publié d'ici la fin 2011. L'étendue des travaux de rénovation thermique à entreprendre dépendra des modalités du décret d'application⁷¹.

Implications pour le secteur financier :

Les banques et assurances françaises ont des branches d'activités conséquentes dédiées à l'immobilier, qui proposent des services à différents niveaux : Transaction, Conseil, Expertise, Investment Management, Property Management et Promotion.

On peut citer parmi les principaux acteurs de ce marché :

- AXA REIM (Real Estate Investment Management)
- AEW Europe (filiale de Natexis Asset Management)
- BNP Paribas Real Estate
- Generali Immobilier
- ING
- Allianz
- UFG

⁷⁰ Fédération des Promoteurs Constructeurs, Union des Maisons Françaises, Union des Constructeurs Immobiliers de la Fédération Française du Bâtiment et l'Union Sociale pour l'Habitat

⁷¹ « Préparer la mise en application du Grenelle 2 dans le ParcTertiaire Existant » http://www.decretparceistant.fr/Concertation_Renovation_Tertiaire_04_03_2011.pdf.

Ces filiales des banques et assureurs vont devoir intégrer dans leur stratégie l'évolution de la réglementation dans le domaine du bâtiment.

Actuellement, l'intégration des nouvelles normes de construction semble pour l'essentiel acquise ou en bonne voie d'acquisition par les principaux acteurs du marché. En revanche, les **exigences de rénovation thermique** vont avoir un **impact financier significatif** sur les portefeuilles de biens immobiliers pour les professionnels du secteur. L'échelle de coûts de la rénovation est très large selon les actifs, le type de rénovation et l'objectif de performance visé par le décret : de 50 à 2000 €/m² pour un parc tertiaire privé français de 480 millions de m². On estime donc que le coût global des travaux sera d'au moins 100 Milliards d'euros sur la période 2012 – 2020. Ce coût sera partagé par les différents acteurs de la filière (entreprises, foncières...), mais les banques et assurances pourront faire face à de fortes dépréciations d'actifs en la matière et devront donc adapter en conséquence leur stratégie.

La gestion des risques ESG, Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, associée au risque de réputation pour les acteurs du secteur financier

Contexte :

Le secteur financier souffre actuellement d'un déficit d'image auprès du grand public, en partie suite au scandale des « subprimes ». Dans ce cadre de défiance, les ONG environnementales contestent le rôle de grands acteurs bancaires dans le financement de projets controversés pour leur impact sur l'environnement.

Greenpeace a par exemple lancé une campagne par voie d'affichage contre le financement par BNP Paribas de la centrale d'Andra 3 au Brésil, jugée dangereuse par l'ONG environnementale.

Table 137 : Campagne de Greenpeace contre le financement d'Andra 3 par BNP Paribas⁷²



Sept ONG (Les Amis de la Terre, Banktrack, Netwerk Vlandereen, SETEM, Urgewald, Platform, Campagna per la Riforma della Banca Mondiale) ont ainsi lancé en 2009 un site « secretsbancaires.fr »⁷³ recensant les projets bancaires controversés financés par les acteurs

⁷² Site internet de la campagne de Greenpeace contre le financement par BNP Paribas de la centrale d'Andra 3 au Brésil <http://ouvavotreargent.com/>.

⁷³ Site internet Secrets bancaires <http://www.secretsbancaires.fr/>.

internationaux du secteur financier. En France, AXA, BNP Paribas, Crédit Agricole, Dexia et Société Générale sont ainsi mis en cause.

Implications pour le secteur financier :

Afin de se prémunir contre des mises en cause publiques et afin de mieux identifier et évaluer les risques environnementaux et sociaux liés aux projets financés, de nombreux investisseurs ont adhéré aux « **Principes de l'Équateur** ».

Ces principes constituent un référentiel pour l'identification, l'évaluation et la gestion des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, ESG, pour le financement de projets supérieurs à 10 millions de dollars. Les Principes de l'Équateur ont été initialement adoptés par 10 banques internationales en 2003 à Washington, en collaboration avec la Société Financière Internationale (SFI).

Les banques signataires s'engagent à n'accorder des prêts qu'aux projets qui observent les 9 Principes ci-dessous :

- I. Examen et catégorisation**
- II. Evaluation sociale et environnementale**
- III. Critères sociaux et environnementaux applicables**
- IV. Plan d'action et système de gestion**
- V. Consultation et communication**
- VI. Mécanisme de règlement des griefs**
- VII. Expertise externe**
- VIII. Obligations de faire ou de ne pas faire (« covenants »)**
- IX. Indépendance du suivi et du reporting**

Dans le cadre de leur revue des impacts sociaux et environnementaux prévisibles d'un projet, les établissements financiers signataires des principes de l'équateur utilisent un système de classification sociale et environnementale fondé sur les critères de la SFI en la matière pour refléter l'ampleur des impacts mis en lumière lors de l'évaluation

- **Projets de Catégorie A** – Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux potentiels significatifs, hétérogènes, irréversibles ou sans précédent
- **Projets de Catégorie B** – Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux limités, moins nombreux, généralement propres à un site, largement réversibles et faciles à traiter par des mesures d'atténuation.
- **Projets de Catégorie C** – Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux minimes ou nuls.

En 2011, 5 banques sont signataires en France des Principes de l'Équateur (71 institutions financières ont d'adhéré à ces principes à l'échelle mondiale) :

- BNP Paribas
- Crédit Agricole Investment Banking
- Dexia
- Natixis

- Société Générale⁷⁴

Si les Principes de l'Equateur peuvent prévenir les risques ESG dans le cadre du financement de projet, ils ne s'appliquent pas directement aux autres activités de financement.

Pour garder une gestion de ces risques ESG homogène sur l'ensemble des activités, beaucoup d'institutions financières internationales ont mis en place des initiatives volontaires appelées **politiques sectorielles**. Ces politiques communiquées à l'ensemble des parties prenantes visent à préciser comment les institutions financières prennent en compte les enjeux ESG dans leur politique de financement de secteurs sensibles.

L'illustration ci-dessous présente les mesures adoptées par le groupe Société Générale dans le domaine de l'armement.

Table 138 : Politique de financement de l'armement de la Société Générale⁷⁵

⁷⁴ Site internet des Principes de l'Equateur, <http://www.equator-principles.com/>.

⁷⁵ Copie d'écran du site internet RSE de la Société Générale : <http://rse.societegenerale.com/Accueil/RSE-au-coeur-de-nos-metiers/La-Banque-de-financement-et-d-investissement-SG-CIB/Le-systeme-de-maitrise-des-risques-environnementaux-et-sociaux-ESRM/Financement-de-l-armement>.

The screenshot shows the Société Générale website. At the top left is the logo 'SOCIETE GENERALE'. To the right, the text 'La responsabilité sociale et environ' is partially visible. Below this is a navigation bar with four items: 'UN GROUPE EN CROISSANCE', 'VISION, ENJEUX ET ENGAGEMENTS', 'GOUVERNANCE ET ORGANISATION', and 'RSE AU COEUR DE NO'. Below the navigation bar is a breadcrumb trail: 'Accueil | RSE au c... | Financem... | Maîtrise... | Financement de l'armement'. The main content area is titled 'Financement de l'armement'. On the left is a sidebar menu with the following items: 'Financement et investissement', '- Maîtrise des risques E&S', 'Focus sur les Principes de l'Equateur', 'Financements verts', 'Investissements responsables', 'Marché Carbone', 'Gestion d'actifs', 'Banque de détail en France', 'Banque de détail à l'international', and 'Financements spécialisés'. Below the menu are sections for 'ACCES DIRECT' and 'ESPACE ANALYSTES' with sub-items: 'Note méthodologique', 'Liste des indicateurs', 'Tableau des référentiels', and 'Décret NRE'. The main content area contains the following text: 'L'intervention du Groupe Société Générale dans ce domaine est très limitée et s'est plutôt réduite au cours des dernières années. Le Groupe suit des règles strictes dans le choix et l'exécution de ces financements, concentrés sur un faible nombre d'intervenants et sur le secteur des communications et de l'électronique.' This is followed by a list of rules: 'Ce type de financement est soumis à des règles internes strictes :', 'Financement d'exportation présenté par des clients exportateurs connus, soucieux d'observer les règles de l'OCDE et respectueux des règles nationales et internationales,', and 'Contrats vers des États acheteurs présentant un risque politique acceptable, selon les critères de décision des autorités de contrôle et des traités internationaux.' The text continues: 'Ces transactions doivent être autorisées et sont contrôlées par les États exportateurs ; en France, elles sont garanties par la COFACE agissant pour le compte de l'État, et à l'étranger par ses équivalents. La réglementation applicable respecte les engagements internationaux des États (par exemple l'interdiction des mines antipersonnel ou des bombes à sous-munitions) et interdit toute vente à un État non respectueux des droits de l'homme et du droit international, ou faisant l'objet de conflits internes. Ces financements s'inscrivent également dans un cadre juridique international de plus en plus précis : Code de conduite européen (1998), Accord de Wassenaar (1995), Registre des Nations unies (1992).'

Ce type d'initiatives volontaires est en pleine expansion, et la grande majorité des grandes internationales développent des politiques dans des secteurs très variés : huile de palme, nucléaire, forêts, énergie, infrastructures, armement... Les banques s'engagent ainsi publiquement à respecter un grand nombre de critères de durabilité, ce qui implique la mise en place de procédures internes pour intégrer les critères ESG dans l'analyse des risques.

De manière plus systématique, de nombreuses banques intègrent actuellement une **analyse des risques ESG lors des comités nouveaux produits**, avant leur mise sur le marché.

A l'initiative du Global Compact et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, un groupe d'investisseurs institutionnels a élaboré en 2006 un ensemble de « **principes pour l'investissement responsable** » (connus pour leur acronyme anglais PRI - Principles for Responsible Investment). Les signataires des PRI (878 dans le monde) s'engagent à respecter 6 engagements, dans la mesure où cela est compatible avec leurs responsabilités fiduciaires :

1. Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.
2. Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires
3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
6. Nous rendrons compte individuellement de nos activités de nos progrès dans l'application des Principes.

Les investisseurs institutionnels qui ont adopté les PRI s'engagent donc à intégrer les aspects ESG dans leurs politiques d'investissement. Cette approche leur permet de réduire leur exposition en matière de risque de réputation.

68 acteurs français ont adopté les PRI. Ces principes s'imposent désormais comme un nouveau standard pour l'industrie (cf table ci-après), et peuvent entraîner des modifications substantielles dans la façon de conduire les affaires.

Table 139 : Liste des signataires des PRI en France⁷⁶

Aprionis
21 Partners
Abenex Capital
Access Capital Partners
Activa Capital
AEW Europe
Alcyone Finance
Allianz Global Investors France
Alto Invest
Amadeis
Amundi (formerly Crédit Agricole Asset Management Group)
Antin Infrastructure Partners
AXA Investment Managers
AXA Private Equity
BNP Paribas Asset Management
CA Cheuvreux
Caisse des dépôts et consignations - CDC
CDC Entreprises
Cedrus Partners
Cerea Gestion
CFDT
Citizen Capital
Comgest
Crédit Agricole Assurances
Credit Agricole Private Equity

⁷⁶ Site internet des PRI : <http://www.unpri.org/signatories/index.php?country=France>.

Ecofi Investissements
Edmond de Rothschild Asset Management
EGAMO
Etablissement du Régime Additionnel de la Fonction Publique - ERAFP
EthiFinance
Federal Finance
Fédéris Gestion d'Actifs
Financière de Champlain
Financière de l'Echiquier
Fondinvest Capital
Fonds de réserve pour les retraites - FRR
Gimar Capital Investissement
Global Private Equity
Groupama Asset Management
Iris Capital
La Banque Postale Asset Management (LBPAM)
La Financière Responsable
MAIF
Meeschaert Gestion Privée
METROPOLE Gestion
MICROFIS
Natixis Asset Management
Nef Capital E?thique Management
Novethic
ODDO AM
OFI Asset Management
OFI Private Equity
PAI Partners
Partech International
PHITRUST Active Investors
Pragma Capital
Proxinvest
Qualium Investissement
Roche-Brune Asset Management
Rothschild & Cie Gestion
Seeds Finance Investment Consulting
Sycomore Asset Management
TOBAM
UFG-LFP
UI Gestion
Vigeo
Viveris REIM
XAnge Private Equit

Un risque de contrepartie renforcé du fait de l'exposition environnementale

Contexte :

L'internalisation des externalités environnementales du fait de nouvelles contraintes réglementaires ou de mécanismes de marché va amener progressivement un certain nombre d'entreprises à revoir leur mode de production et/ou d'approvisionnement.

Le Grenelle II prévoit ainsi une phase d'expérimentation **d'étiquetage environnemental** des produits et services en 2011, avant une généralisation à partir de 2012. L'expérience de l'étiquette énergie pour les produits électroménagers au niveau européen a montré que les consommateurs ont modifié leur comportement pour cesser d'acheter les produits les plus énergivores. De façon similaire, la généralisation de l'étiquetage environnemental pourrait induire un changement dans les modes de consommation, avec des entreprises qui perdront certainement des parts de marché alors que d'autres y trouveront un relais de croissance.

L'augmentation probable à long terme des prix de l'énergie va entraîner des changements pour de multiples secteurs de l'économie. Les entreprises de transport aérien ou routier devront revoir leur mode de fonctionnement pour s'adapter à cette hausse des coûts du pétrole.

De même, la nouvelle phase de l'EU ETS débutant en 2012 prévoit une mise aux enchères des quotas de CO₂. La **contrainte carbone** va donc devenir une source de coût supplémentaire pour les entreprises. Une exposition carbone non maîtrisée peut avoir un impact sur la rentabilité des activités financées et donc sur la solvabilité des clients. Si actuellement le prix du carbone est inclus dans une fourchette de 15 à 20 €, quelles seraient les conséquences demain s'il grimperait à un coût de 100€ ou plus ? Les acteurs des secteurs industriels fortement émetteurs (cimentiers, sidérurgistes, énergéticiens...) devraient alors adopter des stratégies d'adaptation face ce nouveau risque.

Parallèlement à ces tendances macroéconomiques touchant essentiellement au coût de l'énergie, la **législation environnementale s'est renforcée** de manière continue au cours des trente dernières années. Le dispositif de contrôle des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) en est une illustration parmi d'autres : 1200 inspecteurs assurent la police de l'environnement en France⁷⁷, et les non-conformités identifiées sont répertoriées et peuvent se révéler très coûteuses pour les industriels en infraction.

De plus, la responsabilité des entreprises est de plus en plus mise en avant en cas de dommages causés à l'environnement. L'entrée en vigueur en 2009 de la loi du 1er août 2008 sur la responsabilité environnementale, avec l'adoption du **principe « pollueur payeur »**, a radicalement modifié la donne. Il n'est plus nécessaire désormais qu'un tiers soit lésé par une atteinte à l'environnement pour que la responsabilité des entreprises soit engagée.

Implications pour le secteur financier :

Les tendances décrites précédemment devront être prises en compte par les financeurs dans leurs décisions de financement, pour diminuer le risque de contrepartie. Des **analyses de**

⁷⁷ COMMUNIQUE DE PRESSE du 15 mars 2011 du MEDDTL « Inspection des installations classées : Présentation des priorités 2011 de l'inspection ».

sensibilité à la variation des prix de l'énergie, du carbone ou des matières premières pourraient être menées dans l'analyse des risques clients. Ces éléments sont déjà pris en compte actuellement mais ils seront amenés à jouer un rôle de plus en plus important à l'avenir.

Dans le domaine du **respect de la législation environnementale**, des ingénieurs conseils dans les banques aident déjà les PME à déchiffrer la réglementation en la matière. Il est dans l'intérêt du financeur de renforcer ce rôle de conseil, pour éviter des pertes financières à ses clients du fait de non-conformité.

Pour aider les industriels et exploitants agricoles à faire face à une responsabilité environnementale accrue, les assureurs ont mis en place de **nouvelles couvertures spécifiques et optionnelles**, sous forme de cautions et de garanties « responsabilité environnementale ».

L'extension du principe « pollueur payeur » pourrait aboutir à un phénomène qui a déjà été observé aux Etats-Unis, où les **financeurs** ont été **mis à contribution pour indemniser financièrement les victimes de dommages environnementaux**.

Des exigences de gouvernance nouvelles dans l'économie verte

Une réduction de l'empreinte environnementale en compte propre

Contexte :

Les entreprises sont amenées à réduire leur empreinte environnementale en compte propre car la législation va dans ce sens et parce que leurs parties-prenantes font pression sur elles. Dans ce dernier cas elles s'engagent fréquemment dans des démarches dites volontaires.

L'**article 75 du Grenelle II**⁷⁸ stipule que les personnes morales de droit privé employant plus de cinq cents personnes sont tenus d'établir un **bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre**. A ce jour, le décret d'application n'a pas encore été publié, il est possible que dans un premier temps uniquement les entreprises de plus de 5 000 personnes soient concernées, avant d'étendre le champ d'application aux entreprises de plus de 500 personnes. De même, la méthodologie pour le bilan des GES n'est pas encore retenue, les émissions indirectes pouvant ne pas être comptabilisées.⁷⁹ Ce bilan devrait être suivi d'un plan d'actions en la matière.

Dans le domaine des initiatives volontaires, on pourrait citer **les Climate Principles** lancés en 2008 par l'ONG Climate Group, qui ont été signés par Agricole, HSBC, Standard Chartered, Swiss Re, F&C Asset Management et BNP Paribas :⁸⁰

1. Réduire au maximum l'empreinte carbone de nos activités,
2. Prendre des décisions au coeur de l'activité financière, qui réduisent les risques climatiques et permettent le développement d'opportunités liées au changement climatique,
3. Concevoir des produits et des services qui permettent d'une part, à nos clients de gérer leurs propres risques et d'autre part, de développer des opportunités commerciales,
4. Sensibiliser nos clients, fournisseurs et plus largement la société au développement d'une économie faiblement émettrice de GES,
5. Soutenir le développement d'une politique ambitieuse dans le domaine de l'énergie et du climat
6. Publier les progrès accomplis dans le cadre de notre engagement.

Implications pour le secteur financier :

En complément de l'intégration de critères ESG dans les activités de métier, les acteurs du secteur financier cherchent à agir de façon exemplaire en réduisant l'impact environnemental

⁷⁸ Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

⁷⁹ Article du 10 mars 2011, « Grenelle II – bilan des émissions de gaz à effet de serre (ges) des entreprises », WWF, <http://www.wwf.fr/s-informer/actualites/grenelle-ii-bilan-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-ges-des-entreprises>.

⁸⁰ Site internet du Climate Group : <http://www.theclimategroup.org/programs/the-climate-principles/>.

de leur activité en compte propre. Ces activités tertiaires sont par nature moins polluantes que celles des industriels, néanmoins des gisements de réduction existent qui se déclinent dans de nombreux domaines d'action, qui sont présentés dans la table ci-après.

Table 140 : Illustrations concrètes de domaines de réduction de l'empreinte environnementale des banques et sociétés d'assurance⁸¹

Domaines de réduction de l'empreinte environnementale	Illustrations concrètes
Politique d'achats responsables	La Société Générale sensibilise ses fournisseurs à la démarche RSE et les encourage à progresser avec les bonnes pratiques en faveur du respect de l'environnement, des droits sociaux et humains, initie, le cas échéant, des actions d'amélioration conjointes sur ce sujet et intègre les critères RSE dans la sélection de ses fournisseurs.
Politique transport	Afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre, AXA a pris les mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • limitation de la flotte du personnel itinérant à 140g éq. CO2/km (véhicules diesel par ailleurs équipés de filtres à particules) • test de formation à l'éco-conduite au volant (mars-mai 2009) • lancement, en mars 2009, d'un site de covoiturage pour les collaborateurs.
Gestion raisonnée du parc informatique	AXA Tech , qui gère le parc informatique d'AXA France, a lancé en 2008 un programme de Green Computing et s'est engagé dans Climate Savers. En France, cela se matérialise par les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • nouveau centre d'impression informatique : -50% sur les consommations d'eau et d'électricité • nouveaux ordinateurs (fixes ou portables) : aux normes de basse consommation (EPEAT, Energy Star) • remplacement des écrans traditionnels par des écrans plats : division par 3 de la consommation électrique.
Utilisation raisonnée du papier	La MAIF a un engagement fort de réduction de sa consommation de papier, et d'utilisation de papier de source responsable : <ul style="list-style-type: none"> • Papier recyclé : 100 % recyclé, blanchi sans chlore et fabriqué dans des usines certifiées ISO 14001. Label écologique ange bleu. • Papier blanc classique A4, papier à en-tête : 100 % recyclé et issu de forêts gérées durablement et certifiées PEFC, 75 g, fabriqué dans des usines certifiées ISO 14001. • Papier A3, papier de couleur : 30 % minimum de bois issu de forêts gérées durablement et certifiées PEFC ou FSC, fabriqué dans des usines certifiées ISO 14001. • Papier à imprimer : 50 % sur papier 100 % recyclé, 50 % sur

⁸¹ Sources : Pages internet RSE et rapports développement durable des institutions concernées.

	papier FSC ou sur papier mixte fibres recyclées/fibres FSC.
Limitation des impacts environnementaux des immeubles	<p>Depuis 2006, année de l'obtention de la première certification HQE (Haute Qualité Environnementale) pour la rénovation de la Tour Olivier de Serres, la politique d'Allianz Real Estate France est d'obtenir la certification HQE pour toute rénovation lourde ou construction neuve importantes.</p> <p>Ainsi, une autre certification HQE a été obtenue pour la rénovation de l'ensemble immobilier de Clamart, et une demande de certification HQE est en cours d'instruction pour la rénovation de la Tour Athéna à la Défense.</p>
Plan de neutralité carbone	<p>Crédit Agricole a pour objectif de mettre en œuvre le principe de neutralité carbone et la quantité de CO2 émise dans l'air afin de lutter contre le changement climatique. Pour ce faire, il s'inscrit depuis 2008 dans les mécanismes de développement propre issus du protocole de Kyoto via l'achat de certificats carbone.</p> <p>Résultat : Depuis 2008, 22 100 tonnes de CO2 ont été compensées grâce à l'achat de crédits carbone.</p>
Réduction des déchets	<p>Dexia a initié une politique de gestion responsable de ses déchets, s'agissant à la fois des piles, du matériel informatique, des consommables informatiques (essentiellement les cartouches d'encre et toners), des tubes fluorescents (néons) et du papier usagé. L'ensemble des entités du groupe poursuit ainsi une démarche d'amélioration constante de sa politique de tri et de valorisation des déchets.</p> <p>Dexia Banque Internationale à Luxembourg s'est vu attribuer en mai 2009 pour la première fois le « label de qualité SuperDrecksKëscht® fir Betriber » qui récompense les efforts de la banque en matière de collecte « conséquente et sélective » des déchets au sein du bâtiment administratif principal.</p>
Promotion de l'utilisation des énergies renouvelables	<p>BNP Paribas Assurance a souscrit un contrat d'électricité verte auprès d'EDF, c'est-à-dire une électricité d'origine renouvelable.</p> <p>Ce contrat couvre la totalité des consommations électriques de BNP Paribas Assurance et une quote-part du prix payé participe au développement de l'énergie solaire en France.</p>

Des départements RSE ou développement durable ont vu leur apparition au niveau des groupes afin de coordonner l'ensemble de ces démarches de réduction des impacts propres environnementaux. Ils s'appuient en général sur des réseaux de correspondants RSE dans les différentes filiales et métiers, qui se font le relais de ces démarches.

Un reporting environnemental et social

Contexte :

Jusqu'à présent, l'évaluation des entreprises se faisaient essentiellement suivant des critères économiques et financiers, avec un rôle prépondérant pour les grandes agences de notation financière présentées dans la section I. Or, depuis une quinzaine d'années, les entreprises doivent rendre des comptes sur l'impact environnemental et social et de leurs activités. Comme pour les aspects de réduction de l'empreinte environnementale, cette exigence de transparence est le fruit de pression des parties prenantes et de nouvelles exigences réglementaires.

En France, le décret d'application de **l'article 116 de la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques** (loi NRE) **publié le 22 mai 2002** suite à l'affaire Enron indique des informations relatives aux conséquences de l'activité des sociétés cotées au CAC 40 ou SBF 120 sur l'environnement doivent figurer dans le rapport du conseil d'administration ou du directoire. Les informations à publier sont les suivantes :

- 1) « La consommation de ressources en eau, matières premières et énergie avec, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, les conditions d'utilisation des sols, les rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement et dont la liste sera déterminée par arrêté des ministres chargés de l'environnement et de l'industrie, les nuisances sonores ou olfactives et les déchets ;
- 2) Les mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées ;
- 3) Les démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement
- 4) Les mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives
- 5) Les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement ;
- 6) L'existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés sur celui-ci, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société ;
- 7) Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours ;
- 8) Le montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci ;
- 9) Tous les éléments sur les objectifs que la société assigne à ses filiales à l'étranger sur les points 1) à 6) ci-dessus. »⁸²

⁸² Décret d'application du 22 mai 2002 de l'article 116 de la loi NRE relatif à la publication d'informations environnementales et sociales.

L'article 225 du Grenelle II prévoit une extension du périmètre des entreprises concernées par les obligations de reporting environnemental, à l'ensemble des entreprises de plus de 500 salariés. Une concertation est en cours pour définir les modalités d'application exactes qui seront décrites dans le décret d'application, mais il est sûr qu'à l'avenir un nombre croissant d'entreprises seront concernées par ces obligations réglementaires de reporting extra-financier. Et les acteurs du secteur financier sont clairement visés par ces obligations qui s'étendent désormais « *aux établissements de crédit, aux entreprises d'investissement et aux compagnies financières, quelle que soit leur forme juridique.* »⁸³

Les sociétés d'investissement doivent elles préciser les modalités de prise en compte des critères ESG dans leurs politiques d'investissement : « **Les sociétés d'investissement à capital variable et les sociétés de gestion mentionnent dans leur rapport annuel et dans les documents destinés à l'information de leurs souscripteurs les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.** Elles précisent la nature de ces critères et la façon dont elles les appliquent selon une présentation type fixée par décret. Elles indiquent comment elles exercent les droits de vote attachés aux instruments financiers résultant de ces choix. »⁸⁴

Au-delà de ces exigences réglementaires, de nombreuses initiatives volontaires ont été mises en œuvre pour favoriser la transparence des entreprises. Parmi les plus importantes, on peut citer la **GRI (Global Reporting Initiative)**, née à la fin des années 1990 sous l'initiative d'une ONG et du PNUE et le **Carbon Disclosure Project**, ONG qui pousse les organisations à publier des informations sur leurs émissions de GES.

3 000 organisations dans le monde publient des informations suivant les principes du Carbon Disclosure Project, et 1 400 suivant la grille du GRI.

Implications pour le secteur financier :

L'implication pour le secteur financier est à deux niveaux :

Tous les acteurs du monde de la finance ont dû **développer de nouveaux système de reporting environnementaux**, afin de publier des informations dans leurs rapports développement durable et de répondre aux questionnaires des agences de notation extra-financières, pour ensuite figurer dans les indices développés par ces organisations.

De nouveaux acteurs dans le domaine de la notation d'entreprises sont apparues. Ce sont les **agences de notation extra-financières**, qui fournissent les informations utilisées par les gérants de fonds ISR présentés précédemment. Les principaux acteurs opérant en Europe sont Vigeo (France), MSCI (US), EIRIS (UK), ASSET4 (Suisse) et Oekom (Allemagne). Ces agences peuvent faire de la notation non sollicitée ou sollicitée, par le biais de questionnaires envoyés aux entreprises. Des illustrations de questionnaires utilisés figurent ci-après.

⁸³ Article 225 du Grenelle II.

⁸⁴ Article L. 214-12 du code monétaire et financier.

Table 141 : Extraits de questionnaire SAM envoyé aux entreprises analysées⁸⁵



SAM Research Inc.
Member of the SAM Group

Seefeldstrasse 215
CH-8008 Zurich
Tel. +41 44 397 10 30
Fax +41 44 397 10 50
www.sam-group.com

Analyst:
Carl-Johan Franke
Tel. +41 44 397 10 43
email:
index@sam-group.com

Company name: Testcompany

Registration Data:

Respondent's name:
(person to be contacted in case of questions)

Function/position:

Department:

Address:

Town/city:

Zip:

Country:

Phone:

Fax:

E-mail:

Web:

Environmental Dimension

Environmental Performance (Eco-Efficiency)

25. Please complete the following table and where possible indicate your reduction targets and explain the trend and the performance against the target.

Indicator	Unit (if different from unit indicated)	Estimated coverage (%) of total revenue/ employees in 2005	2002	2003	2004	2005	Quantitative Target for 2005	Please explain trend and performance against target
Total direct GHG emissions (metric tonnes CO2 equivalent)								
Total water use (m3)								
Total energy consumption (GJ)								
Total waste generation (metric tonnes)								

Not applicable. Please provide explanations in the comment box below.

Not known

Comment:

Si les agences de notation extra-financière se sont développées au cours des dernières années, une concentration des acteurs est observée et ce marché reste essentiellement un **marché de niche**.

Mais ces notations extra-financières alimentent un nouveau pan de la gestion d'actifs qui commence à devenir significatif pour le développement de l'économie verte : **l'investissement**

⁸⁵ Site internet du sustainability index http://www.sustainability-index.com/djsi_pdf/general_questionnaire_2006.pdf.

socialement responsable (ISR). Près d'un euro sur neuf est aujourd'hui investi en tenant compte d'anticipations financières et de critères extra-financiers portant notamment sur la performance environnemental.⁸⁶ Sorti d'un marché de niche destiné aux investisseurs éthiques, l'ISR intéresse maintenant les acteurs institutionnels, d'où une croissance exponentielle des encours comme l'indiquent les graphiques ci-après.

Table 142 : Montant des encours ISR en Europe, en Mrd d'euros⁸⁷

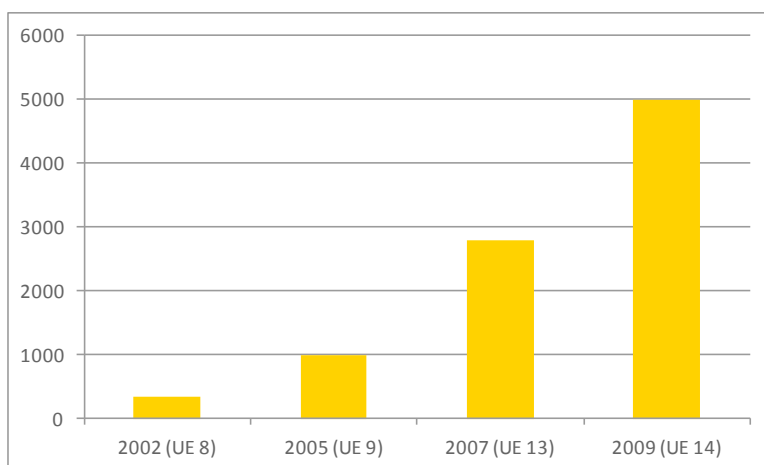
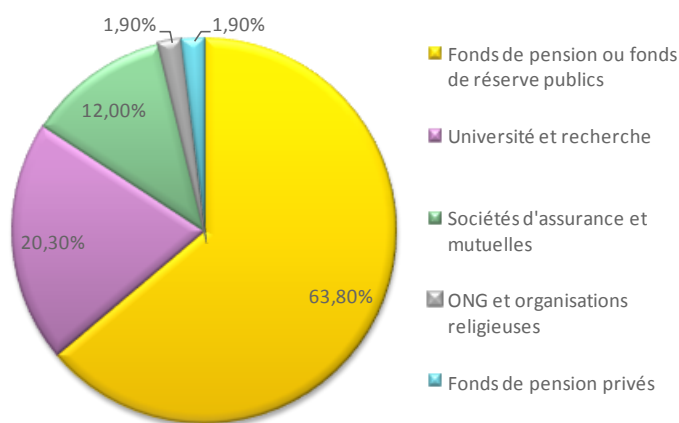


Table 143 : Catégories d'investisseurs ISR en Europe (par volume d'encours)⁸⁸



En France, la croissance des encours ISR a été de + 407% de 2007 à 2009, pour atteindre 1,8 Mrd d'euros. Une partie non négligeable de ces encours est destinée à des fonds thématiques verts, spécialisés par exemple dans les énergies renouvelables ou de façon plus ponctuelle sur la biodiversité, comme par exemple le fonds CDC biodiversité lancé en 2008 avec un capital de 15 Millions d'euros. A noter que la CDC joue un rôle de premier plan dans l'expansion de l'ISR par l'intermédiaire de sa filiale Novethic, agence d'information spécialisée dans l'ISR et la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

⁸⁶ « Le financement de la croissance verte », Conseil économique pour le développement durable, avril 2011.

⁸⁷ Eurosif European SRI Survey, 2010.

⁸⁸ Eurosif European SRI Survey, 2010.

Deuxième partie – Analyse prospective

Introduction

A partir des constats établis dans la première partie de ce rapport sur les facteurs d'évolution et les préoccupations du secteur financier ainsi que sur son mode de fonctionnement, et compte tenu des interactions que les différents types de mutations relevant de l'économie verte ont et auront avec ces facteurs d'évolution, nous présentons ci-après une analyse prospective de l'évolution des métiers et des compétences dans l'industrie financière.

Ces projections sont une synthèse des éléments qui ont été recueillis auprès d'acteurs reconnus du secteur, aussi bien dans les structures privées que publiques, associatives, commerciales ou mutualistes.

Dans un deuxième temps, nous développerons les mesures d'accompagnement qui semblent s'imposer pour que les futurs acteurs du monde financier s'adaptent aux exigences de l'économie verte et se mettent en ordre de marche pour assurer au mieux cette transition.

1. Analyse de l'évolution des métiers et des besoins de compétences

Dans leur contribution pour le conseil économique du développement durable⁸⁹, Alain Quinet et Didier Janci, (responsables, respectivement, des études et du développement durable, et des finances de la Caisse des Dépôts et Consignation), rappellent quelques grandes caractéristiques pour assurer le financement de la croissance verte :

Les investissements se caractérisent par un temps de retour long et parfois par un degré de risque élevé :

- les marchés financiers sont incomplets. L'absence des générations futures, principales concernées par le changement climatique et l'épuisement des ressources naturelles, empêche d'organiser sur les marchés un partage des risques et des bénéfices entre générations ;
- les marchés financiers sont imparfaits, rendant les projets longs et risqués difficiles à financer ;
- le fort degré d'incertitudes - environnementales, économiques, réglementaires – soulève des difficultés de valorisation du risque dans l'évaluation des choix d'investissement publics et privés
- les Etats ne disposent que de capacités d'action directes limitées car ils sont sous forte contrainte budgétaire.

La crise financière apparue en 2008 a eu pour effet d'accentuer ces difficultés structurelles mises en avant par D. Janci et A. Quinet : l'aversion au risque est plus importante et les dettes publiques atteignent des niveaux historiquement élevés Cette configuration peut compromettre la capacité des économies à financer les investissements longs de la croissance verte.

Les deux auteurs plaident pour une intervention plus forte du secteur privé dans le financement de la croissance verte estimant que les investissements qu'il faut entreprendre pour "verdir" la croissance sont structurellement hors de portée des seuls Etats. Mais ils soulignent qu'un partage du risque est nécessaire entre la sphère publique et la sphère privée et en précisent les conditions :

- La « vérité des prix écologiques ». L'alignement de la rentabilité financière sur la rentabilité collective des projets d'investissement passe par la valorisation des externalités générées. La tarification européenne des émissions de carbone reste en particulier insuffisante, si bien que de nombreux projets privés de réduction des émissions, justifiés d'un point de vue écologique, ne voient pas le jour car leur rentabilité financière est trop faible. Sans signaux prix appropriés, les efforts de recherche et d'innovation sont trop faibles et trop lents, les investissements privés permettant l'amélioration de la performance énergétique des processus de production et des bâtiments demeurent insuffisants ou coûteux pour les finances publiques, les reports de trafic vers les modes de transport sobres en carbone sont trop limités, les

⁸⁹ « Le financement de la croissance verte » Conseil économique du Développement Durable, Paris 2011.

choix d'urbanisme et d'aménagement du territoire n'intègrent pas suffisamment les exigences environnementales. A l'inverse, des avantages fiscaux excessifs, accordés par exemple à des projets d'énergies renouvelables, peuvent conduire à l'apparition de phénomènes de bulles et de rentes. L'implication des investisseurs de long terme, c'est-à-dire des investisseurs bénéficiant d'un passif long et stable, tels que les assureurs, les fonds de pension ou les fonds souverains, peuvent contribuer de manière substantielle au financement de la croissance verte. Parce qu'ils sont moins susceptibles de subir des contraintes de liquidité, les investisseurs de long terme sont en effet en capacité de réaliser des arbitrages socialement désirables entre bénéfiques à court terme et à long terme, ce qui le rend plus enclins à investir dans des projets dont la rentabilité nécessite un temps long. L'Etat doit veiller à ce que l'environnement réglementaire, prudentiel comptable et fiscal permette à ces investisseurs potentiellement de long terme d'exploiter pleinement leurs avantages comparatifs.

- Le développement de supports pour mobiliser l'épargne disponible, globalement abondante dans le monde mais ne se dirigeant pas suffisamment vers le financement des besoins d'investissement de long terme. Des innovations financières pourraient être lancées pour faciliter la rencontre des attentes des épargnants et les besoins en investissement. Le tiers-investissement dans la rénovation thermique du bâti pour mobiliser des capitaux privés qui seront rémunérés pour partie par les économies générées, les obligations climatiques pour offrir des supports sécurisés au financement des infrastructures constituent deux illustrations de ces innovations.
- Un partage approprié des risques entre public et privé. Le coeur du problème de la croissance verte est la mise en œuvre de schémas de financement permettant la mobilisation la plus efficace possible des ressources des acteurs économiques dans un contexte d'incertitudes très fortes. Afin d'optimiser l'utilisation des ressources publiques l'Etat doit se positionner sur ses avantages comparatifs que sont en particulier sa capacité à mutualiser des risques diversifiables et à assumer des risques extrêmes non diversifiables (crise financière majeure, conséquences des dérèglements climatiques), tout en veillant à mettre en place des schémas dans lesquels les risques sont bien partagés avec les acteurs privés.

La croissance verte pour réussir à être financée suppose donc une coopération renforcée entre les différents acteurs et des innovations financières mais, selon les auteurs, elle ne suppose pas la création de nouvelles structures ou l'émergence de nouveaux métiers. Les acteurs financiers sont en mesure aujourd'hui de contribuer au financement de la croissance verte.

Dans le but de croiser les informations présentées précédemment, de nombreux acteurs des professions financières ont été sollicités, conduisant aux anticipations décrites ci-après.

Les exigences de l'économie verte s'intégreront progressivement aux métiers existants...

La première partie a établi trois implications principales sur le monde financier, dont l'intégration aux métiers existants pourrait s'avérer différenciée.

Synergies sur les financements durables : l'exemple de la BPCE

« Le modèle de banque commerciale décentralisé, ainsi que l'expérience et l'expertise du groupe dans les financements durables ont convaincu, en juin, le conseil régional de Midi-Pyrénées. La Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire du Sud, soutenues par les experts de BPCE et de GCE Sem, ont remporté un appel d'offres de 350 m€ sur 700 m€ au total qui serviront à financer des investissements en énergies renouvelables. Les prêts sont refinancés à 50% par la BEI (Banque européenne d'investissement) et garantis à hauteur de 25% par le Conseil régional. Ils sont destinés aux professionnels, PME, agriculteurs, associations, collectivités et organismes de logement social de la région. Dans cette même dynamique, le 20 septembre, la Banque Populaire du Sud et la Caisse d'Épargne du Languedoc-Roussillon ont répondu ensemble à un appel à projets similaire lancé par la Région Languedoc Roussillon, en partenariat avec la BEI. Il porte sur 400 millions d'euros pour financer des projets photovoltaïques. »

Source : site internet BPCE



En réalité, la majorité des interactions entre l'économie verte et le monde de la finance résultent, directement ou indirectement, de la nécessité du financement à long terme de la croissance verte et de son adéquation. Et c'est bien la manière selon laquelle ce financement pourra être mobilisé et distribué qui fera l'économie verte de demain, et les conditions auxquelles il sera distribué qui détermineront dans une large mesure comment les exigences de l'économie verte s'intégreront aux métiers existants.

En effet, ce financement se heurte *a priori* à certaines difficultés, notamment car les investissements relevant de l'économie verte sont souvent peu rémunérateurs et plus risqués que les investissements dits « classiques ». Ainsi, l'équilibre recherché par les marchés financiers, les incertitudes réglementaires, les contraintes budgétaires des États et la dernière crise financière risquent de compromettre la capacité du modèle économique à financer la croissance verte.

Il est donc nécessaire de définir un équilibre de long terme propice aux investissements nécessaires, ne reposant pas uniquement sur les États d'une part ou sur le seul secteur privé d'autre part, mais réinventant différents modes de partage des risques entre public et privé et faisant intervenir autant que possible l'ensemble de la sphère des investisseurs de long terme (comprenant également investisseurs institutionnels et fonds souverains), tout en drainant efficacement les ressources et l'épargne disponibles⁹⁰.

Concerné au premier chef par cette mise en ordre de marche de l'ensemble des acteurs susceptibles de financer l'avènement de la croissance verte, le secteur financier voit depuis quelques années et continuera à voir ses métiers intégrer les exigences de l'économie verte, en faisant appel lorsque cela s'avère nécessaire à une nouvelle forme d'expertise sectorielle.

⁹⁰ Investissements de long terme et financement de la croissance verte, Didier Janci et Alain Quinet, in *Le financement de la croissance verte*, 2011.

Le développement des nouveaux produits

Première conséquence pour le monde de la finance de l'avènement de l'économie verte, l'apparition de nouveaux besoins nécessite la distribution de nouveaux produits, aussi bien vers les particuliers que vers les entreprises.

Comme un certain nombre de secteurs l'ont vécu par le passé, le développement de nouveaux produits « verts » s'apparente plutôt à l'apparition d'un nouveau secteur de produits auquel le monde financier doit s'adapter, principalement par l'innovation.

Dans tous les secteurs d'activité touchés par l'économie verte (bâtiment, transport, énergie, efficacité énergétique...), l'apparition des nouveaux produits reste assujettie aux circuits de distribution classiques, avec les mêmes intervenants et les mêmes approches de la clientèle.

Par conséquent, au niveau du développement des nouveaux produits nécessaires aux nouveaux besoins, la mutation vers une économie verte ne s'accompagnera pas d'une modification profonde des modes de pensée et de fonctionnement des professions financières.

L'intégration de critères environnementaux suscitera l'adaptation de produits et élargissement des offres avec des services complémentaires associés aux produits comme par exemple de actions de prévention associées à des assurances automobiles. Des produits d'assurance automobile dits « verts » visent à susciter un changement de comportement et à encourager l'utilisation de véhicules propres. L'encart sur l'offre produits « mobilité » proposée par la MACIF en est une illustration concrète.

Les nouvelles exigences accompagnant l'économie verte à ce niveau s'intégreront aux métiers de la banque et de l'assurance en restant circonscrites à leur schéma de fonctionnement actuel.

Les offres Mobilité de la MACIF



« Notre entreprise conçoit ses contrats et ses services pour encourager l'usage des véhicules moins polluants et équipés de dispositifs de sécurité. Nous nous engageons à proposer de nouvelles offres d'assurance adaptées aux évolutions technologiques et comportementales de la mobilité : nouvelles motorisations, nouvelles énergies, autopartage, covoiturage, mobilité multimodale... »

Notre volonté est de poursuivre la sensibilisation de nos sociétaires sur les impacts de leurs déplacements en matière de sécurité et d'environnement, à l'aide de tous les leviers pertinents de l'information et de prévention routière. Pour cela, nous nous nourrissons notamment de programmes de recherche conduits avec des experts sur la sécurité routière et les modes de déplacement alternatifs.

En 2010, 69 % du budget Prévention est dédié à la prévention routière.

Nous nous engageons par ailleurs à améliorer la performance environnementale de la gestion des sinistres et de la réparation des véhicules, dans des conditions éthiques et sociales acceptables. »

Source : site internet Macif

L'approche de l'environnement par la gestion des risques

Différents types de risques ont été identifiés, ayant pour l'industrie financière des implications potentiellement significatives à plus ou moins long terme.

La corrélation entre le changement climatique et les catastrophes naturelles font craindre un nombre accru d'événements de ce type, faisant encourir aux sociétés d'assurance et de réassurance, en première ligne dans ces situations, un nouveau risque financier dans les décennies à venir.

Pour faire face à ces évolutions anticipées, les acteurs de l'assurance doivent s'engager dans deux types de réponses :

- La modélisation des impacts du changement climatique doit déjà être adaptée aux évolutions potentielles des risques, faisant nécessairement mais marginalement appel à une population d'experts ;
- Un rôle de partie prenante dans le domaine de l'adaptation de leur clientèle à ces changements à venir, qui ne devrait pas déboucher à proprement parler sur un nouveau type de métier, mais plutôt sur un suivi supplémentaire exercé directement au cours de la relation clientèle par les chargés de clientèle.

Les fortes contraintes qui émergent depuis quelques années dans le secteur du bâtiment, concernant aussi bien le neuf que le parc existant, et aussi bien les procédures de gestion que la qualité du foncier, se traduisent naturellement par un fort risque de non-conformité réglementaire pour les banques et les assurances qui sont fréquemment d'importants gestionnaires de parcs et possèdent des branches dédiées à l'immobilier.

La mise en conformité du parc existant pour le tertiaire privé français est un chantier gigantesque dont le coût est estimé à au moins 100 milliards d'euros.

Les conséquences principales de cette situation se traduiront pourtant par des actions auxquels les acteurs financiers sont habitués, impliquant principalement des problématiques de financement et de connaissance sectorielle, faisant potentiellement intervenir des experts notamment de l'efficacité énergétique, au même titre que les financements dans d'autres secteurs peuvent faire intervenir des experts sectoriels.

La prise en compte récente des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (risques ESG), rendue nécessaire au sein des acteurs du monde financier par l'émergence de critiques venues des organisations non-gouvernementales, se traduit notamment par l'adhésion des principales institutions financières aux Principes de l'Équateur ou aux Principes pour un Investissement Responsable, ainsi que par la mise en place de politiques d'investissement sectorielles incluant la prise en compte des risques ESG. Ces principes ont été décrits dans la première partie du rapport.

Dans certains cas, la constitution du dossier peut nécessiter l'intervention de personnels spécialisés, notamment des ingénieurs conseil lorsqu'il s'agit de projets industriels complexes dans le cadre des Principes de l'Équateur. Pour autant, leur intervention se situe au niveau du projet et non pas au niveau de l'investisseur ou de l'assureur final, c'est-à-dire dans la grande majorité des cas à l'étranger, où les projets industriels de grande envergure sont plus florissants que sur le territoire national.

A l'inverse, la prise en compte des risques environnementaux et sociaux dans l'élaboration de politiques d'investissement sectorielles peut nécessiter temporairement l'intervention d'experts sectoriels, et ce au niveau de la direction des risques, généralement présente dans les installations centrales des groupes financiers.



BNP Paribas mise en œuvre de politiques d'investissement sur des secteurs sensibles

« Nous avons conscience que certains secteurs d'activités sont concernés par des problématiques environnementales ou sociales spécifiques. C'est pourquoi aujourd'hui, nous nous inscrivons dans une démarche d'amélioration continue des conditions de financement.

Nous menons une réflexion active sur ces conditions avec comme objectifs :

- *d'être cohérent avec la stratégie de développement durable du groupe BNP Paribas et l'expression de notre responsabilité*
- *de conserver la nécessaire stabilité financière du groupe, garante de notre force et de notre développement.*

Concrètement

A ce jour, trois secteurs ont fait l'objet d'une analyse approfondie sur les problématiques qu'ils soulèvent - sociales ou environnementales, les objectifs que nous souhaitons atteindre ainsi que les évolutions nécessaires pour y parvenir.

- *La défense : les enjeux concernent à la fois les entreprises productrices d'armes controversées, et l'alimentation en armes des zones conflictuelles.*
- *L'huile de palme : la culture intensive d'huile de palme contribue activement à la déforestation et, de fait, à la perte de biodiversité et à l'aggravation du dérèglement climatique. D'autre part, les conditions d'exploitation et le respect des populations locales sont également des critères sociaux particulièrement sensibles dans ce secteur.*
- *L'énergie nucléaire : un secteur particulièrement sensible sur le plan social et environnemental. »*

Source : site internet BNP Paribas

Enfin, l'évolution de la réglementation environnementale, l'apparition du risque lié à l'exposition carbone et la hausse des prix de l'énergie imposent aux acteurs du monde financier d'intégrer dans leurs analyses de risques la sensibilité de leurs clients à ces différents facteurs.

Pour faire face à ce phénomène déjà largement initié, il leur faut faire appel à des compétences sectorielles particulières, mais qui sont et resteront plutôt vues comme une spécialisation des effectifs déjà affectés aux revues de modèles de sensibilité et au développement de produits adéquats qu'à une compétence absolument nouvelle et à part entière qui pourrait émerger sur le marché de l'emploi.

Les nouvelles exigences de gouvernance

Ici aussi l'évolution de la législation est un facteur d'évolution du secteur financier vers l'économie verte. En effet, la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 impose deux mesures qui impactent ou vont impacter de nombreuses entreprises y compris les institutions financières :

- La réduction de l'empreinte environnementale des entreprises, avec l'obligation de réaliser un bilan carbone et de diminuer progressivement les émissions de gaz à effet de serre (Article 75)
- La mise en place d'un reporting environnemental et social (Article 225) plus documenté que celui établi par la loi sur les nouvelles régulations économiques de 2002, et soumis à vérification à partir de 2011.

L'apparition progressive de ces orientations, dans un premier temps sur base volontaire puis imposées maintenant dans un cadre réglementaire plus précis et plus contraignant, ont conduit à la création dans toutes les grandes institutions financières de la place à la création de directions RSE ou DD dotées de réseaux de correspondants dans toutes les branches de l'entreprise, afin de coordonner les actions et de mettre en place un reporting consolidé.

De nombreux domaines de l'entreprise étant concernés par ce nouveau type de politiques, les directions centrales RSE ou DD ont besoin pour exercer ces fonctions de profils capables de déterminer et de faire appliquer de manière transverse une stratégie développement durable. Il s'agit donc de profils spécialisés dans le développement durable en entreprise, ayant préférentiellement une expérience de l'industrie financière, mais venant peupler des équipes centrales très réduite dont le rôle principal est d'animer un réseau de correspondants.

Par ailleurs, il n'est pas exclu que l'apparition de nouvelles exigences de gouvernance se traduise par une aspiration à un changement global des modes de gouvernance classique. Cherchant à répondre à cette tendance potentielle, les banques mutualistes mettent en avant leur modèle de gouvernance coopérative et valorisent dans cette optique leurs positions et leurs actions en matière de développement durable.

Dans cette optique, aussi bien le Crédit Mutuel pour les banques que la MACIF ou la MAIF pour les assurances présentent, sur leur site internet, leur politique de responsabilité sociale et environnementale avec la présentation de leur mode de gouvernance coopérative ou de dispositifs de solidarité à destination de leurs sociétaires. Par exemple, le livret de présentation RSE de la MACIF inclut des chapitres concernant l'accompagnement et la protection sociale. De même, les engagements de la MAIF envers ses



Le fonctionnement des coopératives et des mutuelles

- **Association volontaire** des membres,
- **Double qualité** : les sociétaires sont simultanément associés de la production et clients du bien ou du service produits,
- **L'affectation des résultats** donne la priorité aux réserves et au bénéfice direct pour les membres,
- **L'impartageabilité des réserves** consacre la notion de propriété collective et de pérennité de l'entreprise,
- La **gestion démocratique** illustre le mode de fonctionnement de l'entrepreneuriat collectif : la règle d'égalité des personnes s'applique à l'ensemble de l'organisation,
- La **proximité** de l'organisation avec ses membres répond aux besoins locaux,
- La cohésion entre les membres permet d'adresser solidairement les besoins individuels et collectifs et renforce l'ancrage territorial.

Source : *Coopératives et mutuelles : un gouvernement d'entreprise original*, IFA, janvier 2006.

sociétaires visent entre autres à les responsabiliser face aux enjeux du développement durable.

A travers ces exemples, il est envisageable que ce mode de gouvernance puisse avoir à long terme une influence sur les comportements aussi bien que sur les financements, notamment car les considérations des organismes de type coopératif ou mutualiste sont établies sur des horizons à plus long terme.

Apportant des évolutions qualitatives des compétences nécessaires mais avec un impact quantitatif limité

Ainsi confrontés aux évolutions liées à l'avènement de l'économie verte et observables sur chacune des interactions entre monde de la finance et économie verte, les acteurs du secteur financier anticipent que le recours croissant à l'expertise sur les sujets sociaux et environnementaux s'effectuera avec le développement notamment de nouvelles technologies

Concernant notamment le développement du marché des énergies renouvelables et des nouvelles contraintes en matière d'efficacité énergétique, ou encore l'apparition et l'amplification de l'investissement socialement responsable, le besoin d'expertise s'accompagnera d'un nombre marginal de poste dédiés ainsi que d'une qualification supplémentaire sur les postes déjà existants, dans les domaines suivants :

- Identification et évaluation des risques et des opportunités spécifiques liés aux nouvelles technologies (photovoltaïque, éolien, biomasse ...),
- Veille et compréhension des évolutions du secteur et des acteurs du marché,
- Accompagnement des clients dans leur évaluation des risques et opportunités ESG (exposition carbone, fiscalité verte...),
- Identification des besoins de financements et d'assurances (prises de participations, dette, projets),
- Analyse des due diligences environnementales des projets de financement,
- Dialogue avec les parties prenantes externes (notamment les ONG),
- Élaboration des politiques de risque sur les secteurs sensibles,
- Contribution à la création de nouveaux produits
- ...

L'ensemble de ces nouveaux domaines dans lesquels une expertise sociale ou environnementale sera nécessaire montre qu'il est clair que les dimensions liées à l'économie verte font désormais également partie du risque de réputation et de conformité que le secteur financier doit maîtriser. Pour répondre à ces exigences récentes, des équipes dédiées au sein des grands groupes bancaires ou d'assurances assurent la mise en œuvre et l'animation des stratégies de « responsabilité sociale et environnementale », et coordonnent la communication avec les parties prenantes sur ces sujets. Ce sont en général des équipes restreintes de quelques personnes spécialisées, et qui n'ont pas pour l'instant vocation à s'étoffer significativement.

L'appropriation progressive, déjà initiée depuis quelques années, des contingences d'une économie plus verte dans la stratégie et dans les politiques internes et externes des acteurs de l'industrie financière contribuera par ailleurs à rendre son attractivité à l'emploi dans ce secteur.

En effet, le secteur financier semble connaître des difficultés pour attirer les jeunes candidats et pour les garder dans ses effectifs : un certain nombre d'acteurs parie sur le fait qu'une politique ESG effective, avec l'intégration des questions environnementales dans l'exercice des métiers, jouera un rôle positif en termes d'attractivité et de rétention. Participer à l'émergence d'une économie décarbonée contribuerait à donner le sens et la motivation nécessaires pour des générations de plus en plus sensibilisées à la préservation de l'environnement.

Pour réussir la transition et l'adaptation des emplois et des employés du secteur financier, la formation initiale doit intégrer une sensibilisation au sein des formations spécialisées, tandis que la formation continue apportera les compétences plus spécifiques aux métiers exercés. Et si la sensibilisation des formations spécialisées semble déjà en marche, il apparaît que l'entreprise devrait rester le lieu où la formation continue sera la plus adaptée aux postes concernés.

2. Mesures d'accompagnement

Par son rôle dans le financement de l'économie, l'industrie financière est directement concernée par les évolutions liées à la croissance verte. Une grande majorité des acteurs de la filière de l'industrie financière a pris acte de l'émergence du concept de développement durable et chacun s'attache à en rechercher les applications dans sa pratique quotidienne.

Les travaux réalisés dans le cadre de l'étude ont permis de dégager les points de conclusion suivants :

- ▶ La plupart des métiers doivent être « verdis » à des degrés divers, c'est-à-dire sont concernés dans leur contexte professionnel, ou leur formation, par le développement durable.
- ▶ Seul un petit nombre de métiers, à un haut niveau de qualification, devraient entraîner des besoins en recrutement. Ces métiers sont liés à l'émergence des nouvelles problématiques en lien avec le développement durable, et comme la partie portant sur l'identification des besoins prévisionnels le démontre, les compagnies des secteurs de la banque et de l'assurance ne devraient pas rencontrer de problèmes particuliers pour pourvoir ces postes. Pour rappel, les besoins, limités, devraient porter sur les problématiques suivantes :
 - Identification et évaluation des risques et des opportunités spécifiques liés aux nouvelles technologies (photovoltaïque, éolien, biomasse ...),
 - Veille et compréhension des évolutions du secteur et des acteurs du marché,
 - Accompagnement des clients dans leur évaluation des risques et opportunités ESG (exposition carbone, fiscalité verte...),
 - Identification des besoins de financements et d'assurances (prises de participations, dette, projets),
 - Analyse des due diligences environnementales des projets de financement,
 - Dialogue avec les parties prenantes externes (notamment les ONG),
 - Élaboration des politiques de risque sur les secteurs sensibles,
 - Contribution à la création de nouveaux produits
 - ...
- ▶ Des cursus de formation initiale, généralement complétés par des modules spécifiques de spécialisation proposés directement par les compagnies existent dès à présent et permettent de répondre à la demande. Les secteurs de la banque et de l'assurance disposent également d'un appareil de formation conséquent et structuré, aussi bien en formation initiale qu'en formation continue, préparant à des diplômes solidement inscrits dans le paysage. L'étude a permis de démontrer que des efforts avaient été opérés au cours des dernières années pour intégrer le concept de développement durable dans les pratiques de formation. Le plan d'action proposé vise ainsi à accompagner, voire renforcer, ce mouvement et ainsi permettre à terme un verdissement de l'ensemble des métiers de la filière de l'industrie financière.

De manière générale, préalablement aux mesures spécifiques à mettre en œuvre en matière de gestion des ressources humaines, la première nécessité pour garantir, au sein de l'industrie financière, une évolution des métiers et des compétences en adéquation avec la mutation vers une économie verte, est de maintenir – ou de créer lorsqu'elles n'existent pas – des interactions efficaces entre les différents acteurs : régulateurs, banques et assurance, ONG...

Notamment, la vigilance des organes de régulation (l'ACP, l'AMF,...), au-delà de la sphère purement financière et prudentielle, aux enjeux extra-financiers de l'économie verte et du développement durable, imposera naturellement au sein de l'industrie financière les besoins d'une expertise en adéquation avec les évolutions réglementaires. **Ainsi, dans le cas de l'article 225 de la loi « Grenelle 2 » qui impose la mise en place du reporting environnemental et social, une définition transversale et concertée des objectifs et des indicateurs propres à l'industrie financière permettrait une évaluation homogène de ses acteurs.**

Ensuite, le fait d'être soumis à une réglementation toujours en évolution permet aux entreprises du secteur financier de démontrer une capacité d'adaptation et d'intégration rapide des changements des conditions d'exercice de leur profession. Ainsi, les structures destinées à répondre à ces nouvelles obligations au sein des acteurs du secteur existent déjà dans la majorité des cas, parfois depuis de nombreuses années.

Par conséquent, si l'on peut émettre des recommandations sur la manière de prendre en compte ces évolutions et d'y répondre, notamment en insistant sur la nécessité d'une transparence et d'une sincérité renforcées, ces recommandations s'appliquent principalement à l'intégration dans la formation professionnelle des nouvelles problématiques et de la manière d'y répondre.

Pour autant, elles prennent place dans un contexte non seulement porteur mais aussi demandeur, avec l'apparition généralisée, à tous les maillons de l'activité économique et sociale, d'une aspiration à ce qu'il est convenu d'appeler une « finance durable », qui s'approche en réalité d'un besoin que l'exercice de tous les métiers de la finance et de l'assurance soit imprégné de pratiques durables, intégrant au même titre tous les aspects de la chaîne de valeur : économiques certes, mais également environnementaux, sociaux et sociétaux. Cependant, si l'on ne peut que souhaiter que l'offre de formation aborde, de manière approfondie et à tous les niveaux, le sujet de l'utilité sociale de la finance, il n'entre pas dans le champ de cette étude d'explorer les pistes conduisant ou non à intégrer les questions d'éthique personnelle ou professionnelle à la formation ou au mode d'exercice des métiers de la finance.

Les mesures à mettre en œuvre en matière de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Constat : des politiques de GPEC qui ne tiennent pour le moment pas encore compte des enjeux liés à l'émergence d'une économie verte

Le développement durable, révolution profonde et de long terme, concerne toutes les fonctions des entreprises de la banque et de l'assurance. En effet, l'étude a permis d'identifier des

besoins prévisionnels en matière de recrutement de profils experts (climatologues, spécialistes des risques climatiques, des risques agricoles ou bien encore des nouvelles sources d'énergie...) qu'il convient de prendre en compte même si leur nombre est limité. De même, des actions d'envergure en matière de sensibilisation de l'ensemble des effectifs des entreprises de la banque et de l'assurance sont également à prévoir. Ces impacts doivent être anticipés par les entreprises pour assurer la mise en œuvre de plans d'actions adaptés aux besoins. Les outils de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) qui permet de mobiliser les ressources humaines pour mener à bien la stratégie de l'entreprise et faire face aux mutations de l'environnement, peuvent permettre cette anticipation.

Mesure 1 : Intégrer les impacts de l'économie verte comme facteur d'évolution des démarches de GPEC des sociétés de la banque et de l'assurance

Largement concentrés, les secteurs de la banque et de l'assurance rassemblent un nombre d'entreprises de plus de 300 salariés supérieur à la moyenne des secteurs d'activité, entreprises soumises depuis 2005 à l'obligation de négociation d'accord de GPEC. L'objectif consiste, à travers la négociation, à permettre aux entreprises de répondre à des problématiques à moyen terme en matière d'adaptation et d'évolution des compétences.

En ce sens, le Baromètre prospectif de l'année 2011⁹¹ publié par l'Observatoire des métiers du secteur de l'assurance constitue une première approche générale de l'impact de l'économie verte sur les besoins en emploi du secteur, celle-ci devant toutefois se décliner en plan d'action concret au niveau des entreprises. **Une partie des mesures présentées dans la suite de l'étude (voir les mesures portant sur la formation continue et la communication) vise à proposer des orientations concrètes pouvant assurer la prise en compte des évolutions en cours du fait de l'émergence du thème de l'économie verte.**

Les mesures à mettre en œuvre en matière d'objectifs et de priorité de formation au niveau des branches professionnelles

Constat : Une fusion des OPCA Banques et OPCASSUR en une nouvelle entité, OPCABAIA

Les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations syndicales représentatives au niveau des branches professionnelles concernées, ont à travers un accord entériné la création d'OPCABAIA, l'organisme paritaire collecteur des fonds de la formation professionnelle continue interbranches des banques, sociétés et mutuelles d'assurances, des agents généraux d'assurance et des sociétés d'assistance. La mise en place de cette nouvelle entité qui devrait voir le jour de manière effective le 1er janvier 2012, pourra être l'occasion d'une renégociation des priorités de formation des branches concernées. En effet, les

⁹¹ Observatoire des évolutions des métiers de l'assurance, Baromètre prospectif 2011.

organisations qui sont liées par une convention de branche doivent se réunir au moins tous les trois ans pour négocier sur les priorités, les objectifs et les moyens de la formation professionnelle des salariés.

Mesure 2 : Une opportunité à saisir pour intégrer le thème du développement durable en tant qu'orientation prioritaire et transverse aux deux branches en matière de formation

Le thème de l'impact de l'économie verte sur les métiers de l'industrie financière constitue, par nature, un thème suffisamment transverse et stratégique pour être appréhendé en tant qu'orientation prioritaire de formation à travers la négociation d'accords paritaires pour chacune des branches concernées et portée au financement d'OPCABAIA.

Mesure 3 : Reconnaître les compétences développées par les salariés à travers la création d'un dispositif de certification ou de labellisation interbranche

Les certifications professionnelles constituent un des outils de la sécurisation des parcours professionnels ainsi que des repères simples, élaborés collectivement, attestant des connaissances et savoir-faire acquis par chacun. La reconnaissance de l'expertise développée par les salariés pourra passer par la création d'une certification ou labellisation et, dans une logique de sécurisation des parcours et de par son caractère transversale, une certification ou labellisation interbranche.

Pour les entreprises comme pour les salariés, le caractère interbranche a pour avantage de rendre plus lisible et crédibles les certifications ou labels qui se voient ainsi renforcés. Cette reconnaissance pouvant par ailleurs être valorisée le cadre du rapport annuel de RSE de l'entreprise.

Les mesures à mettre en œuvre dans le domaine de la formation initiale diplômante

Constat : un concept de développement durable absent des référentiels de formations des principaux diplômes du secteur de la banque et intégré récemment dans le secteur de l'assurance

L'analyse des référentiels de formation des principaux diplômes dans le domaine de la banque montre qu'il n'est pas fait mention de la thématique du développement durable ou de tout autre dispositif visant la sensibilisation des étudiants sur ce thème. Si le thème fait l'objet d'enseignements spécifiques, celui-ci est pris en compte au travers de la mise en œuvre d'initiatives individuelles.

Contrairement au BTS « banque », le référentiel de formation du BTS « assurance » contient une mention explicite au thème du développement durable à travers l'identification d'un savoir spécifique portant sur « Le développement durable et ses enjeux, le principe de précaution ».

L'analyse des référentiels de formation des autres principaux diplômes dans le domaine de l'assurance montre qu'il n'est pas fait mention de la thématique du développement durable ou de tout autre dispositif visant la sensibilisation des étudiants sur ce thème.

Les professions concernées et le développement des réflexions menées en commun pour la construction des référentiels de formation doit se poursuivre, ainsi que l'actualisation permanente des enseignants sur ce thème.

Mesure 4 : Intégrer dans les référentiels de l'Education Nationale et des diplômes de l'enseignement supérieur, les connaissances et les compétences nécessaires à la sensibilisation des étudiants sur le thème de l'impact de l'économie verte sur les métiers de l'industrie financière

Le thème du développement durable n'est pas systématiquement intégré dans les référentiels de formation des principaux diplômes de la banque et de l'assurance. Les présentations des problématiques DD, lorsqu'elles existent, prennent principalement la forme d'évènements (semaine du DD,...) sans toujours qu'un lien soit véritablement opéré avec le cœur de métier. L'objectif consiste ainsi à sensibiliser l'ensemble des étudiants et élèves des diplômes et titres des secteurs de la banque et de l'assurance au thème du développement durable.

La formation des étudiants sur le thème du développement durable doit s'opérer à deux niveaux :

- Pour les niveaux BTS et Licences professionnelles, une formation opérationnelle sur le concept de développement durable et ses impacts sur les produits bancaires et assuranciers pouvant prendre la forme de trois parties principales :
 - o Les fondements du concept de développement durable : les origines du concept de développement durables, ses évolutions et ses principes réglementaires
 - o Les produits bancaires et/ou assuranciers du développement durable : le marketing du développement durable, les outils et services et leurs caractéristiques
 - o Les impacts du concept sur les métiers de chargé de clientèle : savoir-être et obligation de conseil du chargé de clientèle
- Pour les niveaux Master 2, une formation plus conceptuelle aux enjeux réglementaires du développement durable, aux nouvelles modalités de gouvernance et à l'approche par les risques :
 - o Les fondements économiques du développement durable
 - o Les questions éthiques soulevées par une approche devant conjuguer développement et préservation des ressources, gestion de biens communs...
 - o L'impact du concept sur les modalités de gouvernance des entreprises de la banque et de l'assurance, sur les modalités de gouvernance des entreprises des secteurs clients
 - o L'approche du développement durable par les risques : les nouveaux risques environnementaux, énergétiques et démographiques...

Les mesures à mettre en œuvre dans le domaine de la formation continue

Constat : Une prise en compte récente du concept d'économie verte par les principaux opérateurs de formation des secteurs de la banque et de l'assurance et une sensibilisation des entreprises centrées sur essentiellement sur leurs activités de RSE

A l'instar du CFPB et de l'IFPASS, les principaux opérateurs de formation de l'industrie financière ont développé une offre de formation spécifiquement dédiée au concept de développement durable et son impact sur le secteur de la banque ou de l'assurance. Ces dispositifs de 1 à 2 jours, introductifs au concept, sont de création récente et il est encore difficile d'en évaluer les résultats en termes de demande de la part des salariés des secteurs concernés.

Les entreprises de la banque et de l'assurance ont également, pour une partie non négligeable d'entre elles, développé des dispositifs spécifiques sur ce thème. Prenant généralement la forme de dispositif de sensibilisation plus que de formation, ils sont essentiellement centrés sur les pratiques de RSE développées par l'entreprise et visent ainsi à favoriser la participation des salariés aux mesures du programme défini par la cellule RSE (tri sélectif des déchets, économie d'énergie, covoiturage, ...).

Mesure 5 : Renforcer la prise en compte du thème du développement durable et de l'économie verte dans la formation des salariés de l'industrie financière

Au regard de ces besoins croissants, il est nécessaire de développer des modes de formation permettant de former le plus grand nombre et adaptés à ces nouveaux besoins. La mobilisation des professionnels, dans cet esprit, doit davantage être encouragée.

Le thème du développement durable doit donc à ce titre faire partie prenante du plan de formation des entreprises de l'industrie financière.

En matière de mise en œuvre, l'e-learning (la formation en ligne) peut être un élément de solution pour la formation sur le thème du développement durable, même s'il est peu être aujourd'hui mal perçu, souvent par manque de maturité des contenus développés. En effet, les métiers de la banque et de l'assurance évoluent et les entreprises doivent de plus en plus maîtriser des sujets connexes ayant trait à l'économie verte sans que cela soit leur cœur de métier au départ. Par exemple, les conseillers clientèle doivent aujourd'hui maîtriser des outils de plus en plus techniques et réglementés et être en capacité de conseiller avec pertinence leurs clients. Ce sont donc bien des compléments de formation qui sont nécessaires pour accompagner ces évolutions qui concernent un nombre conséquent de professionnels disséminés sur le territoire.

On peut penser que l'émergence de nouveaux produits qui touchera les secteurs de la banque et de l'assurance rendra plus difficile, pour les professionnels, de bénéficier pleinement des

dispositifs classiques de formation. L'e-learning peut donc être considéré comme une réponse à ces problématiques puisqu'il permet de sensibiliser dans un premier temps puis de former sur les nouveaux dispositifs en minimisant le temps investi.

Si au regard des populations à sensibiliser et de leur étalement géographique, la mise en place de dispositifs de e-learning apparaît adapté, celui-ci doit nécessairement être accompagné par le déploiement d'un réseau de référents internes à l'entreprise, spécialisés sur la vente de produits ou services en lien avec le thème du développement durable, comme c'est le cas aujourd'hui pour une partie des entreprises du réseau mutualiste, particulièrement en pointe dans la vente de ce type de produits.

Les mesures à mettre en œuvre en matière de formation de formateurs

Constat : Une prise en compte encore embryonnaire du concept de développement durable dans la formation des formateurs

La disponibilité d'intervenants compétents pour la formation est aujourd'hui questionnée. Si certains opérateurs ont pu au cours des dernières années développer des dispositifs de professionnalisation de leurs formateurs sur ce thème, celles-ci restent encore insuffisantes au regard des enjeux de verdissement de l'ensemble des dispositifs de formations initiales et continues.

Mesure 6 : Initier la démarche par la mise en place systématique de formation de formateur sur ce thème

Une organisation spécifique doit être mise en place pour la « formation de formateurs ». En complément, pour permettre une large diffusion des connaissances et savoir-faire, il sera utile de développer divers moyens pédagogiques : multiplication des plates-formes de formation et de travaux pratiques sur le territoire national, innovation pédagogique (e-learning,...).

Les branches professionnelles, les principaux opérateurs de formation de chaque branche et l'éducation nationale doivent mener une analyse des besoins et des conditions de mise en œuvre de la formation.

Une initiative a déjà été engagée en interne par le CFPB pour former les ingénieurs de formation et les formateurs aux enjeux du développement durable dans le secteur de la banque. Il convient de tirer partie de cette expérience pour assurer le déploiement d'un dispositif de ce type à l'ensemble des BTS banques et Licences professionnelles et ainsi en faire bénéficier également l'ensemble des formateurs dont les formateurs des lycées et universités, notamment par le biais de conventions entre les rectorats et la Profession.

Les mesures à mettre en œuvre en matière de communication

Constat : En matière de développement durable, une communication interne et externe essentiellement descendante et axée sur les actions de RSE mises en œuvre par l'entreprise

Ce discours tant sur la forme que sur le fond n'apparaît pas toujours bien adapté aux cibles notamment lorsqu'il s'agit de mettre en place un dispositif de communication dans le cadre d'opérations de recrutement. En effet, les futurs salariés entrant aujourd'hui sur le marché du travail ou présents depuis peu, généralement appelés la *Génération Y*, ne recouvrent pas les mêmes caractéristiques que leurs prédécesseurs. Ces derniers sont beaucoup plus enclins à changer d'entreprise que leurs aînés, sont en attente de sens dans leur travail et de transparence dans la communication institutionnelle qui peut être apportée par l'entreprise. Ils sont enfin bien plus sensibles à des problèmes de société comme le développement durable et à l'implication de leur entreprise pour participer à leur résolution ou du moins leur prise en compte. Ainsi, des évolutions pourraient être nécessaires pour demain continuer à attirer les talents et organiser les conditions de leur fidélisation.

Mesure 7 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et son application concrète sur les activités cœur de métier de la banque et de l'assurance

Deux orientations principales peuvent servir de lignes directrices à la mise en œuvre d'un plan de communication renouvelé sur le développement durable :

- Centrer la communication sur l'implication du cœur de métier des entreprises de l'industrie financière sur le thème du développement durable et non uniquement sur le thème de la RSE qui apparaît peu différenciant par rapport à d'autres secteurs d'activité
- Renforcer la prise en compte des initiatives du terrain, à travers à titre d'exemple, la valorisation des projets portés par des salariés de l'entreprise. L'objectif est ainsi de rendre plus concret l'implication des salariés et d'éviter par la même une communication trop institutionnelle.

Annexe – Acronymes et abréviations

ACAM	Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles
ACP	Autorité de Contrôle Prudentiel
AFA	Association Française de l'Assurance
AFB	Association Française des Banques
AFECEI	Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement
AFEPA	Association Française des Établissements de Paiement
AFG	Association Française de Gestion financière
AFIC	Association Française des Investisseurs en Capital
AMAFI	Association des Marchés Financiers
AMF	Autorité des Marchés Financiers
AMICE	Association des assureurs mutuels et des coopératives d'assurance en Europe
ASF	Association française des Sociétés Financières
ASPIM	Association française des Sociétés de Placement Immobilier
BBC	Bâtiment Basse Consommation
BPCE	Banque Populaire Caisse d'Épargne
CASA	Crédit Agricole SA
CECEI	Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement
CIFD	Crédit Immobilier de France Développement
CNCM	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
CODEVI	Compte pour le développement industriel
COFACE	Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur
CPCCM	Conférence Permanente des Caisses de Crédit Mutuel
CPE	Contrat de Performance Énergétique
Eco-PTZ	Eco Prêt à Taux Zéro ou Prêt à Taux Zéro écologique
FBF	Fédération Bancaire Française
FCIMT	Fonds communs d'Investissement sur les Marchés à Terme
FCP	Fonds Commun de Placement
FIBEN	Fichier Bancaire des Entreprises
FNCA	Fédération Nationale du Crédit Agricole

GEMA	Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurance
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Évolution du Climat
GIFS	Groupement des Institutions Financières Spécialisées
ISR	Investissement Socialement Responsable
MDP	Mécanisme de Développement propre
MOC	Mise en Œuvre Conjointe
NCP	Négociateur pour Compte Propre
OEEC	Organisme Externe d'Évaluation de Crédit
OPC	Organisme de Placement Collectif
OPCI	Organisme de Placement Collectif Immobilier
OPCVM	Organisme de Placement Collectif à Valeur Mobilière
PED	Pays En Développement
PPP	Partenariat Public Privé
PTZ +	Prêt à Taux Zéro plus
SCEQE	Système communautaire d'Échanges de Quotas d'Émissions
SCPI	Sociétés Civiles de Placement Immobilier
SICAV	Sociétés d'Investissement à Capital Variable
S&P	Standard & Poor's

Document réalisé avec le concours de



Sous la supervision d'Eric Duvaud et Caroline Delérable

Ernst & Young et Associés
41, rue Ybry – 92576 Neuilly-sur-Seine cedex – France
Tél. +33 1 46 93 82 58
www.ey.com/fr/sustainability

Ce document a été imprimé sur papier certifié FSC.